

**Antonio CUNHA
Claudine DELAPIERRE
Jean-Christian LAMBELET**

L'UNIVERSITÉ DANS LA CITÉ



**À L'OCCASION DU 450^e ANNIVERSAIRE
DE LA HAUTE ÉCOLE LAUSANNOISE
1537 - 1987**

**UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
1987**



Bâtiment de l'Ancienne Académie (1537)
Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (1987)

**L'UNIVERSITÉ
DANS LA CITÉ**

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Pour servir à l'histoire de
l'Université de Lausanne

XXV

**Antonio CUNHA
Claudine DELAPIERRE
Jean-Christian LAMBELET**

L'UNIVERSITÉ DANS LA CITÉ

Essai d'évaluation des apports
de l'Université de Lausanne
à la collectivité



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
1987

Couverture réalisée par Catherine Müller
© Université de Lausanne – CH-1015 Lausanne

*A la mémoire de Georges Leresche (1926-1985),
Vice-recteur de l'Université (1983-1985),
qui, présent lors de la conception de ce projet,
n'en voit hélas pas l'aboutissement.*

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui nous ont apporté leurs conseils et leur assistance dans la conception de nos enquêtes et la réalisation de cet ouvrage.

Tout d'abord, pour leurs suggestions et critiques lors de la rédaction du questionnaire, les différents enseignants de l'Université auxquels nous l'avons soumis pour évaluation préalable.

Par ailleurs, nous voulons exprimer notre vive reconnaissance à Pierre Ducrey et Jean-Bernard Racine pour leurs critiques constructives à tous les stades de notre démarche.

Nous devons des remerciements tout particuliers à Susanne Hagemann et Jean-François Dällenbach pour leur précieuse collaboration lors de l'étape préliminaire de nos recherches; à Délia Nilles pour ses attentives relectures et ses judicieuses corrections du manuscrit; à Axel Broquet et Pierre Mingard pour l'aide patiente qu'ils nous ont prodiguée lors de nombreuses recherches documentaires et statistiques; à Frédéric Burnand et à Valeriano Mina pour leur collaboration amicale lors du dépouillement et de la saisie des données ayant servi de base à cette étude; à Marie-Louise Rivolet, Laurent Bridel et Claude Roulin pour les entretiens qu'ils nous ont accordés en cours de travail.

Enfin nos sincères remerciements vont également à toutes les institutions qui nous ont prêté leur précieux concours, en particulier aux différents services de l'Administration centrale et du Rectorat pour l'attention diligente accordée à nos multiples demandes d'information, ainsi qu'à tous ceux qui, au sein de l'Université ou à l'extérieur, ont pris la peine de répondre à nos enquêtes et requêtes.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	13
INTRODUCTION	17
MISSION ET IMAGES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE	21
1. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ D'APRÈS LES TEXTES	22
2. L'UNIVERSITÉ VUE PAR ELLE-MÊME	26
2.1. Mission: enseignement, recherche et service à la collectivité	26
2.2. Des attentes comblées ou déçues?	29
2.3. La part des tâches administratives	31
2.4. Éléments d'un portrait	33
3. L'UNIVERSITÉ VUE PAR LA CITÉ	36
3.1. Mission et activités de service à la collectivité	37
3.2. L'image de la Haute Ecole	40
3.3. Le coût et les apports à la collectivité	43
ASPECTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE	49

1. ASPECTS DE L'ENSEIGNEMENT	52
1.1. La Faculté de théologie protestante: entre Dieu et les hommes	54
1.2. La Faculté de droit: la tradition comparatiste	57
1.3. La Faculté des lettres: centre de formation d'enseignants ou mémoire collective de la cité ?	61
1.4. La Faculté des sciences sociales et politiques: une originalité fondatrice ...un regard critique de la société sur elle-même	65
1.5. L'Ecole des hautes études commerciales: une aspiration commune dans la diversité des enseignements	69
1.6. La Faculté des sciences: la diversité dans l'interdisciplinarité	73
1.7. La Faculté de médecine: au cœur des services de santé	80
1.8. L'enseignement de l'informatique	85
1.9. Institutions associées	90
1.10. Conclusions: de la tour d'ivoire à la tour de Babel?	94
 2. ASPECTS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	 102
2.1. La recherche dans les sciences humaines	106
2.2. La recherche à la Faculté des sciences	117
2.3. La recherche à la Faculté de médecine	123
2.4. Perspectives: promouvoir la relève, investir dans l'avenir	133
 ASPECTS DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE	 141
1. LES ANNÉES 80: ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DU RÔLE DE L'UNIVERSITÉ	141
2. LE SERVICE À LA COLLECTIVITÉ: DÉFINI- TION	146

3. LE SERVICE EN MATIÈRE DE FORMATION	147
3.1. Des liens étroits avec la pratique: formation permanente et colloques	147
3.2. Autres modes de participation à la formation	159
4. LE SERVICE EN MATIÈRE DE RECHERCHE- CONSEIL	160
4.1. Les activités de recherche-conseil	161
4.2. Les destinataires	166
4.3. Services en marge de la recherche-conseil	168
5. L'ANIMATION CULTURELLE DE LA CITÉ	170
6. INFORMATION ET COMMUNICATION	175
6.1. L'Université et les média	176
6.2. La politique d'ouverture du Rectorat	177
6.3. Les Services centraux en relation avec l'extérieur	179
6.4. Les liens avec le pays et ses habitants	183
6.5. Services ponctuels	186
6.6. Le Bâtiment central	187
7. LOCALISATION DES DESTINATAIRES DES SERVICES	189
8. L'UNIVERSITÉ FACE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT	191
9. EN GUISE DE CONCLUSION: VERS «L'UNIVERCITÉ»?	196
QUELQUES PROBLÈMES ET QUELQUES PROPOSITIONS	205
1. LES PROFESSEURS «NOMMÉS À VIE»	207
2. SIX MOIS DE VACANCES	213
3. COMBIEN D'HEURES DE COURS: SIX, HUIT, OU PLUS?	214
4. L'UNIVERSITÉ INAPTE À SE GOUVERNER	215
5. L'UNIVERSITÉ, LIEU DE PASSAGE OBLIGÉ ...	221

6. LA «MULTIPLICATION» DES PROFESSEURS ÉTRANGERS	223
7. LA «TOUR D'IVOIRE»	226
8. CE LIEU OÙ SÉVIT LA COOPTATION	228
9. QUAND TOUT EST DIT	232
ANNEXES	235
1. L'enquête auprès du corps enseignant de l'Université de Lausanne: démarche et représentativité de l'échantillon	235
2. L'enquête auprès du corps enseignant de l'Université de Lausanne: spécimen	241
3. L'enquête sur l'image de l'Université de Lausanne: spécimen	255
ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS	261
BIBLIOGRAPHIE	265
BIOGRAPHIE DES AUTEURS	275

PRÉFACE

Quelle image l'Université de Lausanne se fait-elle d'elle-même et comment la voit-on ? Le présent ouvrage propose une réponse à ces questions, et à bien d'autres encore. Il est né des discussions préparatoires au 450^{ème} anniversaire de l'Université. Cette célébration sert en effet de prétexte à de nombreuses activités. Elle permet en particulier à plusieurs publications de voir le jour. La plupart appartiennent au genre historique : il s'agit d'une série de 13 monographies consacrées à des thèmes particuliers, du catalogue illustré de l'exposition organisée au Musée historique de l'Ancien Evêché, enfin de la très grande entreprise, soutenue par le Fonds national de la recherche scientifique, qui doit aboutir à la rédaction d'une histoire sociale de l'Université de Lausanne. Tous ces travaux ont une caractéristique commune : ils sont orientés vers le passé.

Le présent ouvrage, lui, est consacré à l'actualité et, dans une certaine mesure, au futur, puisqu'il fait une large place aux vœux, aux souhaits et même aux rêves de quelques-uns des membres de la communauté universitaire.

Il vaut la peine de se pencher sur sa genèse. En 1984, un petit groupe de travail, composé de feu Georges Leresche, alors vice-recteur, de Jean-Christian Lambelet, professeur à l'Ecole des

hautes études commerciales, et du soussigné, a réfléchi à la meilleure manière d'analyser l'image projetée par l'institution universitaire lausannoise en son sein et dans la cité. Une première collecte d'informations a permis à l'équipe animée par le professeur Lambelet et composée de Claudine Delapierre et d'Antonio Cunha, assistants diplômés de l'Université de Lausanne, de réaliser un dépliant de renseignements statistiques, paru en 1985.

Une enquête menée à l'Université et au-dehors, ainsi que la récolte de nombreuses informations supplémentaires, a jeté les bases d'une étude plus ambitieuse. Celle-ci voit aujourd'hui l'heure de sa publication. Elle se compose de quatre parties. La première présente l'image de l'Université, telle qu'elle est ressentie par ses professeurs et par des personnalités choisies du canton de Vaud. La seconde porte sur l'enseignement et la recherche, la troisième recense les activités de l'Université au service du public. Enfin, dans une conclusion très engagée, l'un des auteurs expose son point de vue sur les questions les plus brûlantes et les plus controversées auxquelles est confrontée l'Université de Lausanne en cette fin du XX^{ème} siècle.

Une telle étude aurait pu se limiter à un recueil de statistiques, de courbes et de chiffres. Certes, on trouvera dans les pages qui suivent tout l'appareil quantifié que l'on peut attendre d'universitaires spécialisés dans les études chiffrées. Mais on y découvrira aussi une tentative de mise en valeur de l'Université dans sa richesse et sa diversité. On lira enfin des pages chaleureuses et même passionnées sur ce qu'une université comme celle de Lausanne peut et doit apporter à la Suisse, au canton de Vaud et à leurs habitants.

Le thème abordé est vaste. Des choix étaient nécessaires, des omissions et des injustices inévitables. Loin de faire de l'histoire – et chacun sait que cette discipline elle-même peut soulever bien des passions – les auteurs se sont aventurés à dresser un portrait critique de l'institution à laquelle ils appartiennent. Souhaitons que cet essai suscite des réflexions constructives. Une chose est sûre : l'enseignement et la recherche universitaires jouent dans le monde moderne un rôle considérable, appelé à s'amplifier

encore. Puisse le présent ouvrage contribuer à répandre le plus largement possible cette conviction.

Nous préciserons pour terminer que les auteurs ont travaillé en toute indépendance. Le Rectorat de l'Université n'a dirigé, orienté ou influencé leurs recherches, leurs commentaires ou leurs conclusions en aucune manière. Les services de l'Université, les membres de la communauté universitaire et les nombreux interlocuteurs auxquels ils se sont adressés ont rendu ce travail possible. Aucune personne toutefois n'a été mandatée par quiconque pour faire valoir telle opinion plutôt que telle autre. Ce livre est donc une œuvre personnelle, qui n'engage que ses seuls auteurs. L'Université peut leur être reconnaissante d'avoir bien voulu assumer la peine, et le risque, de rédiger cet essai.

Pierre Ducrey, Vice-recteur

INTRODUCTION

L'université a longtemps constitué l'exemple d'une organisation reposant sur une vision du monde et des valeurs reconnues comme légitimes et centrales pour la cité. Etroitement associée à la formation des élites, elle était davantage un lieu de transmission de l'héritage culturel qu'un instrument de production de connaissances nouvelles.

Les changements économiques et sociaux de ce siècle ont progressivement conduit l'université à transformer et à diversifier ses fonctions. Le développement des connaissances et leur accumulation sont désormais des éléments essentiels de la dynamique sociale. Le savoir, la possession du savoir et sa diffusion représentent plus que jamais une force d'avenir.

Foyer traditionnel de l'enseignement et de la recherche, l'université découvre plus récemment qu'elle peut s'ouvrir plus largement à la cité. A côté de sa mission propre, l'université tend à assumer de plus en plus des fonctions de service sous la forme de prestations diverses à la collectivité (formation continue, expertises, conférences, publications, etc.). Le mythe de l'université tour d'ivoire s'efface, laissant apparaître l'image d'une institution de plus en plus intégrée à la cité.

L'Université de Lausanne offre un large éventail de prestations à la collectivité, elle a une mission à l'égard de la cité. Quelle est cette mission? Comment est-elle conçue par les enseignants de l'Université de Lausanne? Quelle est l'image que l'Université de Lausanne projette vers l'extérieur? Que pense le public de son Université? Comment sont perçues ses fonctions sociales? Comment juge-t-on la manière dont elle les remplit? Indépendamment de ces images et de ces perceptions, quelle est la nature des connaissances dispensées? Vers quels grands domaines la recherche s'oriente-t-elle? Quelle part de leur temps les enseignants consacrent-ils à la recherche? Souhaiteraient-ils s'y consacrer davantage? Quelle est la place de l'activité de service à l'Université de Lausanne? Ce sont quelques questions auxquelles cet ouvrage essaie de répondre.

Deux enquêtes par questionnaire constituent la principale base documentaire de ce travail. Le premier questionnaire, envoyé aux enseignants et chercheurs de l'Université (taux de réponse de 70%), visait d'une part à saisir leur conception de l'Université et d'autre part à dresser un premier bilan de l'activité universitaire dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité. Le deuxième, adressé à un groupe de personnalités de la région, visait à esquisser à grands traits l'image que la Haute Ecole projette vers l'extérieur. Soixante-dix responsables et personnalités du Canton ont été contactés dont 60% ont bien voulu répondre à notre questionnaire. Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance à tous ceux qui par leurs réponses ont rendu possible cet essai.

Comme tout système complexe, l'université a aussi ses dysfonctionnements et ses problèmes de gestion: difficulté à «réguler» l'afflux de nouveaux étudiants, taux d'abandon et d'échec important, thèses inachevées, blocage du personnel, relèvement scientifique, adaptation lente au marché de l'emploi, cloisonnement des multiples domaines disciplinaires, babélisation du savoir, nomination à vie des professeurs, accroissement des tâches administratives, raréfaction des ressources affectées à la recherche, rapports avec l'Etat, autant de grands sujets que nous n'avons fait qu'effleurer, mais que nous n'avons pas cherché à éluder.

L'intention des auteurs de ce travail n'est pas de procéder à un réquisitoire contre l'université. Ce n'est pas non plus de proposer un plaidoyer pro domo. Nous avons simplement cherché à établir un premier bilan, sans doute partiel et partial, de l'activité universitaire dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de ce qu'on appelle le «service à la collectivité». Notre itinéraire est entièrement balisé par ces trois thèmes mais aussi par une préoccupation centrale: contribuer à mieux informer les membres de l'université, les autorités et l'opinion publique sur la nature et la diversité des relations entre l'Université de Lausanne et la cité.



Le Bâtiment central de Dorigny

Photo J.-P. Imsand

MISSION ET IMAGES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

L'université a toujours été, dans les discours comme dans les esprits, autrefois comme aujourd'hui, investie d'une **mission** à l'égard de la société.

Mais quelle est cette mission? Est-il possible de la cerner, de la définir? Est-elle unique? Évolue-t-elle? Comment est-elle conçue et vécue par les membres de la communauté académique? Par le monde extérieur?

Nous aborderons ces questions d'abord dans une perspective historique, nous plaçant au point de vue de la définition officielle des buts de l'institution.

Nous verrons ensuite quelle conception les enseignants universitaires ont de leur activité. Comment ils envisagent eux-mêmes leur mission, quelle part de leur budget-temps ils aimeraient idéalement consacrer à chaque volet de cette mission et dans quelle mesure la réalisation concrète et quotidienne de ce projet leur donne satisfaction.

Nous rendrons enfin compte de quelques aspects de l'**image** de l'université telle qu'elle est perçue en dehors de la communauté académique.

1. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ D'APRÈS LES TEXTES

« Que notre Université borne donc son ambition à maintenir et à perfectionner la qualité de l'enseignement grâce auquel nous aurons des savants experts et surtout des hommes cultivés, dont l'esprit sera capable d'ouvrir, sans s'égarer dans l'immense forêt, la route sacrée du savoir ! (...) En possession de la science qui a été, l'Université se tiendra aux écoutes de la science qui se fait, aux écoutes de l'âme du peuple et de l'humanité » (E. Golay, 1937).

Ce discours, prononcé à l'occasion des 400 ans de l'Académie par le Recteur en charge, nous renseigne clairement sur la mission dont était investie l'Université de Lausanne à ce moment-là : former, par son enseignement, une élite de savants et d'hommes qui aient accès au savoir et à la science et qui en fassent bon usage.

Nous retrouvons les mêmes éléments de définition des « buts » de la Haute Ecole dans les textes de loi sur l'enseignement supérieur élaborés depuis le début du XIX^{ème} siècle.

Ainsi, en 1837, au moment de la sécularisation de l'Académie, les Libéraux au gouvernement assignent deux missions à la Haute Ecole lausannoise :

- 1) Former des hommes pour les carrières qui exigent une instruction supérieure;*
- 2) Entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire.*

Le régime radical, sous l'impulsion de Louis Ruchonnet, réorganise l'instruction publique supérieure. Tandis que la loi de 1869 énonce des buts identiques, celle de 1890 introduit une mission nouvelle :

- 3) Concourir au développement de la science en général.*

La loi suivante, adoptée en 1916 et toujours en vigueur au moment du discours du Recteur Golay, reprend le même article, précisant toutefois que l'université est là pour entretenir et

développer une culture non seulement scientifique et littéraire, mais aussi artistique: au fil des années, les domaines s'élargissent.

Plus près de nous enfin, la Loi sur l'Université de Lausanne de 1977 (LUL), en vigueur aujourd'hui, introduit une conception plus diversifiée et plus ouverte encore des buts de l'institution :

- 1) *Concourir à la transmission et au développement de la science, par l'enseignement et la recherche;*
- 2) *Conduire à l'acquisition des connaissances, des méthodes et de la formation générale nécessaires à l'exercice des professions qui exigent une instruction supérieure;*
- 3) *Contribuer à la formation continue dans les domaines qui relèvent de sa compétence, ainsi qu'à la diffusion de la culture.*

On remarquera le passage de la *science* de la troisième à la première place, tandis que la formation passe au deuxième rang. A noter également l'apparition du terme *recherche* dans le couple enseignement-recherche, et celle de la *formation continue*: deux missions visant au renouvellement du savoir et à l'efficacité professionnelle.

On précise enfin, dans la loi de 1977, que toutes ces tâches seront accomplies dans le respect des principes scientifiques fondamentaux, notamment :

- a) *la description objective des phénomènes et la recherche des lois qui les régissent;*
- b) *l'exposé objectif des principaux courants de pensée;*
- c) *l'usage de méthodes critiques rigoureuses;*
- d) *le respect de la pensée d'autrui.*

Si la finalité première de l'Université de Lausanne semble toujours liée essentiellement à la transmission et à l'enrichissement de la **connaissance**, on remarque cependant dans le plus récent des textes législatifs une tendance à l'élargissement de la conception traditionnelle de l'université: au-delà de la vocation originelle de transmission d'**un savoir**, on inclut celle de l'apprentissage d'**un savoir-faire** et peut-être même d'**un savoir-être**,

composantes annonciatrices d'une université plus ouverte sur l'extérieur, davantage consciente des contraintes économiques, sociales et culturelles du monde environnant.

En 1971 déjà, lors du colloque de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) consacré à *L'Université dans son milieu*, des voix se faisaient entendre en faveur d'une nouvelle conception de l'université :

« Certes, l'enseignement et la recherche restent des tâches essentielles. Mais le contenu, l'esprit et les méthodes sont repensés pour les mettre à l'unisson du siècle. La formation de l'homme et du citoyen apparaît comme une préoccupation majeure au même titre que la formation du futur technicien. Et d'ailleurs, la formation de l'étudiant n'est plus considérée comme la seule tâche de l'Université, ni même la plus importante. La cité est en droit d'attendre de son Université l'accomplissement d'autres missions. Celle-ci n'a plus le droit d'éluder ses responsabilités (...) L'Université, dépositaire du passé et garante de l'avenir, a une action de promotion à mener: elle se doit d'être un pôle de développement et un foyer de progrès social » (J.-Cl. Maestre, 1971).

La déclaration de la Conférence des recteurs suisses du 5 mars 1976 concernant la mission de l'université reflète des préoccupations du même ordre lorsqu'elle affirme :

« Ainsi (par l'enseignement et la recherche), dans l'unité de la pensée, l'Université contribue au progrès des sciences, à l'éducation critique des individus et au bien de la société dans son ensemble. »

Le même texte définit encore, à côté de ces devoirs premiers, d'autres activités possibles, telles que la formation continue et le recyclage des hommes de science, l'éducation des adultes et la prestation de services particuliers à la communauté.

On relèvera ici la mention explicite de la fonction de **service à la collectivité**, troisième pôle (après l'enseignement et la recherche) des missions de l'université telles qu'on les envisage dans cet ouvrage.

Recteur de l'Université de Lausanne de 1968 à 1979, D. Rivier estime que l'université européenne de cette fin de XX^{ème} siècle devrait veiller à maintenir des liens étroits entre les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, chacune d'elles pouvant avoir un effet libérateur pour les deux autres.

Alors que *l'esprit de recherche* contraint l'enseignant à remettre en question et à enrichir sans cesse son savoir, *l'esprit d'enseignement*, lui, tend à ne retenir que l'essentiel des acquis de la recherche.

«D'un autre côté, l'esprit de service aux autres – qu'il s'agisse des membres de la communauté universitaire ou de la communauté tout entière – oblige de confronter les savoirs entre eux, face à d'autres exigences de la personne ou de la collectivité. Ainsi l'esprit de service aux autres, qui veut mettre les savoirs de l'Université à la disposition des autres, doit commencer par les dégager des entraves de l'abstrait, de la technique ou tout simplement du jargon» (D.Rivier, 1985).

Il semble ainsi largement admis aujourd'hui que la formation universitaire ne doit pas se limiter à l'acquisition de savoirs et de diplômes, mais doit porter sur l'ensemble de la construction de la personnalité et du rapport au monde. Il paraît également admis qu'un engagement actif des universités dans les problèmes économiques, sociaux et culturels de leur environnement est, sinon toujours réalisé, du moins souhaitable.

Cette ouverture au monde, souvent exprimée sous le nom de fonction de service, reste néanmoins difficile à définir rigoureusement, et nous conviendrons, en accord avec l'étude de l'OCDE sur *L'Université et la collectivité*, que cette distinction des trois fonctions : enseignement, recherche et service est avant tout commode, même s'il est vrai que la notion de service à la collectivité, entendue au sens large du terme, englobe et recouvre les deux premières (CERI, 1982).

Sans doute la notion « d'interaction » avec la collectivité serait-elle plus appropriée, évoquant spontanément l'idée d'une relation

libre et réciproque entre l'Université et la Société, mais le terme de « service » étant largement admis, nous le conserverons ici.

2. L'UNIVERSITÉ VUE PAR ELLE-MÊME

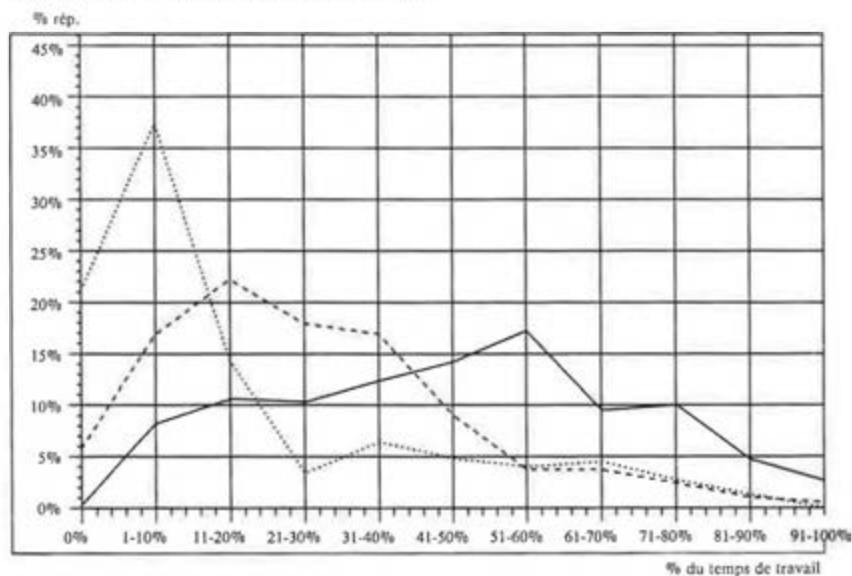
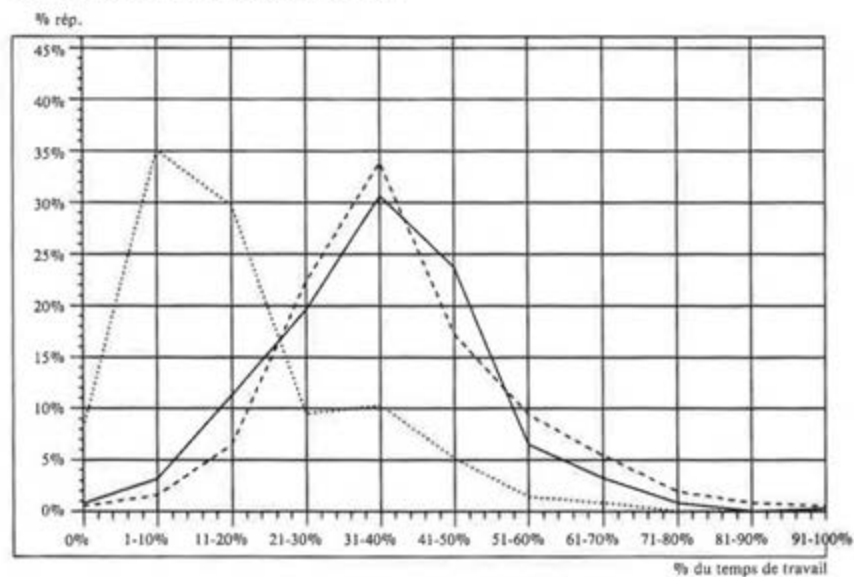
Et l'Université de Lausanne elle-même, comment conçoit-elle sa mission ? Le discours récent sur l'université assigne trois grands objectifs à l'institution universitaire : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. Quelle part de leur budget-temps ses enseignants accordent-ils respectivement à chacun de ces trois types d'activités ? Comment vivent-ils effectivement ce qui constitue leur travail quotidien et comment souhaiteraient-ils l'aménager idéalement ? En outre, quelle part de leur temps de travail consacrent-ils à des activités de gestion et d'administration ?

C'est par le biais des réponses à notre enquête effectuée auprès des enseignants et chercheurs de l'Université que nous allons aborder ces questions (cf. Annexes 1 et 2).

Relevons, pour ne pas y revenir, que les résultats de cette enquête – et en particulier ceux concernant la répartition effective du temps de travail des enseignants – ne prétendent pas nécessairement restituer une situation objective, telle que pourrait la relever un hypothétique observateur extérieur et impartial. Il s'agit ici de l'image que les acteurs eux-mêmes ont de leur propre pratique, avec les distorsions que cela peut entraîner.

2.1. Mission : enseignement, recherche et service à la collectivité

La première question de notre enquête portait sur une estimation de l'importance relative des trois missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité dans le budget-temps des enseignants de l'Université de Lausanne. Reportons-nous aux graphiques indiquant le temps (en % du temps de travail) consacré à chacune de ces trois activités, et cela dans la réalité (graphique 1) ou selon la conception idéale de chacun (graphique 2).

Graphique 1: Activités effectives**Graphique 2: Activités idéales**

Légende : — Enseignement
 - - - Recherche scientifique
 Service à la collectivité

Les trois courbes des **activités effectives** apparaissent nettement différenciées :

– **L'enseignement**, toujours pratiqué (à l'exception d'un cas), est assez régulièrement réparti entre 1% et 80% du temps de travail, (en moyenne 50%), avec un maximum entre 51% et 60%; 2,6% de répondants y consacrent 100% de leur temps.

– **La recherche**, non pratiquée par 6% des enseignants, absorbe pour l'essentiel entre 1% et 40% de leur temps de travail (en moyenne 30%), avec un maximum entre 11% et 20%.

– **Le service à la collectivité**, non pratiqué par 21% des répondants, occupe pour 37% des enseignants entre 1% et 10% de leur temps. En moyenne, ils lui consacrent 20% de leur budget-temps.

Pour ce qui est des **activités idéales**, on est frappé par la similitude des souhaits exprimés pour l'enseignement et la recherche : entre 11% et 60% du temps de travail, avec un sommet entre 31% et 40%. Dans les deux cas, la répartition est nettement plus concentrée que pour les fonctions effectivement réalisées; le corps académique serait-il plus uni dans ses souhaits que dans ses pratiques ? En moyenne, il ressort clairement que les enseignants souhaiteraient consacrer 10% de plus de leur temps de travail à la recherche et diminuer leur enseignement d'autant. La courbe idéale du service à la collectivité présente, elle, des caractéristiques très semblables à celles de la courbe effective.

En vue d'une analyse plus fine, on peut décomposer ces résultats globaux selon trois grands groupes de disciplines : sciences humaines [théologie, droit + IPSC, lettres + EFM, SSP et HEC (182 réponses)], sciences et pharmacie (80 réponses), médecine (144 réponses).

A la lecture du tableau I, on soulignera en particulier ce qui suit :

– Pour **l'enseignement**, ce sont les enseignants de sciences humaines qui affirment y consacrer le plus de temps, tandis que

les médecins lui consacrent en moyenne un tiers de leur temps de travail et les scientifiques stricto sensu la moitié. Au plan idéal, les trois groupes de disciplines se retrouvent avec des vœux relativement plus groupés, mais selon la même hiérarchie des moyennes: le chiffre des sciences humaines est supérieur à celui des sciences, qui est lui-même supérieur à celui de la médecine.

– Pour **la recherche**, c'est du côté des sciences qu'on y passe le plus de temps, mais dans toutes les disciplines, on souhaiterait en faire davantage.

– Pour **le service à la collectivité**, il apparaît clairement que ce sont les médecins qui sont les plus chargés et qu'ils préféreraient l'être moins.

Tableau 1: Part moyenne du temps de travail consacré aux activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité selon les disciplines.

ACTIVITÉS	Sc. humaines (en % du temps de travail)	Sciences	Médecine	Total UNIL
Activité effective				
Enseignement	62	50	33	50
Recherche	26	38	31	30
Service	12	12	36	20
	100%	100%	100%	100%
Activité idéale				
Enseignement	45	37	31	40
Recherche	38	50	42	41
Service	17	13	27	19
	100%	100%	100%	100%

2.2. Des attentes comblées ou déçues?

Les chiffres ci-dessus ne nous renseignent qu'approximativement sur le niveau d'adéquation entre les pratiques et les vœux de chacun. Ne pourrait-on estimer avec plus de précision le **degré de satisfaction** des enseignants universitaires lausannois, savoir

Tableau 2: Degré de satisfaction des enseignants de l'UNIL dans leur pratique professionnelle (selon les groupes de disciplines et de statuts)

DISCIPLINE STATUT	DEGRÉ DE SATISFACTION (% rép.)		
	Complet	Moyen/bon	Faible
ENSEIGNEMENT			
Sciences humaines	15,9	56,1	28,0
Sciences	20,8	62,5	16,7
Médecine	39,5	50,0	10,5
Prof. ordinaires	22,6	60,2	17,2
Autres professeurs	33,3	48,8	17,9
Corps intermédiaire	22,4	54,5	23,1
Moyenne UNIL	25,0	55,3	19,7
RECHERCHE			
Sciences humaines	20,7	69,5	9,8
Sciences	20,8	59,7	19,5
Médecine	22,6	59,7	17,7
Prof. ordinaires	18,8	69,9	11,3
Autres professeurs	33,3	54,8	11,9
Corps intermédiaire	16,8	65,0	18,2
Moyenne UNIL	21,4	64,2	14,4
SERVICE			
Sciences humaines	45,7	50,7	3,6
Sciences	44,4	47,2	8,4
Médecine	34,4	46,7	18,9
Prof. ordinaires	45,9	43,6	10,5
Autres professeurs	44,6	48,2	7,2
Corps intermédiaire	35,9	54,2	9,9
Moyenne UNIL	41,6	48,6	9,8

dans quelle mesure ce qu'ils font chaque jour répond à leurs attentes ?

A cette fin, nous avons croisé les réponses des activités effectives avec celles des activités idéales et défini les trois niveaux de satisfaction suivants (cf. tableau 2) :

- satisfaction complète: les deux réponses sont identiques ;
- satisfaction moyenne à bonne: les deux réponses présentent un écart de 1% à 20% ;
- satisfaction faible: les deux réponses présentent un écart de plus de 20%.

Comme on l'observe dans la plupart des situations quotidiennes, les enseignants de l'Université de Lausanne s'avèrent, pour une bonne moitié, assez contents (colonne médiane). Quelques positions plus tranchées méritent cependant d'être relevées. Ainsi, en matière d'enseignement, les médecins semblent particulièrement satisfaits du temps qu'ils y consacrent, puisque 40% d'entre eux s'estiment comblés. Par contre, c'est sur ce plan que se cristallise l'essentiel de l'insatisfaction en sciences humaines: 28% des enseignants voudraient retrancher 20% et plus de leur temps de travail consacré à cette activité. Il en va de même pour 23% du corps intermédiaire. Les « autres professeurs » (extraordinaires, associés et assistants) sont, pour un tiers, heureux de leur budget-temps comme enseignants et chercheurs. Le service, enfin, est sans conteste le domaine qui se voit attribuer la tranche de temps qui satisfait le plus de monde, à l'exception, nous l'avons déjà vu, des médecins qui souhaiteraient s'en décharger un peu.

Au total, un corps enseignant relativement satisfait, plus souvent comblé que vraiment mécontent et qui, s'il pouvait reprogrammer son emploi du temps, souhaiterait enseigner moins, consacrer plus de temps à la recherche et, suivant les cas, développer ou diminuer un peu la part de son service à la collectivité.

2.3. La part des tâches administratives

Il reste une dernière activité dont on a voulu mesurer la part dans le budget-temps hebdomadaire moyen des enseignants

universitaires : il s'agit des heures qu'ils consacrent à des activités de gestion et d'administration.

Tableau 3 : Charge administrative des enseignants

CHARGE ADMINISTRATIVE (% du temps de travail total)	Enseignants investis officiellement d'une charge administrative (%)	Enseignants non investis officiellement d'une charge administrative (%)	TOTAL UNIL (%)
0-10%	7,6	43,4	34,7
10-20%	35,8	27,1	29,4
20-30%	26,1	17,5	19,6
Plus de 30%	28,3	8,2	12,9
Ne sait pas	2,2	3,8	3,4
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Pour l'ensemble du corps enseignant de l'Université de Lausanne (dernière colonne du tableau 3), on trouve que 35% des enseignants consacrent jusqu'à 10% de leur temps à des travaux d'administration, ce qui n'est peut-être pas excessif ; 29% y consacrent jusqu'à 20% de leur temps, ce qui peut paraître relativement lourd ; 33% enfin y passent plus de 20% de leur temps, ce qui est certainement beaucoup, étant donné que cette activité s'exerce en plus des charges traditionnelles et fondamentales d'un enseignant universitaire.

Si on fait abstraction des 94 personnes qui ont indiqué qu'elles étaient officiellement investies d'une charge administrative (liée au Rectorat, à un Décanat, à un Conseil de faculté, au Sénat, au Conseil académique, à la direction d'un institut, à la présidence d'une section, aux commissions permanentes ou temporaires, etc.), il reste 308 enseignants dont 43% consacrent peu d'heures à ces activités, mais dont 26% y passent tout de même plus du 20% de leur temps. Cela signifie, en d'autres termes, qu'un quart des enseignants sans charge administrative officielle passe plus d'un jour par semaine à régler des problèmes de gestion et d'administration.

Tableau 4: Charge administrative selon les groupes de disciplines et de statuts (en % du temps de travail)

CHARGE ADMINISTRATIVE % du temps	PAR DISCIPLINE (%)			PAR STATUT (%)		
	Sc.hum.	Sci.	Méd.	Profes. ordin.	Autres profs.	Corps inter.
0-10%	47,7	40,4	40,1	19,4	48,2	53,4
10-20%	32,3	25,0	21,8	37,5	20,5	25,5
20-30%	13,1	21,2	20,9	26,4	19,3	11,7
Plus de 30%	3,1	9,6	13,6	16,7	8,4	3,6
Ne sait pas	3,8	3,8	3,6	—	3,6	5,8
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

NB: Ce tableau ne comprend que les résultats des enseignants non investis d'une charge administrative officielle.

Une analyse plus détaillée (cf. tableau 4) révèle que ce sont avant tout les enseignants en sciences (31%) et en médecine (35%) et, du point de vue du statut, les professeurs ordinaires (43%) qui sont chargés au-delà du 20% de leur temps de travail par ces tâches administratives.

2.4. Éléments d'un portrait

Venons-en maintenant au contenu de la mission de l'université et de sa conception à Lausanne et voyons s'il est possible d'en esquisser un profil. Entre savoir, savoir-faire et savoir-être; entre l'institution repliée sur elle-même ou ouverte sur l'extérieur et intégrée à son environnement; entre la «tour d'ivoire» centrée sur la recherche et la transmission de la Vérité, l'école professionnelle éducatrice et formatrice, et le service public à disposition du monde non-académique: où se situe l'Université de Lausanne, comment se voit-elle, comment se rêve-t-elle?

Par le truchement de notre enquête, nous avons posé la question à ses enseignants, et cela dans les mêmes termes que ceux de l'enquête réalisée pour le Conseil suisse de la science à l'Université de Genève (S.Hagemann, 1985).

Tableau 5 : Dans le cadre de votre faculté, quelles sont/devraient être les fonctions de l'université en tant que telle ?

FONCTIONS DE L'UNIVERSITÉ	Fct.effective (% rép.)	Fct. idéale (% rép.)	Différence
– Participer à la formation professionnelle	88,9	77,9	– 11,0
– Développer l'esprit critique et créatif	63,2	88,4	+ 25,2
– Innover en matière de science	60,2	78,7	+ 18,5
– Participer à la formation continue	52,1	74,9	+ 22,8
– Former une élite	51,8	48,5	– 3,3
– Apporter des éléments scientifiques à la discussion des questions contemporaines	44,8	60,9	+ 16,1
– Conserver les valeurs socio-culturelles	36,2	25,6	– 10,6
– Développer la capacité d'agir	32,9	56,3	+ 23,4
– Susciter des débats sur les questions contemp.	19,2	43,9	+ 24,7
– Jouer un rôle critique dans les grands débats publics	17,3	43,9	+ 26,6
– Créer des valeurs socio-culturelles nouvelles	15,9	40,4	+ 24,5
– Apporter des aides à la prise de décision politique	13,9	42,9	+ 29,0
– Autres	5,3	6,5	+ 1,2

NB: Les rubriques sont rangées dans l'ordre décroissant des réponses à la fonction effective.

Des réponses multiples étaient possibles.

L'évaluation des fonctions effectives de l'Université s'articule pour l'essentiel autour de la formation professionnelle (89%), du développement d'un esprit critique et créatif (63%) et de l'innovation en matière de science (60%). Viennent ensuite la formation continue (52%) et la formation d'une élite (52%). Tous les autres objectifs recueillent moins de 50% des suffrages.

A remarquer que si, dans la Loi sur l'Université de Lausanne de 1977 (LUL), la formation professionnelle est passée, depuis quelque dix ans, au deuxième rang des buts de l'institution, elle demeure cependant sa première fonction effective. Le développement de la science lui, au premier rang dans la LUL, n'apparaît ici qu'en troisième position. Un certain décalage donc entre la volonté de la loi et son application pratique, dont on ne sait s'il faut l'attribuer aux contraintes matérielles de temps et de ressources disponibles, aux structures de l'institution ou aux exigences de la société.

Les quatre premières fonctions, tant effectives qu'idéales, aussi bien dans notre enquête que dans celle réalisée à l'Université de Genève, sont les mêmes, mais citées dans un ordre de priorité différent. **A Lausanne, seules trois fonctions sont citées moins souvent idéalement qu'effectivement: formation professionnelle, conservation des valeurs socio-culturelles et formation d'une élite.** La première est sans doute jugée suffisamment mise en pratique; quant aux deux autres, faut-il y voir une distance par rapport à des valeurs jugées par trop traditionnelles? Les autres fonctions que les enseignants souhaiteraient voir plus développées ont une connotation résolument «moderne»: tournées vers la nouveauté, la réactualisation permanente des connaissances, l'adaptation aux exigences de la vie professionnelle et économique, la prise en compte de l'évolution socio-politique du monde contemporain et même la participation à ses débats.

C'est bien là le portrait d'une Université qui, au-delà de la transmission d'un savoir, se propose (idéalement tout au moins) de renforcer son offre d'un savoir-faire et de développer son ouverture au monde économique, politique et socio-culturel qui l'entoure.

Cette conception d'une université intégrée à son environnement ne semble cependant pas être l'apanage de Lausanne, mais plutôt le signe d'une évolution plus générale. Comme le souligne le rapport du Conseil suisse de la science (J.-F. Dällenbach, E. Fiala, S. Hagemann, 1986), on assiste à un phénomène d'ouverture au sein des différentes universités suisses, et cela aussi bien sur le plan des lois et discours que sur celui des attitudes individuelles à l'égard du service à la collectivité.

Une tendance aux implications multiples, tant pour l'université que pour la société, relevant, ainsi que le soulignait récemment le Conseiller d'Etat Pierre Cevey (1985), d'un projet global: *«Le défi de l'Université, en cette fin de vingtième siècle, est de définir et de faire cohabiter les impératifs du savoir et de la recherche pure et les exigences de la vie sociale d'une communauté telle que la nôtre, de concilier ce qui a été et ce qui est, ce qui devrait être et ce qui peut être.»*

3. L'UNIVERSITÉ VUE PAR LA CITÉ

Dans tous les pays économiquement développés, la question de l'image de l'université se pose aujourd'hui de manière plus ou moins aiguë. Que pense le public de son université? Comment sont perçues ses fonctions sociales? Comment juge-t-on la manière dont elle les remplit? Est-elle perçue comme une institution coûteuse ou au contraire lui reconnaît-on une certaine efficacité?

Au-delà de sa tâche d'enseignement et de recherche scientifique, l'Université de Lausanne doit-elle s'engager davantage dans le domaine du service à la collectivité? L'image de l'Université de Lausanne dans l'opinion publique est-elle bonne, plutôt bonne, plutôt mauvaise, voire franchement mauvaise?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous avons adressé un questionnaire (cf. Annexe 3) à un certain nombre de personnalités et responsables de la région et du Canton. Ces personnes ont été sélectionnées pour leur grande information personnelle.

Cette manière de faire a été dictée avant tout par des raisons pratiques.

En effet, cette méthode dite des « témoins privilégiés » exige peu de moyens matériels. Elle peut néanmoins se révéler très utile si l'on veut esquisser à grands traits l'image que l'Université projette vers l'extérieur, pour autant qu'on n'entende pas faire de l'ensemble de ces témoins un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble de la population vaudoise.

Ce deuxième questionnaire a été envoyé à septante responsables et personnalités du Canton, à savoir :

- les syndics des communes appartenant à l'agglomération lausannoise ;
- les présidents des partis politiques vaudois représentés au Grand Conseil ;
- les chefs de Département ;
- les responsables des associations syndicales et patronales ;
- le président de l'Union des communes lausannoises ;
- les responsables de divers groupes d'intérêt (ADIL, chambre des médecins, ordre des avocats, etc.).

Nous avons reçu 42 réponses, soit un taux de réponse de 60%. Plus limité dans ses objectifs que le premier, ce questionnaire reprenait, sous une forme identique, quelques questions que nous avons adressées aux enseignants et chercheurs de l'Université.

3.1. Mission et activités de service à la collectivité

Les opinions exprimées sur l'Université, les missions qu'on lui reconnaît ou qu'on souhaite lui voir exercer forment un ensemble hétérogène. Doit-elle se cantonner dans ses fonctions traditionnelles d'enseignement et de recherche ou doit-elle s'engager davantage dans les contradictions, les débats, voire les conflits de la société dans son ensemble? Il semble bien, d'après notre enquête, que **l'attente majeure est celle d'une recherche innovatrice, d'une formation intellectuelle critique et d'une participation**

à la formation professionnelle (cf. tableau 6): des aspirations que l'on avait déjà rencontrées auprès des enseignants de l'Université (cf. tableau 5)

Tableau 6: Les fonctions de l'Université

<i>Selon vous, et de façon idéale, quelles devraient être les principales fonctions d'une université?</i>	
– Innover en matière de science	79,2%
– Développer l'esprit critique et créatif	75,0%
– Participer à la formation professionnelle	62,5%
– Participer à la formation continue	54,2%
– Apporter des éléments scientifiques à la discussion des questions contemporaines	54,2%
– Développer la capacité d'agir	52,1%
– Former une élite	39,6%
– Conserver les valeurs socio-culturelles	33,3%
– Susciter des débats sur les questions contemporaines	31,3%
– Apporter des aides à la prise de décision politique	25,0%
– Créer des valeurs socio-culturelles nouvelles	22,9%
– Jouer un rôle critique dans les grands débats publics	14,6%
– Autres	2,1%

En outre, on souhaite que l'Université joue un rôle actif dans la formation continue. Les personnes interrogées estiment également en majorité que l'Université doit apporter des éléments scientifiques à la discussion des questions contemporaines. En revanche, elles sont nettement moins nombreuses à penser que l'Université devrait s'insérer d'une manière ou d'une autre dans le processus de décision ou qu'elle a pour mission essentielle de

jouer un rôle critique dans les débats publics. Au premier abord, la collectivité ne semble donc pas désirer que l'Université s'engage trop dans les problèmes du jour... Si on accuse parfois l'Université de demeurer une «tour d'ivoire» à l'écart de la réalité de la vie, ce qu'on attend d'elle c'est, tout d'abord, de rester le lieu privilégié de la recherche et de la formation supérieure. Et pourtant, **73% des personnes questionnées estiment que l'Université de Lausanne devrait s'engager davantage dans le domaine du service à la collectivité** (cf. tableau 7).

Tableau 7: Le service à la collectivité

<i>Estimez-vous que l'Université de Lausanne devrait, au-delà de sa tâche d'enseignement et de recherche scientifique, s'engager plus dans le domaine du service à la collectivité?</i>		
Oui 72,9 %	Non 25,0 %	Non réponse 2,1 %

La contradiction n'est qu'apparente. A en croire les personnalités interrogées, le public souhaite effectivement un engagement plus soutenu de l'Université dans les problèmes économiques, sociaux et culturels de la cité. En même temps, on croit deviner la crainte que l'Université, en devenant un acteur direct de la vie sociale, ne trahisse sa nature et les fonctions essentielles qu'on lui attribue généralement. C'est dire que **si la fonction de service à la collectivité doit être développée, elle doit être aussi clairement définie et située par rapport aux fonctions d'enseignement et de recherche.**

Le processus semble d'ailleurs en partie entamé puisque 65% des personnes interrogées déclarent avoir eu des contacts avec l'Université. L'assistance technique (recherche-conseil, expertises), la formation, les activités culturelles (conférences, expositions, etc.) sont autant de modalités d'interaction entre l'Université et la collectivité (cf. tableau 8) dont il est raisonnable de prévoir le développement, sans que pour autant l'Université se trouve nécessairement livrée aux tiraillements de la collectivité.

Tableau 8: Les contacts avec l'Université

<i>Votre commune / association / parti a-t-elle (il) eu des contacts avec l'Université de Lausanne ?</i>		
Oui 64,6 %	Non 29,2 %	Non réponse 6,2 %
<i>Si oui, de quel type étaient ces contacts ?</i>		
Recherche-conseil		14,6 %
Cours de formation		18,8 %
Animation culturelle		25,0 %
Autres		27,1 %

3.2. L'image de la Haute Ecole

Une autre question avait pour but d'évaluer plus concrètement la manière dont l'Université de Lausanne est perçue par le public. L'Université de Lausanne remplit-elle les fonctions jugées essentielles par nos « témoins privilégiés » ?

D'une manière générale, les personnes interrogées estiment que l'Université de Lausanne remplit parfaitement ou partiellement les fonctions qu'elles-mêmes jugent importantes. Relevons toutefois quelques signes d'insatisfaction : seuls 8% des personnes ayant mentionné la « capacité d'agir » comme une fonction importante considèrent que l'Université de Lausanne remplit parfaitement sa tâche dans ce domaine ; 20% pensent qu'elle ne remplit pas sa mission de formation professionnelle. Ceux, moins nombreux, qui aimeraient faire jouer à l'Université un rôle critique dans les débats publics sont complètement déçus. En effet, ils sont 77% à estimer que l'Université ne remplit pas du tout sa mission sur ce plan. En revanche, ceux qui estiment que l'Université a pour mission essentielle de « former des élites » ont toutes les raisons pour être comblés (cf. tableau 9).

Tableau 9: L'Université, ses fonctions et le public

<i>Pensez-vous que l'Université de Lausanne remplisse les fonctions que vous avez mentionnées (cf. tableau 6)?</i>			
	1*	2*	3*
– Innover en matière de science	23,7	50,0	13,2
– Développer l'esprit critique et créatif	22,2	63,9	11,2
– Participer à la formation professionnelle	26,7	50,0	20,0
– Participer à la formation continue	23,1	53,8	15,4
– Apporter des éléments scientifiques à la discussion des questions contemporaines	11,5	65,4	15,4
– Développer la capacité d'agir	8,0	60,0	20,0
– Former une élite	34,5	58,6	3,4
– Conserver les valeurs socio-culturelles	25,0	37,5	18,8
– Susciter des débats sur les questions contemporaines	13,3	46,7	33,3
– Apporter des aides à la prise de décision politique	0,0	66,7	16,7
– Créer des valeurs socio-culturelles nouvelles	18,2	63,6	9,1
– Jouer un rôle critique dans les grands débats publics	0,0	28,6	71,4
– Autres	—	—	—

* 1 = parfaitement – 2 = partiellement – 3 = pas du tout

En définitive, l'image de l'Université de Lausanne auprès du public est-elle favorable ou plutôt défavorable? La question posée dans notre questionnaire ne visait pas à saisir directement l'opinion des personnes composant notre échantillon. Nous avons plutôt voulu savoir leur avis sur la manière dont l'Université de Lausanne est perçue par l'opinion publique vaudoise (cf. tableau 10). Si nous avons procédé ainsi, c'est parce que leur rôle dans la vie de la cité (en tant que syndics, chefs de Département, dirigeants des associations professionnelles ou des partis politiques) nous semblait de nature à les tenir particulièrement bien informés sur l'état de l'opinion.

A en croire les personnes interrogées, l'image de l'Université dans l'opinion publique vaudoise ne semble pas négative.

Tableau 10: L'image de l'Université dans l'opinion publique

<i>Selon vous l'image générale de l'Université de Lausanne dans l'opinion publique vaudoise est-elle:</i>	
Très bonne	12,5 %
Assez bonne	70,8 %
Indifférente	12,5 %
Assez mauvaise	2,1 %
Franchement mauvaise	0,0 %
Non réponse	2,1 %

Lorsqu'on interpelle directement nos « témoins » sur la confiance qu'ils accordent à telle ou telle composante de la collectivité, on apprend que, s'ils ont moins confiance dans les professeurs d'université que dans leurs médecins et leurs prêtres ou pasteurs, ils les situent cependant en tête du classement avant les avocats, les enseignants du secondaire, les journalistes, les écrivains et les hommes politiques (cf. tableau 11).

Tableau 11: La confiance dans les enseignants universitaires

<i>Veillez donner un rang aux professions suivantes, en fonction de la confiance que vous leur accordez.</i>			
	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang
Médecin	52,1 %	12,5 %	2,1 %
Prêtre, pasteur	31,3 %	16,7 %	6,3 %
Professeur université	18,8 %	37,5 %	8,3 %
Avocat	12,5 %	27,1 %	12,5 %
Enseignant secondaire	2,1 %	16,7 %	25,0 %
Ecrivain	2,1 %	6,3 %	20,8 %
Homme politique	2,1 %	8,3 %	14,6 %
Journaliste	2,1 %	6,3 %	12,5 %

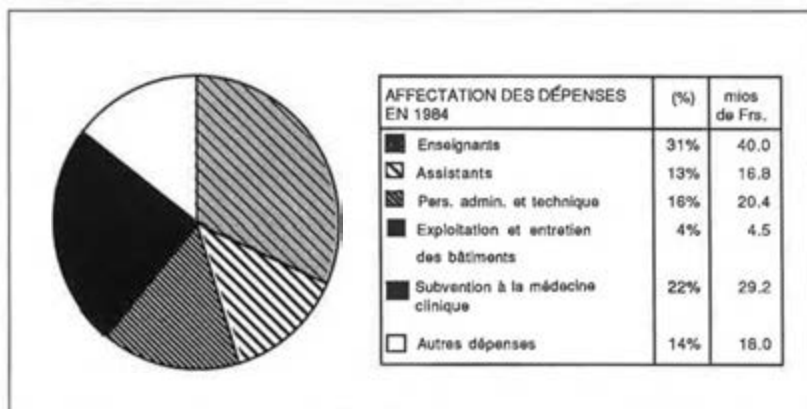
3.3. Le coût et les apports à la collectivité

Enfin, ultime question, nous avons voulu savoir si l'Université était perçue comme une institution coûteuse en regard de son apport à la région et au Canton. Pour faciliter cette évaluation, nous avons joint au questionnaire un exemplaire du dépliant d'information de l'Université de Lausanne, semblable à celui qui est présenté ici en page 3 de la couverture et dans lequel nous avons indiqué de manière très synthétique l'affectation des dépenses de l'Université et leur couverture ainsi que les principaux apports de l'Université à la collectivité.

L'Etat de Vaud a consenti, dans le cours des dernières années, des investissements importants pour l'Université de Lausanne, principalement liés à sa nouvelle implantation au bord du Lac. Pendant les dix dernières années, ces dépenses d'investissement ont représenté 20 millions de francs par an environ, financées à 60% par le Canton. En ce qui concerne le budget d'exploitation de l'Université, son total s'élevait à 129 millions de francs en 1984 (137 millions en 1985). Partie intégrante du budget de l'Etat de Vaud, il comprend (cf. graphique 3):

- le budget qui couvre les dépenses de fonctionnement (traitements des enseignants, exploitation et entretien des bâtiments, etc.);
- une subvention versée par l'Université aux établissements hospitaliers universitaires pour couvrir les frais d'enseignement et de recherche dans les cliniques.

Graphique 3

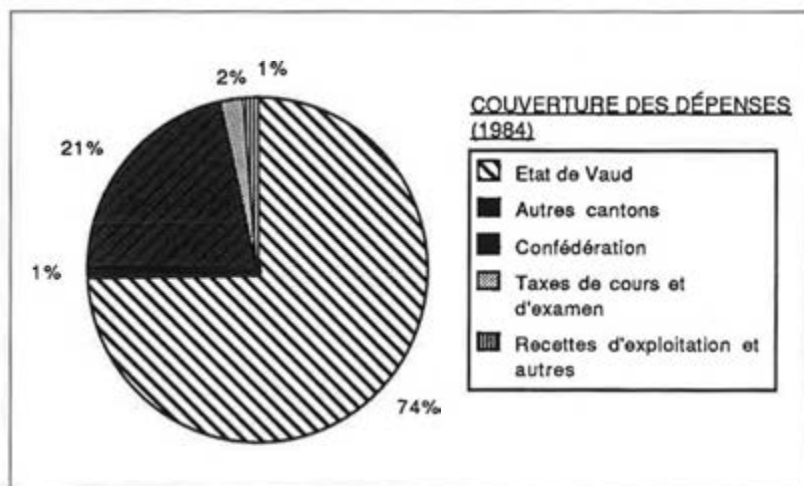


La Confédération accorde une subvention de base aux termes de la Loi fédérale d'aide aux universités (LAU), ainsi que des subventions pour l'acquisition d'appareils scientifiques lourds.

D'autres sources de financement sont (cf. graphique 4):

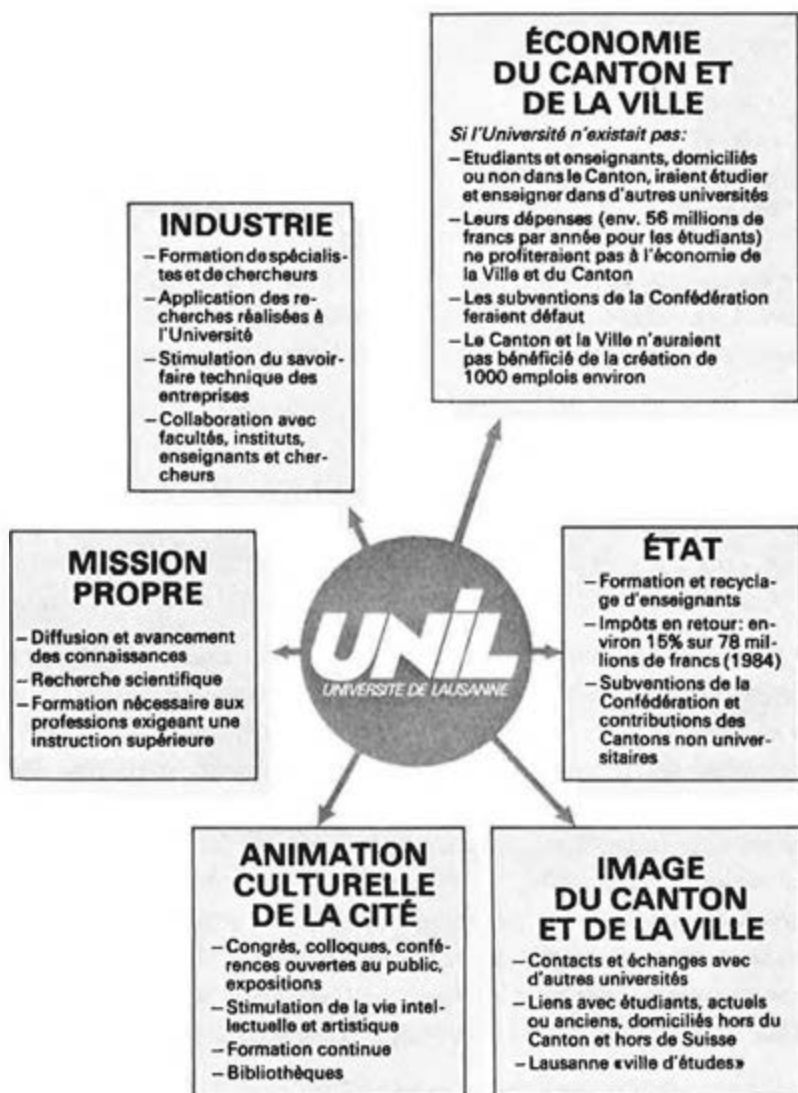
- les subsides du Fonds national de la recherche scientifique, accordés à des chercheurs de l'Université de Lausanne;
- le revenu de la fortune de l'Université (divers fonds dont le capital atteint environ 20 millions permettant de distribuer 0,8 million par an);
- les mandats ou subsides de recherche du secteur privé.

Graphique 4



Dans le même dépliant, nous mentionnions également les principaux apports de l'Université de Lausanne. En effet, si la cité couvre le coût de l'Université, elle en tire des bénéfices dans le domaine de la formation et de la recherche bien sûr, mais aussi dans les domaines culturel et médical ou encore dans le domaine économique, l'Université apparaissant comme un facteur de dynamisme local et régional (cf. encadré).

APPORTS DE L'UNIVERSITÉ



Ces informations ont peut-être aidé les personnalités interrogées à formuler un jugement sur le rapport coûts-bénéfices de l'Université de Lausanne (cf. tableau 12).

Tableau 12: Le coût et les apports de l'Université

<i>Considérant l'apport de l'Université de Lausanne à sa région et à son Canton, pensez-vous que son coût est :</i>	
Trop élevé	18,8 %
Normal	68,7 %
Peu élevé	6,3 %
Ne sait pas	6,3 %

Un cinquième environ pense que le coût de l'Université est trop élevé. Cependant, ils sont 69% à considérer que ce coût est « normal », en regard de ce que l'Université apporte à la cité.

Que faut-il penser, en définitive, de l'image de l'Université dans l'opinion publique? Dressant un bilan sans complaisance de la réalité universitaire contemporaine telle qu'il la voit, D. Rivier (1985) soulignait la perte de crédibilité de l'institution universitaire. Une perte de crédibilité qui tendrait à éveiller le scepticisme et la méfiance chez un nombre croissant de nos contemporains.

« Que ce soit en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne ou même en Suisse, que cela vienne du monde de l'économie, de la technique, de la politique ou encore de la science, toujours plus nombreuses sont les voix qui, ouvertement, critiquent les universités. Que leur reproche-t-on en somme? D'enseigner des choses sans rapport avec la réalité de la vie, de faire de la recherche de seconde qualité, de mettre sur le marché des diplômés médiocres sinon inutilisables, de dilapider l'argent des contribuables, bref, de ne pas répondre aux grands espoirs que tout le monde avait fondés en elles il y a une trentaine d'années, lorsque l'Etat avait ouvert ses coffres pour encourager leur expansion. »

Notre enquête donne une image moins défavorable du prestige et de la réputation de l'Université de Lausanne. Cependant, les caractéristiques de l'échantillon nous interdisent les généralisations trop hâtives. Il serait dangereux de croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Si l'image de l'Université apparaît ici plus positive qu'ailleurs, on aurait tort de ne pas voir

les indices d'un malaise, peut-être croissant, dans les relations entre l'institution et la collectivité. «Conservatoire croulant, jouet du pouvoir, nid d'irresponsables, usine à diplômés.» Ce sous-titre étonnant d'un article consacré à l'université par un magazine romand (*Temps stratégique*, 1982) n'est pas un simple slogan accrocheur. Il témoigne sans doute des préoccupations de l'opinion publique, sur lesquelles on reviendra dans la dernière partie de cet ouvrage.

L'idée commence à faire son chemin que le développement économique et social à long terme de la cité tient avant tout à la richesse de son capital humain et à son potentiel intellectuel. Le rôle de l'université dans la société devient ainsi un enjeu social toujours plus important. Indépendamment des images tantôt rassurantes, tantôt critiques que nous renvoyent la presse ou les différents secteurs de l'opinion publique, il convient d'être conscient qu'une dynamique nouvelle tend aujourd'hui à modifier la place des universités et de l'enseignement supérieur dans le système économique et social.



ASPECTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

A supposer qu'elle ait jamais été représentative, l'image de l'universitaire isolé, enfermé dans son monde abstrait, relève d'une époque révolue. Adaptation et création d'enseignements; production d'articles; rédaction de travaux; participation à des colloques; lecture et commentaire d'ouvrages: autant l'activité universitaire témoigne d'un foisonnement d'idées et d'initiatives, autant il faut convenir que l'isolement, souvent supposé nécessaire pour la production scientifique, fait aujourd'hui partie des mythes.

L'interdépendance entre le développement de l'enseignement et de la recherche universitaires, d'une part, et la réalité sociale, de l'autre, n'est plus à démontrer: la vitesse des changements socio-économiques entraîne une transformation rapide des exigences envers l'enseignement et la formation et requiert des qualifications toujours nouvelles que le système d'enseignement doit permettre d'acquérir et de développer. Ce mouvement de qualification et de spécialisation paraît inévitable tant est rapide l'accroissement des savoirs, mais il est aussi gros de dangers par le fossé qu'il tend à creuser entre les disciplines, et surtout entre la communauté universitaire dans son ensemble et l'opinion publique.

Que l'université ne soit pas à l'abri des turbulences du développement économique et social de la cité, voilà qui est devenu une évidence. Elle n'a d'ailleurs jamais été vraiment à l'abri de ces

turbulences. Mais aujourd'hui les responsables de l'enseignement et de la recherche universitaire ont peut-être une conscience plus nette de la nécessité de remplir leur mission en interaction constante avec les multiples demandes qui émanent du corps social.

On peut affirmer que c'est de l'extérieur que l'université reçoit sa fonction et sa mission. Cette dernière est en général définie comme comprenant surtout l'enseignement et la recherche. Un enseignement et une recherche dont la finalité ultime est le développement de la faculté d'agir des individus dans leurs rapports sociaux à l'intérieur d'un monde en constante mutation.

Par le biais de l'enseignement, on veut donner aux étudiants à la fois une culture générale de haut niveau et une culture professionnelle plus spécialisée. Alors qu'une analyse en termes de marché de l'emploi pourrait quelquefois amener à privilégier le développement des sciences dites « dures », l'orientation vers les problèmes concrets de la collectivité conduit à mettre en évidence la présence permanente des dimensions économiques, sociologiques, politiques et culturelles.

Le premier chapitre de cette deuxième partie montre l'effort accompli par l'Université de Lausanne dans les différents domaines de l'enseignement. Nous présenterons d'abord les facultés des sciences humaines. Nous donnerons ensuite un bref aperçu de l'enseignement en Faculté des sciences. Enfin, nous présenterons quelques aspects de l'enseignement en médecine. Evidemment, il ne peut être question de présenter ici le contenu de l'ensemble des cours dispensés à l'Université de Lausanne. Notre objectif est bien plus limité. Délibérément, nous avons voulu éviter l'énumération fastidieuse des enseignements offerts dans les diverses facultés pour livrer uniquement quelques images ponctuelles, un portrait impressionniste, plus vivant peut-être, de l'activité universitaire dans ce domaine.

Nous nous sommes interrogés sur la nature des connaissances dispensées à l'Université de Lausanne. Les enseignants universitaires lausannois privilégient-ils l'acquisition d'un savoir théorique ou, au contraire, le contenu de leurs cours est-il orienté vers

la pratique? Quel est le degré d'ouverture de l'Université de Lausanne aux échanges scientifiques avec l'extérieur? Les enseignants lausannois ont-ils l'impression de manquer de moyens techniques et pédagogiques pour accomplir leurs tâches d'enseignement? L'enseignement est aujourd'hui de plus en plus lié à l'utilisation des nouvelles techniques de traitement de l'information. L'informatique est donc entrée dans toutes les facultés. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de présenter ici quelques facettes de cette évolution.

Nous aborderons ensuite, dans le deuxième chapitre, quelques aspects de la recherche à l'Université de Lausanne.

Cherchant à identifier quelques éléments de l'interaction entre l'Université et la cité dans ce domaine, il nous est impossible d'éviter le vieux débat relatif à la nature même de la recherche universitaire. S'agit-il d'une recherche «pure», «théorique», «fondamentale», par opposition à une recherche qui serait «appliquée», «pratique», «impure»? La description des activités de recherche à l'Université montrera l'impossibilité de dissocier les deux types de recherche. La recherche, même la plus fondamentale, a tôt ou tard besoin d'un retour, d'un «feedback» social. Bien plus, la spécialisation des connaissances et l'émiettement de l'objet de la recherche renforcent la nécessité d'associer «le théorique» et «le pratique», «le fondamental» et «l'appliqué».

Vers quels grands domaines la recherche à l'Université de Lausanne est-elle orientée? Quels sont les principaux thèmes de recherche susceptibles d'intéresser le public? Quelle part de leur temps les enseignants de l'Université de Lausanne consacrent-ils à la recherche? Aimeraient-ils en consacrer davantage? Nous connaissons déjà la réponse à ces questions (cf. partie «mission et images de l'Université de Lausanne», 2.1. et 2.2.). Quels sont dès lors les principaux obstacles au développement de la recherche dans notre Université? Voici quelques-unes des interrogations auxquelles nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse.

1. ASPECTS DE L'ENSEIGNEMENT

Issue de l'Académie qui lui a donné naissance il y a un peu moins d'un siècle, l'Université de Lausanne offre aujourd'hui un ensemble complexe d'enseignements extrêmement diversifiés. L'essor de l'enseignement universitaire lausannois a été particulièrement sensible au cours du XX^{ème} siècle. De 1900 à 1980, le nombre d'enseignants a triplé. Mais cette évolution n'a pas été linéaire. C'est principalement à partir des années soixante que s'est développée en Suisse une importante demande de formation, orientée vers les universités et hautes écoles techniques. L'Université de Lausanne compte aujourd'hui plus de 6500 étudiants, trois fois plus qu'en 1960 (cf. dépliant en p. 3 de la couverture).

Lors du Dies academicus de 1982, le Chef du Département de l'instruction publique et des cultes soulignait quelques exemples de ce prodigieux développement. Si l'on prend la peine de consulter les programmes des cours qui se donnent ou se sont donnés à l'Université de Lausanne, on découvre, avec R. Junod, que vers 1900 le même professeur de médecine – c'était César Roux – enseignait l'ensemble des disciplines chirurgicales! On apprend aussi qu'en Faculté des lettres les enseignements de l'allemand, de l'anglais et du russe étaient, jusqu'en 1920, confiés à la même personne. Enfin, dernier exemple, auquel on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, le Conseil de la Faculté des sciences comptait, vers 1945, vingt membres alors qu'il en réunit aujourd'hui plus de quatre-vingts.

La croissance du corps enseignant, la multiplication des nouveaux enseignements et, bien sûr, l'expansion extra-muros de l'Université sont liées à la croissance démographique et au développement économique des dernières décennies. Sous la pression des spécialisations multipliées par le développement technique et scientifique, sous le poids du nombre croissant d'étudiants progressivement issus de différentes couches de la population, l'Université de Lausanne offre aujourd'hui une riche mosaïque d'enseignements impossible à saisir d'un simple regard. Dès lors,

l'aperçu qui suit ne donne forcément qu'une image partielle de l'activité des facultés.

A cette fin nous avons eu largement recours aux informations déjà disponibles dans un certain nombre de documents (Guide de l'étudiant, Rapports annuels de l'Université, *Uni-Lausanne*, Comptes rendus du Département de l'instruction publique et des cultes, etc.). Nous avons également utilisé les informations condensées dans les discours des doyens lors des séances annuelles d'ouverture des cours. En effet, ces cérémonies sont souvent



Le grand auditoire du BSFH I Photo PIUL

l'occasion de faire le point et de dresser le bilan des activités d'enseignement et de recherche de l'année écoulée, et aussi d'aborder quelques-uns des grands problèmes intéressant la communauté universitaire. Ces rapports sont donc des sources d'information très précieuses pour une reconstitution des principaux axes de l'enseignement et de la recherche dans les différentes facultés au cours des dernières années. Cependant, notre étude présente aussi une information nouvelle: celle que nous avons pu extraire de l'enquête par questionnaire présentée précédemment (cf. aussi Annexe 1).

1.1. La Faculté de théologie protestante: entre Dieu et les hommes

C'est en 1537, l'année qui suivit la conquête du Pays de Vaud et l'établissement de la Réforme, que les Bernois dotèrent la ville de Lausanne d'une Ecole destinée à former des pasteurs. Il était urgent, pensaient les Bernois, de former des hommes cultivés, capables de lire la Bible dans les textes originaux. Quatre chaires furent créées: grec, hébreu, arts et théologie. Parmi les premiers professeurs: Théodore de Bèze, l'helléniste, et Pierre Viret, le théologien. Depuis lors, la Faculté de théologie a conservé un corps enseignant relativement modeste (une quinzaine de professeurs et de chargés de cours en 1985, cf. dépliant en p.3 de la couverture), mais c'est d'un cours sur l'Eglise vaudoise, donné à la Faculté dès 1908, qu'est sortie la monumentale «*Histoire de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud sous le Régime bernois*».

La Faculté de théologie forme aujourd'hui les futurs ministres de l'Évangile, pasteurs et diacres au service des Églises réformées, dans le pays et à l'étranger. Les diplômes auxquels la Faculté prépare sont la licence en théologie, la licence ès sciences religieuses, le certificat d'études théologiques et le diplôme de spécialisation en sciences bibliques. En outre, elle prépare à l'obtention du certificat d'études théologiques décerné par la Faculté des lettres.

Quelle est la nature propre de l'enseignement théologique? Réflexion sur l'existence à partir de la lecture d'un événement historique, lieu de confrontation et de rencontre avec les sciences humaines auxquelles elle emprunte ses instruments d'analyse, recherche d'une identité humaine, évaluation critique des idéologies, des pouvoirs et des religions, ou combat pour la libération de l'homme, la théologie a été définie par C. Keller (1972) comme étant avant tout «*l'exploration austère et passionnée des fondements de l'être, de sa dynamique structurante, signifiante et normative, en d'autres termes: l'exploration aussi humble qu'audacieuse de la jonction entre l'être et le non-être, qui est Dieu*». La tâche spécifique de l'enseignement théologique consiste donc à poser le problème de l'homme en relation avec la question de Dieu. Parlant de Dieu, la théologie se livre en fait à une réflexion fondamentale sur la condition humaine.

Comme on peut s'y attendre, les enseignants de la Faculté de théologie privilégient l'acquisition d'un savoir-être (75% des réponses contre 35% pour l'ensemble des facultés). C'est-à-dire qu'ils pensent que leur enseignement doit être l'occasion d'une réflexion sur les valeurs nécessaires à l'épanouissement de la personnalité ainsi que cela ressort de notre enquête (cf. tableau 13).

Tableau 13: Le contenu de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)		
	Faculté	Université
Acquisition d'un savoir théorique	75,0%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	58,3%	71,4%
Acquisition d'un savoir être	75,0%	34,7%

Pourrait-il en être autrement dès lors qu'on définit aussi la théologie comme « *l'exploration scientifique de cette jonction entre être et non-être qui donne naissance à tout sens, à toute structure, à toute norme, et qui confère une finalité à ce qui apparaît à la surface des choses, que ce soient les galaxies de l'espace infini ou les mythes et symboles de l'inconscient humain* » (C. Keller, 1972).

La théologie apparaît aussi comme un enseignement qui tente de rendre compte de la destinée humaine, et de la manière dont cette dernière est vécue dans la société contemporaine. De là, la nature polymorphe de l'enseignement théologique qui doit s'attaquer à tout : aux données historiques du christianisme, de la Bible et des autres religions, bien sûr, mais aussi aux exigences et aux ambitions des sciences naturelles, de la critique historique « objective », de la philosophie, des sciences sociales et des idéologies.

Un polymorphisme néanmoins structuré: le programme des cours de la Faculté de théologie est ordonné en trois groupes de matières qui correspondent à trois types d'interrogations :

- Groupe I: Théologie biblique
- Groupe II: Théologie historique et systématique
- Groupe III: Théologie morale, pratique et sociale

La théologie s'interroge sur le « premier commencement » et sur les principes d'interprétation qui structurent notre histoire. Elle s'interroge aussi sur le monde présent « afin de préciser les conditions qui permettront d'inscrire dans la société et la culture qui sont les nôtres le projet historique qu'elle s'est efforcée de déchiffrer » (P. Gisel, 1980). Les matières enseignées portent essentiellement sur l'exégèse et la théologie de l'Ancien et du Nouveau Testaments, l'histoire du christianisme et des dogmes, la science des religions, la dogmatique, l'éthique, la théologie moderne et contemporaine, la théologie et la culture, la théologie pratique et pastorale, la psychologie et la sociologie de la religion, la philosophie.



Bibliothèque de la Faculté de théologie à l'Ancienne Académie
Photo J.-Ph. Daulte

Le programme des cours est complété par un 3^{ème} cycle romand dont l'enseignement porte chaque année sur une discipline de la théologie.

La Faculté de théologie offre à ses étudiants et aux enseignants d'importants instruments de travail : une bibliothèque spécialisée comptant plus de 7'000 volumes et un fichier bibliographique

constitué grâce au dépouillement systématique de très nombreuses publications et revues.

Interrogés sur les moyens pédagogiques et techniques mis à leur disposition, les enseignants semblent plutôt satisfaits même si 33% d'entre eux pensent qu'il reste encore un effort à accomplir dans ce domaine (cf. tableau 14).

Tableau 14: Les moyens techniques et pédagogiques

<i>Manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques?</i>	Faculté	Université
Non	50,0%	65,8%
Oui	33,3%	30,8%
Non réponse	16,7%	3,4%

Quoi qu'il en soit, l'enseignement de la théologie n'est pas figé. Au contraire, il semble être aujourd'hui en pleine évolution: la tentative de mettre sur pied un enseignement de spiritualité qui ne soit pas basé sur l'analyse historique et critique des grands textes de spiritualité, mais qui s'interroge sur leur signification immédiate, la lecture structurale des textes bibliques ou l'importance accrue des sciences humaines sont, selon le doyen de la Faculté (1984), des symptômes annonciateurs d'une nouvelle manière de faire de la théologie.

1.2. La Faculté de droit: la tradition comparatiste

C'est le 30 avril 1708 que fut créée la première chaire de droit à l'Académie de Lausanne. Elle fut confiée à Jean Barbeyrac, philosophe français réfugié en Suisse à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Dans le sens où beaucoup, et en particulier J. Barbeyrac, l'entendaient alors, le droit (naturel) consistait dans le système général des devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables; il embrassait donc non seulement la jurisprudence, mais aussi la morale, la politique et la religion (P. Meylan, 1937).

Au XIX^{ème} siècle, l'enseignement en Faculté de droit put se développer et passer d'une à trois, puis à quatre chaires. Y enseignent notamment les économistes Léon Walras et Vilfredo Pareto, fondateurs de l'Ecole de Lausanne, le premier Français et le deuxième Italien. De façon générale, l'importance des relations que la Faculté a entretenues et entretient avec les savants et chercheurs étrangers a laissé une empreinte durable sur l'enseignement en Faculté de droit. Depuis fort longtemps, souligne P. Moor (1977), le programme des cours comprend le droit français et le droit allemand, renforçant ainsi une tradition comparatiste où Lausanne fait figure de pionnier. C'est d'ailleurs, remarquait-il, Otto Riese, un professeur allemand, qui a été le premier directeur de l'Institut de droit comparé.

Une des originalités de la Faculté de droit est d'offrir un enseignement de droit privé allemand et français aussi bien que suisse. L'étude comparative et la synthèse des différentes traditions nationales contribuent à renforcer les éléments supranationaux de la science juridique telle qu'enseignée à Lausanne. Elle sert aussi, comme le souligne J. Hofstetter (1984), les besoins de la pratique et de la doctrine helvétiques, puisque *« les praticiens suisses sont constamment confrontés à des affaires débordant du seul cadre national et que la doctrine d'un petit pays, sous peine d'une austérité désolante, doit connaître les doctrines étrangères »*.

Ce degré d'ouverture vers l'extérieur contraste, paradoxalement, avec la fréquence relativement plus faible avec laquelle les enseignants de la Faculté de droit invitent des conférenciers extérieurs à l'Université (cf. tableau 15).

Tableau 15: Invitation de conférenciers

<i>Au cours des cinq dernières années, avez-vous invité des conférenciers extérieurs à votre Faculté... ?</i>		
	Faculté	Université
Plus de 3 fois par année	7,7%	16,5%
3 fois par année ou moins	46,2%	39,7%
Jamais	34,6%	36,7%
Non réponse	11,5%	7,1%

Quant au corps enseignant, il a triplé au cours des cent dernières années. Il comprend aujourd'hui 27 enseignants dont 14 professeurs ordinaires. Mais l'effectif étudiantin a décuplé entre-temps, ce qui ne va pas sans poser d'importants problèmes d'encadrement, en dépit du fait que les enseignants ne semblent pas manquer de moyens techniques et pédagogiques pour accomplir leur tâche (cf. tableau 16)

Tableau 16: Les moyens techniques et pédagogiques

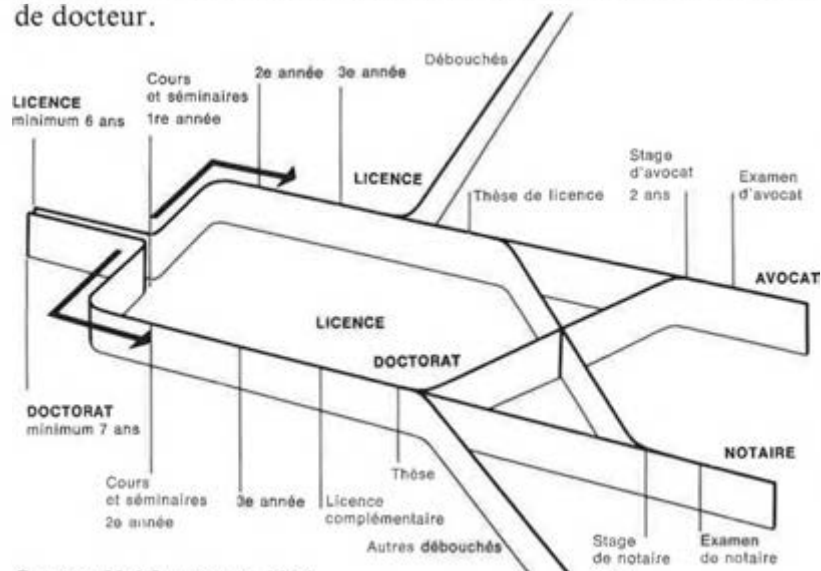
<i>Dans le cadre de votre enseignement, manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques ... ?</i>		
	Faculté	Université
Non	80,8%	65,8%
Oui	15,4%	30,8%
Non réponse	3,8%	3,4%

Comme dans d'autres facultés, les enseignements se sont multipliés dans la Faculté de droit, en réponse à l'évolution de la vie économique, sociale et politique. On y enseigne le droit comparé, le droit allemand, la législation française, le droit international, mais aussi le droit romain (introduit sous l'influence de Philippe Meylan), le droit suisse, le droit de la responsabilité civile et des assurances, le droit privé auquel la Faculté a accordé une place prééminente. Enfin, face au rôle de plus en plus déterminant de l'Etat dans la vie économique et sociale, la Faculté s'est attachée depuis les années soixante à développer le droit public. Les disciplines facultatives introduites plus récemment reflètent de nouvelles préoccupations sociales: ainsi le droit européen, l'étude des aspects juridiques de l'aménagement du territoire, le droit économique, la législation sociale, etc.

En Faculté de droit, les activités d'enseignement mais aussi de recherche bénéficient assez souvent d'un appareil de soutien: ainsi les instituts de droit français, de droit international, de droit public, de droit comparé, de recherches sur le droit de la responsabilité civile et des assurances, et le Centre de droit comparé.

L'Institut de police scientifique et de criminologie, ayant rang d'École, est également rattaché à la Faculté. Il prépare ses étudiants au diplôme de police scientifique et de criminologie. Ancien (fondé en 1917) et réputé, c'est le seul institut en Europe à fournir, au niveau universitaire, un enseignement spécialisé dans ce domaine.

Le plan d'études de la Faculté de droit se caractérise par un parallélisme entre licence et doctorat (cf. schéma). La première est davantage orientée vers la pratique (procédures civile et pénale, droit fiscal notamment) tandis que le second donne une formation plus théorique qui doit conduire les étudiants jusqu'au titre de docteur.



Source: Uni-Lausanne, 1984.

Les réponses à notre questionnaire confirment cette double orientation (cf. tableau 17).

Tableau 17: La nature de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)	Faculté	Université
Acquisition d'un savoir théorique	73,1%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	73,1%	71,4%
Acquisition d'un savoir-être	30,8%	34,7%

A l'heure actuelle le plan d'études est en discussion. Selon le doyen de la Faculté, J. Hofstetter (1984), l'introduction d'une quatrième année devrait accentuer l'orientation pratique des études de droit à Lausanne. Quoi qu'il en soit, la rédaction d'un travail de thèse reste une condition sine qua non d'accès au barreau vaudois. Mais les études juridiques connaissent également d'autres débouchés. C'est ce que montre le tableau 18.

Tableau 18: Les débouchés

<i>Que deviennent les diplômés dans la « Cité » ?</i>		
	Hommes	Femmes
Avocats	28,0%	25,0%
Conseillers juridiques	17,0%	34,0%
Employés de commerce	7,0%	13,0%
Chefs d'entreprise	13,0%	} 28,0%
Juges et procureurs	8,0%	
Notaires	6,0%	
Fonctionnaires supérieurs	6,0%	
Journalistes, enseignants, etc.	15,0%	

Source: Exposition Journée d'accueil, 1980.

Si la plupart des anciens étudiants restent dans des domaines juridiques, un quart environ suivent d'autres filières.

1.3. La Faculté des lettres: centre de formation d'enseignants ou mémoire collective de la cité ?

C'est en 1806 que la cité a vu naître la Faculté des lettres. Elle l'a aussi vue grandir. Au fil des années, la Faculté s'est en effet dotée d'un ensemble important d'unités d'enseignement et de recherche: 17 disciplines y sont enseignées, dont certaines avec plusieurs programmes à option (cf. encadré).

L'enseignement privilégie avant tout, mais pas exclusivement, la transmission d'un savoir théorique (cf. tableau 19). Quant aux enseignants, ils semblent plutôt satisfaits des moyens techniques et pédagogiques mis à leur disposition (cf. tableau 20). Ils le sont toutefois moins que l'ensemble des enseignants de l'Université.

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
Section de philosophie
Section d'histoire
Institut Benjamin Constant
Section d'histoire de l'art
Section des sciences de l'Antiquité (latin, grec, histoire ancienne, archéologie classique et provinciale romaine)
Institut d'archéologie et d'histoire ancienne
Section de linguistique
Section de français (français, littérature comparée)
Section de français médiéval
Section d'italien
Section d'espagnol
Section d'allemand
Section d'anglais
Section de russe
Section des langues orientales (indologie)
Institut de géographie
Centre de recherches sur les lettres romandes
Ecole de français moderne
Cours de vacances

La Faculté des lettres est parfois présentée comme un simple centre de formation d'enseignants. Il est vrai que, traditionnellement, elle forme la majorité des professeurs enseignant les disciplines littéraires, l'histoire, la géographie et les langues dans les écoles secondaires.

Tableau 19: La nature de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)		
	Faculté	Université
Acquisition d'un savoir théorique	77,8%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	63,3%	71,4%
Acquisition d'un savoir être	55,6%	34,7%

Tableau 20: Les moyens techniques et pédagogiques

<i>Dans le cadre de votre enseignement, manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques ?</i>		
	Faculté	Université
Non	54,4%	65,8%
Oui	42,3%	30,8%
Non réponse	3,3%	3,4%

Il n'en va pas autrement de l'enseignement de l'anglais, qui existe depuis 1880, mais qui a connu un développement important au début des années septante de notre siècle avec la création d'une section et le renforcement des corps professoral et intermédiaire; de l'enseignement de la langue allemande dont les débuts furent timides (c'est seulement depuis 1953 que la Faculté dispose d'un professeur d'allemand à part entière), mais qui peut aujourd'hui offrir non seulement des connaissances de langue et littérature des pays germanophones, mais aussi une large approche de différents aspects de la civilisation de ces pays; ou encore, pour n'en rester qu'à quelques exemples, de l'enseignement de la géographie, créé en 1912, une discipline qui apprend aux futurs enseignants à sensibiliser les générations montantes à l'espace et à ses composantes, c'est-à-dire à notre environnement social et naturel. L'histoire encore, qui nous apprend à inscrire notre présent dans la durée et sans laquelle notre monde serait inintelligible à nos yeux et à ceux de nos enfants.

Cependant, il faut noter qu'un nombre croissant de disciplines enseignées à la Faculté des lettres ne font l'objet d'aucun enseignement dans le secondaire. Ainsi la linguistique, l'archéologie, les langues et civilisations orientales, mais aussi le russe, l'histoire de l'art, etc.

La section de linguistique de la Faculté de lettres voit le jour en 1969/70. Etude de la langue comprise comme système de signes, la linguistique générale a été le premier enseignement introduit, rapidement complété par un cours d'introduction à la grammaire comparative. L'année suivante est créé un cours de linguistique

appliquée plus orienté vers l'étude de la parole, c'est-à-dire de la manifestation individuelle et concrète de la langue, ce qui consolide les fonctions d'enseignement et de recherche de la section.

Depuis 1942, l'archéologie est enseignée par un professeur spécialisé dans ce domaine. Toutefois, c'est seulement à partir de 1972 que la Faculté des lettres offre la possibilité d'obtenir une licence en archéologie classique ou gallo-romaine. De par sa position géographique centrale en Suisse romande, de par les richesses archéologiques du canton (Nyon, Lausanne-Vidy, Avenches), l'Université de Lausanne s'est vu confier plus récemment la responsabilité de développer l'archéologie des provinces occidentales de l'Empire romain.

En 1974, l'archéologie, l'histoire ancienne ainsi que le grec et le latin se sont regroupés en une section de sciences de l'Antiquité. Si ces deux dernières disciplines apparaissent comme le véhicule essentiel de notre culture et la clé d'accès aux mentalités antiques, l'histoire ancienne et l'archéologie s'efforcent de donner à l'enseignement sur les sociétés antiques une dynamique orientée vers l'étude de leurs spécificités propres, de manière à pouvoir mieux saisir en quoi elles se rapprochent ou se distinguent de nos sociétés. Au sein de la section sont encore représentées la philosophie antique et la linguistique historique.

Lorsqu'ils sortent de l'Université, les professionnels des sciences de l'Antiquité sont à même de transmettre, si l'occasion leur en est offerte dans l'enseignement secondaire, un savoir sur les civilisations du passé méditerranéen qui est le nôtre. Ils peuvent aussi occuper des postes sur les chantiers de fouilles et dans les musées.

Enfin, à défaut de pouvoir décrire de manière exhaustive toute la richesse de l'enseignement de la Faculté des lettres, il convient de signaler le rôle de l'**Ecole de français moderne** qui depuis la fin du XIX^{ème} siècle contribue par son enseignement à la diffusion de la langue française et de la littérature des pays francophones. Ses cours de vacances, donnés en quatre séries consécutives de trois semaines chacune, attirent chaque année de nombreux étudiants. Ainsi le cours de l'été 1986 n'a pas compté moins de

638 participants de 50 nationalités différentes. Ce cours constitue non seulement un moyen d'apprendre le français pour des personnes de tous âges et de tous horizons, mais également une occasion de découvrir Lausanne et la Suisse lors d'excursions organisées dans la région ou de réceptions offertes par des municipalités. A n'en pas douter, les cours de vacances contribuent activement à faire connaître l'Université et la ville de Lausanne au-delà de nos frontières.

Revenons à notre point de départ. La Faculté des lettres, simple centre de formation d'enseignants? Assurément non. Pour partiel qu'il soit, ce bref descriptif de quelques enseignements montre que la Faculté des lettres a, certes, une fonction de formation qui est essentielle. Mais elle revendique aussi une autre image qui reflète de manière plus fidèle la vie de ses différentes unités d'enseignement. La nature même de son enseignement la rend dépositaire de la mémoire collective de la cité et responsable de la mise en valeur de son patrimoine culturel (le doyen P. Ducrey, 1980).

1.4. La Faculté des sciences sociales et politiques : une originalité fondatrice... un regard critique de la société sur elle-même

Après la décision de transformer l'Académie en Université, le 23 août 1888, le nouveau Chef du Département de l'instruction publique, Eugène Ruffy, veut attribuer à la Faculté de droit la tâche d'enseigner «l'économie et les sciences sociales», mais le député Emile Decollogny obtient du Grand conseil vaudois, selon G. Busino (1982), que la loi parle explicitement de «sciences sociales et politiques». La nouvelle loi continue de ne reconnaître que la licence et le doctorat en droit, mais le débat portait déjà les germes de la future Ecole des SSP.

Fondée en 1902, à l'initiative des professeurs Vilfredo Pareto, Ernest Roguin et Maurice Millioud, l'Ecole des sciences sociales et politiques est restée rattachée jusqu'à la fin des années 70 à la Faculté de droit.

C'est dès 1897 que V. Pareto donne un cours intitulé «Principes de sociologie». Selon lui, la science économique paraît ne pas

être outillée pour saisir les phénomènes sociaux dans leur globalité. Elle ne saurait donc fournir de directives pratiques ou conseiller les autorités publiques correctement qu'en cherchant à inscrire l'étude des phénomènes de production et d'échange dans l'ensemble plus vaste des relations sociales. C'est pourquoi, V. Pareto propose à la Faculté de droit, dès 1896, de réaménager son enseignement en portant davantage l'accent sur la sociologie. L'Université s'y rallie pour des raisons pratiques et d'opportunité (cf. G. Busino, 1982) et, dès 1905, V. Pareto est déchargé du cours d'économie pour s'occuper seulement de la sociologie.

La loi du 12 février 1902 donne une existence juridique à l'Ecole des sciences sociales et politiques et crée les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales, décernés par la Faculté de droit. On y enseigne alors le droit, l'économie et la sociologie bien sûr, mais aussi les langues, la philosophie, l'histoire politique, l'anthropologie, l'ethnopsychologie et la géographie.

Il reste que les débuts de l'Ecole ont été assez tourmentés car il n'y avait pas de consensus clair sur les finalités et le contenu des matières à y enseigner. Les milieux politiques proposaient de la transformer en une école professionnelle formant des actuaires, des gestionnaires, des administrateurs et des journalistes. Les fondateurs de l'Ecole ont perçu dans ce dessein une menace pesant sur leur projet scientifique. V. Pareto propose alors de confier la formation professionnelle à une Ecole de hautes études commerciales et de réserver l'étude critique du monde contemporain et l'analyse des enjeux et des processus sociaux à l'Ecole des sciences sociales.

C'est finalement au début de 1911 que le Conseil d'Etat tranche: *«L'orientation actuelle de l'enseignement des sciences sociales devrait être maintenue, à l'exclusion de tout autre. L'originalité de cet enseignement, tel qu'il a été compris jusqu'ici, sa nouveauté, résident dans son caractère théorique et purement scientifique. En y introduisant des visées pratiques et en cherchant à le faire servir à une préparation professionnelle déterminée, on risquerait de lui enlever ce qui précisément en fait l'intérêt».*

Cette « originalité fondatrice », si l'on ose dire, est encore largement ressentie et vécue aujourd'hui par le corps enseignant de la Faculté des sciences sociales et politiques. C'est ce que montre le tableau ci-dessous. En anticipant sur la section suivante, nous avons trouvé intéressant de présenter dans le même tableau, à des fins de comparaison, les réponses fournies à la même question par les enseignants de cette école dont l'orientation devait être plus « pratique » selon le message de V. Pareto et qui allait devenir l'Ecole des hautes études commerciales (HEC).

Tableau 21: Le contenu de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)			
	SSP	HEC	UNI
Acquisition d'un savoir théorique	92,8%	65,4%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	67,9%	76,9%	71,4%
Acquisition d'un savoir être	53,6%	30,8%	34,7%

On le voit, 93% des enseignants de SSP affirment que leur enseignement privilégie l'acquisition d'un savoir théorique, un savoir qui recouvre aujourd'hui les domaines les plus divers.

Par un effort de réflexion permanent sur le programme et les finalités des études sociales et politiques, le Conseil de Faculté a déterminé un programme propédeutique commun (sauf pour la psychologie) et quatre filières conduisant à des licences distinctes: la sociologie et l'anthropologie, les sciences sociales et pédagogiques, les sciences politiques, la psychologie avec ou sans mention « orientation scolaire et professionnelle ». Cette dernière discipline est enseignée dans le cadre d'un accord passé entre les universités romandes qui a fixé les exigences requises au niveau du premier cycle et confié à Lausanne un second cycle spécialisé: l'orientation scolaire et professionnelle.

Les matières enseignées en SSP sont liées, plus peut-être que dans d'autres facultés, aux transformations et aux turbulences des sociétés modernes, d'où l'intérêt et les débats que suscitent en

permanence dans le public les travaux des sociologues, des politologues, des pédagogues et autres spécialistes. Six instituts – de sciences politiques, de sociologie des communications de masse, de psychologie appliquée, des sciences sociales et pédagogiques, d'anthropologie et de sociologie et l'Institut de recherches régionales interdisciplinaires – encouragent des recherches qui rapprochent l'Université des événements publics contemporains.



Travail de recherche à la Faculté des sciences sociales et politiques
Photo PIUL

Cette intimité avec l'histoire immédiate et la nature même des sciences humaines, leur difficulté à échapper à tout présumé éthique, idéologique et politique amplifient d'autant la responsabilité du corps professoral d'une Faculté dont l'enseignement vise justement à percer les mystères de l'ordre social, à analyser les rapports tantôt conflictuels tantôt complémentaires entre les acteurs sociaux, à étudier le rôle des appareils idéologiques et politiques ou à éclairer l'ensemble des déterminations sociales, économiques, politiques et idéologiques de tout ce qui constitue notre quotidienneté.

Oui, la Faculté des SSP est socialement utile car elle répond à une «volonté de savoir» qui ne trouve pas toujours de satisfaction

dans les autres enseignements universitaires. Et aussi parce qu'elle fournit des collaborateurs toujours plus nombreux aux administrations, aux associations économiques et professionnelles, à la presse, à l'enseignement et à un vaste ensemble d'institutions sociales qui sont devenus indispensables par suite des transformations économiques et sociales de notre époque.

1.5. L'Ecole des hautes études commerciales: une aspiration commune dans la diversité des enseignements

Lieu de formation universitaire aux disciplines de la gestion de l'entreprise, de l'économie politique et des sciences actuarielles, l'Ecole des hautes études commerciales est née en 1911 au sein de la Faculté de droit. Le message officiel créant l'Ecole précisait que l'enseignement devait y être conçu *«de façon à ouvrir aux futurs commerçants, industriels, directeurs d'établissements financiers, professeurs d'école de commerce, administrateurs, fonctionnaires, un programme d'études supérieures combinées à la fois en vue d'une culture générale élevée et d'une forte instruction spéciale»* (cité par J. Chuard, 1961).

A ses débuts, l'Ecole ne permettait de préparer qu'un type de licence: la licence ès sciences commerciales. Cependant, en 1919 déjà, un autre grade fut créé: la licence ès sciences actuarielles. Le but principal restait identique: former les étudiants à la gestion d'entreprise. Mais, à cette dernière orientation très pratique qui ne fléchit pas, comme le montre le tableau 22, s'en ajoutait dès les années soixante une autre, liée à tout un courant historique de recherches et d'enseignements qui a valu et vaut toujours à l'Université de Lausanne une réputation mondiale dans ce domaine.

Tableau 22: Le contenu de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)		
	Faculté	Université
Acquisition d'un savoir théorique	65,4%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	76,9%	71,4%
Acquisition d'un savoir être	30,8%	34,7%

**Programmes de licences
et doctorats****Sciences économiques****mention
économie
politique****mention
gestion de
l'entreprise****Sciences actuarielles****Cours postgrade****en gestion de l'entreprise (MBA)****en économie politique****en informatique et organisation****Certificats d'études supérieures****en gestion de l'entreprise****pour diplômés d'écoles
d'hôtellerie et de tourisme**

En effet, bien avant la création de l'École, l'enseignement de l'économie politique avait été illustré par les deux fondateurs de l'École de Lausanne. C'est en 1870 que Léon Walras a commencé à enseigner à la Faculté de droit et en 1892 que Vilfredo Pareto lui a succédé. Le premier s'efforça d'établir, à l'aide d'un système d'équations analogue à celui utilisé dans les modèles d'équilibre de la mécanique classique, un schéma conceptuel capable de décrire le fonctionnement du système économique dans un régime de concurrence libre et parfaite. Le deuxième perfectionna les travaux pionniers de L. Walras et leur donna un certain nombre de prolongements sociologiques.

Ces trois traditions complémentaires trouvent leur expression dans l'actuel programme d'études. Celui-ci est subdivisé depuis 1968, en trois voies conduisant aux licences suivantes :

- licence en sciences économiques, mention « économie politique »,
- licence en sciences économiques, mention « gestion de l'entreprise »,
- licence en sciences actuarielles.

Les trois orientations sont pour l'essentiel axées vers l'étude des mécanismes fondamentaux de la vie économique et sur la maîtrise des méthodes et des techniques indispensables à l'analyse de leur fonctionnement. Mais elles ont des vocations différentes.

Le but de l'économie politique est d'étudier le fonctionnement de l'ensemble des échanges et interactions entre les agents économiques (ménages, entreprises) sur de multiples marchés et d'analyser les conditions qui permettent à une économie de tendre – ou non – vers un équilibre. Créé en 1983, le Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) est l'héritier de la tradition walrasienne et parétienne. Il regroupe tous les enseignants du programme d'études en économie politique, s'assurant de la cohérence et de l'efficacité de celui-ci. Son nom montre qu'à l'Université de Lausanne les approches théoriques et historiques de l'économie politique et les méthodes mathématiques et

quantitatives – l'économétrie au sens large – sont considérées comme complémentaires.

Les études en gestion de l'entreprise ont un tronc commun avec les précédentes mais leur but est éminemment professionnel. Elles préparent à la profession de «manager», non seulement dans l'entreprise privée, mais aussi dans tous les domaines où il s'agit de prévoir, de fixer des objectifs, de coordonner, d'organiser et de prendre des décisions. Diriger, c'est la vocation du gestionnaire. Les études de gestion de l'entreprise visent donc à préparer les cadres de demain en leur fournissant les instruments techniques et intellectuels pour remplir, à l'ère de l'organisation, un rôle social de première importance.

Last but not least, les études de sciences actuarielles forment les étudiants aux méthodes mathématiques requises par la gestion des assurances ainsi que leur mise en œuvre. Les assurances sont étroitement liées à la vie quotidienne des sociétés modernes. La cité moderne crée des risques. Le futur actuaire aura pour rôle essentiel d'imaginer, puis de réaliser la compensation, technique et financière, des coups du hasard. Un des buts de l'Institut de sciences actuarielles (ISA) est d'organiser le programme d'enseignement dans ce domaine en l'adaptant constamment à des besoins sociaux évolutifs.

Outre ces formations de base, l'Ecole des HEC a récemment introduit trois formations postgrade. Le MBA (diplôme postgrade en gestion de l'entreprise), créé en 1979, est ouvert à des gradués universitaires de toutes disciplines qui, après quelques années d'activité ressentent le besoin d'un complément ou d'un supplément de formation à la gestion de l'entreprise. En 1982, l'Ecole a mis sur pied un cours postgrade de diplôme en économie politique offrant à des licenciés de cette discipline l'occasion d'approfondir leur formation. Enfin, en 1984, a encore été créé un programme postgrade de diplôme en informatique et organisation.

Bien que l'Ecole des HEC dispose déjà d'un parc d'équipements non négligeable, son corps enseignant le considère encore comme insuffisant (cf. tableau 23).

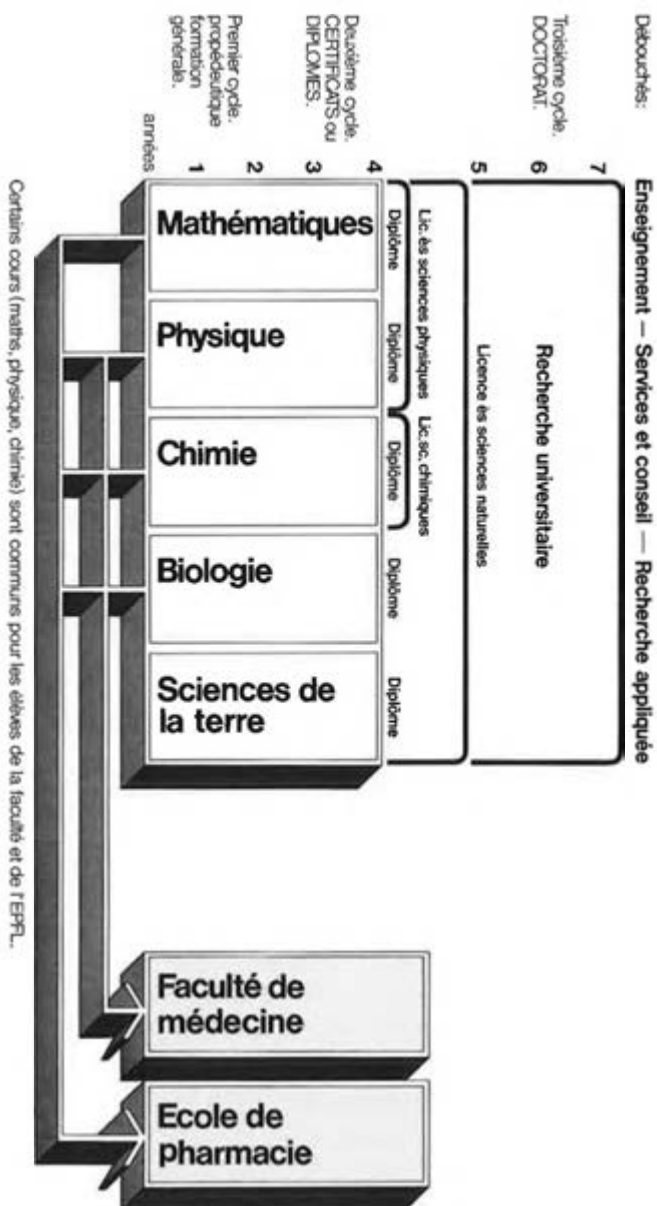
Tableau 23: Les moyens techniques et pédagogiques

<i>Dans le cadre de votre enseignement, manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques... ?</i>		
	Faculté	Université
Non	50,0%	65,8%
Oui	46,2%	30,8%
Non réponse	3,8%	3,4%

Au-delà de la diversité de son enseignement et quels que soient ses moyens pédagogiques et scientifiques, l'Ecole des hautes études commerciales affiche une ambition commune: « *Ambition de qualité dans ce qu'elle fait traditionnellement*, affirme le doyen Ch. Iffland (1985), *mais ambition aussi de poursuivre son développement pour offrir à la collectivité une gamme de programmes qui, sans rien sacrifier aux courants de la mode, soient constamment adaptés aux besoins contemporains.* »

1.6. La Faculté des sciences : la diversité dans l'interdisciplinarité

A première vue, la diversité du programme d'études de la Faculté des sciences pourrait laisser craindre un certain morcellement de l'activité d'enseignement. La Faculté édite chaque année une brochure de près de 100 pages sur l'organisation des plans d'études qui relèvent de ses sections! En réalité, cette multiplicité reflète parfaitement la vocation propre de l'enseignement à la Faculté des sciences. En effet, d'importants effectifs de futurs médecins, vétérinaires et dentistes, normalement rattachés à la Faculté de médecine, ainsi que les étudiants en pharmacie, passent leur première année d'études propédeutiques dans le cadre de la Faculté des sciences. Il en est de même pour certains élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, particulièrement en mathématiques et en chimie, ou encore de certains étudiants en géographie immatriculés à la Faculté des lettres. En fait, la Faculté des sciences, qui fête le 150ème anniversaire de sa fondation cette année, a la particularité et le mérite d'inclure dans ses programmes d'études des disciplines embrassant de vastes domaines du savoir.



Ces disciplines sont enseignées dans les instituts de ses cinq sections de mathématiques, de physique, de chimie, de biologie et des sciences de la terre. Au total seize instituts ou laboratoires (cf. encadré) et deux centres techniques communs à la Faculté (microsonde et calcul électronique), dans lesquels œuvrent 125 enseignants assistés d'environ 250 collaborateurs (assistants diplômés, assistants étudiants, premiers assistants).

L'ENSEIGNEMENT A LA FACULTÉ DES SCIENCES

- **Section et Institut de mathématiques**
- **Section de physique**
 - Institut de physique expérimentale
 - Institut de physique nucléaire
 - Institut de physique théorique
 - Institut de cristallographie
 - Institut d'astronomie
- **Section de chimie**
 - Institut de chimie minérale et analytique
 - Institut de chimie organique
- **Section de biologie**
 - Institut de biologie animale
 - Institut de zoologie et d'écologie animale
 - Institut de biologie et de physiologie végétales
 - Institut de botanique systématique et de géobotanique
 - Laboratoire de phytogénétique cellulaire
- **Section des sciences de la terre**
 - Institut de géologie et de paléontologie
 - Institut de géophysique
 - Institut de minéralogie
- **Ecole de pharmacie**

Avec ses 251 équivalents plein-temps (cf. dépliant en p. 3 de la couverture), la Faculté des sciences dispose de l'encadrement des étudiants le plus important de toute l'Université.

Comme le montre le tableau 24, le contenu des enseignements est principalement théorique.

Tableau 24: Le contenu de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)		
	Faculté	Université
Acquisition d'un savoir théorique	77,5%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	67,5%	71,4%
Acquisition d'un savoir être	17,5%	34,7%

Rares sont les enseignants de la Faculté des sciences dont les cours visent avant tout à promouvoir l'acquisition des valeurs permettant l'épanouissement de la personnalité (savoir-être). Cet aspect n'a été mentionné que par 18% des enseignants qui ont répondu à notre questionnaire. C'est la valeur la plus faible de l'ensemble de l'Université, ce qui reflète bien le caractère fortement et nécessairement technique des enseignements en sciences.

Dans telle section, on étudie les constituants infimes de la matière afin de comprendre leur structure. Dans tel institut, on analyse les propriétés électriques, magnétiques et structurales des matériaux que l'on trouve dans la nature ou que l'on produit par des manipulations techniques. Dans tel autre institut, on étudie le phénomène de la résonance magnétique nucléaire, de l'oxygène, par exemple, ou de certaines substances d'intérêt biologique. Ailleurs, on se penche sur la structure atomique de la matière et les propriétés qui en découlent. Quant à l'enseignement de la chimie, il est divisé en six branches principales, dont la biochimie qui est à cheval entre la chimie et la biologie et s'occupe des réactions chimiques dans les cellules vivantes. Les astronomes étudient, quant à eux, les diverses propriétés physiques des objets que l'on rencontre dans notre Univers et qui constituent les galaxies – vaste domaine qui mobilise les méthodes d'observation les plus diverses. Les astronomes vaudois ont plus particulièrement choisi l'étude des étoiles par voie photométrique. Pour cela, ils déterminent la quantité de lumière reçue d'une étoile

dans différents intervalles spectraux (couleurs). De ces observations, ils tirent des informations sur la physique des étoiles (luminosité, température, composition chimique, etc.).

De l'inanimé au vivant, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, ces quelques exemples pris au hasard montrent que les enseignements de la Faculté des sciences couvrent les domaines les plus divers du savoir. On comprendra qu'il nous est impossible de rendre compte ici de toutes les facettes de l'enseignement de cette Faculté qui, grâce à cette diversité, forme des hommes de science aptes à travailler dans la recherche privée ou publique, fondamentale ou appliquée, ainsi que des licenciés se destinant à l'enseignement dans les collèges et gymnases. De fait, un tiers environ des licenciés en sciences entre dans l'enseignement secondaire après formation complémentaire au Séminaire pédagogique.

Par ailleurs, la Faculté dispense des cours de service pour d'autres unités d'enseignement (EPFL, Faculté de médecine, Faculté des lettres, Faculté de droit, Centre de formation des maîtres d'éducation physique). Un exemple: les mathématiques sont indispensables à toute formation scientifique, tant il est vrai que toute théorie dans le domaine des sciences dites «dures» débouche souvent sur des problèmes de nature mathématique. L'enseignement des mathématiques couvre quatre domaines principaux: l'algèbre, l'analyse, la géométrie et la topologie.

En un certain sens, la section de mathématiques est au cœur de la Faculté des sciences. Les diverses autres sections de la Faculté ainsi que l'Ecole de pharmacie ont inscrit dans leur programme d'études au moins un cours de mathématiques au premier cycle. En outre, les programmes d'étude de la licence ès sciences mathématiques de l'Université et du diplôme d'ingénieur mathématicien permettent de suivre, en plus d'une première année commune, des cours de deuxième cycle à l'EPFL, possibilité largement utilisée par les étudiants.

Dans l'ensemble, l'enseignement dans le Département des mathématiques de l'EPFL s'est axé sur les mathématiques appliquées

tandis que la section des mathématiques de la Faculté s'est fixé d'autres objectifs: assurer la formation de base en mathématiques des étudiants et des futurs chercheurs de la Faculté des sciences, bien sûr, mais aussi contribuer au développement de la recherche fondamentale en mathématiques et assurer la formation des maîtres secondaires de mathématiques. Il faut souligner que l'Institut de mathématiques est représenté dans la Commission vaudoise pour l'enseignement mathématique (CVEM). De ce fait, il est en prise directe avec toute sorte de problèmes posés par l'enseignement des mathématiques à tous les niveaux dans le Canton.

Autre exemple de cours de service: depuis 1979, un tronc commun d'études en chimie a été mis sur pied. A la fin de leur première année, les étudiants choisissent l'orientation qu'ils veulent imprimer à leur formation. La deuxième année d'études comprend encore des enseignements en commun à raison de plus de quatre cinquièmes, principalement en chimie organique et en chimie physique. Les étudiants ingénieurs-chimistes suivent des enseignements de base en génie chimique alors que les étudiants chimistes fréquentent des cours et travaux pratiques en chimie analytique minérale.

Cette organisation des tâches d'enseignement ne se fait pas au hasard: il existe en effet une Commission de coordination EPFL-UNIL dont le but est d'harmoniser et de développer les complémentarités entre les deux Hautes Ecoles de manière à mieux adapter les formations à la demande sociale.

L'effort de coordination est encore plus étendu dans certains domaines de la physique. En effet, la section de physique accueille non seulement des étudiants de la Faculté des sciences et des étudiants ingénieurs-physiciens de l'EPFL, mais aussi les étudiants de première année de médecine auxquels elle dispense une formation de base.

Cette harmonisation est importante. Il y va d'une utilisation efficace des ressources que la cité investit dans la formation des générations futures. Dans le Bâtiment des sciences physiques, la

surface occupée par les laboratoires et les locaux techniques s'élève à environ 2'800 m². Y sont installés les instruments de haute technicité nécessaires aussi bien pour l'enseignement que pour le développement de la recherche, lesquels investissements semblent répondre aux exigences professionnelles d'une large majorité du corps enseignant (cf. tableau 25).

Tableau 25: Les moyens techniques et pédagogiques

<i>Dans le cadre de votre enseignement, manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques... ?</i>		
	Faculté	Université
Non	71,3%	65,8%
Oui	26,3%	30,8%
Non réponse	2,4%	3,4%

Ces instruments (par exemple: fours à haute fréquence, four pour la préparation de monocristaux, microsonde électronique, machines pour la production des fluides cryogéniques, équipements pour la production de champs magnétiques, appareils de diffraction par rayons X, etc.) sont nécessaires au développement d'un enseignement de haut niveau mais coûteux. Aussi leur utilisation relève d'un service général que la Faculté fournit à l'ensemble des unités d'enseignement.

Parmi ces unités, l'**Ecole de pharmacie** occupe une place particulière. Rattachée à la Faculté des sciences, elle a pour tâches principales l'enseignement de deuxième cycle destiné aux étudiants en pharmacie et la recherche. Son activité s'articule autour de quatre instituts, autrefois appelés laboratoires :

- l'Institut de pharmacie galénique et biopharmacie,
- l'Institut d'analyse pharmaceutique,
- l'Institut de pharmacognosie et de phytochimie,
- l'Institut de chimie thérapeutique.

L'obtention du diplôme de pharmacien confère le droit de pratiquer sur tout le territoire de la Confédération. Les débouchés qui

s'ouvrent à un titulaire de ce diplôme sont, outre la gestion d'une pharmacie, ceux qu'offrent les hôpitaux, les industries spécialisées et les administrations publiques.

Du fait de l'évolution du système médical, le pharmacien devient de plus en plus un spécialiste du médicament. Il tend à intervenir à tous les stades de la « trajectoire » du médicament, de sa genèse à son contrôle, de sa conception et fabrication à sa mise à disposition du public. L'exercice de la profession pharmaceutique exige, de plus en plus, une large formation multidisciplinaire. La mise en place de nouveaux enseignements (nutrition et diététique, pharmacologie clinique, médecine sociale et préventive) répond ainsi à l'évolution du rôle social du pharmacien.

1.7. La Faculté de médecine: au cœur des services de santé

Avec un effectif d'enseignants représentant près du tiers de celui de toute l'Université, la Faculté de médecine occupe une place particulièrement importante dans la vie académique. Comme l'Ecole de pharmacie, elle prépare ses étudiants à un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur qui autorise le médecin à exercer sa profession sur toute l'étendue de la Confédération. Dans le Canton de Vaud, la Faculté de médecine dépend à la fois du Département de l'instruction publique et des cultes et du Département de l'intérieur et de la santé publique.

Cela se comprend aisément: la Faculté de médecine est en relation étroite avec le système médical et l'ensemble des services de santé. C'est sa caractéristique propre. En effet, l'enseignement, en particulier au stade des études cliniques, ne peut être dissocié de la prise en charge du malade. « *Le médecin en contact avec son patient, voilà*, dit E. Gautier (1984), *l'enseignant des candidats en médecine.* » Dès lors, il devient difficile de distinguer l'enseignement et la recherche de l'activité médicale des professeurs.

Enseignement et services médicaux sont en interaction. Les services médicaux doivent sans cesse s'adapter à la pathologie et à la demande croissante de la population pour des soins médicaux, ce qui exige d'inévitables réaménagements de l'enseignement médical.



Enseignement au lit du malade, service de chirurgie pédiatrique
Photo CEMCAV

C'est en 1806 que fut créée la première chaire de médecine, qui d'ailleurs ne fut pas immédiatement pourvue, mais ce n'est qu'en 1890, au moment de l'élévation de l'Académie de Lausanne au rang d'Université, que fut fondée une Faculté de médecine. Le développement des enseignements a été très régulier jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale (cf. Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, 1974). Depuis lors, le mouvement de spécialisation et de fragmentation du savoir médical s'est accéléré, entraînant un développement parallèle des enseignements. La Faculté de médecine regroupe aujourd'hui quatre centres (cf. dépliant en p. 3 de la couverture). Le premier réunit les instituts de médecine fondamentale: anatomie, biochimie, génétique microbienne, histologie, pharmacologie et physiologie. Ils dépendent entièrement du Département de l'instruction publique et du rectorat. Le second centre, tourné principalement vers la médecine du travail, sociale et préventive, dépend quant à lui du service de la santé publique. L'ensemble des cliniques du CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) forment le troisième centre. Enfin, le quatrième regroupe les cliniques psychiatriques.

Au cours de ses six années d'études, l'étudiant en médecine passe des sciences fondamentales (enseignées à la Faculté des sciences) aux sciences médicales de base (dans les instituts de l'Ecole de médecine et à l'Institut de biochimie), puis aux branches cliniques et cela en grande partie dans les instituts et services cliniques du CHUV.

Les buts de la formation médicale tels qu'ils sont énoncés au chapitre premier de l'ordonnance concernant les examens de médecine (1980) sont très explicites :

1. La formation a pour but de préparer les étudiants à l'exercice d'une activité médicale, en tenant en particulier compte des besoins de la pratique générale de la médecine.
2. Arrivé au terme de ses études, l'étudiant en médecine devra posséder les connaissances, les techniques et les aptitudes que requiert l'exercice de la profession de médecin, à savoir :
 - a. connaître l'homme bien portant et les troubles qui peuvent affecter sa santé, leurs causes, leurs symptômes, les moyens de les prévenir et de les influencer, et avoir le goût de la recherche;
 - b. être en mesure d'appliquer les connaissances et les techniques acquises dans les domaines de la prévention, du diagnostic, de la thérapeutique et de la réadaptation.
3. Pour être à même d'exercer la médecine avec compétence et en tenant compte des besoins de la population, le médecin doit être apte et disposé :
 - a. à assumer la responsabilité médicale, dans ses aspects physiques, psychiques et sociaux, envers l'individu et la société;
 - b. à établir dans son activité médicale des relations humaines, à les entretenir et à collaborer avec des confrères ainsi qu'avec le personnel non médical des services de santé;
 - c. à maintenir les connaissances et les techniques acquises, à les compléter au fur et à mesure et à les appliquer dans la profession;

d. à reconnaître les limites de ses propres capacités et à en tirer les conséquences.

C'est à dessein que nous reproduisons ce document. Quel autre texte pourrait mieux exprimer l'interdépendance entre l'enseignement universitaire et un des aspects, pas le moindre sans doute, de la vie de la cité?

Plus que tout autre, l'enseignement de la médecine a un contenu axé en priorité sur la pratique (cf. tableau 26).

Tableau 26: Le contenu de l'enseignement

<i>Votre enseignement privilégie-t-il plutôt:</i> (réponses multiples possibles)		
	Faculté	Université
Acquisition d'un savoir théorique	73,6%	76,1%
Acquisition d'un savoir pratique	80,6%	71,4%
Acquisition d'un savoir être	25,7%	34,7%

Quelques signes significatifs d'une orientation générale qui tend à s'accroître: la demande de création de nouveaux postes d'agrégés de faculté pour renforcer le cadre des enseignants participant à l'enseignement pratique (responsables de cours par groupes, de conduite de séminaires, de préparation de matériel didactique, d'initiation aux méthodes interactives d'apprentissage, etc.); ou encore, par exemple, les mesures visant à encourager les enseignants de la Faculté à réduire le nombre de cours *ex cathedra* au profit d'autres formes, plus directes d'enseignement.

Enfin, soulignons l'existence, depuis 1982, d'un cours intitulé «Introduction au système suisse de la santé publique» organisé par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Ce cours vise à sensibiliser les étudiants aux interactions entre l'offre et la demande dans le domaine de la santé, ainsi qu'à présenter le fonctionnement des principaux organismes suisses et vaudois liés à l'organisation du système de la santé.

Si l'enseignement à la Faculté de médecine a des visées de plus en plus pratiques, on entend aussi améliorer et approfondir la qualité des formations spécialisées. Ce choix est sans doute facilité par la possibilité de disposer à Lausanne d'une infrastructure d'enseignement planifiée de longue date, en l'espèce, les bâtiments hospitaliers du CHUV.

En effet, le CHUV offre aux enseignants pratiquement tout ce qu'ils peuvent souhaiter pour mener à bien leur tâche: locaux bien équipés et en nombre suffisant; bibliothèque-médiathèque; moyens audio-visuels, informatiques et didactiques en suffisance; centre spécialisé dans l'étude des nouvelles technologies éducatives et dans la production de matériel didactique (CEMCAV).

Les enseignants ne cachent d'ailleurs pas leur satisfaction, comme le montre le tableau ci-dessous:

Tableau 27: Les moyens techniques et pédagogiques

<i>Dans le cadre de votre enseignement, manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques?</i>		
	Faculté	Université
Non	76,4%	65,8%
Oui	20,1%	30,8%
Non réponse	3,5%	3,4%

Si les demandes de la population poussent constamment à l'augmentation de l'offre de services médicaux et au développement des connaissances et des techniques médicales, il est également vrai que la qualité de la formation et des services médicaux entraîne à son tour de plus grandes exigences de la part de la population. La demande de services médicaux par la population est a priori quasiment illimitée, alors que les ressources, elles, ne le sont pas. Parmi les éléments déterminant le puissant accroissement de la demande figurent, certes, la pathologie physique, mentale et sociale de la population, mais aussi de nouveaux impératifs culturels, sociaux et économiques que reflète la

dimension des équipements médicaux. Une fois encore, nous nous retrouvons à l'intérieur de la chaîne d'interdépendances cité-université-cité.

1.8. L'enseignement de l'informatique

L'informatique connaît, depuis quelques années, un essor très rapide. La diffusion à grande échelle, à travers toute la société, des systèmes informatiques inspire, cependant, presque autant de craintes que d'espoirs. En effet, l'informatique et ses applications dans tous les domaines de la vie ne peuvent être considérées comme des innovations techniques neutres du point de vue de l'évolution de la cité. Outil de travail facilitant entre autres des tâches de dépouillement, de calcul, de gestion, etc., sa diffusion rapide constitue également un problème social et un objet de débats constants. Les effets de l'informatisation sur l'emploi, l'organisation du travail, les rapports au travail et les rapports humains dans le travail, les loisirs ainsi que la vie quotidienne en général suscitent des appréciations contradictoires.

Pour les informatophiles, l'ère informatique débouchera sur une société plus productive mais aussi plus conviviale, où l'on travaillera moins ou, en tout cas, autrement. Pour les informatophobes, l'informatique serait, avant tout, une nouvelle forme de contrôle social, une technique qui nous enfoncerait encore plus radicalement dans un monde déshumanisé et bureaucratisé. On redoute aussi le clivage qui peut résulter de l'informatisation de la société entre, d'une part, ceux qui peuvent exercer leur pouvoir créateur et, d'autre part, ceux qui seront les victimes d'une machine bien plus efficace qu'eux pour les tâches élémentaires.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, l'informatisation est déjà une réalité profondément ancrée dans la société suisse. Une enquête menée en 1984 par l'Institut pour l'automatisation et la recherche opérationnelle de l'Université de Fribourg auprès de 5'500 entreprises ou organisations des secteurs privé et public révèle que la Suisse occupe l'une des premières places au classement international par la densité des ordinateurs, avec environ

6,5 ordinateurs utilisés à des fins professionnelles pour 1000 habitants. Outil de gestion au service des entreprises et des organisations publiques, l'informatique devient aussi et de plus en plus un allié privilégié, parfois indispensable, de l'enseignant et du chercheur.

A l'Université de Lausanne, l'informatique s'est développée très rapidement au cours de ces dernières années, aussi bien comme discipline d'enseignement et de formation que comme outil de recherche.

Les tableaux 28, 29 et 30 indiquent respectivement l'évolution des effectifs des étudiants au cours des cinq dernières années, l'offre d'enseignements en nombre d'heures hebdomadaires et l'effectif du corps enseignant (en équivalents plein-temps) dans cette nouvelle branche en développement. Y est également indiqué l'effectif du personnel du Centre informatique (directeur, spécialistes du système, services de conseil, exploitation, etc.).

Nous ne dirons rien, de peur de susciter la controverse, de la politique suivie dans le passé en matière d'équipements informatiques car il serait trop facile d'être critique «après coup». A l'heure actuelle, l'infrastructure en matière d'équipements informatiques est en pleine réorganisation et une réflexion en profondeur est conduite à ce sujet.

Tableau 28: Evolution des effectifs des étudiants

	1982/83	1986/87
Cours d'introduction à l'informatique	350	720
Enseignements avancés 2 ^e et 3 ^e cycle	30	150
Programme postgrade en informatique et organisation	—	15

Ces chiffres sont des estimations.

Quoi qu'il en soit, le développement de l'informatique que ces chiffres mettent en évidence correspond certainement aux besoins croissants de l'économie, de l'administration et des

Tableau 29: Offre d'enseignements (nombre d'heures hebdomadaires)

	1982/83	1986/87
Cours d'introduction à l'informatique	10	12
Enseignements avancés 2 ^e et 3 ^e cycle	3	15
Programme postgrade en informatique et organisation	—	20

Ces chiffres sont des estimations.

établissements de recherche et d'enseignement, qui tous veulent trouver des universitaires disposant de connaissances approfondies en la matière. Il convient cependant de remarquer que la capacité d'enseignement jugée nécessaire pour 1988 n'est pas encore pleinement assurée.

Tableau 30: Corps enseignant et personnel du Centre informatique (en équivalents plein temps)

	1982/83	1986/87	1988 (besoins)
Professeurs	2,1	6,5	8,0
Assistants	3,2	12,0	16,0
Personnel Centre informatique	5,0	9,0	20,0

Ces chiffres sont des estimations.

Sans les enseignants de l'EPFL dispensant des enseignements en Faculté des sciences.

Ces dernières années, quasiment toutes les hautes écoles ont reconnu un très grand besoin de rattrapage en matière de formation en informatique et ont entrepris de répondre aux besoins les plus urgents dans les domaines du personnel et de l'équipement. De grands efforts restent cependant à faire. Si le développement dans ce domaine subit d'incontournables contraintes financières, personne ne met en question la nécessité de répondre à une demande de plus en plus forte de diplômés qualifiés. L'Université

doit également former les enseignants qui, à leur tour, éduqueront les spécialistes dont l'économie a besoin et qui pourront aussi enseigner l'informatique dans les écoles secondaires.

Si on admet que l'enseignement en général vise à transmettre des connaissances pour donner aux étudiants non seulement une formation professionnelle mais aussi une représentation mentale cohérente du monde, les modes d'utilisation de l'outil informatique dans cette perspective sont multiples, comme le soulignent entre autres G. Leresche et G. Palmade (1982): l'informatique est une discipline qu'il devient de plus en plus indispensable de maîtriser; elle peut être utilisée pour faire acquérir des structures de pensée; enfin, l'informatique est aussi utile comme outil d'enseignement.

A cet égard, l'ordinateur peut être utilisé comme soutien à un enseignement de type traditionnel. A côté de la théorie et des expériences, les calculs auxquels l'ordinateur permet de procéder et les modèles que l'ordinateur permet d'établir sont devenus le troisième pilier de nombreuses activités scientifiques. Les processus de simulation, la recherche opérationnelle et la théorie des jeux, par exemple, permettent de faire intervenir l'ordinateur dans presque tous les domaines scientifiques. De plus, l'ordinateur peut non seulement traiter des nombres, mais aussi des lettres, des signes de ponctuation, donc des textes. Le traitement de l'information linguistique fait alors déborder l'informatique sur les disciplines littéraires. Elle y est utilisée, par exemple, selon R. Jolivet (1982), «*pour multiplier les occasions d'exercices pratiques dans une langue étrangère ou de mises en œuvre de procédures d'analyse relativement formalisées (sériation d'objets en archéologie ou en histoire de l'art; principes de description linguistique, etc.)*»

A l'avenir, l'ordinateur pourrait contribuer à améliorer les structures d'enseignement, notamment en augmentant la possibilité d'individualiser la transmission des connaissances, tant dans ses horaires que dans son contenu ou son déroulement. Méthodes audiovisuelles, jeux, machines à enseigner et calculateurs contribuent à l'innovation dans la technologie éducative. L'enseignement

assisté par ordinateur introduit une nouvelle dimension dans le système d'enseignement, même s'il ne va pas sans poser de nombreux problèmes sociaux, psychologiques et économiques (résistance du milieu humain, introduction de recyclages et de formations complémentaires, équipements nouveaux, etc.) Des problèmes dont les universitaires lausannois ont débattu à plusieurs reprises (cf. Cours général public 1981-1982; Dossier Université-informatique, *Uni-Lausanne* no 40, 1984).



Cours de micro-informatique au BFSH I Photo PIUL

Si l'enseignement assisté par ordinateur n'a peut-être pas encore réussi une percée pleinement significative, il en va tout autrement en ce qui concerne la recherche. Les ordinateurs sont maintenant des outils indispensables pour exécuter non seulement les opérations simples de collecte et de stockage de l'information, mais aussi pour le traitement et la synthèse d'un grand nombre d'informations. La capacité, la rapidité et la sûreté de la recherche d'information dans un fichier informatique sont sans commune mesure avec celles des fichiers traditionnels. L'intérêt que présente la simulation de mécanismes connus a incité de nombreux chercheurs dans différentes sciences à formuler des modèles

mathématiques simples dans leur principe, mais impliquant une très grande quantité d'opérations de calcul et dont les variantes ne pouvaient être étudiées et confrontées aux observations du monde réel sans l'aide d'ordinateurs.

A ces types de recherche, il convient d'ajouter les techniques de classification automatique au moyen desquelles on essaie de dégager les propriétés qui associent les objets les plus divers : composantes stylistiques d'un texte littéraire, observations médicales pour établir des tableaux cliniques appropriés à la formulation d'un diagnostic, etc. Pour de nombreuses recherches, l'ordinateur est devenu un outil indispensable qui prolonge et concrétise les conséquences des prémisses acceptées, à tel point que la question pertinente devient presque celle des types de recherche où l'ordinateur n'est pas mis à contribution.

Il est permis de penser que les systèmes de traitement automatique de l'information joueront, à l'avenir, un rôle encore plus étendu dans l'enseignement et la recherche à l'Université de Lausanne, comme ailleurs. Le débat entre informatolâtres et informatocides est loin d'être clos, mais pour l'instant il serait prématuré d'en tirer la prédiction pessimiste que les maléfices de l'électronique seront plus forts que ses bénéfices. Souhaitons en tout cas que la communauté universitaire en assure le meilleur usage social.

1.9. Les institutions associées

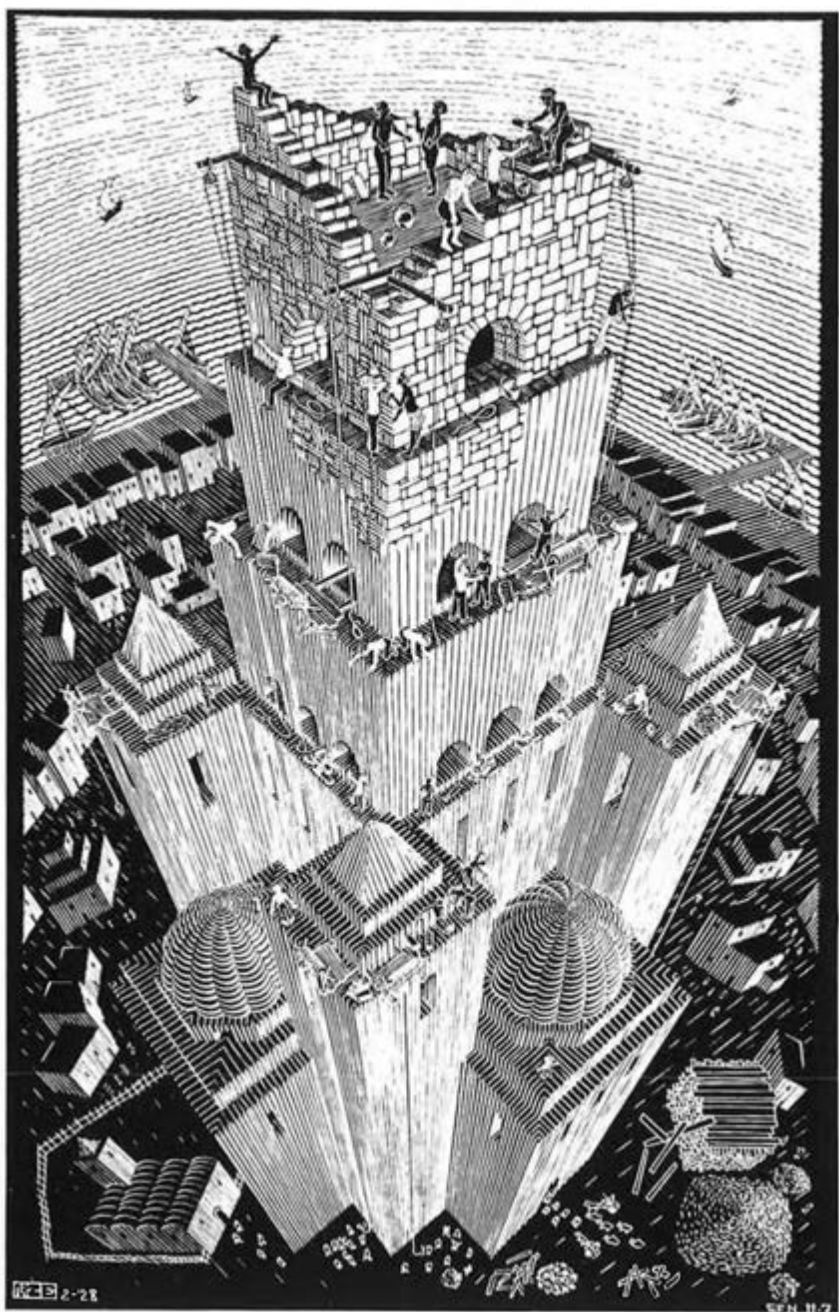
Avant de conclure cette partie sur l'enseignement, nous ne pouvons manquer de signaler l'activité d'un certain nombre de fondations ou d'instituts associés à l'Université. Ces institutions sont nombreuses et réputées (cf. dépliant en p. 3 de la couverture). Nous mentionnerons plus loin l'activité de l'Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer (ISREC). Qu'il nous soit permis d'évoquer ici trois autres institutions dont les activités en matière de recherche et de formation témoignent de la richesse et du dynamisme du milieu universitaire lausannois dans les domaines de la gestion des entreprises, de l'administration publique et de l'intégration européenne.

L'enseignement donné à l'**Institut pour l'étude des méthodes de direction de l'entreprise** (IMEDE; fondé en 1957; financé à 100% par des fonds privés, dont 50% de Nestlé) est étroitement lié à la pratique; il doit permettre aux participants d'établir un rapport optimal entre les nouvelles connaissances théoriques et leur application dans le domaine des affaires. Afin de répondre à une demande croissante pour une formation de «management» général et international, et cela à tous les niveaux de l'entreprise, l'IMEDE est aujourd'hui en pleine expansion. L'Institut a cependant l'intention de garder une taille qui lui permette de préserver la qualité avérée de ses programmes de perfectionnement de cadres. Les rencontres entre participants à divers séminaires et membres de l'Institut, ainsi que les études de cas, resteront un élément essentiel de la stratégie de formation de l'IMEDE. Le programme MBA de l'Institut réunit chaque année quelque 65 jeunes cadres pour un programme intensif comprenant, outre l'enseignement théorique, divers travaux sur le terrain et un projet de consultation s'étalant sur cinq mois. A leur sortie de l'Institut et munis d'un diplôme signé par le Recteur de l'Université, ces jeunes cadres reçoivent généralement des offres d'emploi provenant de sociétés qui recrutent régulièrement à l'IMEDE. Les activités de perfectionnement des cadres confirmés se concentrent, quant à elles, essentiellement sur le «management» général pour «managers» internationaux. Des programmes internes sont aussi conçus pour un certain nombre d'entreprises de réputation internationale. Signalons encore divers travaux de recherche, dont les plus marquants sont publiés dans la revue de l'IMEDE, *Perspectives for Managers* (cf. IMEDE, 1986). En résumé, une institution qui s'est fixé deux objectifs essentiels: d'une part, une mission de formation à l'égard de la communauté internationale des affaires, d'autre part, le développement de «l'art du management» par le biais d'une intense activité de recherche et le perfectionnement du matériel d'enseignement (D.F. Abell, 1982).

Les activités de l'**Institut de Hautes études en administration publique** (IDHEAP; fondé en 1981; financé par l'Etat de Vaud ainsi que par des collectivités et fonds privés) relèvent autant de

l'enseignement et de la recherche que de la fonction de service. En effet, l'IDHEAP vise trois objectifs principaux: la formation post-graduée des étudiants qui désirent se consacrer à la fonction publique; la recherche; le perfectionnement professionnel de fonctionnaires d'administrations publiques. Depuis la dernière guerre mondiale, les administrations publiques ont pris des dimensions considérables dans tous les pays du monde. En Suisse, comme partout ailleurs, l'intervention de l'Etat s'est élargie à la plupart des domaines de la vie économique et sociale. Les haut fonctionnaires ont à préparer des choix toujours plus délicats dans des situations de plus en plus complexes. C'est cette diversification et cette complexité des problèmes posés qui donnent tout son sens à l'activité de l'IDHEAP. Institution unique dans son genre en Suisse, l'IDHEAP met l'accent sur l'application pratique de connaissances acquises dans le domaine administratif afin d'être directement utile à la fonction publique et d'éviter la coupure qui existe trop souvent, dans ce domaine, entre les universitaires et les praticiens. Dans cette perspective, l'Institut fait largement appel à la collaboration de cadres de l'administration. Il faut souligner que l'IDHEAP n'est pas uniquement orienté vers les problèmes suisses, mais se veut également ouvert sur les autres pays et sur les organisations internationales.

C'est ce même effort, à la fois d'ouverture et d'enracinement dans la réalité helvétique, qui inspire l'activité du **Centre de recherches européennes** et de la **Fondation Jean Monnet pour l'Europe**. On s'efforce d'y embrasser d'un même regard trois expériences complémentaires de fédéralisme différencié: celle du Pays de Vaud et des autres cantons, celle de la Confédération suisse et enfin celle de la construction de l'Europe. L'objectif des recherches et des publications du Centre est de « *développer une mémoire vivante qui lie et qui relie les unes aux autres ces expériences. Au cœur de l'Europe qui s'unit, dit H. Rieben (1986), le Canton de Vaud et la Suisse ont le génie du lieu qu'il faut pour favoriser un tel travail.* » A noter aussi que la Fondation Jean Monnet sert de cadre à de nombreuses manifestations publiques et souvent officielles touchant à l'Europe, à la Suisse et au Canton.



M. C. Escher

1.10. Conclusions: de la tour d'ivoire à la tour de Babel?

Au moment de la fondation de l'Institution universitaire lausannoise en 1537, ou même deux ou trois siècles plus tard, il était possible de prétendre devenir un savant universel, au courant des développements scientifiques dans tous les domaines. Il y a une cinquantaine d'années à peine, le même professeur pouvait encore s'acquitter d'une charge d'enseignement dans plusieurs domaines à l'intérieur d'un champ de savoir (la médecine, le droit, l'économie, etc.) Plus récemment, le développement économique et social a cependant conduit à une spécialisation de plus en plus poussée. L'explosion scientifique a entraîné une parcellisation du savoir et l'émergence de disciplines nouvelles. Tous les domaines d'enseignement dans notre Université ont été marqués par cette tendance.

Ce qui semble paradoxal, c'est que l'on reproche souvent aujourd'hui à l'Université d'imposer une formation théorique mal adaptée aux réalités de la vie pratique. Les progrès des sciences d'une part, le rythme sans cesse croissant des changements techniques, économiques et sociaux, d'autre part, rendent effectivement l'intégration entre savoir théorique et pratique de plus en plus laborieuse.

Pouvons-nous cependant conclure que l'Université va au devant d'un divorce déchirant avec la réalité vécue? Nous ne le pensons pas. Est-ce afficher une auto-satisfaction injustifiée que de l'affirmer? Certes, notre description ne permet pas d'identifier et d'évaluer les changements et innovations d'ordre pédagogique liés à la multiplication et à la diversification des différentes disciplines. Par ailleurs, l'absence d'une méthodologie appropriée rend pratiquement impossible toute tentative d'évaluation des contenus de l'enseignement. Toutefois, notre brève présentation de l'enseignement universitaire lausannois débouche, nous semble-t-il, sur l'image d'une Université qui est loin d'être isolée des problèmes de la cité. Dans le cours de ce siècle, le domaine de formation de l'Université s'est étendu considérablement. Une certaine imagerie dépeint peut-être encore l'Université comme un lieu quasiment monacal où des chercheurs s'adonnent à

l'abstraction, à l'acquisition ou à la construction de savoirs plus ou moins désincarnés. La réalité est tout autre : l'Université n'est pas une tour d'ivoire, mais bien plutôt une institution où enseignants et chercheurs essaient de donner des réponses adéquates aux problèmes de la cité et où des étudiants cherchent à acquérir, au prix d'un travail théorique et technique, une compétence intellectuelle dans des disciplines de plus en plus spécialisées. Une compétence qui est évidemment sanctionnée par des grades universitaires reconnus et permettant d'espérer, par la suite, une insertion favorable dans la vie active.

L'adaptation de l'université au changement économique et social a-t-elle véritablement provoqué une diminution de la qualité de l'enseignement ? Certains n'hésitent pas à l'affirmer. D. Rivier (1985) esquisse un portrait plutôt inquiétant de la réalité universitaire contemporaine. « Corps sans tête », « institution sans politique », l'université aurait subi l'expansion que lui imposent la société et l'Etat plus qu'elle n'aurait cherché à la maîtriser. Les conséquences néfastes de cette expansion sans régulation sont, selon D. Rivier, manifestes : « babélisation » de l'université, par quoi il faut entendre que, de spécialiste à spécialiste, on se comprend de moins en moins et on s'ignore de plus en plus ; baisse de la qualité moyenne des enseignants et des étudiants ; une baisse de la qualité moyenne du contenu des enseignements conjuguée à une dégradation du style des études ; effondrement de la dimension éthique dans la formation des étudiants. Et il conclut : « *Prisonnière de ses perfectionnements administratifs sans fin, l'institution universitaire ne réagit que fort lentement aux situations nouvelles et se révèle sans ressort lorsqu'il importe de prendre des initiatives : lassitude, résignation, repli sur soi finissent par l'emporter.* »

« Certes, affirme encore D. Rivier, toutes les universités n'en sont pas au même stade. » Qu'en est-il de l'Université de Lausanne ? A défaut de pouvoir donner une image complète des multiples domaines de l'enseignement universitaire et de leur évolution, notre voyage-éclair dans les différents territoires du savoir académique a quand même pu montrer l'effort permanent

d'adaptation de l'Université aux demandes multiples de la cité. Peut-être, en réalité, l'enseignement universitaire n'a-t-il jamais été plus proche de la réalité sociale et des préoccupations pratiques qu'il ne l'est aujourd'hui.

Certes, des efforts restent à accomplir dans tous les domaines. La formule est connue : « *La cité a des problèmes et l'université a des facultés, des sections, des instituts et des laboratoires.* » Il n'est pas exclu que, dans une certaine mesure, l'Université développe son activité d'enseignement moins en fonction d'une demande sociale, d'ailleurs pas toujours explicite, qu'en fonction d'une logique interne au développement des savoirs. Il est aussi possible que cette logique interne de fragmentation et spécialisation toujours plus poussées du savoir dresse des obstacles toujours plus grands à la communication, de sorte que l'Université risque à la longue de se couper de la société.

Le jugement porté par D. Rivier traduit finalement la difficulté générale pour le savoir spécialisé et monodisciplinaire de répondre à un nombre croissant de demandes de la collectivité. Là où la cité présente des situations complexes et multidimensionnelles, le savoir universitaire ne peut, très souvent, offrir qu'une collection de réponses analytiques. La cité interroge en permanence l'université sur la validité des découpages disciplinaires et notre temps veut une université plus ouverte à la cité. Si l'autonomie et la liberté académiques doivent garantir et sauvegarder la fonction critique de l'université, le souci de l'avenir devrait conduire les universitaires à rechercher des réponses institutionnelles facilitant une plus large intégration des connaissances au plan de l'enseignement comme de la recherche.

Problème lié en partie au précédent, la crise de la relation formation-emploi est latente. Les difficultés rencontrées par nombre de diplômés universitaires lors de leur entrée sur le marché du travail sont réelles. Comme les catégories d'emploi où l'on trouve beaucoup de diplômés universitaires ont connu une très forte croissance dans les trente dernières années, la demande de renouvellement ou de remplacement est encore faible. Le rôle du diplôme universitaire comme moyen d'accéder à un statut

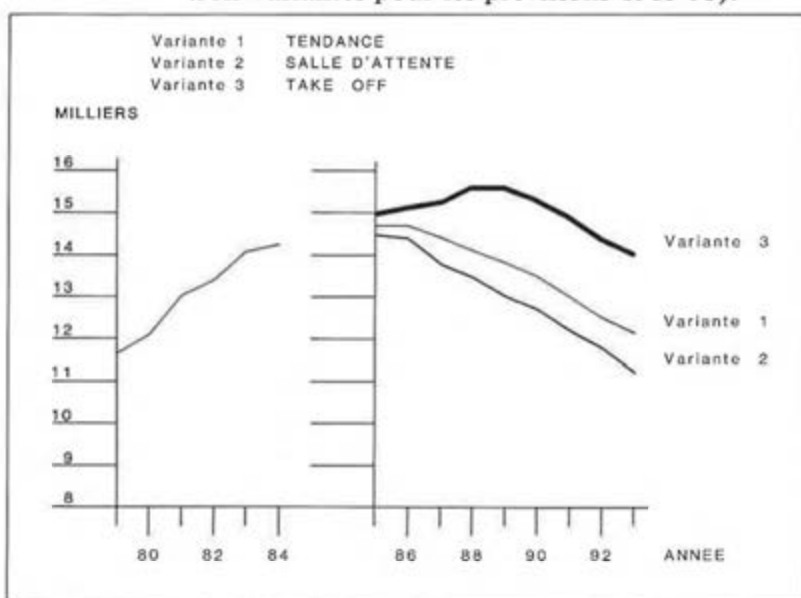
social supérieur est sans doute en train de s'affaiblir. Les titres universitaires semblent subir une perte de valeur, probablement à cause de l'hétérogénéité des formations (K. Weber et als., 1985). Le diplôme universitaire n'est plus toujours un bon passeport pour entrer dans la vie professionnelle. Comme le montre l'enquête réalisée par l'Association suisse pour l'orientation universitaire (ASOU, 1982), un diplômé sur six (16,4%) connaît, d'une manière ou d'une autre, des problèmes d'emploi. La proportion des chômeurs varie sensiblement selon les branches d'étude. C'est chez les diplômés en sciences sociales (sociologie, psychologie, sciences politiques, sciences de l'éducation) que se retrouve la proportion de chômeurs la plus élevée (6,2%). Chez les diplômés en lettres, le taux de chômage est aussi assez élevé (3,7%). Les diplômés en sciences économiques, peu touchés par le chômage, sont cependant assez nombreux à occuper des emplois inadéquats.

Le problème du déséquilibre entre l'offre et la demande de diplômés (dont il ne faut pas exagérer l'ampleur en Suisse) est évidemment lié à la question de l'accès aux études. C'est là une affaire délicate. Les événements estudiantins récents dans différents pays européens le montrent à l'évidence. Les questions de principe concernant la politique d'accès à l'université (mesures pour éviter un *numerus clausus* formel, limitations après le début des études en cas de demandes excédant les capacités d'accueil maximales, mesures pour garantir la non-discrimination) figurent régulièrement à l'ordre du jour de la Conférence universitaire suisse. Jusqu'à présent il a été possible d'éviter des restrictions d'accès aux études universitaires. Cependant une enquête menée récemment au Service d'orientation et conseil (Cl. Roulin, 1987) montre que les échecs et abandons à l'Université de Lausanne sont importants. L'auteur précise les limites de l'enquête: l'analyse est faite simplement sur une période donnée et non par cohorte où l'on suit une volée complète d'étudiants. Les chiffres relevés n'en sont pas moins inquiétants: entre 1979 et 1982, 2147 étudiants ont quitté l'Université de Lausanne, dont 1172 en possession d'un titre universitaire et 975 sans diplôme. Environ 45% des étudiants partent donc sans diplôme, ce chiffre variant suivant le sexe, la nationalité, le type de maturité et l'âge à l'immatriculation (cf. tableau 31).

Tableau 31: Abandon et âge à l'immatriculation

	RÉUSSITE		ABANDON		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
16-18 ans	246	68	114	32	360	100
19-21 ans	672	59	462	41	1134	100
22-28 ans	189	40	289	60	478	100
29 ans et plus	65	37	110	63	175	100
TOTAL	1172	55	975	45	2147	100

On constate par ailleurs (cf. Politique de la science, 1986) que l'aspect le plus important des prévisions des effectifs d'étudiants pour les années 1985-1993 est que le recul, pour des raisons démographiques, du nombre des élèves au niveau secondaire commence à avoir des répercussions au degré universitaire également (cf. graphique 5). L'évolution démographique est des plus nettes dans la variante principale dite «tendance».

Graphique 5: Etudiants débutants 1979-1993 (statistique 1979-84; trois variantes pour les prévisions 1985-93).

Source: Politique de la science, mars 1986.

L'effectif des étudiants débutants diminue dès 1985 et, à la fin de la période de prévision, il est à peu près égal à celui de 1980. Il ressort de la même étude que les différences de potentiel de croissance d'un domaine à l'autre sont importantes. Comme il fallait s'y attendre, l'informatique fait figure de « leader » absolu sur le plan de la croissance attendue. Mais si le problème de l'accroissement des effectifs semble avoir tendance à s'atténuer, du moins dans le moyen terme, la question de la sélection-orientation demeure. L. Schwartz (1983) a bien montré que sélection et enseignement de qualité n'étaient pas incompatibles avec la démocratisation de l'accès à l'université. Une amélioration de la qualité de l'enseignement exigerait cependant un renforcement de l'encadrement, notamment au niveau du corps intermédiaire. Cette amélioration nécessite aussi, du moins en principe, un accroissement des budgets universitaires, mais elle peut, selon L. Schwartz, s'inspirer de quelques idées simples: la faculté d'adaptation des institutions, la souplesse et la diversité nécessaires de leur fonctionnement, mais aussi la prise en compte de la nécessaire complémentarité entre l'acquisition d'une culture générale et d'un savoir-faire.

Pour l'instant, le système universitaire se spécialise et se « professionnalise » de plus en plus. Mais jusqu'où doit aller ce mouvement? Et d'abord, va-t-il dans le bon sens? L'Université doit-elle être uniquement une énorme machine chargée de fournir à la société une main-d'œuvre hyper-qualifiée prête à accomplir les tâches nécessitées par les poussées économiques? Ne doit-elle pas rester aussi, ou redevenir, une source d'innovations sociales, culturelles et scientifiques? Ne doit-elle pas demeurer un lieu conçu pour stimuler dans chaque individu l'acquisition de compétences sociales et l'apprentissage de la convivialité (du « savoir-être »)? Enfin, ne doit-elle pas être aussi le lieu privilégié du renouvellement des connaissances et de l'élaboration de la recherche fondamentale? Autant de manières de reposer la question déjà abordée dans le chapitre précédent: quelle est l'université idéale?

La réponse à une telle question est difficile. G. Leresche (1983) avance une réflexion à ce sujet. « *L'Université idéale*, dit-il, est en

particulier celle qui, par ses structures d'enseignement, permet à l'étudiant d'acquérir assez de connaissances dans son domaine pour s'engager dans la vie pratique et assez d'ouverture sur d'autres champs de connaissance pour que son épanouissement, qui s'étendra sur de nombreuses années succédant à ses études, le rende apte à absorber les chocs d'un futur qui résiste à nos modèles prospectifs actuels, trop partiels, et à façonner alors ce futur en lui conservant des dimensions humaines. »

Et il ajoute: *« L'étudiant idéal, c'est celui qui sait choisir son chemin dans cette Université idéale, avec un regard portant sensiblement plus loin que son diplôme. Là nous paraît être la voie de l'Université vers le renouvellement d'un humanisme auquel le XXème siècle a porté jusqu'ici de sérieux coups. »* Comment ne pas souscrire à ces vues?

La finalité de la « professionnalisation » de l'enseignement universitaire est simple: faire en sorte que l'étudiant ne quitte plus l'Université les « mains vides ». Mais une professionnalisation excessive et sans culture générale pourrait s'avérer dangereuse et inefficace. Aux universitaires de trouver la voie entre des spécialisations adaptées aux besoins de l'économie et une culture générale attentive à l'évolution de la cité.



2. ASPECTS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Selon une définition généralement acceptée, la recherche englobe tous les travaux entrepris de façon systématique dans le but d'accroître les connaissances scientifiques et techniques ainsi que l'utilisation des résultats de ces travaux en vue de leur exploitation.

Selon le Conseil suisse de la science (1985b), près d'un cinquième des recherches entreprises en Suisse est le fait des universités et des écoles polytechniques fédérales. La Suisse ne dispose pas d'une infrastructure spéciale pour la recherche fondamentale, comme c'est par exemple le cas en France et en République fédérale d'Allemagne. La recherche dite fondamentale est donc principalement localisée dans les hautes écoles.

Pour les professeurs, comme pour les assistants et les étudiants avancés, l'enseignement et la recherche vont de pair. Cette dualité est mutuellement avantageuse. En maintenant un contact étroit avec la recherche, l'enseignement se dote des forces nécessaires à son renouvellement. Au-delà de sa valeur intrinsèque qui est de repousser toujours plus loin les frontières du connu, la recherche inculque aussi une méthode de pensée, celle qui va d'une hypothèse à sa vérification ou d'une idée à sa réalisation par le jeu des règles de la science. On peut dire, de manière générale, que la qualité de la formation des étudiants est directement liée à l'importance et à la qualité des recherches entreprises par les enseignants. Tout enseignant de l'université est, en principe, un enseignant-chercheur. Les professeurs exercent aussi des fonctions d'encadrement des jeunes chercheurs, en général des assistants ou des maîtres-assistants qui préparent ou ont déjà achevé une thèse de doctorat.

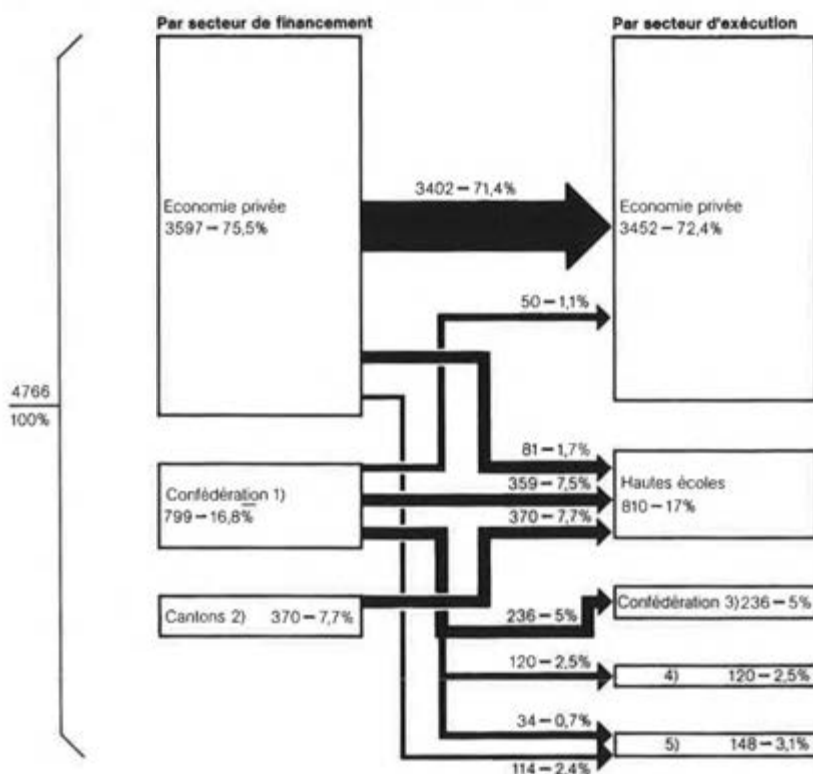
La recherche sert la cité de diverses manières: son apport va de l'enrichissement des connaissances sur l'homme et son environnement à la solution des problèmes actuels concernant des domaines aussi divers que la santé publique, les propriétés des matériaux, la production d'énergie ou l'économie, pour ne citer que quelques exemples. D'une manière générale, les relations qui

existent entre la recherche et le développement économique à long terme sont reconnues bien qu'elles ne puissent être constatées que rétrospectivement.

Ces considérations, jointes à la reconnaissance de la valeur culturelle et formatrice de la recherche, et cela indépendamment de

Tableau 32: Diagramme des flux des dépenses en recherche et développement en Suisse en 1983 (en mio de frs et %, sans les investissements)

(La hauteur des rectangles est proportionnelle au volume des dépenses R-D)



1) y compris le Fonds national, la Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques, ainsi que 1/3 du budget EPF et des subventions fédérales aux universités

2) cantons, communes et autres

3) intra-muros

4) contributions aux organisations internationales et mandats à l'économie privée à l'étranger

5) institutions sans but lucratif, R-D en coopération, laboratoires privés, etc.

Source: Conseil suisse de la science, 1985 b.

son utilité pratique à court terme, font que les pouvoirs publics, mais aussi les entreprises privées des pays industrialisés consacrent des sommes importantes à l'investigation scientifique (cf. tableau 32).

Nous tenterons dans ce chapitre de cerner deux aspects de la recherche à l'Université de Lausanne: la recherche qui est prise en charge par l'Université elle-même et celle qui est financée par le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS).

Dans les deux cas on distingue traditionnellement trois types d'activité liées à la recherche. L'encadré illustre leurs liens réciproques.

Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Recherche développement
THÉORIE		PRATIQUE
Recherche fondamentale des sciences sociales et humaines		
Recherche de base dans le domaine des sciences exactes et naturelles		
Recherche fondamentale en médecine		
Recherche dans le domaine intermédiaire entre la recherche fondamentale et les applications pratiques et techniques		
		Développement expérimental

1. La recherche fondamentale. Elle comprend les travaux théoriques ou expérimentaux entrepris en vue d'accroître les connaissances sur les fondements des phénomènes ou les faits observés.

2. La recherche appliquée. Comme la recherche fondamentale, elle consiste en des travaux visant à acquérir des connaissances nouvelles, mais son objectif final est surtout pratique. Elle est entreprise soit pour discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif fixé à l'avance.

3. La recherche-développement. Elle concerne les travaux expérimentaux conçus à partir des connaissances provenant de la recherche ou de l'expérience pratique.

Dans une même discipline (exemple : la physique), les chercheurs peuvent faire de la « recherche fondamentale » (recherche de base en physique), de la « recherche appliquée » (physique des matériaux) ou de la « recherche-développement » (physique appliquée au développement des capteurs solaires).

Dans le cadre de notre étude, nous utilisons une définition qui recoupe celles-ci et qui, en fait, introduit un critère de plus : le **destinataire** de la recherche. Pourquoi cette distinction supplémentaire ? La raison en est simple. Au cours des dernières années s'est instauré un large débat sur le rôle de la recherche universitaire, débat qui a débouché sur deux options principales :

a. L'université doit s'intéresser avant tout à la recherche pure, son but étant surtout d'approfondir les connaissances fondamentales.

b. La recherche universitaire doit avant tout chercher à resserrer les liens directs entre l'université et la collectivité. Elle doit viser, tout d'abord, à contribuer à une résolution pratique des problèmes sociaux et économiques de la cité.

Il ne nous appartient pas de prendre position dans ce débat, les deux options n'étant d'ailleurs pas nécessairement contradictoires. Cependant, il nous a semblé intéressant de recenser les modalités et les domaines de collaboration entre l'Université de Lausanne et la collectivité. Ainsi avons-nous fait une distinction entre la « recherche scientifique » et la « recherche-conseil ». La

première est principalement destinée aux étudiants et spécialistes de la discipline, tandis que la seconde a pour destinataire le grand public, les entreprises privées, les administrations, etc. et c'est pourquoi nous l'avons assimilée à la fonction de service. Bien sûr, les frontières entre l'une et l'autre ne sont pas tranchées, cette distinction répondant avant tout à un besoin d'organisation et de présentation systématique de notre travail d'enquête. Nous livrons et commentons donc dans ce chapitre les résultats concernant les activités dites de «recherche scientifique», les observations concernant la «recherche-conseil» étant consignées plus loin (cf. «Aspects du service à la collectivité», ch. 4). Nous aborderons, en guise de conclusion, quelques problèmes de fond concernant le développement de la recherche universitaire.

2.1. La recherche scientifique dans les sciences humaines

Les sciences humaines constituent, tout d'abord, un élément essentiel de la vie culturelle de la cité. Les recherches en sciences humaines portent sur tous les aspects de l'existence humaine: l'organisation économique, juridique et sociale, le langage, les arts, les préoccupations de l'homme à l'égard de son environnement naturel, mais aussi les idées et les doctrines politiques, ainsi que les systèmes de valeurs religieux et philosophiques. Bref, elles ont pour objet la description et l'analyse de tous les aspects de notre civilisation et de notre culture actuelle et passée ainsi que de nos perspectives d'avenir. C'est dire le large éventail des domaines qui sont couverts par la recherche en sciences humaines. Le tableau 33 en énumère les principaux domaines dans notre Université.

Avec 86,8% des réponses, le thème «Arts et culture» se distancie nettement de tous les autres. A cet égard, on mentionnera en particulier le **Centre de recherches sur les lettres romandes (CRLR)** dont le travail historique et critique est d'une importance fondamentale pour la connaissance de la vie littéraire en Suisse romande et des écrivains qui l'ont animée. Fondé en 1965, le CRLR s'est fixé un certain nombre d'objectifs qui relèvent directement de la participation de l'activité de recherche à la vie culturelle de la cité. Il vise notamment à favoriser les dons ou dépôts

dans des fonds publics de tous manuscrits et documents intéressant les lettres romandes, à coordonner les renseignements biographiques et bibliographiques relatifs aux écrivains et artistes romands de façon à pouvoir répondre à des demandes précises, le plus souvent étrangères, concernant le patrimoine culturel romand.

Tableau 33: Les domaines de la recherche en sciences humaines

<i>« Dans quel(s) domaine(s) pouvez-vous classer vos recherches? »</i>	
(réponses multiples possibles)	
Arts et culture	86,8 %
Langues	38,5 %
Recherche fondamentale	34,6 %
Histoire et civilisation	29,7 %
Education	17,6 %
Philosophie et épistémologie	17,6 %
Individu et Etat	17,6 %
Famille et environnement social	12,6 %
Communication et média	12,1 %
Economie politique et gestion	11,5 %
Sécurité et justice	11,5 %
Vie politique	10,4 %
Relations internationales	9,3 %
Aménagement du territoire	8,8 %
Qualité de la vie	8,2 %
Emploi et sécurité sociale	7,7 %
Médecine et santé	6,6 %
Technologie et développement scientifique	5,5 %

Autres recherches importantes dans le cadre de la défense du patrimoine culturel de la cité : celles de l'**Institut d'archéologie et d'histoire ancienne** (IAHA) dont les travaux visent à la conservation des vestiges hérités du passé gallo-romain de la Suisse romande. Ou encore, toujours à la Faculté des lettres, les travaux de l'**Institut Benjamin-Constant** (IBC) dont l'objectif est

d'entreprendre et de coordonner des recherches sur la vie et l'œuvre de Benjamin Constant, sur les sources de sa pensée, sur son influence et sur ses relations avec ses contemporains.

Dans d'autres facultés, l'activité de recherche est tout aussi intense. Lorsqu'on compulse les divers rapports et documents qui décrivent les recherches des nombreux instituts et départements qui animent la vie des facultés des sciences humaines et sociales, on ne peut qu'être pris d'un sentiment de frustration tant il paraît impossible d'en établir un inventaire synthétique qui en restitue toute la richesse.

Foisonnement des recherches, diversité des sujets, impuissance à en dresser l'inventaire systématique... Il ne nous reste plus qu'à nous laisser guider par le hasard ou notre fantaisie, quitte à courir le risque de passer sous silence des recherches importantes qu'une enquête exhaustive, mais qui exigerait des moyens que nous n'avons pas, permettrait sans doute de cerner.

Notre guide nous a tout d'abord menés à la Faculté des sciences sociales et politiques. Il nous a bien conduits puisque ses six instituts (science politique, sociologie des communications de masse, psychologie appliquée, sciences sociales et pédagogiques, anthropologie et sociologie, recherches régionales interdisciplinaires) encouragent des recherches qui mettent en lumière le lien entre l'Université et la vie de la cité.

Pour illustrer l'activité de ces instituts au cours des dernières années, nous mentionnerons: une série de conférences organisées par le groupe de travail «Problématique minoritaire» avec les représentants des minorités linguistiques suisses, ou le colloque organisé dans le cadre de l'**Institut de science politique** sur le thème «La Suisse romande, quel avenir? Intégration helvétique, cantonalisme ou Romandie?»; les recherches menées par l'**Institut de recherches régionales et interdisciplinaires (IRRI)** sur le réseau des usines hydrauliques primitives du Valais ou sur les émigrants récents de Château-d'Oex; l'étude sur le «*Courrier des lecteurs*» dans la presse helvétique conduite par l'**Institut de sociologie et communication de masse**; ou encore cette autre

recherche de grande envergure sur la genèse du choix professionnel chez les apprentis, achevée en 1983 à l'**Institut de psychologie appliquée** et qui a trouvé une suite dans un projet financé par le Fonds national de la recherche scientifique dans le cadre du projet de recherche « Education et vie active ».

Notre enquête a révélé que la Faculté de droit est celle, avec la Faculté des sciences sociales et politiques, dont les enseignants attribuent le plus d'importance à la recherche. La complexité des rapports sociaux de notre société post-industrielle a en effet provoqué une intervention de l'Etat dans tous les domaines de la vie des citoyens.



Bibliothèque spécialisée de l'Institut de droit public

Photo J.-Ph. Daulte

L'**Institut de droit public**, créé il y a près de 15 ans, a pour fonction essentielle d'offrir aux doctorants de la Faculté l'infrastructure nécessaire pour leurs travaux de recherche dans le domaine des relations entre l'Etat, les citoyens, l'administration et le droit. Les thèmes de recherche qui ont orienté les travaux de l'Institut au cours des dernières années sont multiples: le droit

d'initiative et de référendum, la procédure qui permet aux particuliers de s'adresser au Tribunal fédéral pour faire respecter leurs libertés, l'étude des règles juridiques qui régissent les rapports entre l'administration et les citoyens, le statut des étrangers, l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement – autant de domaines de recherche qui concernent directement notre quotidien.

Les recherches de l'**Institut d'études de droit international**, pour n'en rester qu'à ces deux exemples, illustrent les liens entre la recherche et la cité à une autre échelle de l'organisation sociale. On y étudie, entre autres, des sujets tels que la pollution transfrontalière, les principes de la continuité de la nationalité ou les conventions pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats.

Passons du social et du juridique à l'économique. Nous nous retrouvons dans une Faculté où, de façon générale, l'activité de recherche semble, pour l'heure, moins importante que dans les précédentes. La recherche n'est pourtant pas absente de l'Ecole des HEC qui, comme nous l'avons déjà vu, consacre la majeure partie de ses ressources à l'enseignement et à la formation.

Un **Séminaire d'économie politique** a été créé il y a quelques années dans le but principal de renforcer l'insertion de l'Ecole des HEC dans le circuit des échanges inter-universitaires ayant trait aux développements récents de la théorie et de l'analyse économiques. Les conférenciers invités proviennent d'institutions, le plus souvent universitaires, situées en Suisse et à l'étranger. Il leur est expressément demandé d'indiquer l'état de la recherche actuelle sur le thème de l'exposé et de fournir des renseignements bibliographiques et des directions de recherche qu'il serait éventuellement intéressant d'explorer. Les conférences portent sur les thèmes les plus variés : économie industrielle, marché du travail, problèmes monétaires, modélisation économétrique, échanges internationaux, etc. On assiste de la sorte à un élargissement et à un approfondissement de domaines de recherche qui sont le

reflet de l'effort des chercheurs lausannois pour mieux percevoir la réalité économique de la cité.

Le **Département d'économétrie et d'économie politique** (DEEP) encourage la publication et la diffusion des travaux de recherche et gère notamment les « Cahiers de recherches économiques ». Conjointement avec les Universités de Genève, de Neuchâtel et de Fribourg et avec l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) à Genève, le DEEP participe également à l'organisation du troisième cycle romand en économie politique. Ce troisième cycle constitue une occasion privilégiée d'échanges scientifiques entre les chercheurs en économie politique de Suisse romande.

A signaler aussi le **Centre de recherches économiques appliquées** (« Créa »), institution autonome qui, en concurrence avec deux instituts alémaniques, est le seul organisme non officiel à produire des « analyses et prévisions » économiques en Suisse romande. C'est en partie au « Créa » que les résultats de notre enquête sur l'Université de Lausanne ont été dépouillés et analysés.

Les enseignants en gestion de l'entreprise et en sciences actuarielles, comme ceux en économie politique, se consacrent à diverses activités de recherche financées, en général, par le Fonds national de la recherche scientifique. Quelques exemples : l'étude sur le rôle des services aux entreprises dans le développement des régions périphériques suisses, les travaux scientifiques publiés et diffusés par l'**Institut de sciences actuarielles** (ISA), les recherches menées dans le domaine de la gestion de l'entreprises sur : « La culture d'entreprise en tant qu'élément et reflet d'une culture nationale », « Les facteurs humains dans les concentrations d'entreprises », « La façon suisse de gérer la complexité », « Le perfectionnement professionnel et l'assurance chômage » ou encore sur la « Mobilité et l'assurance-chômage » – autant d'études qui illustrent les liens entre la recherche universitaire dans les sciences humaines et les préoccupations sociales. Un troisième cycle romand réunit périodiquement les chercheurs en gestion de l'entreprise.

Enfin, il faut mentionner les recherches menées au sein de la Faculté de théologie.

Créé en 1968, l'**Institut des sciences bibliques** a pour but de promouvoir la recherche dans le domaine des sciences bibliques et de contribuer à la formation de théologiens spécialisés dans l'étude de la Bible. La ligne dominante des recherches menées à l'Institut au cours des dernières années porte sur les fondements bibliques de l'éthique.

Le **Centre pastoral romand**, fondé en 1987, axe son activité de recherche essentiellement sur la théologie pratique, la sociologie et la psychologie de la religion.

Ces quelques illustrations, prises plus ou moins au hasard, ne donnent qu'une image partielle de ce qu'est réellement l'activité de recherche dans les différentes facultés des sciences humaines. Soulignons que, dans notre enquête et parmi tous les thèmes proposés pour la question concernant les domaines de recherche (cf. tableau 33), seuls cinq d'entre eux ont recueilli moins de 5% des suffrages: les transports et télécommunications, l'énergie, l'environnement naturel, la défense et l'armée, les sports et loisirs. Il faut encore ajouter que les recherches de 17% des enseignants portent sur des domaines divers non mentionnés dans la question. C'est dire le foisonnement des centres d'intérêt des enseignants, chercheurs, et doctorants de l'Université de Lausanne.

Cette multiplication des domaines de recherche et des travaux d'investigation pourrait faire croire à un investissement très poussé des enseignants en sciences humaines dans les activités de recherche. Cependant, les résultats de notre enquête nous donnent à penser que ces activités sont en fait relativement moins importantes dans les facultés des sciences humaines que dans les facultés de sciences et de médecine (cf. tableau 34 et ss.).

Ainsi, l'activité développée par les enseignants-chercheurs des sciences humaines se révèle quelque peu moins intense que dans l'ensemble de l'Université, et cela dans tous les domaines d'intervention, à l'exception de la participation à des comités d'édition ou de rédaction de livres ou de revues destinés à un public spécialisé.

Tableau 34: FNRS

<i>Au cours des cinq dernières années, avez-vous été requérant, ... auprès du FNRS?</i>		
	S.Humaines	Université
Oui	46,4%	52,7%
Non	53,6%	47,3%

Tableau 35: FNRS

<i>Au cours des cinq... avez-vous été appelé à donner votre avis sur des projets de recherche ... soumis par le FNRS?</i>		
	S.Humaines	Université
Souvent/ parfois	25,3%	29,2%
Jamais	74,7%	70,8%

Tableau 36: «Refereeing»

<i>Au cours... avez-vous été appelé à donner votre avis sur des études, ou articles scientifiques?</i>		
	S.Humaines	Université
Souvent/ parfois	57,2%	69,2%
Jamais	42,8%	30,8%

Tableau 37: Comité d'édition

<i>Au cours... avez-vous été membre d'un comité d'édition ou de rédaction de livres ou de revues destinés à un public spécialisé?</i>		
	S.Humaines	Université
Oui	55,6%	51,6%
Non	44,4%	48,4%

Tableau 38: Société savante

<i>Au cours... avez-vous eu une activité spécifique ou une responsabilité ...dans une société savante?</i>		
	S.Humaines	Université
Oui	63,5%	68,9%
Non	36,5%	31,1%

Tableau 39: Autres activités

<i>Au cours... avez-vous participé à d'autres activités concernant la recherche ...(organisation colloques, congrès, etc.)?</i>		
	S.Humaines	Université
Oui	67,8%	73,2%
Non	32,2%	26,8%

A cet égard, il faut souligner l'importante activité de publication d'ouvrages en sciences humaines au sein même de l'Université. Outre les publications citées précédemment du CRLR, du DEEP, de l'ISA et de «Créa», mentionnons, par exemple (pour des informations plus détaillées, le lecteur pourra se reporter au répertoire publié dans *Uni-Lausanne* no 46):

– la collection «Comparativa» créée dans le but de faire connaître les travaux et les recherches du Centre universitaire de droit

comparé; la collection «Droit et vie économique» dont le but est de présenter, dans les domaines économiques les plus importants, les règles juridiques de l'intervention de l'Etat;

– les «Publications de la Faculté des lettres»; les «Annales Benjamin Constant»; le «BULLL» (Bulletin de la Section de linguistique de la Faculté de lettres de Lausanne); «Géotopiques», revue éditée en commun par les Instituts de géographie des Universités de Genève et Lausanne; les «R.A.S.» (Résumés d'archéologie suisse – Epoque romaine); «Eratosthène», revue créée en 1984 dont le but est la publication de recherches interdisciplinaires;

– les éditions «Réalités sociales» qui visent à stimuler les échanges et les débats entre les personnes engagées dans l'action sociale et sanitaire en suisse; la collection de brochures «Réseaux» qui s'adresse à des chercheurs avancés désirant donner des bases solides aux sciences de l'homme; les «Travaux de science politique»; la collection «Pratiques sociales et théories»; la «Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto», créée en 1963 et visant à favoriser une approche critique des disciplines sociales au niveau de leur mode de production. Enfin, citons encore à titre d'exemple les «Travaux de droit, d'économie, de sciences politiques, de sociologie et d'anthropologie», collection dans laquelle sont publiées les œuvres complètes de Vilfredo Pareto ou encore les «Mémoires et documents», collection éditée par l'Institut de science politique dont un des objectifs est de rendre accessibles au public les résultats des recherches universitaires.

Tableau 40: Budget-temps-recherche

	Sc. humaines	Sciences	Médecine
Moins de 30%	70,6%	40,6%	65,2%
De 30% à 50%	26,5%	39,2%	17,8%
Plus de 50%	2,9%	20,2%	17,0%

Un premier constat donc: une extrême diversité des centres d'intérêt, une activité d'édition et de publication qui est loin

d'être négligeable, mais un plus faible engagement des enseignants des sciences humaines dans l'activité de recherche par rapport à leurs collègues de la Faculté des sciences et de médecine, un constat que le tableau ci-dessus met en évidence.

Le même constat s'impose si on compare le nombre de projets de recherche financés par le Fonds national de la recherche scientifique ainsi que les montants des financements (cf. tableaux 41 et 42). Le premier de ces tableaux indique le nombre des bénéficiaires et l'évaluation des crédits effectivement disponibles en 1985. On a admis que les subsides dont la durée est supérieure à douze mois sont utilisés *pro rata temporis*.

Tableau 41: Projets financés par le FNRS

Facultés	Nombre de projets en cours en 1985		Montant des subsides Frs	
		%		%
Sc. humaines	27	19,1%	944'000	10,8%
Sciences exactes et naturelles	37	26,3%	3'597'000	41,3%
Sc. biologiques et médicales	77	54,6%	4'182'000	47,9%
Total	141	100,0%	8'723'000	100,0%

Source: Commission de la recherche scientifique (Fonds national)

Note: Programmes nationaux et ISREC non compris

Tableau 42: Rapports entre montants attribués et montants demandés

	1981	1982	1983	1984	1985
Sciences humaines	21%	53%	55%	42%	61%
Sc. exactes et naturelles	73%	74%	76%	78%	75%
Biologie et médecine	67%	52%	54%	54%	61%

Source: Commission de la recherche scientifique (Fonds national)

Note: Programmes nationaux et ISREC non compris

Mais ce qui caractérise peut-être le mieux la recherche dans les sciences humaines est son développement relativement inégal. Inégalité, tout d'abord, des budgets-temps consacrés à la recherche dans les différentes facultés (cf. tableau 43).

Tableau 43 : La recherche en sciences humaines
budget-temps (B-T)

B-T	Théologie	Droit	Lettres	SSP	HEC
Moins de 20%	55,5%	40,0%	45,8%	42,3%	52,0%
De 20% à 40%	44,5%	40,0%	48,3%	46,2%	40,0%
Plus de 40%	0,0%	20,0%	5,9%	11,5%	8,0%

C'est à la Faculté de théologie et à l'École des hautes études commerciales que l'on consacre le moins de temps à la recherche scientifique. Respectivement 55,5% et 52,0% de leurs enseignants attribuent moins de 20% de leur temps à la recherche; à l'autre extrême, 8% des économistes et gestionnaires s'y investissent à raison de plus de 40% de leur temps, alors que ce n'est le cas d'aucun théologien. En revanche, dans la Faculté de droit et dans la Faculté des sciences sociales et politiques les enseignants sont respectivement 20,0% et 11,5% à attribuer plus de 40% de leur temps de travail aux activités de recherche.

Inégalité aussi en ce qui concerne l'ensemble des activités liées directement ou indirectement à la recherche scientifique: participation à des projets de recherche financés par le FNRS, expertise de recherches du FNRS, «refereeing», participation active aux activités scientifiques d'une société savante, participation à des comités d'édition de revues et d'ouvrages spécialisés, organisation de colloques, congrès, etc.

Deux facultés se profilent en premier de façon quasiment systématique: la Faculté des sciences sociales et politiques et la Faculté de théologie. Remarquons toutefois que la faible dimension du corps enseignant de cette dernière (12 enseignants) a certainement influencé le résultat obtenu. La position de la Faculté

des sciences sociales et politiques confirme les observations du tableau qui suit.

Tableau 44: Participation à différentes activités de recherche

	Théologie	Droit	Lettres	SSP	HEC
Requérant FNRS	45,5%	28,0%	44,9%	75,0%	38,5%
Expert FNRS	27,3%	16,3%	23,6%	35,7%	26,9%
« Refereeing »	83,3%	41,3%	50,0%	75,0%	65,4%
Soc.savante	100,0%	69,2%	52,2%	81,1%	61,5%
Com.édition	81,8%	73,1%	44,9%	60,7%	57,7%
Org.congrès	91,7%	73,1%	61,6%	77,8%	61,5%

En bref, notre enquête nous permet de tirer un premier bilan de la recherche en sciences humaines :

a. Dans l'ensemble, les réponses témoignent d'une large participation des enseignants aux différentes activités de recherche (les taux de participation sont rarement inférieurs à 30%, le plus souvent supérieurs à 50%).

b. D'une manière générale, l'activité de recherche dans les sciences humaines est cependant quelque peu moins intense que dans les facultés des sciences et de médecine.

c. Il existe d'importantes différences entre les facultés elles-mêmes : la recherche en sciences humaines est caractérisée par un développement inégal.

d. On constate une très grande multiplicité des thèmes et des publications dans toutes les facultés. Ce dynamisme est-il le résultat de l'initiative des chercheurs ou d'une politique volontaire d'encouragement de la recherche ? Quoiqu'il en soit, il convient de réaliser les dangers, pour les sciences humaines, du repli de la recherche sur des activités purement individuelles et de la faiblesse relative des moyens financiers qui leur sont consacrés.

2.2. La recherche scientifique à la Faculté des sciences

La Faculté des sciences est celle dont l'activité est la plus fortement axée sur la recherche. En effet, 42% de ses enseignants

affirment consacrer plus de 40% de leur temps de travail à la recherche alors que cette valeur est de 20% pour l'ensemble de l'Université. C'est de loin le taux le plus élevé de toute l'Université (cf. tableau 45).

Tableau 45 : Pourcentage d'enseignants consacrant plus de 40% de leur temps de travail à la recherche.

Théologie	Droit	Lettres	SSP	HEC	Sciences	Médecine
0,0%	20,0%	5,9%	11,5%	8,0%	41,9%	22,9%

Dans le cadre de notre enquête, nous avons aussi interrogé les enseignants sur leurs principaux domaines de recherche. 84% des enseignants de la Faculté des sciences affirment consacrer une partie ou la totalité de leur «budget-temps-recherche» à la recherche dite fondamentale.

Ces recherches concernent une multitude de travaux très spécialisés et apparemment éloignés les uns des autres: physique du solide, étude du mécanisme des réactions chimiques ou biologie moléculaire, pour ne citer que ces exemples. Donner une vision d'ensemble et une analyse exhaustive de domaines de recherches aussi variés et complexes que ceux dans lesquels sont engagés les enseignants et les chercheurs de la Faculté des sciences est un pari sans espoir.

Nous avons cependant tenu à présenter quelques exemples de travaux de recherches menés dans le cadre de la Faculté des sciences afin de faire voir leur importance et leur portée, tant sur le plan des connaissances fondamentales que sur celui des connaissances appliquées. A cet égard, notre travail a été largement facilité par l'important effort d'information consenti par la Faculté des sciences, effort qui se matérialise par la publication annuelle d'une brochure dans laquelle sont consignés les principaux axes de recherche des différents sections et instituts.

A titre d'exemples, on peut citer des études fondamentales en mathématiques (algèbre, analyse, géométrie, topologie); dans le domaine de la physique théorique (physique du solide, physique

des particules élémentaires, théorie des champs quantifiés), une fructueuse collaboration avec le CERN dans le domaine de la physique nucléaire, en particulier dans le domaine de la physique corpusculaire aux hautes énergies; les recherches en physique expérimentale sur les propriétés des alliages ferromagnétiques ou sur la supraconductivité des métaux à basse température; l'analyse de la structure et de la conformation des produits organiques, des substances synthétiques aussi bien que des produits et colorants naturels; la mise au point de nouvelles stratégies de synthèse en chimie organique; des études structurales de composés organométalliques et de médicaments; des recherches sur la croissance des végétaux et des principes actifs d'origine végétale; les recherches en biologie animale sur le filtrage de l'information génétique dans les cellules animales et leurs virus; les études sur les aspects écologiques du métabolisme énergétique et de la reproduction des micromammifères; enfin, les études en géologie, en minéralogie, en géophysique et ... tant d'autres qu'il serait trop long de détailler ici.



Génétique moléculaire à l'Institut de biologie animale

Photo PIUL

Le poids des recherches fondamentales dont il a été question plus haut est-il le signe d'une recherche abstraite peu soucieuse des applications pratiques ou, au contraire, constitue-t-il la preuve de la fécondité de l'investigation scientifique dans la Faculté des sciences? Voilà qui est une fausse bonne question. S'il est vrai qu'une partie de la recherche dite fondamentale ne trouve jamais d'application pratique, il n'est pas moins vrai qu'il existe un lien évident entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Le plus dangereux serait de limiter les recherches à ce qui pourrait être jugé (par qui d'ailleurs?) utile à court terme. Une telle limitation, si elle avait été appliquée dans le passé, aurait probablement stérilisé toute la recherche.

Un exemple peut suffire: en 1917, Albert Einstein élabore la théorie du phénomène de «l'émission stimulée». Qui aurait, alors, pu imaginer l'utilité de ses investigations? Et pourtant, en 1960, un physicien les utilise pour créer une source de lumière aux propriétés remarquables, le laser; quelques années plus tard, pour ne citer qu'une des applications si nombreuses du laser, les ophtalmologues s'en servent quotidiennement pour soigner les rétines sans endommager l'œil. Jamais ophtalmologue, rêvant du bistouri idéal, n'aurait pu deviner que c'est à un théoricien de la physique qu'il aurait dû adresser sa demande...

La recherche fondamentale est une source inépuisable d'applications pratiques imprévues. C'est une des raisons pour lesquelles le potentiel de la recherche fondamentale de la Faculté des sciences, comme celui des autres facultés, fait partie d'un patrimoine collectif qu'il faut préserver et développer. Dans la cité, il constitue sans aucun doute un important vecteur du développement scientifique et technologique à long terme.

Cependant les chercheurs de la Faculté des sciences ne font pas que de la recherche fondamentale. Le tableau 46 donne une idée des grands axes de leurs recherches. Il reflète assez fidèlement l'image d'une Faculté dont l'activité se caractérise, comme nous l'avons déjà souligné, par une large ouverture sur d'autres

centres d'enseignement et de recherche de la région lausannoise (Ecole polytechnique fédérale, Faculté de médecine, Institut de géographie, etc.). Le développement technologique, la médecine et la santé, mais aussi l'environnement naturel, l'aménagement du territoire, l'énergie sont les thèmes vers lesquels convergent les recherches de nombreux enseignants-chercheurs de la Faculté des sciences.

Tableau 46: Les principaux domaines de recherche à la Faculté des sciences

<i>Dans quel(s) domaine(s) pouvez-vous classer vos recherches?</i>	
Recherche fondamentale	83,8%
Technologie et développement scientifique	33,8%
Médecine et santé	21,3%
Environnement naturel	17,5%
Education	13,8%
Energie	8,8%
Aménagement du territoire	7,5%
Qualité de la vie	6,3%
Philosophie et épistémologie	5,0%

Plusieurs instituts de la Faculté poursuivent des recherches pluridisciplinaires, non seulement au niveau local, mais également dans le cadre de collaborations nationales et internationales (EPFZ, CERN, Goddard Space Flight Center de la NASA, Conseil astronomique de l'Académie des sciences de l'URSS, Université de Ljubljana, etc.)

Autres indicateurs intéressants pour évaluer la place de la recherche dans la Faculté, voire le prestige dont jouissent ses chercheurs: la fréquence avec laquelle les enseignants sont appelés à donner leur avis sur des études ou articles scientifiques soumis pour publication dans des revues spécialisées (cf. tableau 47) ou les activités de recherche développées dans le cadre du FNRS (cf. tableau 48).

Tableau 47: Le « refereeing »

<i>Au cours des cinq dernières années, avez-vous été appelé à donner votre avis sur des études, ou articles... ?</i>		
	Faculté	Université
Plus de trois fois par année	30,0%	26,0%
Trois fois par année ou moins	46,3%	43,2%
Jamais	23,7%	30,8%

Tableau 48: Activités de recherche auprès du FNRS

<i>Au cours des cinq dernières années, avez-vous été requérant, co-requérant ou collaborateur scientifique auprès du FNRS ?</i>		
	Faculté	Université
Oui	68,7%	52,7%
Non	31,3%	47,3%

Dans les deux cas, les réponses des enseignants de la Faculté témoignent d'une activité de recherche plus importante que dans l'ensemble de l'Université. Elles sont le signe de la bonne santé de la recherche scientifique dans la Faculté des sciences. Qu'en est-il des moyens financiers qui y sont investis? Ils sont importants, du moins en termes relatifs, comme le montre le tableau 49.

Tableau 49: Subventionnement par le FNRS

	1980-1981		1984-1985	
Sciences humaines	301'000	4,1%	944'000	10,8%
Sc.exactes et naturelles	3'457'000	47,5%	3'597'000	41,2%
Biologie et médecine	3'526'000	48,4%	4'182'000	48,0%
Total	7'284'000	100,0%	8'723'000	100,0%

Source: Commission de la recherche scientifique (FNRS).

Note: les montants concernent des périodes de 12 mois.

Les sciences exactes et naturelles constituent le domaine le plus important de la recherche universitaire. Les résultats de notre

enquête ne peuvent qu'illustrer le maintien de la priorité relative accordée jusqu'ici à la recherche fondamentale en sciences formelles et élémentaires (mathématiques, sciences physiques, chimiques et biologiques de base, etc.) Selon le Conseil suisse de la science (1985) cette priorité « est justifiée par la nécessité d'assurer un substrat diversifié à l'enseignement et à la recherche en Suisse et aux disciplines dérivées ou d'application. »

Soulignons, pour terminer, que la répartition des crédits accordés sur les différents postes varie d'une faculté à l'autre.

Tableau 50: Répartition des crédits accordés en 1981

	S. humaines	S. exactes nat.	Biol. Médecine
Salaires + charges sociales	89,0%	69,0%	74,0%
Appareils, composants, matériaux, entretien	2,0%	28,0%	20,0%
Déplacements, congrès, divers	9,0%	3,0%	6,0%

Source: Commission de la recherche scientifique (FNRS).

D'une manière générale, la recherche dans les sciences exactes et naturelles exige d'importants investissements en matériel et équipements divers. Il en va de même pour la recherche en biologie et médecine.

2.3. La recherche scientifique à la Faculté de médecine

L'amélioration permanente de la qualité de la recherche à l'Université de Lausanne constitue l'une des préoccupations essentielles de sa Faculté de médecine. C'est ainsi que, lors de sa séance du mois de juin 1983, le Conseil de Faculté a décidé de créer une Commission ad hoc afin d'étudier les structures actuelles de la recherche clinique ainsi que celles de la recherche de base dans tous les centres de responsabilité de la Faculté de médecine. La commission ainsi constituée a établi un questionnaire afin

d'identifier, dans les quatre centres de responsabilité que compte la Faculté (cf. dépliant en p. 3 de la couverture), les différents groupes engagés dans une recherche de type prospectif exclusivement. Le questionnaire a été envoyé aux directeurs d'instituts, chefs de départements, chefs de divisions et directeurs des centres I à IV. Les taux de réponses ont oscillé entre 75% et 100% et l'information récoltée a été considérable. L'enquête a permis de recenser 70 groupes de recherche et quelque 200 projets en cours. Nous nous permettons de reproduire ici les quelques aspects du rapport déposé par la Commission en mai 1984 qui ont plus particulièrement retenu notre attention.

Tableau 51: Nombre de personnes engagées dans la recherche par catégorie (les chiffres entre parenthèses sont des estimations «équivalence plein-temps»).

	Prof. Méd. Chef Chef asst	Maît. asst Chef clin. Chef adj.	Assistant Méd. dipl.	Laborant Techn. (CFC)	Aides	Bureau Secrét.	TOTAL
CENTRE I	29 (13,7)	11 (5,9)	64 (55,7)	53 (44,7)	7 (5,9)	2 (1,3)	166 (127,2)
CENTRE II	6 (1,8)	5 (2,7)	12 (7,6)	9 (3,5)	0 (0)	7 (4,5)	39 (20,1)
CENTRE III	33 (7,6)	16 (8,2)	72 (44,6)	46 (29,2)	7 (4,9)	9 (2,7)	183 (97,2)
CENTRE IV	6 (2,4)	3 (1,1)	27 (10,9)	5 (4,0)	0 (0)	8 (3,1)	49 (21,5)
TOTAUX	74 (25,5)	35 (17,9)	175 (118,8)	113 (81,4)	14 (10,8)	26 (11,6)	437 (266,0)

Source: Rapport de la Commission ad hoc de la recherche, Faculté de médecine (1984).

On remarque que plus de 400 personnes (ou 266 équivalents plein temps) sont concernées par les activités de recherche de la Faculté de médecine. Il faut cependant relever que le pourcentage du temps consacré à la recherche varie en fonction de la catégorie et

de l'emploi. Un nombre à peu près égal de postes sont rétribués par le Fonds national de la recherche scientifique et par les subventions privées (respectivement 63 et 58 postes). Le pourcentage de temps occupé à la recherche par ces personnes est sans doute plus élevé que celui de la moyenne du personnel rétribué, pour l'essentiel, par l'Etat de Vaud. L'enquête que nous avons menée nous donne des renseignements complémentaires. Parmi le corps enseignant de la Faculté, seuls 17% des personnes interrogées consacrent plus de 50% de leur temps de travail à la recherche. Le temps consacré à la recherche par l'ensemble des autres enseignants est très variable (cf. tableau 52). Soulignons toutefois que 53% des enseignants attribuent moins de 20% de leur temps de travail à des activités de recherche.

Tableau 52: Budget-temps (en %) consacré à la recherche par les enseignants de la Faculté de médecine.

B-T	0-10%	10-20%	20-30%	30-40%	40-50%	+ de 50%
Eff.	31,1%	22,2%	11,9%	11,9%	5,9%	17,0%

Note: B-T = budget-temps

Eff. = effectif

L'enquête réalisée par la Faculté de médecine, dont il a été question plus haut, visait également à cerner la « productivité scientifique » des groupes de recherche.

Pour évaluer cette dernière, les membres de la Commission ont procédé à une estimation du nombre de publications des différents centres de 1979 à 1983 (cf. tableau 53).

Tableau 53: Nombre moyen de publications de 1978 à 1983

	1) Articles	2) Revues...	3) Chap. livres	2 + 3
Centre I*	65	25	8	33
Centre II*	1	6	2	8
Centre III*	62	67	16	83
Centre IV*	9	20	8	28
Total	137	118	34	152

* cf. dépliant en p. 3 de la couverture

Précisons que dans la rubrique 1, seuls des articles originaux complets, publiés dans des journaux à revue éditoriale ont été pris en considération alors que les deux autres rubriques concernent les éditoriaux, revues, monographies, chapitres de livres ainsi que des livres non soumis à revue éditoriale. Il faut ajouter que toutes les communications libres et « abstracts » ont été écartés de cette statistique.

Le nombre des publications recensées est considérable. Même si ces chiffres ne permettent évidemment pas de tirer des conclusions sur la qualité des recherches menées, ils traduisent un très important effort de recherche d'autant plus que, comme nous l'avons remarqué, la moitié des enseignants de la Faculté ne consacre pas plus de 20% du temps à disposition à des activités d'investigation.

Les thèmes de la majorité, voire de la presque totalité de ces publications, sont répertoriés dans l'Annuaire académique de l'Université. Notre enquête auprès de l'ensemble des enseignants de l'Université permet cependant de préciser que 46% des enseignants consacrent une partie ou la totalité de leur « budget-temps-recherche » à la recherche fondamentale (cf. tableau 54).

Tableau 54: Les domaines de recherche

<i>Dans quel(s) domaine(s) pouvez-vous classer vos recherches ?</i>	
Médecine et santé	87,4%
Recherche fondamentale	46,2%
Technologie et développement scientifique	13,3%
Famille et environnement social	11,9%
Education	9,8%
Communication et média	7,0%
Qualité de la vie	5,6%

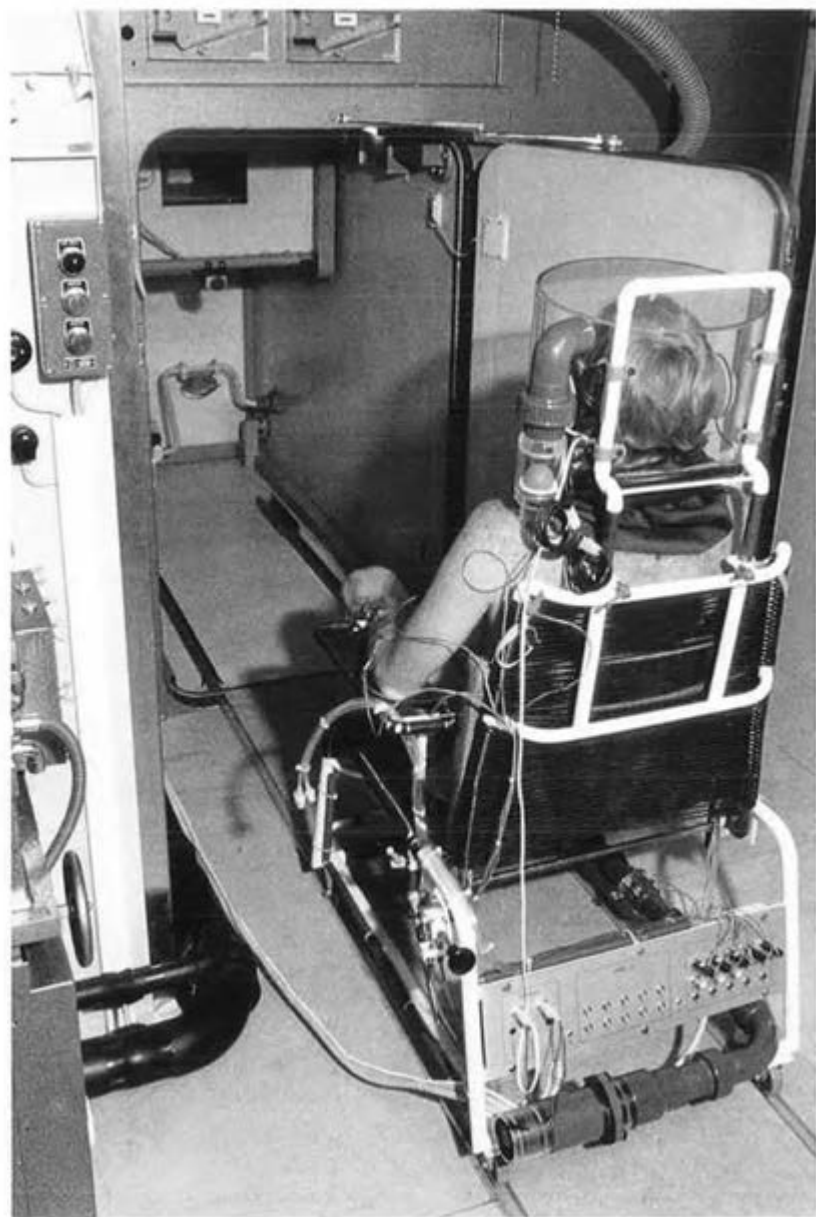
Rien d'étonnant à ce que le domaine « Médecine et santé » récolte un maximum de suffrages... si ce n'est le fait que les 13% restants ne se sentent pas spécialement concernés par cette rubrique.

L'encadré ci-dessous donne quelques exemples des thèmes et des objectifs de la recherche en médecine à Lausanne.

RECHERCHES (exemples)	OBJECTIFS À LONG TERME
Culture de neurones	Identifier les facteurs de croissance et d'organisation du système nerveux
Effet des virus neurotropes	Isoler des «souches vaccinales» et trouver des substances anti-virales
Etude de l'audition	Comprendre le traitement de l'information par le système nerveux; optimiser les prothèses auditives
Le métabolisme énergétique chez l'homme	Proposer une alimentation équilibrée: promouvoir le traitement des maladies métaboliques
Ethologie d' <i>Apodemus sylvaticus</i>	Définir les facteurs qui organisent les activités naturelles dans le temps et dans l'espace

Source: CEMCAV (1981).

On est particulièrement actif dans les domaines des neurosciences, des maladies cardio-vasculaires et du cancer. La médecine et la santé ne constituent pas le domaine d'attention exclusif des chercheurs. Ceux-ci s'intéressent aussi aux problématiques liées au développement scientifique et technologique, à l'éducation, ainsi qu'à la communication et aux médias. Ces thèmes d'actualité firent d'ailleurs l'objet d'un séminaire de didactique médicale organisé en 1982 par la Faculté de médecine et la Fédération des médecins suisses, en collaboration avec les centres d'enseignement audio-visuel de Bâle, Genève et Lausanne. «Les technologies modernes au service de la formation médicale», tel fut en effet le thème d'une journée d'étude à laquelle ont participé



Calorimétrie directe à l'Institut de physiologie Photo Institut de physiologie

plus de quatre-vingts médecins-enseignants et chercheurs. Il est plus surprenant de constater que le thème de la qualité de la vie ne semble pas concerner plus de 6% des chercheurs. Serait-ce que le problème de la relation entre la qualité de la vie des individus et leur santé n'est pas perçu par les médecins-chercheurs comme une question importante? Les chercheurs ne croiraient-ils plus aux vieux préceptes de la très médiévale école de Salerne (cf. encadré)?

L'ART DE CONSERVER SA SANTÉ

*S'il n'est nul Médecin près de votre personne,
Qui dans l'occasion puisse être consulté;
En voici trois que l'on vous donne:
Un fond de Belle Humeur, un Repos limité,
Et surtout la Sobriété.*

*D'un air pur et serein connaissez l'avantage;
Il y faut, s'il se peut, choisir votre séjour.
D'un égout, d'un marais craignez le voisinage;
Logez loin des vapeurs qui règnent à l'entour.*

*Choisissez une nourriture
Simple et conforme à la nature.
Mangez de bons œufs frais, n'en perdez point le lait;
Prenez de fort bouillons, buvez du vin clair et.
Fine fleur de froment, et mêts de cette espèce,
Vous feront arriver à l'extrême vieillesse*

Extraits de «L'art de conserver sa santé» (1743) in M. Matthey (1972) «Civitas Hippocratica», Uni-Lausanne N° 2, p. 18-21.

On nous répondra sans doute que la santé est justement au cœur du problème de la qualité de la vie des citoyens et que les recherches sur la santé sont ainsi essentiellement au centre de la qualité de la vie dans la cité.

C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la collectivité accepte de consacrer de très importantes ressources financières à la recherche médicale. Le tableau 55 donne une idée approximative

du montant total et de la répartition des moyens financiers mis à disposition de la recherche dans la Faculté de médecine selon le type de subventionnement.

Tableau 55: Répartition des subventions 1981, 1982, 1983

	FNRS	PRIVÉ	AUTRES	TOTAUX *	en %
Centre I	55,0%	37,2%	31,0%	10'438'470	40,6%
Centre II	3,7%	1,4%	11,5%	1'746'745	6,8%
Centre III	37,0%	60,3%	33,9%	10'300'321	40,1%
Centre IV	4,3%	1,1%	23,6%	3'208'320	12,5%
Totaux	100,0%	100,0%	100,0%		
en frs.*	8'980'108	5'006'879	11'706869	25'693'756	
en %	35,0%	19,5%	45,5%		100,0%

Source: Rapport de la Commission ad hoc de la Faculté de médecine.

Notes: Les pourcentages ont été calculés sur la base du total des montants attribués de 1981 à 1983.

Les valeurs absolues concernant les fonds privés et autres sont probablement sous-estimées.

** Total cumulé 1981, 1982, 1983*

Même si ces données, à l'exception de celles qui concernent le Fonds national, sont à prendre avec une certaine prudence, la comparaison des pourcentages donne un certain nombre d'indications intéressantes. Ainsi, on remarque que les centres I et III (cf. dépliant en p. 3 de la couverture) absorbent 81% du total des subventions. L'origine de leurs fonds est cependant différente: le centre III a proportionnellement plus de subventions privées. En fait, 60% du total des subventions d'origine privée sont attribuées à ce centre.

Il faut cependant admettre, avec les auteurs du rapport, qu'une fraction non négligeable de l'investigation scientifique échappe à une évaluation objective des buts et des moyens nécessaires à la réalisation d'un projet de recherche. C'est là un problème qui n'est pas spécifique à la Faculté de médecine. Dans tous les autres domaines la question de l'évaluation et du contrôle de la

qualité des recherches est loin de recevoir une réponse satisfaisante et unanime. Dans ce domaine, les indicateurs destinés à évaluer les performances de la recherche sont pour le moment très superficiels et leur application pratique reste très problématique (cf. M. Gibbons, 1985).

Au chapitre de la recherche médicale, il est impossible de passer sous silence les activités de recherche de l'Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer (ISREC) et du Centre de microscopie électronique (CME).

L'ISREC relève d'une fondation privée, mais il est financé en grande partie par des subventions de l'Etat. L'Institut peut compter sur la collaboration de 150 personnes environ dont un peu plus d'une centaine sont des chercheurs universitaires : médecins, chimistes, biologistes, physiciens. Ils poursuivent des programmes qu'ils ont proposés au Fonds national de la recherche scientifique. Différents départements se consacrent à la virologie, à la cytothomie, à la biologie moléculaire ou cellulaire et à l'immunologie. Si la Suisse, comme d'ailleurs d'autres pays, apporte un soutien particulièrement vigoureux à la recherche sur le cancer, cela tient à une raison évidente : le cancer est, en Suisse, la cause de 25% des décès. S'il faut que la recherche profite directement au bien-être de la cité, les efforts entrepris hier et aujourd'hui dans le domaine de la recherche sur le cancer, et d'une manière plus générale dans le domaine de la médecine, sont sans aucun doute parmi ceux qui ont le plus de chance de satisfaire à cet impératif.

«Unité de service scientifique universitaire», le Centre de microscopie électronique s'efforce quant à lui de remplir de son mieux les trois fonctions pour lesquelles il a été créé il y a plus de 30 ans. Enumérons-les avec A. Gautier, chef du CME :

– Une fonction de service à l'égard de tous les chercheurs et enseignants de l'Université (en fait, il s'agit surtout de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences et de l'Institut de police scientifique et criminologie), du personnel universitaire scientifique et technique, des autres universités ou écoles polytechniques

suisses, ainsi que de diverses institutions fédérales ou cantonales, l'ISREC par exemple. Le CME met à leur disposition les appareils nécessaires au développement de leurs recherches (microscopes électroniques par transmission et à balayage, dispositifs de microanalyse à rayons X, de cryo-ultramicrotomie, de déshydratation et d'inclusion à basses températures, d'évaporation de couches minces, etc...) et discute avec eux la préparation des échantillons, puis l'interprétation des documents récoltés.

— Une fonction d'enseignement et de diffusion de l'information dont le but est de contribuer à apprendre, par un enseignement «à la carte», aux scientifiques et aux techniciens en formation dans cette branche les pratiques fondamentales de la recherche ultrastructurale et d'informer les spécialistes des plus récents développements par des séminaires, par des cours, par une bibliothèque spécialisée. En 1984, par exemple, en plus de travaux pratiques des étudiants de la Faculté des sciences et de l'IPSC, le CME s'est chargé d'organiser dix séminaires (seul ou en collaboration) à l'occasion desquels des spécialistes, dont de nombreux non résidents, ont pu faire le point d'avancement des recherches ultrastructurales dans divers domaines de la biologie cellulaire et moléculaire.

— Enfin une fonction de recherche, subventionnée par l'Université, le FNRS ou des fondations privées, qui s'avère indispensable si les cadres et techniciens du CME veulent maintenir la qualité de leur service à un haut niveau. Ces recherches, souvent menées en collaboration internationale, donnent lieu à de nombreux stages, séminaires, communications et publications. Elles concernent tant le domaine technologique que celui des applications biologiques et médicales de la recherche ultrastructurale. (*Uni-Lausanne* no 28, 1980 et Rapports d'activité 1979 à 1985)

En bref, on peut dire que le Centre de microscopie électronique résume à lui seul les missions d'une institution universitaire idéale (enseignement, recherche, service) et que, de plus, il se distingue par la diversité de son offre de collaboration, tant interne (service aux facultés) que nationale (service aux autres institutions) et internationale (recherches avec des équipes spécialisées

du monde entier) ainsi que par la nécessité d'une réactualisation permanente de ses prestations en matériel et en « savoir-faire ».

2.4. Perspectives: promouvoir la relève, investir dans l'avenir

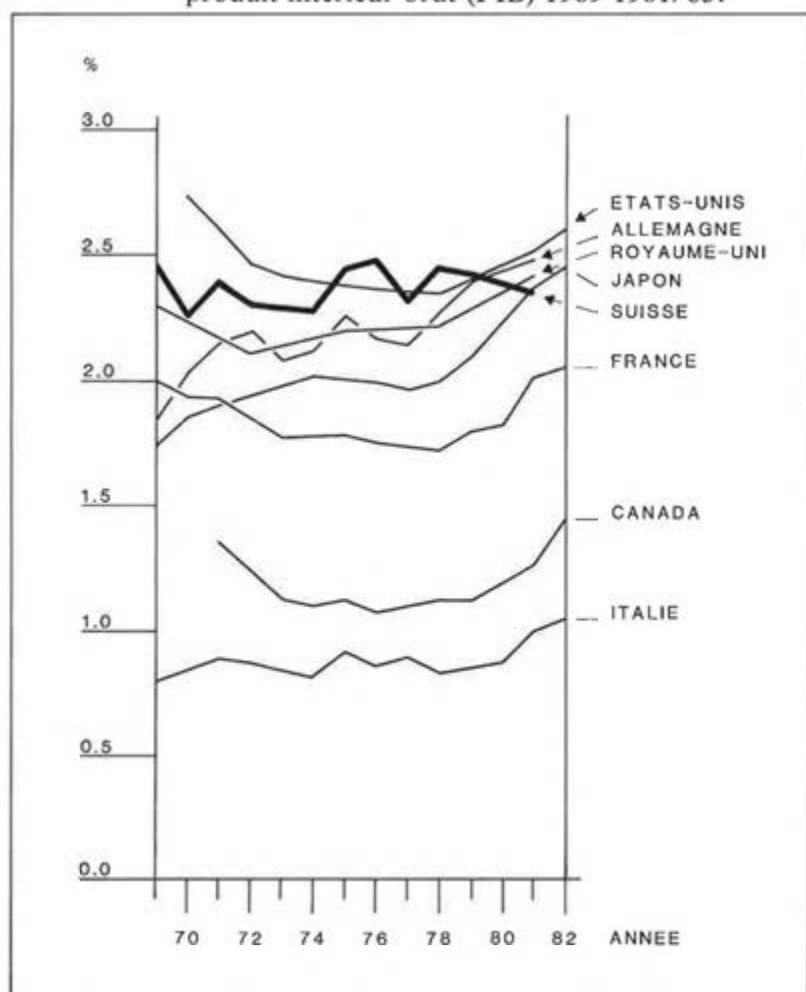
Dans toutes les facultés, nous avons pu constater une très grande multiplicité des centres d'intérêt, des thèmes de recherche et des publications. Certes, ce dynamisme est quelque peu inégal. Il dépend de l'engagement personnel des enseignants mais aussi des disponibilités financières, de l'encadrement en personnel et du degré de « professionnalisation » de la recherche dans les différentes facultés et/ou disciplines. D'une manière générale, l'activité de recherche dans les sciences humaines est moins intense que dans la Faculté de médecine et dans la Faculté des sciences. En sciences humaines, la recherche est elle-même caractérisée par un développement inégal. Les disparités entre les capacités de recherche des différentes disciplines et facultés peuvent être partiellement expliquées par l'augmentation différenciée du nombre des étudiants et des charges d'enseignement et d'administration. Cependant, dans l'ensemble, les réponses témoignent d'une large participation des enseignants aux différentes activités de recherche (les taux de participation sont rarement inférieurs à 30%, le plus souvent supérieurs à 50%). Ce constat ne surprend guère. Les enseignants savent que l'absence de recherche active finirait par porter atteinte à la qualité de l'enseignement à tous les niveaux de formation.

Faut-il en faire davantage? La réponse des universitaires (cf. « Mission et images de l'Université de Lausanne, ch. 2.1., 2.2. ») est un « oui » sans équivoque. Une aspiration qui risque d'être déçue. Le Fonds national de la recherche scientifique est de plus en plus la cible de demandes de subsides. Dans certains secteurs, seule une requête sur deux peut être satisfaite, et encore dans des proportions ne dépassant pas 50% des fonds demandés. Les évolutions récentes (blocage des effectifs du personnel, accroissement des tâches administratives, augmentation du nombre d'étudiants, pénurie des moyens financiers, etc.) vont dans le sens d'une aggravation de la situation. Dans le court terme, ce sont les

besoins de l'enseignement qui se manifestent avec le caractère plus impérieux ; la recherche, dont la nécessité est incontestable mais dont les fruits sont plus longs à mûrir, est menacée, avertit G. Gaudard (1982), « *par la relative facilité de politiques à courte vue, qui sont précisément celles des temps difficiles.* »

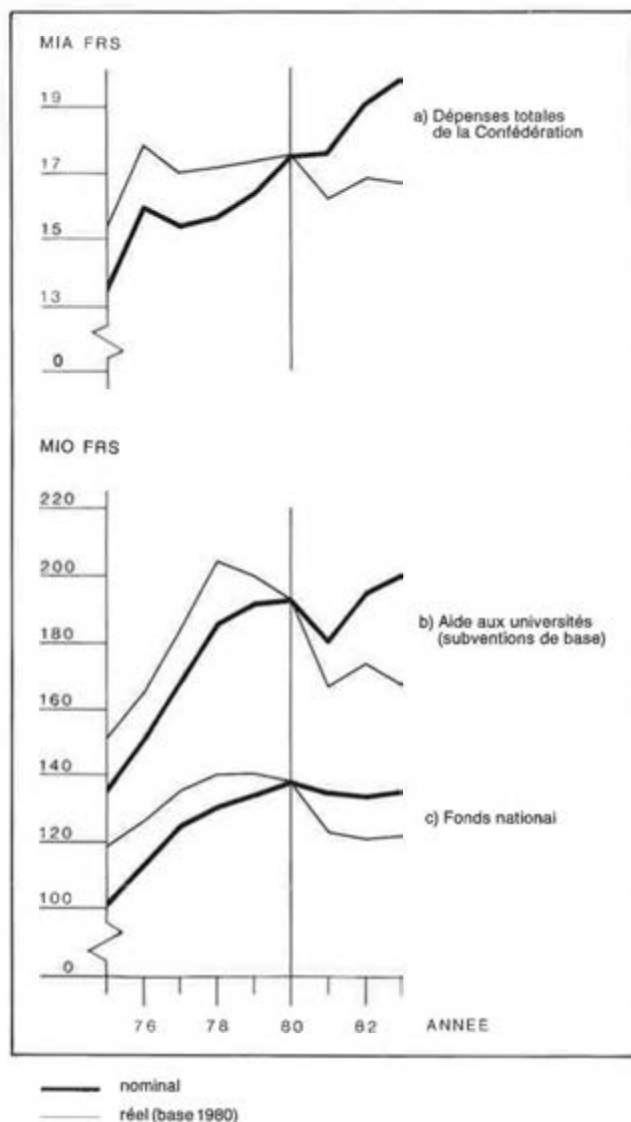
La raréfaction (durable?) des ressources humaines et financières résulte de l'environnement économique général et du réajustement des priorités sociales. Au cours des dernières années, la

Graphique 6: Dépense totale de R-D (DIRD) en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) 1969-1981/83.



Source: OCDE in CSS, 1985 b.

Graphique 7: Subventions fédérales à la recherche et dépenses totales de la Confédération en francs nominaux et réels (base 1980) depuis 1975.

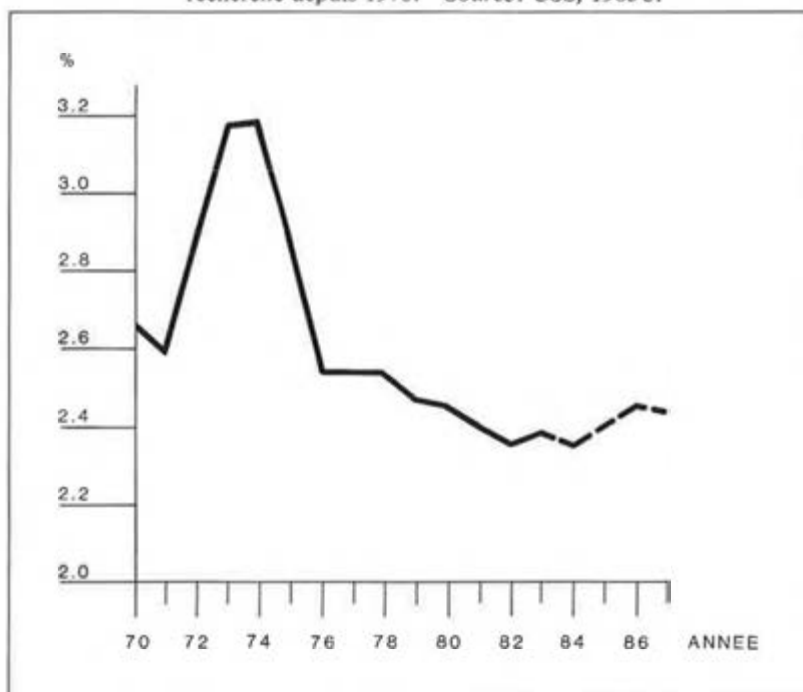


Source: Conseil suisse de la science CSS 1985 b.

contrainte budgétaire n'a cessé de se resserrer, même s'il faut noter la décision récente du Parlement fédéral de renoncer, provisoirement, à la traditionnelle coupure linéaire des subventions accordées à la recherche. Mais il faut dire aussi qu'un certain utilitarisme ambiant ne s'accommode pas toujours du caractère trop spéculatif, selon certains, de la recherche fondamentale, dont nous avons constaté l'importance dans toutes les facultés. Il reste que les percées de la recherche fondamentale sont, selon A. Pletscher (1982), « *la terre nourricière de la recherche appliquée. Et pour un pays pauvre comme la Suisse, il est évident que l'innovation technologique joue un rôle vital.* »

Quoi qu'il en soit, la tendance de ces dernières années dans le secteur public est à comprimer les dépenses pour la recherche. Dans le rapport « OPR » – publié sous le titre « Objectifs de la politique suisse en matière de recherche, propositions du Conseil de la

Graphique 8 : Part de la recherche en pourcent des dépenses totales de la Confédération (d'après la répartition fonctionnelle des dépenses) comme indicateur de l'évolution des dépenses de recherche depuis 1970. *Source: CSS, 1985 b.*



science au Conseil fédéral» —, il est démontré que l'accroissement des dépenses en matière de recherche, en Suisse, a fléchi par rapport à celui consenti par les autres pays industrialisés. Au milieu des années 70, la Suisse figurait en tête des pays industrialisés pour ce qui est des dépenses de recherche et de développement par habitant et par rapport au produit intérieur brut. Elle a reculé au 5ème rang en 1981 (cf. graphique 6). Depuis cette date, la situation ne semble pas encore avoir été redressée de manière significative (cf. graphiques 7 et 8).

Pourtant, chacun sait aujourd'hui que l'effort de recherche est un élément fondamental du développement à long terme de la cité. C'est la raison pour laquelle le Conseil suisse de la science recommande, à titre de directive générale pour les années 1988-1991, d'intensifier les efforts des pouvoirs publics, l'objectif proposé consistant à accroître chaque année de 3% en moyenne, en valeur réelle (soit un peu plus que la croissance tendancielle du PNB réel), les moyens consacrés à l'encouragement de la recherche par le Fonds national suisse, la Commission pour l'encouragement de la recherche scientifique, les académies scientifiques, ainsi que les ressources consacrées à la collaboration scientifique internationale.

L'activité universitaire, parce qu'elle se situe à un niveau où la connaissance est en révision et en évolution permanentes, nécessite une recherche sans trop de contraintes. L'affranchissement de l'obligation d'orienter rapidement les recherches vers des produits déterminés ou des applications pratiques et la possibilité d'approfondir la recherche sans être pressé par des délais contraignants constituent les **avantages comparatifs de la recherche universitaire**. Il est nécessaire de se donner les moyens de les préserver.

Une recherche active et de qualité postule aussi que dans le corps professoral, la **relève** soit préparée. Le diagnostic a été précisé au fil des rencontres et des rapports de la Conférence universitaire suisse. De fait, le problème est double: on constate un renouvellement insuffisant du nombre des jeunes chercheurs et un manque de possibilités de carrière pour les chercheurs avancés. La

conjugaison de ces deux phénomènes risque de provoquer une relève académique insuffisante.

Plusieurs facteurs sous-tendent le renouvellement insuffisant au niveau des jeunes chercheurs. D'abord, bien sûr, le plafonnement du personnel et la réduction du nombre de postes financés par le FNRS. Cette pénurie survient dans une période de forte croissance des effectifs des étudiants. La surcharge des assistants par les prestations d'enseignement supplémentaire, dues aux effectifs croissants d'étudiants, ralentit leurs travaux de recherche. Les assistants – dont le statut est en général lié à la réussite d'une thèse de doctorat – restent plus longtemps en place et ne libèrent pas les postes pour les volées suivantes. Les difficultés sur le marché de l'emploi conduisent également certains à prolonger la durée de leur formation.

Le manque de possibilités de carrière pour les chercheurs avancés tient – en plus de la stagnation du nombre de postes – au déséquilibre de la pyramide des âges des professeurs actuellement en charge. L'essor des universités dans les années 60 et au début des années 70 fait que de nombreux postes sont occupés par des enseignants assez jeunes. La demande de postes universitaires stables est encore globalement excédentaire par rapport au nombre de places disponibles, situation qui résulte de l'expansion de l'effectif des assistants dans les années 70. Elle pourrait s'inverser au cours des années 90. Entre 1990 et 2010, plus de 50% du corps professoral de l'Université de Lausanne devra être renouvelé. Il est donc vital de prévoir et assurer la relève.

Le problème est général, mais il semble qu'il soit particulièrement aigu dans les sciences humaines. Selon le doyen F. Jequier (1986), l'Université de Lausanne manque, particulièrement en sciences humaines, d'instituts spécialisés permettant une recherche avancée et la formation de chercheurs pouvant assurer la relève. Les chercheurs, affirme F. Jequier, sont souvent isolés dans leur travail; l'absence d'études postgrade structurées entrave leurs recherches. Selon lui, l'absence d'un statut de chercheur explique la maigreur des dossiers des candidats issus de nos universités face à ceux des universités étrangères. De plus,

l'instabilité du statut du corps intermédiaire est nuisible au développement à long terme de la recherche.

La création d'un Centre de recherches postgraduées en sciences humaines, actuellement à l'étude, s'avère indispensable pour mieux coordonner et stimuler les efforts touchant à la formation supérieure. Les mesures visant à encourager la relève ne sauraient cependant se limiter à la création de nouvelles institutions. La liste des remèdes possibles s'allonge au fil des concertations et rapports. F. Jequier rappelle quelques mesures qu'il serait nécessaire d'envisager dès maintenant : « *Nos assistants, dit-il, doivent être soutenus et leurs traitements revalorisés. Ils doivent obtenir la garantie d'avoir un poste dans l'enseignement après avoir passé des années à parfaire leur formation dans nos facultés.* » Et il ajoute : « *Un congé payé d'une année devrait leur permettre de rédiger leurs thèses. Nos docteurs engagés par l'Etat devraient recevoir un salaire nettement plus élevé que les licenciés et enseigner moins d'heures dans les établissements publics pour pouvoir continuer leurs recherches et les publier.* »

Les moyens financiers effectivement disponibles pour la recherche ont donc tendance à diminuer alors même qu'il faut intensifier les efforts visant à faciliter la formation des chercheurs et leur entrée dans la carrière scientifique. C'est d'ailleurs de ce constat qu'est née l'idée de créer un « Fonds du 450ème anniversaire ».

« *Dans une société parvenue à la fin d'une phase de continuité et qui est en train de franchir un seuil, affirme G. Gaudard (1983), la recherche a une part à prendre. Pour elle, il ne s'agit pas sommairement de s'adapter; il lui appartient aussi de coopérer à la conduite de la transformation.* » Consciente de ses responsabilités, l'Université a fait appel en 1986/87 à la solidarité des Vaudois et Confédérés pour atteindre un objectif financier ambitieux : récolter dix millions de francs en quelques mois. Quatre buts ont été assignés au Fonds (cf. Rectorat, Brochure du Fonds du 450ème anniversaire, 1986) :

– Compléter les subventions du Fonds national, en apportant des compléments aux subsides de recherche du FNRS, mais de manière ponctuelle;

- Faciliter l'organisation de colloques scientifiques; l'idée est de pouvoir réagir rapidement à l'actualité, en organisant par exemple un colloque sur un thème précis grâce à ce Fonds dont l'utilisation est souple;
- Favoriser les échanges internationaux;
- Renforcer les publications de l'Université de Lausanne, afin de permettre à celle-ci de publier rapidement les résultats de ses recherches; il s'agit d'assurer le plus grand rayonnement possible aux travaux scientifiques réalisés par l'Université, et de mettre ainsi à la disposition du public une documentation sur l'avancement des connaissances.

Le Fonds du 450ème anniversaire représente la volonté des autorités universitaires de créer un instrument supplémentaire pour promouvoir une recherche de haute qualité et assurer un potentiel de recherche scientifique à long terme. Il est aussi représentatif d'une volonté bien affirmée d'ouvrir l'Université à la collectivité: *«Nous voulons ouvrir l'université au monde, affirme le vice-recteur P. Ducrey (1987), rendre le canton de Vaud, la Suisse romande et la Suisse dans son ensemble, attentifs à la nécessité de développer la recherche universitaire de pointe, et améliorer les relations entre l'institution et le pays. Par cette politique d'ouverture, nous voulons sortir l'université d'une forme d'isolement pour aller au devant des besoins de la société, pour en devenir véritablement partenaire, l'université fournissant les produits de sa recherche et des diplômés de qualité.»*

ASPECTS DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

1. LES ANNÉES 80: ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DU RÔLE DE L'UNIVERSITÉ

«Chacun reconnaît – c'est là un constat d'évidence – que l'Université a changé. Au cours de ces toutes dernières années en particulier, elle évolue dans un environnement culturel, économique et social qui se transforme lui aussi à un rythme accéléré» (R. Junod, 1980).

Les années 80 semblent en effet marquer un tournant du point de vue de la mission et de l'image de l'université. C'est assez récemment qu'a surgi, de manière consciente et générale, la préoccupation d'une université ouverte sur l'extérieur et partie intégrante de la société. Le monde universitaire, libéré des problèmes de réorganisation interne et d'élaboration de structures participatives suite aux remises en question estudiantines de la fin des années 60, peut aujourd'hui prendre le temps de s'interroger sur son rôle, sur la part et la qualité de son apport à la collectivité, sur sa légitimité sociale.

Ainsi, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), créé en 1968 par le Conseil de l'OCDE, lance entre 1976 et 1978 une vaste enquête auprès des universités des



Dessins réalisés pour le Service d'orientation et conseil aux étudiants.

pays membres afin de connaître les relations qu'elles entretiennent avec leur environnement et plus spécialement leur collectivité locale et régionale, et afin d'analyser les problèmes liés à la prise en compte, à travers les fonctions d'enseignement et de recherche ou sous la forme d'une fonction spécifique, de la dimension «service à la collectivité».

En février 1980 est organisée au siège de l'OCDE, sur la base des résultats de cette enquête, une conférence internationale réunissant 150 participants de 23 pays membres sur le thème: *L'enseignement supérieur et la collectivité: nouvelles formes d'échanges et de coopération*. C'est l'occasion d'une meilleure connaissance des attentes de la collectivité et de l'image de l'enseignement supérieur, ainsi que des modalités et moyens de réponse de cet enseignement.

Deux ans plus tard, le CERI publie, dans la foulée de cette conférence, une synthèse de ses réflexions sur la question intitulée *L'Université et la collectivité, une problématique nouvelle*. Il s'agit, à notre connaissance, du premier ouvrage complet en langue française consacré à la place de l'université dans la société, aux modalités de ses relations avec la collectivité et aux changements structurels liés à la transformation de ses missions.

La même année, le Ministre français de l'éducation définit comme objectif général la réconciliation des universités et écoles avec la région et la nation. Dans le cadre de ce programme, il propose aux présidents d'universités, directeurs d'UER (unités d'enseignement et de recherche) et de grandes écoles, ainsi qu'aux recteurs d'académies, un certain nombre de missions parmi lesquelles celle de «satisfaire aux besoins en formation et en information du plus grand nombre (...) en assurant auprès de la population un rôle permanent d'animation et de diffusion du savoir» (cité in *Uni-Lausanne* no 35, Editorial, 1982).

Plus près de nous, c'est en 1981 que le Conseil suisse de la science (CSS) décide de lancer un projet consacré à la fonction de service des universités. Menée sur plusieurs années et fondée sur de nombreuses études, tant théoriques que relatives aux institutions

ayant participé au projet (Universités de Berne, Fribourg et Genève, Haute école de St-Gall, EPFL), cette recherche vient d'aboutir à la publication de deux rapports :

- Un ouvrage intitulé *Un territoire mal connu: la fonction de service des universités*, rapport volumineux et très complet sur la question (J-F. Dällenbach, E. Fiala, S. Hagemann, 1986);
- Un avis du CSS publié sous le titre *La fonction de service des universités* et présentant des faits et problèmes ainsi que des propositions pour une politique universitaire dans le domaine des activités de service (CSS, 1986).

Quant à l'Université de Lausanne, c'est lors du Dies academicus de 1980 qu'elle a exprimé très officiellement, par des discours articulés autour du thème de l'université dans la cité, sa volonté d'ouverture.

L'émergence de ce thème à ce moment précis s'explique sans doute par la concordance de plusieurs facteurs. Tout d'abord l'entrée en charge, l'année précédente, d'une nouvelle équipe rectorale qui, dès le début, a exprimé très clairement les orientations de sa mission :

«L'existence de l'Université ne se comprend vraiment que dans ce pays et pour ce pays. (...) Que nos rapports avec la cité gagnent toujours plus en ouverture et en générosité. Le Rectorat entend guider ce service de toutes ses forces» (C. Bridel, J-B. Dupont, W. Stauffacher, R. Woodtli, 1979).

Un autre élément déterminant réside certainement dans la nouvelle Loi sur l'Université (LUL) qui entre alors pleinement en vigueur, consacrant le statut d'autonomie de l'Université et libérant par là-même le nouveau Rectorat de certaines des préoccupations de ses prédécesseurs. C'est également cette loi qui ordonne la constitution, par le Conseil d'Etat, du Conseil académique, organe consultatif chargé d'assurer le contact entre l'Université et les communautés vaudoise et suisse.

Enfin, l'implantation dans un nouvel espace, situé «hors les murs»; la célébration du Dies academicus non pas à Rumine,

comme traditionnellement, mais à Dorigny; l'arrachement irréversible à la cité et à ses vieilles pierres, mais aussi au centre-ville avec son animation, ses services, ses habitants: tout cela a peut-être également contribué à préciser cette réflexion sur les rapports que l'Université entendait désormais conserver et renforcer avec la cité et la collectivité qui la fait vivre.

«Emigrant aujourd'hui sur d'autres communes, l'Université de l'Etat de Vaud a néanmoins réaffirmé explicitement – c'est une décision du Sénat – son attachement à la cité à laquelle une tradition séculaire la lie; elle demeure l'Université de Lausanne» (G. Leresche, 1980).

La Haute Ecole lausannoise s'oriente donc vers une politique de transparence des relations et d'ouverture à la région et au monde liée tout à la fois à une conjonction locale de personnes, d'espace et de circonstances globalement favorables, mais inscrite également dans une tendance plus générale, en Europe ou aux USA tout au moins.

Une préoccupation qui, relevons-le, n'intéresse pas seulement les autorités universitaires, mais également son corps enseignant. Preuve en est l'assemblée générale annuelle de l'Association des professeurs de l'Université de Lausanne (APUL) de 1984, qui a pris pour thème la question de l'Université face au public (C. Seylaz, 1984).

L'Etat, quant à lui, représenté lors de chaque Dies academicus par le Chef du Département de l'instruction publique et des cultes, affirme un point de vue analogue:

«Face aux mutations qui caractérisent le mode de vie de notre XXème siècle finissant, l'Université doit prendre conscience que la Société attend beaucoup d'elle: elle doit devenir un guide dans une forêt de jugements souvent divergents. (...) Sans trahir les tâches d'enseignement et de recherche qui constituent sa mission, l'Université ne devrait-elle pas intensifier, à l'intention de ses étudiants, les contacts avec les milieux de la vie professionnelle et de l'économie, organiser des visites ou des stages, inviter des praticiens à s'exprimer sur les problèmes qu'ils doivent affronter jour après jour?» (P. Cevey, 1984).

2. LE SERVICE À LA COLLECTIVITÉ: DÉFINITION

Une des concrétisations de cet esprit d'ouverture réside, nous l'avons vu, dans la place de plus en plus grande réservée à ce qu'on appelle la fonction de **service à la collectivité**.

Si, dans son acception la plus large, la notion de service recouvre assurément toute activité d'enseignement ou de recherche scientifique menée au sein de l'université et profitant à plus ou moins long terme à la collectivité, il convient cependant de souligner ici le sens plus restreint que nous donnons à cette fonction. Nous relèverons en particulier les points énoncés dans l'étude de l'OCDE, à savoir que la fonction de service au sens strict :

- *s'exerce parallèlement aux fonctions de formation et de recherche et non à travers elles;*
- *représente un élément plus ou moins distinct au niveau de la structure institutionnelle;*
- *a pour objet de répondre aux besoins spécifiques d'une clientèle qui ne se confond pas avec la communauté universitaire et qui a la responsabilité d'énoncer elle-même ses besoins;*
- *s'exprime parfois aussi sous forme d'un enseignement ou d'une recherche, mais, même dans ce cas-là, il s'agira d'un enseignement différent dans sa forme comme dans son contenu et d'une recherche différente au moins dans ses finalités immédiates (CERI, 1982).*

Dans notre enquête auprès du corps enseignant de l'Université de Lausanne (cf. Annexes 1 et 2), nous avons mis l'accent sur deux caractéristiques du service le différenciant de l'enseignement ou de la recherche scientifique: le **destinataire** des prestations (un public extra-universitaire) et le **média** utilisé (un média non spécialisé). La rémunération du service, bien que fréquente, ne constitue pas un élément déterminant.

Rappelons que, pour des raisons de place, nous avons délibérément exclu de notre enquête la part considérable des prestations socio-médicales fournies par les services cliniques. C'est là certainement un des aspects du service à la collectivité particulièrement

connu et reconnu du public, alors que nous nous proposons précisément d'attirer l'attention sur des prestations moins manifestes.

Selon des modalités propres aux différentes disciplines et facultés, l'Université offre en effet de multiples prestations de service à la collectivité : formation à destination de praticiens universitaires ou non, recherche appliquée et recherche-développement, expertises et activités de conseil, participation à des commissions, activités de publication et de vulgarisation, contacts avec les médias, cours publics, conférences, expositions, etc. A défaut de pouvoir les mentionner toutes, nous illustrerons les résultats de notre enquête par divers exemples concrets qui composeront autant d'éclairages de quelques-unes des facettes de chaque faculté.

3. LE SERVICE EN MATIÈRE DE FORMATION

La notion d'activité de formation n'est pas toujours dissociable de celle d'enseignement académique (cf. partie « aspects de l'enseignement »). Nous l'avons cependant utilisée dans notre enquête et, dans ce contexte, nous l'avons définie comme toute activité de formation (professionnelle ou de culture générale) destinée à un public extra-universitaire et ne comprenant donc ni la formation universitaire traditionnelle aboutissant à l'obtention d'un diplôme universitaire, ni les formations de troisième cycle destinées aux doctorants.

3.1. Des liens étroits avec la pratique : formation permanente et colloques

Chaque faculté offre, en plus de ses programmes à l'intention des étudiants, un certain nombre d'activités de formation : cycles de cours, journées d'études, colloques de formation continue, etc. Ces manifestations, relativement spécialisées, ne voient pas la participation de ce que l'on pourrait appeler le « grand public » ; en revanche, elles sont fréquentées non seulement par les membres

de la communauté académique qui le désirent, mais surtout par divers praticiens soucieux de rester au courant de l'évolution de leur discipline et par toute autre personne désireuse de se perfectionner dans l'un des domaines abordés.

C'est là un volet de l'activité académique qui, rappelons-le, ne sort pas du cadre légal de ses tâches, puisque nous le trouvons en troisième position dans la loi de 1977: «*L'Université contribue à la formation continue dans les domaines qui relèvent de sa compétence, ainsi qu'à la diffusion de la culture*».

Les problèmes liés à la formation continue (ou permanente) semblent être d'une grande actualité puisque, dans ses recommandations pour l'établissement des plans pluriannuels 1988-1991, la Conférence universitaire suisse demande à toutes les universités une étude spéciale sur ce sujet. Selon elle, «*les universités ont sans conteste d'importantes tâches à remplir en matière de formation permanente. Il faut dès lors envisager à moyenne et longue échéance le déploiement d'efforts supplémentaires dans ce domaine*» (Conférence universitaire suisse, 1985).

En avril 1986, la Commission sur la formation continue à l'Université de Lausanne a défini le but de la formation continue comme étant «*le perfectionnement des diplômés universitaires actuellement dans la pratique et leur mise au courant des savoirs actuels.*» Elle y voit l'occasion d'un lieu d'échanges, qui favorise la création de ponts entre diverses disciplines et la collaboration entre scientifiques et média, en vue d'une meilleure vulgarisation de la recherche scientifique. C'est ainsi qu'à «*la conception courante d'une université tenue pour passage obligé et ponctuel précédant la vie active, se substitue celle d'une source de réflexion et de renouvellement permanent*» (Commission sur la formation continue, 1986).

Un survol des récents rapports d'activité de l'Université de Lausanne, de son organe d'information *Uni-Lausanne* et de quelques autres documents et rapports sera l'occasion de mieux cerner ces activités de formation et de nourrir d'exemples concrets les principes énoncés plus haut. Prenons tout d'abord le cas des facultés des sciences humaines dont en moyenne 67% des enseignants

ont fourni parfois ou souvent, au cours des cinq dernières années, un service de formation.

Tableau 56: Activités de formation destinées à un public autre que les étudiants ou les doctorants (en % des réponses)

PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	UNIL
Souvent	50,0	30,8	24,7	48,1	34,6	32,2	25,0	36,6	32,3
Parfois	41,7	46,2	32,6	25,9	38,5	35,0	25,0	32,4	32,1
Total	91,7	77,0	57,3	74,0	73,1	67,2	50,0	69,0	64,4

*(souvent = plus de trois fois au cours des cinq dernières années
parfois = une à trois fois au cours des cinq dernières années)*

Légende: cf. «Abréviations et conventions».

La Faculté de théologie participe, par l'intermédiaire de séminaires de culture théologique et autres troisièmes cycles, à la formation continue des théologiens, ministres ou laïcs. Il s'agit là d'une charge inscrite dans le règlement de Faculté, ce qui explique peut-être le fort pourcentage d'enseignants en théologie (par ailleurs peu nombreux en chiffres absolus) qui ont répondu positivement à notre question.

La Faculté de droit présente elle aussi un fort pourcentage d'enseignants se préoccupant d'offrir un service de formation et d'assurer un contact suivi avec divers praticiens de la discipline ou de branches voisines.

Nous mentionnerons en particulier le Centre du droit de l'entreprise (droit industriel, droit d'auteur, droit commercial), appelé CEDIDAC et créé en 1985 sous forme d'une fondation de droit privé par l'Université de Lausanne, la Faculté de droit, l'Ordre vaudois de la Chambre suisse des sociétés fiduciaires et des experts-comptables et le Centre patronal de Lausanne. Le Centre poursuit trois buts: la formation continue, l'information et la documentation. Parmi ses activités destinées à rapprocher l'Université

des milieux économiques, le CEDIDAC organise des journées d'étude consacrées récemment aux relations fiscales franco-suisse, au capital-risque et au financement de la recherche industrielle, au nouveau droit du mariage, ou au régime fiscal de la prévoyance professionnelle.

De nombreux colloques et journées d'études sont encore organisés dans le cadre de la Faculté de droit, par exemple :

- Une journée d'études (1981) organisée conjointement par l'Institut de droit public et l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN) qui regroupe des représentants des collectivités publiques, des urbanistes, des aménagistes, etc., journée consacrée à la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- Un colloque (1982) sur la responsabilité des producteurs, mis sur pied par l'Institut de recherches sur le droit de la responsabilité civile et des assurances (IRAL);
- Un colloque international (1982) organisé conjointement par le Centre universitaire de droit comparé et l'Association suisse d'étude de la concurrence, sur le thème de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine;
- La participation (1983) de la Faculté à l'organisation d'un séminaire destiné aux praticiens et concernant la révision du droit sur la société anonyme;
- Une journée d'étude (1984) réunissant des enseignants et étudiants de la Faculté, des praticiens du droit ainsi que des spécialistes de la presse et de l'information, autour des problèmes posés par les nouvelles dispositions du Code civil sur la protection de la personnalité;
- Un séminaire d'expertise comptable (1984) portant sur la révision comptable, étude de cas, organisé en collaboration avec l'Ecole des HEC et l'Ordre vaudois de la Chambre suisse des sociétés fiduciaires et des experts-comptables.

L'Institut de police scientifique et de criminologie (IPSC) a, depuis janvier 1980, rang d'école rattachée à la Faculté de droit. Constamment interpellé par l'extérieur et particulièrement préoccupé des rapports entre enseignement et pratique, l'IPSC

accueille régulièrement l'école d'aspirants de la Gendarmerie, de la Police de sûreté vaudoise, des Polices municipales du Canton et le personnel des établissements pénitentiaires. Ainsi, depuis 1981, il a mis sur pied un cours destiné à l'Ecole d'aspirants des Polices municipales vaudoises (EPMV) consacré aux problèmes de sauvegarde des preuves et des traces. Ce cours, réparti globalement sur 24 heures et complété par la visite des laboratoires de l'IPSC, est l'occasion pour les 25 à 30 aspirants qui le suivent chaque année d'approcher de plus près le travail scientifique qui s'effectue dans le cadre d'une enquête ou d'une expertise. D'autre part, l'IPSC organise, dans le but de consolider un réseau de praticiens et de chercheurs intéressés par la criminologie, des colloques auxquels participent éducateurs, sociologues, médecins et psychiatres. Le colloque de 1982, par exemple, était consacré à la criminalité et son évolution.

La Faculté des lettres a vu ses effectifs d'étudiants augmenter dans des proportions considérables au cours de ces dernières années: entre 1975 et 1985, leur accroissement a été de 116%, contre 32% pour le reste de l'Université. Cette forte croissance fait que la priorité absolue est donnée pour l'instant à l'enseignement prégradué.

Certaines sections organisent cependant, en relation avec le Centre pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, des journées de recyclage. Ce fut le cas à l'Institut de géographie, par exemple, sur le thème «Géographie de la perception et qualité de la vie urbaine».

Dans le cadre du Département des langues et sciences du langage (DLSL), département interfacultaire (lettres, psychologie et neuro-psychologie) créé en 1984, dont un des objectifs prioritaires consiste à établir des liens entre théorie et pratique, une collaboration plus étroite est envisagée entre l'Université et le Département de l'instruction publique et des cultes. Cette collaboration vise, tout d'abord, à former les maîtres secondaires aux théories les plus récentes dans le domaine de la linguistique textuelle; ensuite à offrir aux enseignants de l'Ecole normale et du Séminaire pédagogique un lieu de réflexion commune sur les

théories actuelles du langage et leurs implications méthodologiques. Un problème d'importance au moment où apparaissent de nouvelles méthodes sur le « marché » scolaire.

L'École de français moderne (EFM) a, entre autres, pour mission de former de futurs professeurs de français venant des autres régions linguistiques du pays ou de l'étranger. Signalons en particulier son cours spécial créé en 1979 à l'intention des étudiants des autres facultés et, surtout, des étrangers assistants de langues engagés dans les établissements secondaires officiels du Canton. Ce cours pratique, conçu en vue d'améliorer leur connaissance de la langue, leur apporte également un certain soutien dans leur propre enseignement.

La Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) offre pour l'heure des activités de formation permanente relativement limitées, selon l'Etude spéciale pour la Conférence universitaire suisse. Toutefois, 74% de ses enseignants participent, parfois ou souvent, à des activités de formation. Ils organisent de nombreux séminaires et colloques sur des problèmes concernant notre société, ainsi que des conférences données fréquemment par des praticiens de diverses disciplines.

L'Institut de science politique, en particulier, affirme un objectif d'ouverture sur la cité qui nourrit parfaitement notre propos. Relisons quelques lignes écrites en relation avec une journée de débats et d'information sur le thème *Science politique et société*: « *Le politologue est d'abord un membre de sa société. De cette affirmation découle une exigence fondamentale, celle de la nécessaire conscience du lien de dépendance qui existe entre science politique et société. C'est le souci d'enracinement, l'effort d'ouverture sur la vie quotidienne, ainsi que le besoin que nous éprouvons de favoriser les échanges avec l'environnement social et d'éviter le repli et l'isolement qui ont amené l'Institut de science politique à organiser cette journée* » (F. Masnata, in Rapport d'activité de l'Université de Lausanne, 1981). Ces débats ont été l'occasion de rencontres fructueuses entre journalistes, politologues, hommes politiques et un nombreux public.

L'École des hautes études commerciales (HEC) est assurément la faculté de l'Université la plus concernée par les contraintes et besoins du monde économique. Ainsi, la plupart des nombreux conférenciers invités à s'exprimer dans le cadre du programme des cours sont non seulement des professeurs d'autres universités – comme c'est généralement le cas dans les autres facultés des sciences humaines – mais également des économistes praticiens, directeurs, chefs du personnel, responsables de la formation ou représentants à un autre titre des banques, des entreprises locales ou des grandes multinationales.

Dans le même esprit, il convient de souligner le degré exceptionnel d'organisation des étudiants en sciences économiques et commerciales, lesquels ont la possibilité de s'affilier à l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC). Il s'agit d'une organisation apolitique dont le but est de développer les liens entre étudiants, enseignants et entreprises. Implantée dans plus de 500 universités et hautes écoles de 64 pays du monde entier, elle contribue par ses programmes à l'élargissement de la formation des étudiants. En particulier, ces derniers participent à de nombreux congrès, prennent contact avec les entreprises vaudoises afin de leur proposer leurs programmes et d'obtenir des places de stages pour des étudiants étrangers (la réciproque leur étant du même coup assurée) et mettent sur pied chaque année un *Forum* permettant aux étudiants de s'entretenir directement avec des représentants d'entreprises et éventuellement de trouver un premier emploi dans l'une des entreprises présentes. Le *Forum 85* a ouvert ses portes à 45 entreprises; à cette occasion, plus de 800 contacts ont pu être établis, sous forme d'entretiens individuels ou par petits groupes.

L'Association des étudiants HEC est, elle aussi, très active dans de nombreux domaines liés à la vie estudiantine et économique; de plus, elle organise des visites d'entreprises ainsi que des symposium réunissant étudiants, professeurs, industriels et spécialistes.

Depuis 1981, l'École des HEC organise chaque année un séminaire d'expertise comptable, en collaboration avec l'Ordre vaudois

de la Chambre suisse des sociétés fiduciaires et des experts-comptables de la Faculté de droit. Bien que destiné en priorité aux étudiants de HEC et du cours postgrade MBA, ce séminaire est un exemple des liens étroits que l'Ecole entretient avec le monde économique et les praticiens puisque ces séances ont lieu en dehors des heures de cours habituelles (en l'occurrence, le samedi matin) et sont animées par des professionnels de l'expertise comptable. Une telle expérience ne peut qu'être profitable aux deux parties.



Forum HEC Photo PIUL

La Faculté a organisé, en juin 1986, un colloque bancaire international sur le thème suivant: *Nouvelles politiques bancaires et système financier international*. Cette manifestation était placée sous le patronage du président de la direction générale de la Banque nationale suisse.

Relevons également, au chapitre des liens avec l'économie vaudoise, les récentes rencontres HEC-PME (petites et moyennes entreprises) organisées sur plusieurs jours par l'Ecole des HEC à l'occasion de ses 75 ans.



Colloque bancaire international au Bâtiment central de Dorigny, juin 1986
Photo Y. Ryncki

Toujours dans l'optique d'obtenir la meilleure adéquation possible entre l'enseignement et les exigences de l'économie, il faut relever que le programme MBA (cf. partie « aspects de l'enseignement » 1.5.) est doté d'un comité de liaison avec l'économie suisse, groupant une vingtaine de représentants des milieux économiques suisses. Le but de ce comité est de *« veiller à l'organisation pratique de tout le programme et de tester régulièrement sa pertinence face aux besoins en évolution constante du monde des affaires »*.

Mentionnons encore, dans le domaine des formations postgrades, un nouveau certificat en gestion, créé deux ans après le MBA, et destiné aux diplômés d'écoles d'hôtellerie et de tourisme. Une initiative qui illustre la volonté de l'Ecole des HEC d'offrir aux cadres des industries les plus diverses la possibilité d'acquérir une formation universitaire adaptée aux exigences du marché.

La Faculté des sciences apparaît, d'après notre enquête, comme relativement moins tournée vers un service de formation extérieur

aux trois cycles d'études académiques. Faudrait-il y voir l'une des conséquences du partage des formations dispensées entre l'Université et l'EPFL (cf. partie « aspects de l'enseignement », 1.6), par exemple dans certaines sections comme celle de mathématiques qui se consacre à la formation des enseignants et à la recherche fondamentale à l'UNIL alors que l'EPFL privilégierait la recherche appliquée?

Pourtant, il importe de relever que la faculté des sciences ouvre les séminaires de toutes ses sections aux enseignants secondaires et aux chercheurs des entreprises privées. Plusieurs sections organisent d'ailleurs des cours et séminaires à l'intention des enseignants secondaires. De plus, la Faculté accueille de nombreux conférenciers extérieurs et organise des colloques et congrès, par exemple :

- L'assemblée de la Société helvétique des sciences naturelles de 1979 a regroupé durant quatre jours plus de deux cents participants et a été enrichie par de nombreux exposés des enseignants de la faculté;
- Le symposium international sur la polarisation en physique des hautes énergies a réuni en 1981, et pour une semaine, quelque 180 physiciens des particules élémentaires;
- Le colloque international d'astronomie, organisé par l'Institut d'astronomie à l'Observatoire de Sauverny en décembre 1981, a été l'occasion de présenter le catalogue général des données stellaires préparé par l'équipe de l'Institut dans le contexte du lancement, cette année, du satellite astronomique Hipparcos de l'Agence spatiale européenne.

Signalons encore que l'**École de pharmacie** organise chaque année une excursion de pharmaco-botanique et une visite d'usine. Elle entretient également des contacts réguliers avec les organisations professionnelles, l'industrie et les administrations sanitaires. Elle a l'intention de créer à long terme des activités de recyclage des praticiens.

Le cas de la **Faculté de médecine** est un peu plus délicat à aborder que celui des autres facultés. En effet, n'est-elle pas la Faculté du

service à la collectivité par excellence? Ses pionniers, médecins d'avant la création d'une Faculté de médecine à Lausanne, n'avaient-ils pas pour principal objectif une meilleure connaissance du fonctionnement du corps humain en vue d'en soulager les maux et d'en retarder les dégradations? Ses représentants actuels ne sont-ils pas, pour la plupart, médecins avant d'être enseignants, mis quotidiennement au défi de vaincre la maladie et, dans le même temps, de transmettre leur science?

Dans cette perspective, et à l'exception de certains instituts consacrés exclusivement à la recherche fondamentale, on peut considérer que la Faculté de médecine constitue, presque par définition, un service à la collectivité. Service d'ailleurs largement connu et reconnu: chacun sait le prestige dont jouit la profession médicale. Ne dit-on pas que l'hôpital est la cathédrale des temps modernes?

C'est pour ces raisons, et aussi par contrainte de place et de ressources, que nous avons choisi de ne pas inclure dans notre enquête les prestations socio-médicales fournies par les services cliniques. En dehors de cela, la Faculté de médecine assure une importante activité de formation, puisque 69% de son corps enseignant s'y consacre régulièrement ou à l'occasion.

Par l'intermédiaire des hôpitaux universitaires, la Faculté assume une grande part de la formation continue des médecins actifs dans le domaine de la médecine hospitalière. La formation continue des médecins privés est également partiellement confiée aux enseignants de la Faculté depuis de nombreuses années. Les milieux professionnels – Société vaudoise de médecine, Fédération des médecins suisses – peuvent compter sur l'appui de la Faculté. Enfin, de nombreux professeurs, chefs de services cliniques, organisent des présentations cliniques hebdomadaires ou des colloques auxquels sont invités les praticiens du Canton, et des cours de recyclage de quelques jours destinés aux généralistes et aux spécialistes. Le programme de ces enseignements est communiqué chaque semaine à tous les médecins du Canton (Etude spéciale sur la formation permanente, 1986).

Les enseignants de la Faculté organisent d'autre part de nombreux colloques, assemblées annuelles de sociétés, cours de perfectionnement, congrès, etc.

Quelques exemples en 1985 :

- Des cours de perfectionnement de la Société suisse d'allergologie et d'immunologie et de la Société suisse de médecine interne;
- Les réunions annuelles des Sociétés suisses d'oncologie, de pneumologie, de neurologie, de gastro-entérologie, etc;
- Les journées scientifiques de la Société suisse de médecine sociale et préventive;
- Des séminaires, symposium ou congrès consacrés par exemple aux thèmes suivants :
 - «L'analyse du raisonnement clinique dans l'enseignement et la pratique du médecin»;
 - «La schizophrénie chronique et le traitement au long cours»;
 - «La neurologie du troisième âge»;
 - «Nouveaux développements dans le domaine cardiovasculaire»;
 - «L'initiation à la pratique des média radio-télévision».

Dans l'ensemble, tant au sein de la Faculté de médecine que dans les autres facultés, on constate qu'une large place est déjà attribuée aux activités de formation non strictement académique. Un tiers des enseignants y contribue fréquemment, un autre tiers y participe moins souvent. Les possibilités et les besoins dépendent cependant de chaque domaine, posant des problèmes différents dans le cas de chaque faculté.

L'Etude spéciale fournie en 1986 par l'Université de Lausanne pour la Conférence universitaire suisse confirme l'intention, dans plusieurs facultés, d'intensifier les activités de formation permanente. Cette responsabilité ne peut cependant pas toujours être assumée, pour l'instant, dans toute la mesure souhaitable, car l'afflux des étudiants de premier et deuxième cycles a forcé les facultés à concentrer les moyens disponibles sur les activités de formation traditionnelles.

L'importance des développements dans ces domaines dépendra également des moyens nouveaux mis à disposition de l'Université par l'Etat ou les milieux concernés, la création d'activités supplémentaires se heurtant, dans la situation actuelle, à un certain problème financier. L'Etude spéciale souligne de plus que la solution de l'auto-financement ne correspond guère aux mentalités actuellement prévalentes des individus et entreprises: « *Contrairement aux Américains, les Européens considèrent l'instruction comme un bien fourni gratuitement par la collectivité. Rares sont les personnes disposées à investir temps et argent dans un complément de formation; d'autre part, hormis les toutes grandes compagnies, les entreprises de notre pays ne consacrent guère de moyens financiers importants pour former leur personnel* ».

La tendance générale, pour les années 1988 à 1991, devrait cependant s'orienter vers un développement de la participation de l'Université à la formation et au recyclage du corps enseignant vaudois, ainsi que vers une réponse aux demandes de l'économie par des activités de formation fortement auto-financées.

3.2. Autres modes de participation à la formation

Un autre type de formation non académique consiste dans les cours dispensés par l'Université populaire ou par l'Université du troisième âge, qui s'adressent à un public hétérogène et ne posent aucune condition quant au niveau de formation préalable.

A Lausanne, ces deux institutions entretiennent des contacts amicaux avec l'Université et de nombreux cours y sont donnés par des enseignants universitaires. *Connaissance 3*, l'Université vaudoise du troisième âge, est d'ailleurs liée, depuis mars 1982, à la Haute Ecole lausannoise par une convention de collaboration. Cela signifie de la part de l'Université une attitude bienveillante à l'égard des demandes d'enseignants formulées par *Connaissance 3*, une participation active à l'élaboration de programmes du meilleur niveau, ainsi que la mise à disposition de locaux universitaires. L'ancien Recteur de l'Université et président de

Connaissance 3, Cl. Bridel (1986), voit là «un moyen parmi d'autres de désenclaver l'Université tout en répondant à une demande culturelle sans équivoque».

Par ailleurs, on constate qu'un certain nombre d'enseignants de l'Université sont (ou ont été) engagés dans des commissions de réflexion en vue d'une meilleure planification de la formation destinée aux praticiens ou à tout autre public non universitaire.

Par exemple, la Faculté de théologie est représentée dans la commission responsable de la formation pratique des pasteurs de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (article 6 du règlement de Faculté).

D'autre part, de 18% à 53% des enseignants – selon les facultés – fonctionnent, à l'occasion ou régulièrement, comme experts en dehors de l'Université, par exemple lors d'épreuves de maturité fédérale, du baccalauréat international, d'examens finaux professionnels, etc.

Tableau 57: Autres modes de participation à la formation
(en % des réponses)

SERVICES	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total UNIL
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	
Commission formation	41,7	23,1	23,0	44,0	30,8	28,4	20,5	23,0	24,9
Expert examens hors UNIL	18,2	40,0	52,8	37,0	34,6	43,8	32,5	27,0	35,6

4. LE SERVICE EN MATIÈRE DE RECHERCHE-CONSEIL

Dans l'introduction à la partie consacrée à la recherche scientifique, on a vu que c'est essentiellement le destinataire qui différencie la recherche scientifique appliquée de la recherche-conseil.

Cette dernière englobe tous les aspects de la recherche appliquée ou de la recherche-développement produites au sein de l'Université, mais non destinées aux seuls étudiants et spécialistes de la discipline.

Cependant, cette distinction entre recherche scientifique et recherche-conseil, comme celle entre enseignement académique et service-formation, s'avère souvent arbitraire et les cas de chevauchement entre l'une et l'autre sont fréquents.

4.1. Les activités de recherche-conseil

D'après notre enquête, les activités des enseignants de l'Université en matière de recherche-conseil s'avèrent étonnamment riches et fournies (cf. tableau 58).

Ainsi ce ne sont pas moins de 61% des enseignants qui, au minimum une fois au cours des cinq dernières années, ont travaillé à une recherche non académique ou scientifique au sens strict. Cette pratique semble surtout fréquente en sciences humaines, alors qu'elle est moins souvent mentionnée en sciences et encore moins en médecine.

L'activité de consultation pour des mandants extérieurs est surtout exercée par les juristes et les économistes (62%) ainsi que par les médecins (49%). Les membres de la Faculté de médecine sont également plus souvent sollicités que leurs autres collègues pour effectuer des expertises. Les tests enfin se pratiquent essentiellement en Faculté des sciences et, quoique moins fréquemment, en Faculté de médecine.

Voyons quelques exemples de ce type d'activité dans différentes disciplines.

L'Institut de police scientifique et criminologie (Faculté de droit) est souvent et régulièrement consulté dans le domaine de la sécurité des papiers-valeurs, de papiers d'identification personnelle ou de documents analogues. C'est ainsi qu'il a été amené à réaliser des études pour la Banque nationale suisse (il a notamment

participé, en 1979, à la création de sa nouvelle série de billets), pour les fabricants d'encre, de papiers ou les imprimeurs de tels documents: voilà qui démontre que la criminalistique n'intervient pas seulement à titre répressif – après l'accomplissement du délit ou du crime – mais aussi à titre préventif.

Tableau 58: Le service en matière de recherche-conseil
(en % des réponses)

RECHERCHE- CONSEIL	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP.	HEC	s.h.	sci.	méd.	UNIL
Recherche									
souvent	41,7	50,0	17,0	18,5	42,3	27,4	24,4	12,8	21,8
parfois	58,3	26,9	43,2	59,3	38,5	43,6	33,3	35,3	38,7
total	100,0	76,9	60,2	77,8	80,8	71,0	57,7	48,1	60,5
Consultation	33,3	61,5	17,8	32,1	61,5	33,5	33,8	49,3	39,2
Expertise	16,7	30,8	21,1	21,4	30,8	23,6	26,3	52,8	34,5
Test	0,0	,0	2,2	10,7	7,7	3,8	25,0	16,7	12,6

*(souvent = plus de trois fois au cours des cinq dernières années.
parfois = une à trois fois au cours des cinq dernières années).*

En 1980, la Faculté des SSP a mené, en collaboration avec le Centre lausannois des soins à domicile, une recherche dans ce domaine. En vue de contribuer à élaborer une politique de santé à la fois efficace et répondant mieux aux aspirations du public, cette étude tentait de sérier et de chiffrer des hypothèses concernant une substitution partielle des institutions médico-sociales par les soins à domicile. Elle a été financée conjointement par le Fonds national de la recherche scientifique et la section lausannoise de la Société vaudoise et romande de secours mutuels.

Toujours en SSP, un professeur de l'Institut de psychologie appliquée a reçu, en 1984, un mandat du Conseil d'Etat pour l'étude des institutions vaudoises accueillant des enfants et adolescents en difficulté.

Autre exemple, en sciences cette fois-ci: l'Institut de géophysique (section des sciences de la terre de la Faculté des sciences), dans le cadre des études hydrogéologiques que lui a confiées le Département des travaux publics, a eu l'occasion de dresser la carte de résistivité électrique du plateau molassique, ainsi que de celle de la partie vaudoise de la vallée du Rhône. Ces études avaient pour but de délimiter les voies de passage et les réservoirs naturels des eaux souterraines.

La Faculté de médecine a vu, en 1979, la création d'un Institut autonome de médecine du travail et d'hygiène industrielle (IUMTHI). Visant à la fois la prévention et le traitement, cet Institut, dont l'activité se répartit entre la médecine et la chimie (direction bicéphale), constitue un excellent exemple de lien entre l'Université, l'industrie et la communauté. Les membres de ses deux départements, sollicités de tous côtés, fonctionnent à titre de conseillers et d'experts, selon des modalités allant du simple renseignement donné par téléphone à la mise en œuvre d'une enquête approfondie. Parmi les services que l'IUMTHI rend à la communauté, citons les expertises pour la CNA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident), l'Inspectorat cantonal du travail et l'OMS (Organisation mondiale de la santé), des prestations de laboratoire de référence, des renseignements et enquêtes à la demande des médecins, d'hôpitaux, d'autres instituts, de la Commune et du Canton, d'autres cantons, de l'étranger, de privés, d'entreprises, de syndicats, etc. Il collabore aussi avec le BIT (Bureau international du travail) dans le cadre de l'assistance technique aux pays en développement. En bref, un Institut ouvert à toutes demandes relevant de sa compétence et à disposition de la collectivité, qu'il s'agisse de personnes privées ou d'organisations officielles ou non.

Ces quelques exemples nous font déjà pressentir à quel point les possibilités de recours à un institut universitaire pour réaliser une recherche ou une expertises sont multiples.

Ainsi que le note G. Declercq (1981), de l'Université de Louvain, *« les universités, situées autrefois à la périphérie du monde économique, sont maintenant poussées vers le centre d'une économie nationale fondée sur des techniques de pointe. Placées dans cette nouvelle situation, les universités sont forcées d'assumer des missions nouvelles pour lesquelles nombre d'entre elles ne sont pas préparées... »*.

Alors qu'aux Etats-Unis les interactions entre monde universitaire et monde économique relèvent d'une pratique courante, cette question se heurte encore à certaines réticences en Europe et plus particulièrement en Suisse. Il est vrai que le problème se pose différemment selon les hautes écoles: alors que les écoles polytechniques ont, depuis longtemps déjà, noué des rapports de collaboration avec les industries, les entreprises en général et les services publics, le développement de telles relations est relativement nouveau pour les universités. Mais ici également la tendance s'affirme: le public attend des universités qu'elles contribuent à la revitalisation de l'économie et à la résolution de problèmes pratiques à court terme, alors que les hautes écoles, de leur côté, sont conduites à la recherche de débouchés nouveaux pour leurs chercheurs par la saturation du marché intérieur de l'enseignement universitaire.

Le Conseil suisse de la science estime que, pour les années 1988 à 1991, *« les échanges aussi bien entre l'université et l'industrie qu'entre l'université et les services publics devront être renforcés, principalement par les canaux existants et en veillant à la transparence et à la souplesse des relations »* (CSS, 1985b).

Un choix qui n'est cependant pas sans risques. Il importe, ainsi que le relève encore le Conseil suisse de la science, de veiller à préserver l'autonomie des différents partenaires. Il s'agit de trouver un équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée, ainsi que d'évaluer la part souhaitable de l'investissement des chercheurs et enseignants de l'université dans la recherche-développement car *« la disponibilité sociale de l'université et sa collaboration active à la vie économique ne saurait s'exercer aux*

dépens de la survie de l'université comme institution spécifique et irremplaçable dans la société» (H. Carrier, 1984). Il convient donc de rester vigilant quant à l'intensité et aux modalités de cette collaboration.

Ces activités, souvent rémunérées, peuvent être parfois mal comprises du public. Elles constituent cependant, pour les enseignants universitaires, une excellente occasion de confronter théorie et pratique, de travailler en fonction de contraintes économiques concrètes. C'est pour eux et pour l'université tout entière un moyen de rester en contact avec le monde extérieur et d'assurer en tout temps un enseignement adapté aux exigences de notre société. La collectivité, par le biais de mandants individuels, de l'industrie ou des pouvoirs publics, trouve de son côté dans cet échange l'assurance d'un résultat de haut niveau, fourni par des spécialistes de la question.

Récemment, le Canton de Vaud, par le canal de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie (OVCI), a réaffirmé sa volonté de renforcer son secteur secondaire: «*Chaque année, une vingtaine d'entreprises industrielles disparaissent du Pays de Vaud, par fusion, rachat, transfert ou faillite. Il s'agit de les remplacer, en suscitant la création de nouvelles sociétés et en encourageant les jeunes chercheurs à concrétiser leurs projets dans les techniques nouvelles»* (Gazette de Lausanne, 29-30 nov. 1986).

De son côté, la Municipalité de Lausanne a annoncé, l'été dernier, le démarrage d'une action de promotion économique à mener en collaboration avec les entreprises et associations professionnelles. Première étape: la réalisation d'une brochure présentant les avantages et potentialités de la région, ainsi que les entreprises qui s'y trouvent. Connue jusqu'ici comme centre touristique, culturel et médical, Lausanne met aujourd'hui l'accent sur l'économie (Gazette de Lausanne, 30-31 août 1986).

Dans ce contexte où prime la volonté de renforcer le tissu industriel et de ranimer la vie économique régionale, la pratique

d'activités de formation permanente et de recherche-conseil à l'Université s'intègre aux grands axes d'une politique régionale concertée. L'apport de la Haute Ecole lausannoise à sa région dans ce domaine pourrait donc s'avérer des plus appréciables.

4.2. Les destinataires

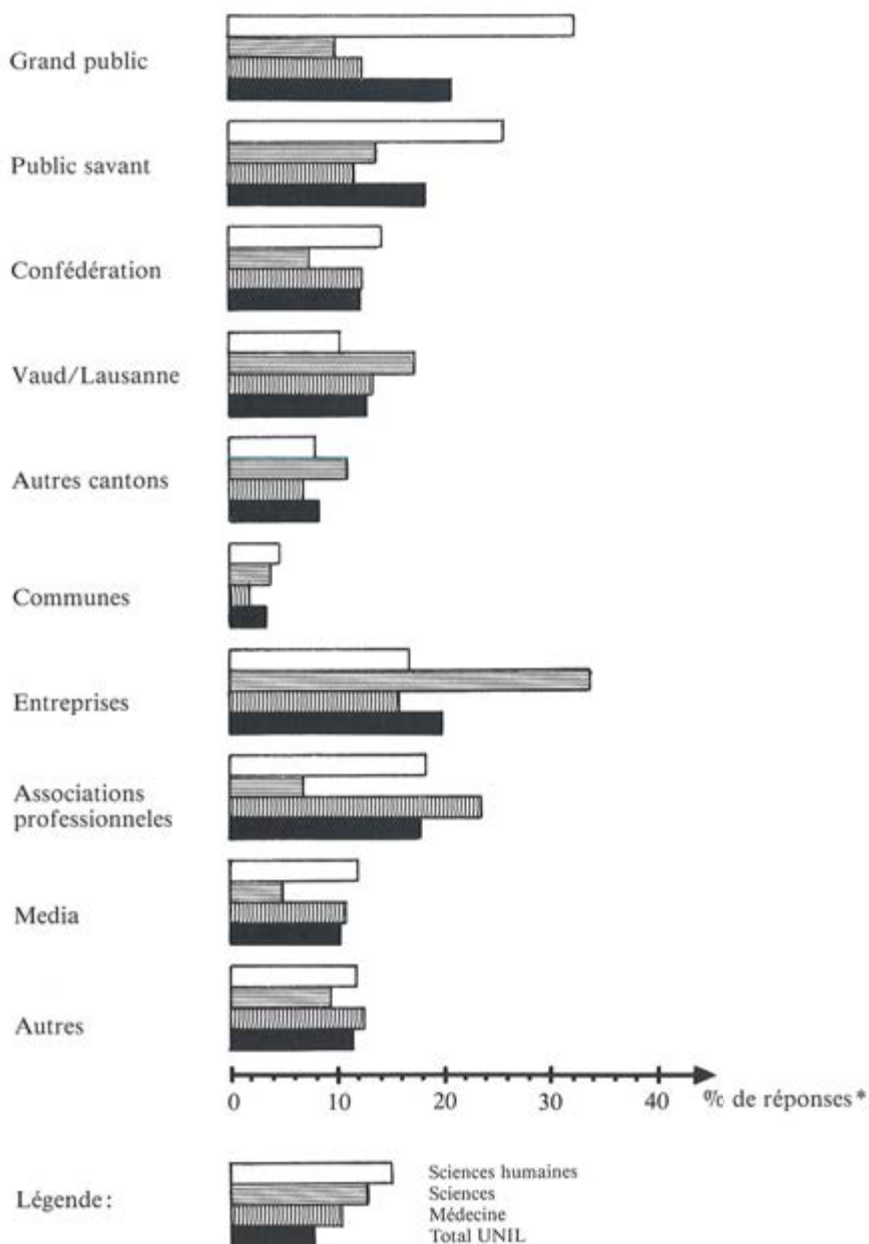
Les activités de recherche-conseil s'adressent à la collectivité. De qui s'agit-il exactement? Est-il possible de décomposer cette entité en groupes plus restreints et reconnaissables?

Tableau 59: Destinataires de la recherche-conseil
(en % des réponses)

DESTINATAIRES	Sciences humaines	Sciences	Médecine	Total UNIL
Grand public	32,4	10,0	12,5	20,9
Publ. savant	25,8	13,8	11,8	18,5
Confédérat.	14,3	7,5	12,5	12,4
Vaud/Lsne	10,4	17,5	13,6	12,9
Autre canton	8,2	11,3	7,0	8,4
Communes	4,7	3,8	1,8	3,5
Entreprises	16,8	33,8	16,0	19,9
Assoc. prof.	18,4	6,9	23,7	18,0
Média	12,1	5,0	10,8	10,3
Autres	11,8	9,4	12,6	11,6

NB: les deux premières catégories (grand public et public savant) ne concernent que les activités de recherche, les autres catégories concernent toutes les activités de recherche-conseil.

Les quatre principales catégories de destinataires sont le grand public, le public savant, les entreprises et les associations professionnelles, à raison de 18% à 20% de la recherche-conseil effectuée à l'Université de Lausanne pour chacune d'elles, mais dans des proportions très variables selon les groupes de disciplines.

Graphique 9: Les destinataires de la recherche-conseil.

* Réponses multiples possibles

Les sciences humaines s'adressent le plus souvent au grand public et au public savant, les sciences sont surtout en relation avec les entreprises et la médecine avec les associations professionnelles.

La Confédération ainsi que le Canton de Vaud et la Commune de Lausanne apparaissent selon des fréquences similaires (12,4% et 12,9%), quelque peu supérieures à celle des média (10,3%). La catégorie «autres» concerne essentiellement des organisations internationales ou instances étrangères ainsi qu'un certain nombre de particuliers et clients privés. Les destinataires de prestations les moins mentionnés sont les cantons autres que Vaud et les communes autres que Lausanne.

En résumé, on peut dire que la recherche-conseil s'adresse avant tout à la société dans son ensemble, puis à des groupes d'intérêt privé ou aux entreprises, enfin aux pouvoirs publics (communaux, cantonaux ou nationaux). Une répartition qui correspond partiellement à celle établie pour le Conseil suisse de la science au niveau national, dans laquelle le groupe le plus important est constitué par le grand public et les pouvoirs publics, suivis par les associations professionnelles, partis, églises et institutions d'utilité publique, et enfin, en dernière position, les entreprises (J.-F. Dällenbach, E. Fiala, S. Hagemann, 1986).

4.3. Services en marge de la recherche-conseil

Quelques autres services à la collectivité non compris dans la recherche-conseil méritent encore d'être signalés: il s'agit de la participation à des commissions d'experts ou à des comités d'édition, ainsi que la publication dans des revues ou des collections de vulgarisation.

On constate que quelque 18% des enseignants de l'Université de Lausanne ont participé, au cours des cinq dernières années, à des commissions d'experts dans les domaines les concernant. Les

juristes et les économistes semblent plus particulièrement sollicités pour ce genre d'activité. Les médecins siègent surtout dans des commissions fédérales.

Tableau 60: Services en marge de la recherche-conseil
(en % des réponses)

SERVICES AUTRES RECHERCHE- CONSEIL	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	UNIL
Commission d'experts	8,3	32,1	11,1	14,3	21,8	15,9	18,8	21,1	18,3
– cantonale	25,0	30,8	18,9	10,7	26,9	20,9	10,0	16,7	17,2
– fédérale	0,0	38,5	7,8	17,9	34,6	17,0	22,5	28,5	22,2
– internat.	0,0	26,9	6,7	14,3	3,8	9,9	23,8	18,1	15,5
Comité d'édition	83,3	41,7	28,2	38,5	28,0	35,5	12,8	13,7	23,1
Publication de vulgaris.	83,3	36,0	34,1	40,7	50,0	41,0	27,3	37,6	37,1

Ces activités au sein de commissions d'experts offrent aux enseignants de l'Université des occasions d'exercer leurs talents sur des problèmes d'actualité concrets. Par le biais de leurs expertises, ils permettent d'éclairer des situations souvent lourdes d'enjeux, tant politiques qu'économiques ou sociaux, apportant par là-même une contribution spécialisée et responsable à la résolution des problèmes de notre société.

La participation à un comité d'édition ou de rédaction de revues ou de livres destinés à un public non scientifique concerne 23% des enseignants de l'Université. Les facultés des sciences humaines, traditionnellement plus littéraires, s'investissent plus que les sciences dites exactes dans ce domaine.

Par contre, les médecins s'avèrent pratiquement aussi sollicités pour la publication d'articles de vulgarisation que les enseignants

en sciences humaines: respectivement 38% et 41% d'entre eux affirment travailler régulièrement ou fréquemment à ce type de publications. Les scientifiques non médecins semblent moins actifs dans ce domaine.

Voyons, à titre d'exemple, le point de vue d'un historien sur les rapports entre sa discipline et la société:

« A mon avis, il ne suffit pas d'afficher une réflexion théorique sur l'histoire et son rapport à la société. Si on veut intégrer l'histoire dans un rapport cognitif qui reflète aussi la vie actuelle, force est de chercher le dialogue avec la société. Or, il me semble que le travail historique universitaire se replie trop souvent sur le seul enseignement scolaire. Je n'ai jamais compris pourquoi les études universitaires quotidiennes n'arrivent pas, comme dans un « workshop » ouvert au monde, à influencer sur le discours public. (...) C'est donc dans l'idée d'ouvrir au public notre « workshop » de base que j'ai mis sur pied une modeste série de publications, réservée en premier lieu aux Mémoires de mes étudiants. » Le titre de cette collection qui paraît depuis 1983: *Histoire et société contemporaines* (H.-U. Jost, 1985).

Cette collection, ainsi que diverses autres citées dans la partie consacrée à la recherche scientifique, sont le signe d'un renouveau dans la conception des publications émanant de l'Université. Conçues au sein de l'Institution, réalisées selon les exigences de toute recherche scientifique, ces études peuvent néanmoins intéresser un public non universitaire spécialisé, voire le grand public. C'est en tout cas le vœu de nombreux enseignants universitaires.

5. L'ANIMATION CULTURELLE DE LA CITÉ

L'ouverture vers la cité dans des domaines culturels constitue la quatrième des perspectives énoncées par l'Etude spéciale de l'Université de Lausanne sur la formation permanente (1986). Quelle est à cet égard la situation dans les différentes facultés ?

Tableau 61: Quelques exemples de contributions à l'animation culturelle de la cité (en % des réponses)

SERVICES	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	
Anim. cult.	90,9	48,0	58,3	48,0	25,0	52,7	37,5	29,6	41,4
Conférences	83,3	15,4	31,1	28,6	12,0	29,3	15,0	13,9	21,0
Soc. cult.	33,3	30,8	25,6	25,0	12,0	24,9	21,3	11,8	19,5
Musées	0,0	3,8	13,3	3,6	4,0	8,3	6,3	2,1	5,7
Expositions	8,3	3,8	17,8	7,1	4,0	11,6	10,0	2,8	8,1

Globalement, 41% des enseignants de l'Université de Lausanne se préoccupent de participer à l'animation culturelle de la cité, selon une répartition qui concerne au premier chef les facultés des sciences humaines.

Des quatre modalités de participation proposées par notre enquête (conférences ou cours réguliers au grand public; appartenance active à une société culturelle ou à vocation scientifique pour non professionnels; soutien régulier aux musées par l'apport de connaissances ou de matériel; organisation d'expositions pour des publics non scientifiques), ce sont les deux premières qui s'avèrent les plus courantes. S'il n'est évidemment pas possible de répertorier les innombrables conférences données dans le cadre de l'Institution ou à titre personnel par des membres de l'Université, nous mentionnerons cependant quatre manifestations destinées à un large public, organisées par l'Université et qu'on peut considérer comme une forme d'animation culturelle de la cité. Il s'agit de quatre **cours publics** :

– Le cours général public de l'Université qui permet, chaque semestre d'hiver, de traiter un thème de manière pluridisciplinaire. Il est ouvert au grand public et a lieu au centre ville, à l'Aula du Palais de Rumine. Après avoir traité de sujets aussi

variés et d'actualité que «La parole», «Visages de l'informatique», «L'homme face à son histoire», «L'homme dans la ville», «Le phénomène de la mode» ou «Sciences et racisme», le cours général public de l'hiver 1986/87 a pris pour thème un sujet en relation avec le 450^{ème} anniversaire de l'Académie: «Recherche et enseignement en Pays vaudois: 1537-1890». Ces cours sont publiés à la fin de chaque hiver.

– Le cours général de la Faculté de théologie, ouvert depuis 1977 aux étudiants de toutes les facultés et au grand public, à travers lequel la Faculté espère cerner de façon renouvelée les enjeux spirituels, culturels et sociaux qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. Ces cours, laissant une large place à la discussion et aux interrogations mutuelles, sont donnés par différents professeurs en fonction des thèmes choisis et rencontrent régulièrement un succès certain. Quelques exemples nous donneront une idée de la variété des thèmes abordés: «Dieu aujourd'hui», «Critique marxiste de la religion et critique théologique du marxisme», «L'éthique chrétienne face à la violence et à l'injustice», «Réincarnation et transmigration», «Les prophètes et leur message», «Approches de l'inconscient: questions pour le croyant?», etc.

– Le cycle des conférences publiques de la Faculté des sciences données dès l'hiver 1980 en remplacement du cours d'histoire et méthodologie des sciences et qui attirent au Collège propédeutique un public varié et enthousiaste. Ces exposés, donnés avec le concours d'intervenants extérieurs, ont traité par exemple des sujets suivants: «La géologie des planètes terrestres», «La cosmologie», «L'évolution», «L'exploration de l'univers proche», «L'histoire des mathématiques», «Le temps», «Le cerveau», «L'origine de la vie», etc.

– Le cycle de conférences du Département des langues et sciences du langage (DLSL), organisé par des représentants de la Faculté des lettres et des spécialistes de psychologie et neuropsychologie, cycle qui est ouvert à toute personne intéressée et plus particulièrement aux enseignants secondaires. Les thèmes

traités depuis 1984 ont été les suivants: «Stratégie d'acquisition d'une langue étrangère»; «Linguistique et littérature»; «La traduction»; «La lecture, approche linguistique, psychologique et neuro-psychologique».

Quant à l'organisation d'**expositions** et le soutien aux musées (ce qui va d'ailleurs souvent de pair), force est de constater que, d'après notre enquête, certains membres de la communauté académique n'ont pas le loisir d'y penser ou que leur domaine de spécialisation s'y prête mal. Peut-être s'agit-il d'une situation en évolution et d'une pratique destinée à devenir plus fréquente, d'autant plus que l'Université de Lausanne dispose depuis l'automne 1984 d'un vaste local d'exposition, également aménageable pour des spectacles: la Grange de Dorigny. Il est d'autre part toujours possible d'organiser des expositions directement dans les bâtiments, par exemple dans le hall du BFSH (Bâtiment des facultés des sciences humaines) ou du collège propédeutique.

La Faculté des lettres, de par certains de ses enseignements, se prête évidemment mieux que d'autres à ce type de manifestations. Ainsi, l'exposition d'inauguration de la Grange, consacrée à la xylographie (gravure sur bois), a vu le jour grâce à la collaboration de la section d'histoire de l'art (partie historique, panneaux explicatifs et diaporama) et de l'atelier de xylographie de l'Ecole des Beaux-arts (présentation des outils et techniques, sélection de sa production, démonstration vidéo). C'est également la Section d'histoire de l'art qui a organisé, en collaboration avec le Département d'architecture de l'EPFL, l'exposition consacrée à Vladimir Tatline, représentant de l'avant-garde russe.

L'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne (IAHA) a organisé plusieurs colloques accompagnés d'expositions au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ou au Musée de l'Ancien Evêché, expositions parfois reprises en Suisse et dans plusieurs pays d'Europe avec l'appui de Pro Helvetia.



Exposition inaugurale de la Grange de Dorigny, octobre 1984
 Photo J.-Cl. Curchod, archives 24 Heures

Autres exemples : l'exposition proposée par l'Institut Benjamin-Constant sur Isabelle de Charrière, Belle de Zuylen, ou celle mise sur pied conjointement par les Aumôneries universitaires, la société biblique suisse et l'Institut des sciences bibliques à l'occasion du 450ème anniversaire de la traduction de la Bible par Olivétan. L'Institut de géographie a organisé des expositions en relation avec des voyages d'étude : ainsi, celle consacrée aux volcans siciliens, ou une autre à l'Islande, terre de glace et de feu.

La Faculté des sciences organise également un certain nombre d'expositions. Ainsi, en 1984, la Section des sciences de la terre a présenté, en collaboration avec le Service des affaires socio-culturelles et le Musée de géologie, une exposition intitulée : « Le Ladakh : recherches géologiques dans le nord-ouest de l'Himalaya ». Cette exposition était le résultat d'une expédition de cinq semaines, menée par douze enseignants et assistants de l'Institut de géologie, dont un but essentiel était d'établir le premier relevé géologique de la région traversée.

Au chapitre des manifestations culturelles, nous aimerions également mentionner certaines activités qui, bien qu'indépendantes des facultés, constituent l'une des facettes de la vie universitaire et débouchent sur divers types de productions lors de manifestations académiques ou lors de spectacles publics sans lien avec l'Université. Il s'agit de **spectacles** tels ceux organisés et animés par l'Association universitaire de musique de chambre, le Chœur universitaire de Lausanne, la Loge d'expression théâtrale universitaire, le Groupe d'improvisation théâtrale ou les Associations d'étudiants portant couleurs.

D'autre part, le Service des affaires socio-culturelles et la Commission du même nom proposent régulièrement des activités culturelles sur le site universitaire, généralement ouvertes au public et, selon les cas, annoncées en ville par voie d'affiches. Le Service a assuré en 1985 l'organisation de douze concerts, douze expositions, deux spectacles théâtraux, une projection de film et plusieurs ateliers. Si certaines de ces manifestations, comme les animations musicales gratuites entre 12 h 15 et 13 h 15, sont plus particulièrement destinées aux personnes qui se trouvent à Dorigny à ce moment-là, d'autres en revanche, qui ont lieu le soir, attirent également un public en provenance de la ville ou des communes avoisinantes.

Pour l'instant, la Commission a cependant acquis la conviction que les manifestations culturelles organisées à Dorigny doivent s'adresser d'abord au milieu universitaire et qu'elles ne peuvent être conçues uniquement en fonction de l'ensemble du public lausannois. *« Il faut plutôt viser à faire de la Grange un lieu de rayonnement et d'échanges culturels pour les membres de la communauté universitaire, ainsi que pour la population des communes environnantes »* (Rapport d'activité de la Commission des affaires socio-culturelles, 1985).

6. INFORMATION ET COMMUNICATION

Qui dit « ouverture de l'Université vers la cité » dit aussi « information et communication » car pour que cette ouverture soit

effective, il faut que le public sache ce qu'est l'Université, qui y travaille, ce qu'elle produit, ce qu'elle offre aujourd'hui, ce qu'elle pourra offrir demain.

6.1. L'Université et les média

On reproche parfois à l'Université son côté tour d'ivoire et aux universitaires leur incapacité à sortir de leurs livres empoussiérés. C'est pourquoi notre enquête a aussi porté sur les contacts entre les enseignants et les média.

Tableau 62: Fréquence des relations Université/média
(en % des réponses)

SERVICES	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	UNIL
Contacts avec média	100,0	42,3	52,2	55,6	60,0	54,1	41,3	52,4	51,0
Presse									
souvent	25,0	3,8	10,0	11,5	7,7	10,0	10,0	5,6	8,5
parfois	66,7	30,8	35,6	34,6	38,5	37,2	30,0	35,9	35,3
total	91,7	34,6	45,6	46,1	46,2	47,2	40,0	41,5	43,8
Radio									
souvent	8,3	0,0	4,5	11,5	11,5	6,1	2,5	1,4	3,8
parfois	75,0	34,6	32,6	42,3	26,9	36,3	23,8	29,8	31,5
total	83,3	34,6	37,1	53,8	38,4	42,4	26,3	31,2	35,3
TV									
souvent	8,3	0,0	1,1	3,8	0,0	1,7	0,0	0,7	1,0
parfois	25,0	26,9	18,9	26,9	26,9	22,8	15,0	28,9	23,4
total	33,3	26,9	20,0	30,7	26,9	24,5	15,0	29,6	24,4

*(souvent = plus de trois fois par année
parfois = trois fois par année ou moins)*

A l'évidence la situation n'est pas aussi tranchée qu'aurait pu le laisser craindre le stéréotype des universitaires sclérosés et introvertis ! En effet, 51% d'entre eux ont eu, au cours des cinq dernières années, l'occasion de s'exprimer à travers l'un ou l'autre média. C'est aux représentants des sciences humaines que revient la palme, mais ils sont suivis de près par les médecins, tandis que la Faculté des sciences ne semble pas non plus négliger la communication.

Plus en détail, on remarque que c'est le canal de la presse qui est le plus utilisé (au total, 44% des enseignants l'ont utilisé au moins une fois), puis vient la radio (35%) et enfin la télévision (24%).

Nous constatons ainsi qu'un enseignant sur deux utilise les moyens de communication du monde moderne, que ce soit dans le cadre d'émissions d'information ou éducatives, pour y parler de sa spécialité et la mettre ainsi à la portée de tout un chacun, ou dans le cadre de tables rondes et d'émissions d'actualité où il peut être appelé, à titre officiel ou personnel, à prendre position et à entrer de plein pied dans les débats qui agitent la société.

6.2. La politique d'ouverture du Rectorat

Comme nous l'avons vu, l'Université de Lausanne se préoccupe à tous les niveaux des problèmes de communication, ainsi que le soulignait le Recteur Cl. Bridel dans son rapport d'activité: «*L'année 1980 a été dominée, en tout cas pour le Rectorat, par ce problème d'une communication authentique entre l'Université et son environnement.*» Pour illustrer cette volonté d'ouverture de l'Université, il fit d'ailleurs état, lors de son discours du Dies academicus de 1981, d'une tradition nouvellement instaurée: la visite par le Rectorat de chacun des districts vaudois. Il précisait à ce sujet que «*ces rencontres bimestrielles avec des personnalités du monde politique, économique et scolaire vont incontestablement plus loin que de sympathiques prises de contact, elles éclairent d'une vive lumière la mission de l'Université aujourd'hui et dans ce pays.*»

Depuis quelques années, le Rectorat consent donc de gros efforts pour faire entendre la voix de l'Université et pour renforcer son enracinement dans le pays. C'est ainsi qu'il participe activement aux organes romands et suisses de coordination universitaire, qu'il prend part aux cérémonies des autres hautes écoles suisses, qu'il accueille des congrès scientifiques et des expositions, qu'il maintient des contacts avec les milieux politiques, scolaires, ecclésiastiques et diplomatiques. Il entretient d'excellentes relations avec les autorités communales de la région lausannoise et le Haut Comité de la Croix-Rouge, ainsi qu'avec les directions de diverses entreprises du monde industriel, commercial et bancaire. Il est également lié à la commune d'Yverne par une convention amicale qui vaut à l'Université une donation annuelle en vin de la commune et l'installation, sous le chêne de Napoléon à Dorigny, d'un banc du même nom, jusqu'alors propriété d'Yverne.

Autre initiative du Rectorat: en 1979 était élaboré un premier dépliant, sorte de carte de visite de l'Université. Sous une forme réactualisée et plus compacte, un nouveau dépliant a vu le jour en automne 1985, tiré à 12'000 exemplaires, distribué à tous les lecteurs d'*Uni-Lausanne*, aux participants à divers colloques et congrès et disponible sur présentoirs pour les étudiants et nouveaux étudiants. Ce document (conçu par les auteurs du présent ouvrage) vise à donner en un minimum de place, sous une forme attractive et maniable, un maximum d'informations sur l'Université, son fonctionnement, ses finances, ses membres, son rayonnement, son apport à la société. C'est ce même dépliant, dans une version nouvelle et mise à jour, qui se trouve en page 3 de la couverture.

Enfin, comment ne pas parler du 450^{ème} anniversaire de la fondation de l'Académie, célébré au mois de juin 1987, et des activités qui lui sont associées: rencontres, colloques, publications, exposition au musée de l'Ancien Evêché et au Forum de l'Hôtel de Ville, journées portes ouvertes, etc. C'est, pour l'Université, l'occasion de se présenter cette année dans le cadre de trois

foires-expositions: le Comptoir suisse à Lausanne, la Mustermesse de Bâle et le Salon du livre à Genève.

Relevons encore le Fonds du 450ème (cf. partie « aspects de la recherche scientifique », 2.4.) dont les buts servent également les objectifs que s'est fixés l'Université, à savoir: « *Conclure un nouveau contrat avec la société, chercher avec elle à définir les nouveaux défis, se donner les moyens d'y répondre* » (Rectorat, 1987).

6.3. Les Services centraux en relation avec l'extérieur

Puisqu'il est question d'information et de communication, il est temps de présenter le **Service de presse et d'information** de l'Université de Lausanne (PIUL), Service dépendant directement du Rectorat, dont l'émergence date d'une période où le souci des liens avec l'extérieur relevait encore d'une attitude avant-gardiste:

« Souvent l'université ignore la société, croyant pouvoir se passer de l'opinion publique. Qui pis est, le grand public ne connaît pas l'université, « machine » compliquée s'il en est. Au moment où l'université veut accéder à une certaine autorité, cette double lacune au plan de l'information – l'université ne se connaît pas elle-même, l'opinion publique ne connaît pas l'université – doit être comblée d'urgence » (Editorial *Uni-Lausanne* no 1, 1971).

C'est dans ce but que le Rectorat demande à l'Etat, en 1969, la création d'un Service de l'information à l'Université. Ce dernier voit le jour à part entière en 1971 déjà, avec pour mission première la publication d'un périodique – *Uni-Lausanne* – à l'intention non seulement des membres de la communauté universitaire, mais aussi de tous ceux qui, à l'extérieur devraient s'intéresser à l'Université.

Le Service de l'information s'est considérablement développé au cours des années, se transformant en Service de presse et d'information (PIUL), adaptant constamment la présentation de son

périodique, se chargeant également de la publication des discours du Dies academicus, du Rapport annuel et de l'Annuaire académique de l'Université, du Guide de l'étudiant, d'un Mémento hebdomadaire, de communiqués de presse sur les activités universitaires, d'un dépouillement régulier des articles, documents et photographies concernant l'Université, etc.

Soulignons au passage la très large diffusion assurée à l'organe d'information de l'Université, *Uni-Lausanne* : ce ne sont pas moins de 4'600 exemplaires qui sont adressés individuellement lors des quatre tirages annuels, se répartissant entre les membres de la communauté académique (professeurs, assistants, secrétariats des instituts, Rectorat, service des échanges universitaires), la plupart des membres de la Société académique vaudoise, les députés au Grand Conseil, les conseillers d'Etat, aux Etats et nationaux, les préfets, les chefs de service de l'administration cantonale, les ambassades étrangères en Suisse, les ambassades et consulats suisses, ainsi que la plupart des media et journalistes indépendants romands. Quelque 3'000 autres exemplaires sont répartis au sein des facultés, distribués lors de conférences, colloques et congrès ou tenus à disposition des étudiants en divers points centraux du site universitaire.

Le PIUL a également pour rôle de soutenir et conseiller les enseignants ou instituts dans la préparation de dossiers de presse et dans l'organisation de conférences de presse en relation avec leurs activités. De même, le PIUL stimule certains enseignants, doctorants ou chercheurs à faire connaître, par voie de presse, le résultats de leurs recherches.

Comme reflet de la collaboration avec les services de presse des autres hautes écoles suisses, mentionnons la publication en français et allemand (70'000 exemplaires), depuis janvier 1986, du magazine *Thema*. Son objectif est de traiter un thème par numéro et d'éclairer ainsi les facettes les plus caractéristiques d'une recherche, dans un langage aussi vulgarisé que possible. A Lausanne, cette publication est distribuée individuellement avec

Uni-Lausanne et diffusée sur présentoirs dans les bâtiments universitaires.

Dernière mutation : le PIUL s'est assuré depuis 1985 les services d'une journaliste à mi-temps, ce qui lui permet de réaffirmer ses objectifs et de servir dorénavant, encore mieux que par le passé, de lien privilégié entre l'Université et l'extérieur. Le but poursuivi est « *d'amener les media, partant le public pour ne pas dire le contribuable, à cesser de considérer l'Université sous les seuls angles du Dies academicus et du problème du logement. De leur faire découvrir au contraire la richesse et l'actualité des travaux issus de l'Université, l'implication de la réflexion et de la recherche dans les préoccupations de notre temps* » (A. Broquet et Ch. Bernard, PIUL, document interne, juin 1985).

Dans cette optique, le PIUL a mis sur pied une stratégie se fondant sur la publication de deux nouvelles brochures à destination de la presse :

– *Unitel*, répertoire des spécialistes enseignant à l'Université de Lausanne avec leurs coordonnées, afin que les média puissent, au gré des besoins de l'actualité, faire appel à eux pour un commentaire ou une précision ;

– *Uniscope*, distribué en quelque 150 exemplaires quatre à six fois par an et présentant sous forme résumée une quinzaine de thèmes de recherche, thèses ou mémoires susceptibles d'intéresser le public des principaux media romands. Le PIUL espère ainsi créer ou développer une présence universitaire dans les colonnes des quotidiens et périodiques vaudois, romands ou suisses, ainsi que sur les ondes de la radio et de la télévision.

Deux autres services dépendant du Rectorat sont également en relation directe et constante avec l'extérieur : le Service des affaires socio-culturelles et celui d'orientation et conseil aux étudiants.

Nous avons déjà parlé du volet culturel du **Service des affaires socio-culturelles** (cf. 5). Reste à mentionner la part sociale de ses

activités : relations de soutien, consultation psychiatrique, et surtout logement, travail, bourses, conseils juridiques. Autant de domaines qui, sans toujours traduire un apport spécifique à la collectivité, n'en dépendent pas moins étroitement de contraintes extérieures (fluctuations du marché du logement, du travail, etc.)

Le **Service d'orientation et conseil aux étudiants** assure pour sa part une fonction d'information et d'orientation professionnelle. Information, par la constitution et mise à disposition des étudiants de nombreux dossiers, livres, cassettes, documents concernant les disciplines universitaires enseignées en Suisse, les études à l'étranger, les formations non universitaires, le monde professionnel et ses débouchés, les méthodes de travail, les séjours linguistiques, la vie de l'étudiant. Information quotidienne également par l'affichage d'offres d'emploi s'adressant aux diplômés universitaires (plus de 1'200 offres affichées en 1985). A ce propos, il est intéressant de noter que nombre d'offres d'emploi émanent d'entreprises qui prennent spontanément contact avec l'Université.

L'information contenue dans les dossiers se voit également complétée, de cas en cas, par des conférences données par des professionnels de telle ou telle branche. Ainsi les métiers de l'édition, les carrières de la diplomatie, les fonctions dans l'administration fédérale, les professions de la recherche-développement-contrôle dans le domaine bio-médical, la coopération technique suisse, la mission du délégué du CICR (Comité international de la Croix-Rouge), le journalisme, la météorologie, le notariat et la publicité ont donné lieu à des conférences-débats entre étudiants et praticiens au cours de ces dernières années.

Un bulletin a été publié pendant quelques années sous le titre *Orientation-Emploi*, dont le dernier numéro a atteint un millier d'étudiants. Depuis 1984, pour des raisons de surcharge du Service, sa parution a dû être suspendue.

Le Service d'orientation et conseil est assuré par l'offre de consultations visant à aiguiller les étudiants désireux de réexaminer

leurs choix d'études ou qui souhaitent discuter leurs projets professionnels et à soutenir ceux qui se trouvent dans des situations difficiles. Ces consultations sont également ouvertes à toute personne extérieure à l'Institution qui désire entreprendre ou parfaire sa formation universitaire. En 1985, ce ne sont pas moins de 388 personnes qui ont été reçues en consultation individuelle.

Les responsables du Service participent régulièrement à des journées d'études et de formation ; ils collaborent en permanence avec l'Office cantonal d'orientation ainsi qu'avec plusieurs autres services d'orientation universitaire et pré-universitaire. Ils mènent aussi diverses enquêtes concernant par exemple la structuration du marché de l'emploi (en collaboration avec l'Ecole des HEC), les échecs et les abandons (en collaboration avec le Service informatique universitaire suisse) ou l'adaptation aux études (en collaboration avec l'Institut de psychologie appliquée de la Faculté des SSP). En résumé, un Service qui se doit d'être constamment à l'écoute des contraintes socio-économiques du monde extérieur.

6.4. Les liens avec le pays et les habitants

Dans un contexte moins institutionnel, mais qui a son importance, nous aimerions encore citer quelques cas ponctuels de relations entre l'Université et l'extérieur ou, plus précisément, entre des universitaires (enseignants et étudiants) et la collectivité.

La Faculté des lettres, par exemple, se montre soucieuse de participer à la gestion du patrimoine culturel et de s'engager dans l'étude de problèmes locaux.

Son Institut d'archéologie et d'histoire ancienne s'efforce, en collaboration avec le Département des travaux publics, de favoriser la conservation des vestiges hérités du passé gallo-romain de la Suisse romande. Chaque été, sur mandat de la section archéologie des Monuments historiques vaudois, les étudiants de l'Institut effectuent une campagne de fouilles: de 1983 à 1985 sur le

site de Vidy, depuis 1986 dans une villa romaine d'Orbe. Ces activités, en plus de l'intérêt qu'elles présentent pour la formation des étudiants et pour l'apprentissage des techniques de fouilles, constituent également un apport de qualité à la connaissance historique du pays et à la conservation de ses vestiges. Le public spécialisé trouve un compte rendu détaillé des rapports de fouilles dans les *Cahiers d'archéologie romande*, tandis que le grand public est informé par des reportages dans les journaux locaux.



Fouilles de Lousonna-Vidy: «portes ouvertes», août 1984
Photo Institut d'archéologie et d'histoire ancienne

L'Institut de géographie de la Faculté des lettres montre lui aussi, par des études appliquées, sa volonté de s'insérer dans la réalité vécue par la population. Les mémoires de licence consacrés au CHUV, à la cité universitaire, à l'étude de la perception de la ville par les enfants et les personnes du troisième âge, à la structure commerciale du centre-ville, à l'espace des loisirs lausannois ou aux dictons météorologiques, toutes ces études, et bien d'autres encore, témoignent d'une activité universitaire pleinement enracinée dans le milieu local et attentive aux réalités façonnées par la vie contemporaine.

« La Faculté des lettres, disait son doyen, se sent responsable de la préservation et de la mise en valeur du vaste ensemble de biens culturels dont nous sommes héritiers, et elle est prête à s'engager pour l'étude et la mise en valeur de ce patrimoine. Elle estime qu'elle pourrait apporter une contribution utile en ce domaine et se met à la disposition de l'Etat s'il veut bien la lui demander » (P. Ducrey, 1980).

La Faculté des SSP, tout comme certaines sections de la Faculté des lettres, entretient des contacts fréquents avec diverses catégories de la population ou de praticiens du monde social et politique. Ainsi, dans le cadre d'un cours-séminaire sur le tourisme en 1981, les étudiants ont abordé les problèmes d'aménagement régional et de protection des sites posés par un projet touristique à Evolène. Ils ont rencontré sur place des représentants des autorités locales, des responsables du projet et des milieux de protection de la nature. L'année précédente, c'est la commune de Bagnes, en Valais, qui a servi d'exercice de terrain aux étudiants du séminaire d'anthropologie sociale et culturelle. A partir d'un contact direct avec la population, les étudiants tentent d'éclairer une problématique choisie préalablement, par exemple les liens entre agriculture de montagne et tourisme (Verbier), le remaniement parcellaire, les formes de sociabilité, etc. De tels contacts contribuent assurément à donner aux étudiants une formation en prise directe sur les problèmes de notre société et, d'un autre côté, à concrétiser chez les populations concernées une image du travail universitaire, voire peut-être même à leur donner une nouvelle impulsion face aux problèmes évoqués.

Un dernier exemple enfin, en marge de notre propos puisqu'il s'agit d'une association privée, donc indépendante de l'Université, mais qui nous paraît significatif d'un nouvel état d'esprit, avide tout à la fois d'information, de promotion et de transparence: en juin 1984 s'est constituée une *Association pour l'information médicale* (APLIM) qui comprend à la fois des enseignants

de la Faculté de médecine et des personnes extérieures et qui s'est donné deux buts :

- a) Créer et développer un climat de confiance entre le chercheur scientifique et le public dans le domaine de la recherche biomédicale.
- b) Promouvoir l'information médicale et à cette fin organiser des conférences, éditer des textes d'information, produire des films informatifs, etc.

6.5. Services ponctuels

En plus du service en matière de formation, de la recherche-conseil et de l'animation culturelle, notre enquête a également touché un quatrième volet du service à la collectivité – parfois appelé « petit service » – destiné également à d'autres milieux et publics que la communauté scientifique, mais qui se distingue de l'activité de service déjà traitée par son caractère ponctuel, bref et généralement informel.

Tableau 63 : Services ponctuels (en % des réponses)

SERVICES PONCTUELS	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	UNIL
Conférences	75,0	73,1	52,2	71,4	69,2	62,1	43,8	47,2	53,2
Articles	100,0	26,9	33,3	42,9	57,7	41,8	31,3	29,9	35,5
Conseils	58,3	69,2	55,6	57,1	46,2	56,6	51,3	38,9	49,3

En moyenne, de 36% à 53% des enseignants de l'Université fournissent des services ponctuels en matière d'articles ou de conférences, et la moitié d'entre eux se voit contactée à l'occasion pour des demandes de conseils et de renseignements divers, par lettres ou par appels téléphoniques.

6.6. Le Bâtiment central

Le Bâtiment central (familièrement dénommé « la banane » en raison de sa forme et dont il faut dire qu'il s'intègre exceptionnellement bien au site) comprend deux services ouverts au public qu'il convient de mentionner ici : la bibliothèque et les restaurants.

Installée dès le début du siècle dans le Palais de Rumine, la **bibliothèque cantonale et universitaire** (BCU) compte aujourd'hui un deuxième siège sur le site de Dorigny. Divisée en quatre unités (Riponne, Cèdres, Dorigny, section droit et sciences économiques), elle compte environ un million de volumes à la disposition du public. Plus de 7'700 lecteurs actifs empruntent environ 200'000 volumes et disques chaque année. La bibliothèque centrale de Dorigny offre à elle seule quelque 160'000 volumes en libre-accès, 230'000 volumes de monographies et 150'000 volumes de périodiques en magasins, ainsi que près de 500 places de travail réparties sur trois niveaux. Compte tenu de la distance séparant la ville du site universitaire, il est possible, dans un délai d'un jour, d'obtenir les livres de Dorigny à la Riponne et vice-versa.



La bibliothèque cantonale et universitaire, Bâtiment central *Photo PIUL*



La brasserie, Bâtiment central *Photo PIUL*

Depuis 1982, la BCU offre une nouvelle prestation à ses lecteurs : un service de recherches documentaires informatisées, UNIDOC, qui donne accès à un grand nombre des bases de données bibliographiques disponibles en Europe et aux Etats-Unis. Un service fort appréciable lorsqu'on est à la recherche d'informations bibliographiques et qui, s'il est utilisé en priorité par des chercheurs universitaires, est aussi ouvert au grand public.

Bibliothèque et Université sont étroitement liées : la qualité du fonctionnement et du développement de chacune dépend de l'autre. La bibliothèque demeure cependant « *au service de tous!* », avec pour « *mission de contribuer au rayonnement de Lausanne et de son Université, à l'épanouissement de la vie intellectuelle, culturelle, musicale et artistique de la population du canton de Vaud* » (Guide du lecteur, 1986).

Les autres locaux communs du Bâtiment central sont occupés par les **restaurants** universitaires. Si la cantine est réservée aux membres de la communauté académique, la brasserie et le restaurant, en revanche, sont ouverts au public. Ces derniers accueillent nombre de consommateurs extérieurs attirés peut-être aussi par la beauté du site de Dorigny et de son superbe parc à deux pas du Lac.

7. LOCALISATION DES DESTINATAIRES DES SERVICES

Pour évaluer l'aire régionale bénéficiant de l'apport socio-économique de l'Université de Lausanne, nous avons demandé à ses enseignants d'indiquer la localisation des destinataires de leurs activités de service.

Les prestations de service de l'Université de Lausanne ne semblent pas privilégier particulièrement la région immédiate, sauf dans le domaine de l'animation culturelle. Le canton de Vaud par contre constitue la première zone à bénéficier des activités de formation de l'Université, suivi de peu par les autres cantons romands. La recherche-conseil s'adresse à égalité à un public vaudois (avec un maximum pour la Faculté des sciences),

Tableau 64 : Localisation des destinataires des services
(en % des réponses)

Localisation par type de service	Facultés des sciences humaines					Groupes de disciplines			Total
	thé.	dro.	let.	SSP	HEC	s.h.	sci.	méd.	UNIL
Formation									
Région Lsne	41,7	26,9	15,6	14,3	26,9	20,3	15,0	24,3	20,7
Vaud	58,3	30,8	15,6	39,3	26,9	25,8	21,3	27,1	25,4
Romandie	41,7	26,9	13,3	46,4	46,2	26,9	16,3	23,6	23,6
Suisse	8,3	30,8	11,1	14,3	23,1	15,9	12,5	16,0	15,3
Rech-conseil									
Région Lsne	25,0	42,3	16,7	14,3	34,6	23,1	20,0	19,4	21,2
Vaud	41,7	61,5	16,7	28,6	34,6	29,1	32,5	26,4	28,8
Romandie	58,3	42,3	20,0	42,9	57,7	34,6	25,0	22,2	28,3
Suisse	16,7	53,8	18,9	35,7	42,3	29,7	26,3	28,5	28,6
Anim. cult.									
Région Lsne	58,3	11,5	23,3	14,3	11,5	20,9	21,3	13,9	18,5
Vaud	66,7	15,4	17,8	17,9	7,7	19,2	18,8	9,0	15,5
Romandie	41,7	11,5	21,1	32,1	19,2	22,5	17,5	16,7	19,5
Suisse	16,7	19,2	7,8	14,3	3,8	10,4	7,5	4,2	7,6

N.B. : Réponses multiples possibles.

Les localisations sont indiquées par emboîtement, ce qui signifie que « Vaud » exclut la « région lausannoise » mentionnée à la ligne supérieure; de même, « Romandie » ne comprend pas « Vaud » et « Suisse » ne comprend pas « Romandie ».

romand (avec un maximum pour les facultés des sciences humaines) et suisse. Notons enfin que les activités culturelles, plus soutenues dans les domaines des sciences humaines, ont quelque peine à passer les frontières linguistiques.

La dimension internationale des prestations de service de l'Université a été ici laissée de côté. Nous savons en effet que la grande majorité des services fournis par les universités suisses trouve ses

destinataires sur le territoire helvétique (J.-F. Dällenbach, E. Fiala, S. Hagemann, 1986). De plus, notre propos met plutôt l'accent sur l'apport à la collectivité régionale, et ceci dans une optique analogue à celle adoptée dans l'étude de l'OCDE :

« Accorder un poids particulier à la dimension locale et surtout régionale, ce n'est pas vouloir la privilégier, ni surtout limiter l'aire d'influence de l'université, c'est vouloir manifester l'intérêt d'une incarnation à travers des interactions concrètes dans un environnement défini » (CERI, 1982).

Nous franchirons néanmoins les frontières pour aborder un aspect non négligeable du rayonnement international de l'Université de Lausanne : celui de ses relations avec les pays en développement.

8. L'UNIVERSITÉ FACE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le service à la collectivité peut et doit aussi se concevoir comme une aide au développement des pays du Tiers-Monde, comme une entreprise de coopération avec des partenaires moins favorisés. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des enseignements et recherches touchant d'une manière ou d'une autre les problèmes du Tiers-Monde : du géographe au médecin, du physicien au théologien, en passant par le sociologue, le juriste, le linguiste ou l'économiste, chacun peut trouver dans les pays en développement matière à enrichir son domaine. Mais le rôle des universités suisses face au problème du développement et des relations Nord-Sud va plus loin que la transmission d'un savoir, aussi critique soit-il, dans le cadre de l'institution.

Selon la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA), le recours aux hautes écoles suisses est indispensable à l'accomplissement des tâches dévolues par le Conseil fédéral à la DDA. Les universités contribuent à la préparation et à la mise en œuvre de certains projets et programmes financés par la DDA, à leur évaluation ainsi qu'à l'alimentation de la réflexion nécessaire à la formulation de la politique suisse

de coopération ou à la mise au point de méthodologies opérationnelles. « *Certains mandats sont octroyés à l'institution, d'autres, à titre personnel à des enseignants. Actuellement les relations entre les universités et la DDA se concrétisent par plus d'une cinquantaine d'actions en cours, allant du grand projet au mandat d'appui ponctuel* » (J. Martin, 1986).

Quelques membres de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, ont mis sur pied, en 1980, l'Association lausannoise Université/EPFL – Tiers-Monde (ALUET). Cette association a pour but de promouvoir la coopération avec le Tiers-Monde et les relations entre les communautés universitaires lausannoise et du Tiers-Monde dans les domaines suivants: information, formation des étudiants et diplômés intéressés par le Tiers-Monde, accueil universitaire des ressortissants du Tiers-Monde, recherche, échanges culturels et scientifiques. L'ALUET organise régulièrement des conférences-débats, ou des journées d'étude et de rencontre, comme celle de janvier 1986 consacrée au thème « Eau et développement » ou celle de février 1987 autour du problème de « L'habitation, un besoin pour tous ».

A titre d'exemples, nous citerons quelques cas d'engagements intellectuels ou pratiques à l'égard du Tiers-Monde au sein de l'Université de Lausanne.

Au niveau du Rectorat, une convention-cadre a été passée entre l'Université de Lausanne et l'Université de Niamey (Niger) destinée à susciter et faciliter les échanges scientifiques entre les deux institutions. L'accord prévoit la réalisation de programmes de recherches et d'enseignements communs, ainsi que des échanges mutuels d'étudiants. Un premier accord a ainsi vu le jour en février 1983 entre les départements de géographie des deux universités. Parmi les projets prévus ou réalisés figurent les échanges d'étudiants avancés, de stagiaires et de membres du corps enseignant ainsi que la mise en place d'un programme de spécialisation dans les domaines de l'analyse des ressources nationales, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du tourisme.

Une convention assurant une collaboration du même type a été

signée par l'Institut de pharmacognosie et phytochimie (Ecole de pharmacie) avec le gouvernement sénégalais pour l'Université de Dakar et avec le Malawi.



Signature de l'accord avec l'Université de Niamey, février 1983

Photo PIUL

Des travaux sont également en cours, dans le même Institut, soutenus financièrement par l'OMS, la DDA et le FNRS, en vue de lutter contre la prolifération de la bilharziose, maladie parasitaire endémique affectant actuellement plus de 200 millions d'êtres humains dans les régions tropicales et subtropicales. Au-delà de l'amélioration des conditions d'hygiène et de l'administration de médicaments aux personnes atteintes, la lutte contre la maladie passe par l'extermination du mollusque qui lui sert d'hôte intermédiaire. Les travaux en question portent précisément sur la recherche de plantes locales molluscicides offrant aux populations un moyen simple et peu onéreux de lutte directe contre la maladie.

L'Institut de psychologie appliquée (Faculté des SSP) a mis sur pied (en 1981 notamment) divers enseignements de psychologie génétique et de pédagogie dans des pays en développement, en

particulier au Portugal et en Algérie. A Constantine, par exemple, des « professeurs-missionnaires » (sic) donnent des enseignements ponctuels d'une ou deux semaines de niveau postgrade. Les étudiants intéressés ont la possibilité d'entreprendre des travaux de recherche en vue de leur magister (équivalent du doctorat) sous la direction de l'enseignant invité et peuvent ensuite faire des stages de plus ou moins longue durée auprès de l'université d'origine de leur « encadreur ».



Distribution de médicaments à des enfants atteints de bilharziose au Malawi par un assistant de l'Institut de pharmacognosie et phytochimie *Photo K. Hostettmann*

L'Institut de science politique (Faculté des SSP) a également vu la création d'un groupe de travail « Tiers-Monde » qui organise, dans le cadre de ses trois ateliers, des séminaires et des conférences publiques sur divers thèmes concernant les pays en développement. En particulier, il a mis sur pied un groupe de travail et recherche international sur l'Afrique centrale et le monde lusophone.

L'Institut de géophysique (Faculté des sciences) organise en Afrique des cours de recyclage en géophysique destinés aux Africains et aux expatriés ; il apporte sur place une aide technique, fournissant et réparant les instruments nécessaires ; il poursuit des

recherches pour mettre au point des méthodes d'investigation adaptées aux recherches hydrologiques en Afrique; enfin, il envoie des consultants en mission temporaire.

Un contrat a été signé en mai 1985 entre le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger, renforçant ainsi une collaboration qui existait préalablement à titre individuel. Dès lors, une équipe médicale, composée d'un à deux médecins du Service de pédiatrie et de deux à trois infirmiers(ères), est mobilisable en quelques heures et en tout temps en cas de catastrophe.

Nous pourrions encore énumérer divers contacts non institutionnels, comme ceux qu'entretient la Faculté de théologie de Lausanne avec celles de Yaoundé (Cameroun), Antananarivo (Madagascar) ou Mexico et qui se concrétisent par des prestations de professeurs suisses dans les facultés mentionnées ou l'accueil de doctorants. De plus, l'Université de Lausanne se distingue, tout au moins sur le plan romand, par une tradition d'études sur l'Inde (section des langues orientales de la Faculté des lettres, cours de science des religions à la Faculté de théologie) et, plus récemment, par l'intérêt qu'un certain nombre de professeurs portent aux contacts et échanges avec la Chine.

Mentionnons enfin les activités des Aumôneries universitaires qui ont dernièrement engagé un troisième aumônier à temps partiel, afin de s'occuper tout particulièrement de l'accueil et de l'intégration des étudiants d'Outre-mer.

Certes, il reste encore des améliorations à apporter, tant au niveau de l'infrastructure d'accueil et d'encadrement des étudiants étrangers, qu'à celui des réponses que l'Université est en mesure de donner aux problèmes d'aide au développement. On peut néanmoins dire que, selon diverses modalités allant de l'initiative personnelle de certains enseignants à l'engagement officiel de la Haute Ecole et de son Rectorat, l'Université de Lausanne se préoccupe non seulement de diffuser un savoir sur les pays en développement, mais également de former un certain nombre d'étudiants en provenance de ces pays et d'intervenir directement pour résoudre des problèmes sur le terrain.

Au-delà d'une volonté de décloisonnement ou d'un choix éthique de collaboration internationale et d'aide humanitaire, il reste à souligner l'intérêt que présentent de telles initiatives pour l'Université elle-même et pour le pays tout entier :

« On dit volontiers que le Tiers-Monde a besoin de nous ; j'ajoute aussitôt que nous avons besoin du Tiers-Monde. Les étudiants formés par nos hautes écoles sont une forme d'investissement. Rentrés dans leur pays, ils deviennent pour nous des interlocuteurs. Ils contribuent à nouer ces liens extérieurs indispensables à la vie de notre pays. (...) Il faut encourager les initiatives de jumelage avec des universités du Tiers-monde. Elles sont comparables à ce qu'est, dans les contacts entre Etats, l'établissement de relations diplomatiques » (P. Cevey, 1986).

9. EN GUISE DE CONCLUSION : VERS «L'UNIVERCITÉ» ?

Les activités de service à la collectivité existent, à des degrés d'intensité variable et selon des modalités diverses, dans toutes les facultés. Est-il souhaitable de les soutenir, voire de les développer ? Quel serait idéalement le choix des enseignants de l'Université de Lausanne ?

Nous avons déjà évalué le degré de satisfaction professionnelle des enseignants, du point de vue de la gestion de leur temps de travail (cf. partie « mission et images de l'Université », 2.2.). Nous procéderons ici de la même manière pour déterminer dans quelle mesure ils sont favorables à un développement des activités de service à la collectivité. Il ne s'agit donc pas d'une réponse à une question directe, mais d'une déduction résultant de la confrontation entre le temps de travail qu'ils consacrent réellement et celui qu'ils voudraient consacrer idéalement au service à la collectivité.

Il apparaît que si 41,6% des enseignants de l'Université de Lausanne sont satisfaits de la part de leur temps consacrée au service à la collectivité, 34,7% d'entre eux souhaiteraient développer cet

aspect de leur activité professionnelle, tandis que 23,7% voudraient le réduire.

Tableau 65: Attitude à l'égard du service à la collectivité
(% des répondants)

FACULTES	Statu quo	Développement	Diminution
Théologie	37,5	50,0	12,5
Droit + IPSC	56,5	34,8	8,7
Lettres + EFM	37,8	50,0	12,2
SSP	65,4	19,2	15,4
HEC	44,0	52,0	4,0
Sciences + Pharm.	44,4	38,9	16,7
Médecine	34,4	20,5	45,1
Total UNIL	41,6	34,7	23,7

Il faut cependant nuancer ces chiffres en fonction des différentes facultés. Cette moyenne de 34,7% d'enseignants favorables à un accroissement des activités de service à la collectivité n'est en effet représentative que de la Faculté de droit et éventuellement des sciences. Elle est par contre nettement supérieure à la moyenne des SSP et de la médecine, et nettement inférieure à celle des HEC, de la théologie et des lettres.

De même, le pourcentage global de répondants souhaitant une diminution des activités de service à la collectivité (23,7%) est fortement influencé par le chiffre élevé des médecins, dont le cas est un peu particulier puisqu'ils sont souvent responsables d'un service hospitalier en plus de leur enseignement et de leurs recherches à la Faculté. Il serait donc plus adéquat de décomposer ce groupe en deux sous-groupes plus homogènes: la Faculté de médecine (45,1%) et les autres facultés (12,7%).

En résumé, nous retiendrons que la moitié des enseignants des facultés de HEC, théologie et lettres, ainsi qu'un bon tiers de ceux des facultés de droit et sciences seraient disposés à développer leurs activités de service à la collectivité, tandis que près de la

moitié des enseignants de la faculté de médecine y serait moins favorable.

Ces résultats, ajoutés à ceux des différentes activités de service effectives en matière de formation, de recherche-conseil, d'animation culturelle, d'aide au développement ainsi que de divers autres services ou relations à la collectivité, attestent que la politique d'ouverture dont se réclame l'Université ces dernières années correspond non seulement à l'affirmation d'une volonté, mais également à une pratique réelle.

Sous forme de question ouverte, nous avons demandé aux enseignants de l'Université d'énumérer les facteurs qui, dans le cadre de leur faculté, leur semblent favoriser ou entraver le développement du service à la collectivité. C'est environ un tiers de l'ensemble des répondants qui a pris la peine de proposer une ou plusieurs réponses, ce qui témoigne de leur intérêt pour le problème et d'une attitude de principe favorable à une intensification de ces relations. Notons que ce taux d'un tiers coïncide avec les 34,7% d'enseignants qui nous ont dit souhaiter consacrer plus de temps au service à la collectivité qu'ils ne le font réellement (cf. tableau 65). L'énumération de ces facteurs que nous avons regroupés selon les thèmes dominants, si elle n'apporte pas d'élément vraiment nouveau ou inattendu, permet néanmoins de mettre le doigt sur quelques points forts ou litigieux de la question :

Pour exister, le service doit répondre à un **besoin** existant de la société, à une nécessité économique, culturelle ou sociale. L'Université, si elle désire se faire connaître et apprécier de la collectivité, doit renforcer son **image** de marque, sa réputation de compétence face au monde extérieur, en mettant l'accent sur les points suivants :

- **Qualité** de l'enseignement et de la recherche scientifique, ainsi que de toute autre prestation (haut niveau des connaissances, rigueur scientifique, etc.)
- **Ouverture** des différentes disciplines :
 - a) au sein de l'institution : dépasser le cloisonnement, les rivalités

internes, le «mandarinat», les attitudes élitaires et carriéristes; encourager le travail d'équipe, l'interdisciplinarité;

b) à l'égard de l'environnement: éviter le côté tour d'ivoire, le repli sur soi-même d'une université «frileuse», fonctionnant en circuit fermé; favoriser ses interactions avec la communauté extérieure afin de réduire au maximum toute dichotomie entre l'enseignement universitaire et la réalité contemporaine; ne pas s'enfermer dans des discours théoriques et dans le jargon universitaire.

- **Information** sur l'Université et ce qui s'y fait, afin de susciter des demandes de la part de la collectivité et de s'assurer une meilleure compréhension du public. Inversement, il importe que l'Université soit en tout temps renseignée sur les besoins de la collectivité et qu'elle maintienne le contact avec l'extérieur. Ces problèmes de communication réciproque sont peut-être d'autant plus importants que la plupart des facultés de l'Université de Lausanne ont actuellement une localisation extra-muros, sur le site de Dorigny.
- Orientation de certains **programmes d'études et de recherche** dans le sens d'une ouverture sur les problèmes et les besoins de la collectivité environnante.
- Développement d'une **mentalité** nouvelle, ouverte et dynamique, réclamant de la communauté universitaire engagement personnel et esprit d'entreprise.
- **Collaboration** avec les milieux extérieurs concernés (collectivités publiques, milieux professionnels, enseignants secondaires, média, etc.)
- Mise à disposition de la collectivité de ses ressources en **matériel** et en **infrastructures** (locaux, laboratoires, bibliothèques, équipement audio-visuel ou informatique, équipement sportif, etc.)
- Ouverture au public intéressé d'un certain nombre de ses cours ou autres «**productions**» **propres** sous forme de cours publics, conférences, expositions, vulgarisation d'articles scientifiques, articles de presse, émissions de radio ou de télévision, etc.

- Participation à la **formation continue** au moyen de journées d'étude, colloques, congrès, etc.
- Réalisation de «**commandes**» passées par la collectivité sous forme de recherche appliquée, expertises, tests, consultations, recherche-développement, etc.
- Diminution des **tâches administratives** des enseignants ainsi que de leur **surcharge** professionnelle en général par le développement du support administratif et technique, de l'infrastructure, du personnel d'encadrement et de recherche, par l'élargissement de certains budgets, etc.

La mise en pratique de ces différents points, qu'ils relèvent de principes généraux ou de propositions concrètes, ne serait pas sans soulever un certain nombre de problèmes. Nous mentionnons, en particulier, toujours en nous appuyant sur les réponses à notre question ouverte, les écueils suivants.

Il est non seulement difficile, mais peut-être impossible d'adopter des principes d'ouverture à la collectivité qui satisfassent toutes les facultés à la fois. Chacune, selon les caractéristiques et le degré de spécialisation de ses enseignements et recherches, son histoire, ses traditions, son corps enseignant, ses structures internes, son budget, ses locaux et son infrastructure disponible, sa localisation, bref selon les divers éléments qui constituent à la fois son essence et son originalité, chacune des sept facultés de l'Université trouve les règles de son fonctionnement et les voies spécifiques de son rayonnement. Les décalages dans l'attitude des différentes facultés face au service (tableau 65) vérifient, si besoin est, la relativité de tout discours unitaire sur l'Université.

Mais le problème le plus fondamental est sans doute celui qui touche à ce que l'on pourrait appeler l'éthique universitaire. Le fait d'envisager que l'université offre ses services à la collectivité entraîne inévitablement une redéfinition de ses missions assortie de nombreuses inconnues.

Quelle place va-t-on désormais conserver à l'enseignement académique et à la recherche fondamentale? L'université ne va-t-elle

pas se transformer en « école professionnelle », au sens péjoratif du terme et soit dit sans mépris aucun pour les vraies écoles professionnelles? Ne risque-t-elle pas de devenir une « station-service » aux activités éclatées? Va-t-elle se contenter de répondre à des commandes ponctuelles de l'extérieur ou va-t-elle s'engager dans les grands débats (environnementaux, humanitaires, etc.) de notre société au risque d'y perdre son équilibre et un certain détachement? Autrement dit, cela ne va-t-il pas l'amener à s'engager politiquement? L'attrait d'une rémunération possible des activités de service ne risque-t-il pas de détourner certains enseignants ou instituts de leurs missions fondamentales?

En un mot, ces activités de service sont-elles compatibles avec la mission fondamentale de l'université et avec sa tradition d'autonomie? Car, ainsi que le souligne l'étude de l'OCDE: « *La transformation des missions de l'université, son intervention critique et en même temps effective dans les problèmes de son environnement, la mise en place d'institutions communes ou d'une participation mutuelle, introduit de fait un nouveau problème central à toutes les relations entre université et collectivité, celui de la combinaison possible entre engagement et neutralité; entre objectivité scientifique et intérêts pour les problèmes et donc pour les conflits sociaux; entre indépendance et participation* » (CERI, 1982).

Le problème est ici clairement énoncé. A cet égard, le Rectorat de l'Université de Lausanne a posé un principe de base qui est un élément de réponse: « *Dans une société telle que la nôtre, il est de toute première importance qu'il subsiste un lieu où la pensée autonome soit cultivée, illustrée, défendue. Ce lieu est justement l'Université. C'est là son rôle et sa justification* » (A. Delessert, 1983).

Un principe qui n'exclut d'ailleurs nullement l'ouverture à la collectivité, puisque le Recteur définit ainsi les activités du professorat universitaire:

« *Le professeur a des charges d'enseignement, de recherche et d'expertise. Comme enseignant, il doit initier des étudiants, des*

doctorants, des assistants et des collègues à la discipline qu'il pratique. Son rôle n'est pas de rivaliser avec les encyclopédies ou les banques de données, mais de montrer en action une intelligence et une sensibilité nourries de l'expérience scientifique. Comme chercheur, le professeur doit garder le contact avec les spécialistes de son domaine, entraîner ses collaborateurs et cultiver l'esprit de synthèse, ainsi que l'art de l'information claire. En tant qu'expert, il doit rester à la disposition de la communauté et des pouvoirs publics pour les questions relevant de sa discipline et il doit s'intéresser à une vulgarisation de qualité» (A. Delesert, 1985).

Ici encore, il importe de rappeler, en accord avec l'étude réalisée pour le Conseil suisse de la science, que *«le service constitue non seulement un apport pour la collectivité, mais aussi pour l'université. Assez souvent, il est même considéré comme un élément indispensable pour la recherche et, surtout, pour la formation»* (J.-F. Dällenbach, E. Fiala, S. Hagemann, 1986). Que ce soit dans le cadre de la formation continue, de la recherche-conseil, de l'animation culturelle, de l'aide au développement ou de toute autre relation de collaboration avec l'extérieur, les activités dites de «service à la collectivité» signifient pratiquement toujours un enrichissement pour l'université sur un plan ou un autre : apports financiers certes, mais aussi confrontation des savoirs, réactualisation permanente des connaissances, développement des compétences et du savoir-faire, création de liens multiples, ouverture de nouveaux débouchés.

Réunie en 1984 pour réfléchir au problème de l'avenir de l'université, la Conférence permanente des recteurs des universités européennes (CRE) estime que les universités ont suivi deux orientations fondamentales au cours de ces dernières années : d'une part, une perspective d'*engagement social* et de *service réaliste des sociétés*, en partageant largement leurs préoccupations concrètes, sociales, professionnelles, économiques ; d'autre part, une volonté de garder toute leur *liberté* pour rappeler à la société que leur propre contribution, au bien de la collectivité, se situe également au niveau de la *culture à promouvoir*, du *savoir*

désintéressé et de la libre recherche. En résumé, la CRE affirme une conviction essentielle: «*l'université entend garder une entière liberté morale et pratique dans la poursuite conjointe des deux tâches qui sont les siennes: sa tâche professionnelle et sa tâche culturelle*» (H. Carrier, 1984).

Un principe qui s'avérera sans doute primordial à un moment où, nous aussi, nous serions tentés de nous joindre à M. Barde (1981) et de ne plus écrire Université avec un «s», mais avec un «c» (*Univercité*) pour bien marquer la nécessité et la réalité de son ancrage dans la société.

QUELQUES PROBLÈMES ET QUELQUES PROPOSITIONS

Le danger qui guette tout ouvrage comme celui-ci est de prendre un peu trop les allures d'un exercice de relations publiques où l'accent est mis sur l'aspect positif des choses et où les problèmes qui peuvent exister sont, sinon occultés, du moins fortement atténués.

Certes, il est vrai que notre enquête auprès du corps enseignant de l'Université de Lausanne a montré que tout n'était pas parfait en la demeure pour ceux-là mêmes qui l'habitent. Trop d'enseignement et pas assez de temps pour la recherche – voilà par exemple une plainte assez fréquente qui, cependant, semble recevable, du moment que sans recherche sous-jacente il n'est pas d'enseignement universitaire digne de ce nom, on ne le répétera jamais assez. De même, le sentiment que les besognes administratives deviennent de plus en plus lourdes suggère que l'Université de Lausanne éprouve, elle aussi, quelque peine à échapper aux «lois» de Parkinson (1957).

Mais, à côté de ces réserves endogènes, qui pourraient aisément passer pour d'aimables «rouspétances», il y a celles que la collectivité exprime ou pourrait faire valoir à l'endroit de l'institution universitaire. Par le biais d'une deuxième enquête auprès d'un groupe de *témoins privilégiés*, nous avons donc cherché à cerner l'image que la collectivité se fait de l'Université de Lausanne et, d'après les réponses obtenues, cette image semble relativement bonne.

Gageons cependant, sans mettre en doute la bonne foi de qui que ce soit, que ce sondage n'a fait qu'effleurer la surface des choses et que la plupart des vrais problèmes sont restés non dits – ne serait-ce qu'en raison d'un certain respect que l'Université inspire (encore?) en terre vaudoise.

Dans ce qui suit, nous avons donc décidé de prendre le taureau par les cornes et d'empoigner un certain nombre de problèmes qui manquent rarement de faire surface lorsqu'il est question de l'Université dans des situations plus propices à l'expression des vrais sentiments.

Auparavant, nous voulons et devons souligner que cet ouvrage n'est en aucune manière un document officiel, endossé par l'ensemble de la communauté universitaire et, plus particulièrement, par ses autorités, auxquelles nous tenons à exprimer ici notre grande reconnaissance pour la parfaite liberté qu'elles nous ont laissée. S'il avait fallu soumettre nos analyses et conclusions aux nombreuses parties intéressées par un rapport comme celui-ci, cela aurait pu se traduire par des blocages insurmontables ou, à l'inverse, par un bilan émasculé. En tout état de cause, cet ouvrage n'engage donc que la **responsabilité des seuls auteurs**, lesquels sont conscients du risque auquel ils se sont ainsi exposés d'être assaillis de toutes parts. Sans aucun doute, l'image que nous avons cherché à donner de l'Université est incomplète, voire déformée çà et là. Beaucoup de ce qui est essentiel pour les uns, mais pas nécessairement pour les autres, aura été omis. Nul doute non plus qu'à l'occasion nous aurons touché des nerfs sensibles. De pures erreurs de fait ne sont pas exclues et les informations utilisées ne sont pas nécessairement les plus à jour. De tout cela et de bien d'autres lacunes encore, nous nous excusons humblement. Mais on peut penser que c'était cela ou rien.

Précisons encore que ce rapport est une œuvre authentiquement collective. Chacun d'entre nous a lu, relu et approuvé les parties rédigées initialement par ses co-auteurs. Au stade de cette rédaction initiale, c'est Claudine Delapierre et Antonio Cunha qui se sont concentrés sur les parties concernant la mission et l'image de l'Université de Lausanne, les aspects de l'enseignement et de la

recherche, ainsi que le service à la collectivité. Quant à Jean-Christian Lambelet, il a cherché à assurer la coordination de l'ensemble et c'est lui qui a rédigé le premier jet de ce chapitre final ; dans la mesure où certains des problèmes qui vont être évoqués présentement figurent dans la catégorie des vérités qui ne sont pas toutes bonnes à dire (ou qui n'en sont peut-être pas), c'est sa responsabilité qui, le cas échéant, devra être mise en cause au premier chef.

Et maintenant, voyons certains problèmes qui, à notre avis, doivent aussi être évoqués dans un rapport comme celui-ci, si on veut éviter qu'il n'apparaisse un peu trop comme un long alibi.

1. LES PROFESSEURS «NOMMÉS A VIE»

«Pourquoi l'Université engage-t-elle ses professeurs à vie?
Ça n'est pas très stimulant !»

Posée par une journaliste au Conseiller d'Etat Dominique Föllmi, chef du Département genevois de l'instruction publique, cette question ne touche bien sûr pas que l'institution-soeur du bout du Lac (cf. Françoise Buffat in *Gazette de Lausanne/Journal de Genève*, 24 mars 1987).

Dans les économies de marché, la sécurité de l'emploi dans le secteur privé est, en général, limitée. En outre, elle a tendance à se rétrécir dans les temps difficiles comme ceux que nous vivons depuis 1974 (mais dont nous sommes peut-être – *peut-être* – en train de sortir lentement). Il est dès lors légitime de se demander pourquoi les enseignants universitaires titularisés, dont le statut officiel est bien sûr celui de fonctionnaires nommés, bénéficient d'une sécurité de l'emploi qui semble quasiment complète. N'est-ce pas là à la fois un privilège exorbitant et un oreiller de paresse ? D'autant plus que, s'il fut un temps où les traitements versés par l'Etat aux professeurs de son Université étaient modestes en valeur absolue et relative, les choses se sont quand même beaucoup améliorées à cet égard.

Cette apparente intangibilité professorale est d'origine relativement récente. Sans remonter au moyen âge où les contributions volontaires des étudiants étaient souvent la seule source de revenu des enseignants, on peut citer le cas d'espèce suivant dû à John U. Nef, de l'Université de Chicago, qui évoque

« (...) une ancienne coutume, propre à la chaire de mathématiques du Collège de France, lorsqu'elle était occupée au XVII^{ème} siècle par Roberval. Chaque année, le titulaire devait poser deux questions, à la fois fondamentales et nouvelles qu'il devait ensuite résoudre. Mais n'importe qui pouvait proposer une solution, et, s'il y en avait une meilleure que celle du professeur, celui-ci devait céder sa chaire à son auteur. »

Voilà en tout cas qui était un régime de concurrence au moins aussi stimulant, si ce n'est beaucoup plus, que celui qu'on observe actuellement dans nombre d'entreprises privées au niveau des organes dirigeants; et qui, d'ailleurs, n'est pas toujours aussi dur qu'on le croit ou qu'on le dit.

C'est cependant un fait que la titularisation à vie ou quelque chose qui lui ressemble beaucoup (voir plus bas) est aujourd'hui la règle dans pratiquement toutes les universités occidentales. Et cela non seulement dans les institutions dépendant de l'Etat, mais aussi – par exemple – dans les grandes universités **privées** des Etats-Unis (Harvard, Princeton, Chicago, etc.), où elle est connue sous le nom de « *tenure* ».

Quoi qu'il en soit, on remarquera qu'à Lausanne les nominations « à vie » ne sont quand même pas aussi absolues qu'on le croit souvent. Il est arrivé, dans certaines facultés, que des professeurs nommés soient contraints ou en tout cas fortement poussés à la démission parce que leur enseignement était par trop déficient et leur recherche par trop insuffisante. Pour d'évidentes raisons, ces cas ne sont cependant pour ainsi dire jamais portés sur la place publique (en fait ils sortent rarement du sein de la seule faculté concernée et de celui des autorités universitaires). Le public n'en a donc pas connaissance. D'ailleurs, au plan formel, les nominations des professeurs à l'Université de Lausanne ne sont, selon la LUL (article 51), pas à vie, mais pour une période de huit ans renouvelable et une première nomination doit

en général faire l'objet d'une confirmation au bout de deux ans. C'est pourquoi un texte du Sénat définit une procédure de non renouvellement, sans préciser cependant les critères qui pourraient justifier une telle mesure; de là, d'ailleurs, le danger que cette procédure puisse à l'occasion être détournée de sa fin première et utilisée pour des règlements de comptes internes.

Cependant, il ne faut pas se leurrer, le non renouvellement est chose exceptionnelle et la sécurité de l'emploi dont bénéficient les enseignants universitaires nommés est probablement insurpassée, en moyenne, dans nos sociétés. A notre avis, il y a à cela deux raisons fondamentales.

Premièrement, le temps n'est pas si lointain où, dans nombre de pays occidentaux, les autorités de l'Etat avaient tendance à attendre, voire à exiger, des enseignants universitaires une certaine conformité **politique**, pour ne pas parler de soumission, et à sévir si cette attente n'était pas satisfaite. Divers ouvrages sur l'histoire de l'Université de Lausanne, qui sont en préparation, diront ce qu'il a pu en être dans notre *alma mater*. Quoi qu'il en soit, de telles attentes ou exigences ne sont évidemment pas compatibles avec l'indépendance qui doit présider à l'enseignement et à la recherche universitaires. Elles ne sont pas non plus favorables à la continuité du travail universitaire, du moment que les vents politiques dominants ne sont pas établis pour toujours.

Passé lointain et menace aujourd'hui négligeable que tout cela, dira-t-on peut-être. Espérons-le, mais ce n'est pas sûr, comme peuvent le montrer de récents incidents dans d'autres universités suisses.

Une deuxième raison qui, à notre avis, peut justifier la stabilité professionnelle des enseignants universitaires tient à ce que les économistes appellent le capital humain et son accumulation. Pour accéder au rang de professeur à l'université, il faut rarement moins d'une quinzaine d'années d'études supérieures, de recherches et de préparation, et cela dans des conditions souvent précaires et matériellement modestes (encore que les choses se soient en général bien améliorées sur ce dernier point depuis quelques années). Par ailleurs, on souhaite certainement à tous et à toutes de continuer à progresser intellectuellement jusqu'à la fin

de leur vie, mais en règle générale il faut quand même s'attendre à une baisse relative de la créativité et de la productivité à partir d'un certain âge. Si, parvenus à cet âge, les enseignants universitaires devaient risquer de se voir écartés et mis en quelque sorte au rebut au profit de forces plus jeunes, à la formation plus moderne et au rythme de travail plus puissant, peu nombreux seraient alors probablement ceux qui consentiraient à effectuer l'investissement initial d'une aussi longue formation. Dans ces conditions, il vaudrait en effet mieux choisir d'autres voies, en particulier dans le secteur privé, qui ne demandent pas une formation aussi poussée et qui rémunèrent mieux et plus tôt. La conséquence en serait donc une accumulation insuffisante du capital humain nécessaire pour les enseignements et recherches avancés.

Mais, même si ces deux raisons peuvent justifier la stabilité professionnelle des enseignants et chercheurs universitaires, et même si elles nous incitent par conséquent à considérer avec quelque scepticisme (sur ce point) l'« université nouvelle » préconisée par Dominique Rivier (1985), laquelle serait entièrement libre d'engager et de licencier une partie au moins de son corps professoral, cette stabilité professionnelle des enseignants nommés n'en recèle pas moins, en contre-partie, le danger évident d'une **sous-mobilisation des énergies**.

Comment, dès lors, concilier la nécessaire stabilité professionnelle, d'une part, et la pleine mobilisation des énergies qu'on est en droit d'attendre de l'institution universitaire comme de toutes les autres composantes de la société, d'autre part ? A notre avis, en créant ou, plus exactement, en renforçant à l'intérieur de l'université un **climat d'émulation** dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité.

Mais comment donner un contenu **concret** à cette notion d'émulation qui, pour une large part, ne peut venir que de l'intérieur de l'institution ? Sans nécessairement aller aussi loin que ces universités américaines qui ne connaissent pas de barème général pour les traitements et qui font dépendre la rémunération des professeurs de leurs performances comme enseignant et comme chercheur, on peut imaginer un certain nombre de mesures allant dans le sens voulu.

Certes, ces mesures appartiennent au court terme et on pourrait se demander ce qu'elles viennent faire dans un ouvrage destiné, peut-être, à être le seul de son genre sur l'Université de Lausanne pour les cinquante ans à venir. Mais, peu importe ! Un voyage de mille lieues commence avec un petit pas, comme dit le proverbe. C'est-à-dire, en l'occurrence, peut-être avec **trois** petits pas...

Ainsi, premièrement, de ces **enquêtes** où on demande aux étudiants qui ont suivi un cours ou un séminaire d'évaluer l'enseignement reçu, enquêtes qui, si nous sommes bien informés, tendent à se généraliser et dont on veut espérer qu'avec le temps elles deviennent la règle universelle acceptée par tous.

Ça et là, cependant, la perspective d'être «noté» par les étudiants ne va pas sans éveiller quelque méfiance, inquiétude et résistance. Peut-être cela peut-il se comprendre, mais tout de même : dans leur grande majorité, les étudiants sont des **adultes** auxquels la collectivité fait suffisamment confiance pour leur accorder le droit de vote. Peut-on, dès lors, raisonnablement leur refuser la faculté d'exprimer une opinion sur l'enseignement reçu, lequel va conditionner leur avenir, du moins dans une certaine mesure ? Les expériences faites ailleurs, là où les évaluations des professeurs par les étudiants sont considérées comme allant de soi, montrent que l'opinion **moyenne** qui se dégage de ces évaluations est, pour l'enseignant, le moyen le plus sûr de corriger le tir, lorsque cela est nécessaire.

Pour ce qui est de la recherche et du service à la collectivité (au sens de la troisième partie de cet ouvrage), c'est évidemment la publicité donnée à ces activités qui peut être la plus stimulante, surtout si c'est selon un format qui n'empêche pas la comparaison entre les performances des uns et des autres. A cet égard, on peut regretter qu'à l'Université de Lausanne certains des enseignants et chercheurs concernés ne s'estiment pas tenus de faire état, chaque année, de leurs recherches et autres activités dans l'*Annuaire académique*. Peut-être pourrait-on y remédier en imprimant automatiquement tous les noms, suivis d'un blanc dans le cas de questionnaires non retournés.

Dans ce contexte, et toujours en admettant que les longs voyages commencent par de petites étapes, on aimerait suggérer que,

dans l'*Annuaire académique*, les activités des enseignants et chercheurs soient à l'avenir répertoriées sous quatre rubriques se suivant pour chaque enseignant et chercheur :

- a. Les enseignements donnés, au cours de l'année universitaire en question, à l'Université de Lausanne et, le cas échéant, dans d'autres institutions.
- b. Les activités de recherche et les publications.
- c. Les activités de service à la collectivité au sens de la partie trois de cet ouvrage.
- d. Les fonctions administratives répondant à un mandat spécifique (rectorat, décanat, direction d'institut, de section, de département, etc.).

Il serait judicieux, à notre avis, que ces rubriques se suivent immédiatement les unes les autres pour chaque enseignant et chercheur, et qu'elles ne soient pas éparpillées dans des chapitres différents. Les équilibres entre enseignement, recherche et service à la collectivité ne sont en effet pas nécessairement les mêmes dans toutes les facultés et pour toutes les disciplines, de sorte que c'est l'image globale qui compte. De même, ceux qui acceptent des charges administratives particulièrement lourdes s'en trouvent nécessairement plus ou moins handicapés pour leur recherche (question sur laquelle on reviendra) et il est bon que cela apparaisse si on veut éviter les fausses impressions.

Une troisième et dernière mesure concrète allant dans le sens d'un renforcement du climat d'émulation à l'intérieur de l'Université pourrait être de donner un peu plus de poids et de substance aux renouvellements, tous les huit ans, des professeurs. On pourrait, par exemple, demander que tout renouvellement soit l'occasion d'un **bilan** synthétique portant sur les activités d'enseignement, de recherche, de service à la collectivité et d'administration au cours du mandat écoulé, bilan qui serait établi préalablement par l'intéressé et qui serait communiqué aux autorités de l'Université et de l'Etat.

Il est possible que ce catalogue de mesures concrètes (généralisation des évaluations de cours, caractère plus incitatif et équilibré donné aux rapports annuels sur les activités des enseignants et chercheurs, bilan synthétique avant les renouvellements) choquera

certaines membres de l'institution qui les jugeront impertinentes. On veut cependant espérer que le plus grand nombre sera d'accord avec nous que, dans une société en évolution constante, il faut absolument que l'Université montre qu'elle est capable de s'auto-examiner critiquement et de se renouveler.

2. SIX MOIS DE VACANCES

Très proche du thème des « professeurs nommés à vie » est celui des « professeurs qui enseignent six mois par an » (28 semaines, en règle générale), l'implication étant qu'ils sont en vacances le reste du temps.

Une première remarque à cet égard est que les périodes où il n'y a pas de cours sont en partie consacrées aux examens, lesquels constituent souvent une lourde charge. (Corriger deux ou trois cents copies d'examen, dont chacune est le fruit d'une session de 3 ou 4 heures, n'est pas une sinécure). Deuxièmement, les périodes d'interruption de cours sont celles où les enseignants peuvent (enfin !, ajouteraient certains) se consacrer pleinement à leur recherche.

On a vu dans les chapitres précédents qu'historiquement la tendance a été de mettre toujours plus l'accent sur l'**Université lieu de recherche** au moins autant que d'enseignement. D'autre part, on constate quelquefois des aménagements et innovations qui pourraient être interprétés comme des signaux que la collectivité et ses autorités adresseraient à leur Université pour l'inciter à augmenter ses prestations en matière d'enseignement. Par exemple, cela a pu être le cas lors de la création récente d'institutions par-universitaires tel l'Institut des hautes études en administration publique, l'IDHEAP, où les périodes d'enseignement dépassent nettement les normes universitaires dans le domaine des sciences humaines. (Notons cependant qu'en médecine certains enseignements sont donnés par « cours blocs » tout au long de l'année.)

Il ressort de l'enquête auprès des enseignants que ceux-ci souhaitent, particulièrement dans les sciences humaines, pouvoir développer leurs activités de recherche et il serait donc très regrettable qu'on cherche à rogner le temps disponible à cette fin. A notre avis, ce serait même une tendance à laquelle il conviendrait, le cas échéant, de résister fermement. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas envisager d'autres modes d'organisation de l'année universitaire qui, sans augmenter les charges d'enseignement, les distribueraient différemment et permettraient une utilisation plus continue des bâtiments, installations et équipements.

De façon plus générale et pour conclure sur ce thème, nous aimerions dire que l'image de l'Université comme un monastère serein et bien doté, où la vie s'écoule à un rythme paisible, ne correspond en tout cas pas à notre expérience, certes limitée mais quotidienne, laquelle suggère plutôt qu'on y trouve autant de gens stressés qu'ailleurs. Il ne faut cependant pas non plus noircir le tableau et la carrière universitaire a au moins un côté très attrayant, voire unique, à savoir la très grande liberté et l'indépendance qu'elle laisse, en tout cas à la plupart.

Une dernière question mérite peut-être d'être soulevée au chapitre des charges d'enseignement.

3. COMBIEN D'HEURES DE COURS : SIX, HUIT, OU PLUS ?

« (...) les professeurs de Faculté des lettres ont moins d'heures à assumer que les professeurs de droit : on peut se demander pourquoi. »

Le Conseiller d'Etat Pierre Cevey, in *Gazette de Lausanne*, 25 février 1986.

D'une part, remarquons à ce sujet que, s'il y a des différences entre facultés à l'intérieur de l'Université de Lausanne, celles entre universités sont souvent plus importantes, particulièrement en comparaison internationale.

Ainsi, on se souvient peut-être de ce dessin de Plantu, paru dans *Le Monde* il y a quelques années, où on voyait des professeurs en

toge, épitoge et toque défiler dans les rues de Paris derrière une pancarte où l'on pouvait lire: «**Nos trois heures!**» – par semaine, bien entendu, la norme à l'Université de Lausanne oscillant, semble-t-il, entre six et un peu plus de huit heures dans les facultés de sciences humaines, mais souvent nettement plus en médecine et en sciences. A noter encore qu'en France on donne des heures de 60 minutes et qu'il s'agit généralement de cours *ex cathedra*, les séminaires et travaux pratiques venant en plus.

D'autre part, il est clair que l'enseignement de certaines disciplines exige un renouvellement quasiment complet chaque année (par exemple, un cours de littérature consacré chaque année à un auteur différent) alors que d'autres demandent une moindre mise à jour et donc une moindre préparation, sauf initialement, bien sûr.

Cependant, on peut penser qu'il ne serait en effet pas mauvais qu'ait lieu un débat général à l'intérieur de l'Université sur les charges relatives d'enseignement des uns et des autres (charges qui, sauf erreur, ne sont consignées dans aucun texte légal), quelque délicat que le sujet puisse être.

4. L'UNIVERSITÉ INAPTE À SE GOUVERNER

«Alors je pose la question: est-il normal qu'une entreprise – finalement c'est une entreprise – qui a 6'400 étudiants à Lausanne, ait une direction – le rectorat – qui change tous les quatre ans, et que cette direction soit choisie par les professeurs qui ensuite seront soumis à ce même rectorat?»

Le Conseiller d'Etat Pierre Cevey, in *Gazette de Lausanne*, 25 février 1986.

«Enfin, il est un point central dans la constitution de la nouvelle université: c'est la nécessité de la doter d'un vrai *gouvernement* suffisamment stable, qui lui soit propre et qui soit conduit par un chef véritable, un recteur à poigne.»

Dominique Rivier, 1985 (italiques dans l'original).

A la différence des entreprises privées, où le pouvoir vient d'en haut, toute institution démocratique doit trouver un équilibre entre une certaine continuité dans sa gestion, d'une part, et le contrôle de cette gestion par le peuple («la base»), de l'autre. L'université est-elle plutôt à l'image d'une entreprise ou plutôt à celle d'une institution appelée à se gouverner de façon démocratique et néanmoins pas trop inefficace ?

On observera que si, dans les entreprises, le pouvoir vient d'en haut, elles n'en sont pas moins soumises au contrôle du marché. Une entreprise mal gérée court le risque de disparaître ou d'être conquise via une «OPA» (offre publique d'achat). Dans ces conditions, il est compréhensible que, par souci d'efficacité, les entreprises soient en général organisées de manière autoritaire (avec des nuances selon les pays: en Allemagne fédérale, par exemple, mais non en Suisse, travailleurs et employés sont représentés au niveau dirigeant, que cela soit un bien ou un mal).

Par définition, l'université n'a pas à faire face à des exigences de rentabilité aussi pressantes et immédiates que la plupart des entreprises privées. C'est par exemple l'endroit où l'on doit pouvoir offrir des enseignements très spécialisés (le sanscrit, pour ne prendre que cet exemple) qui n'intéresseront jamais qu'une poignée d'étudiants et qui seraient condamnés à disparaître si on leur appliquait des critères de rentabilité stricte. Sans vouloir utiliser de grands mots, il y va de la préservation d'un certain patrimoine.

Par ailleurs, dans la plupart des pays du Continent européen et certainement en Suisse, les universités sont des institutions **publiques** qui ne sont qu'assez modérément en concurrence les unes avec les autres. (Par exemple, peut-on dire que les Universités de Lausanne et de Genève – ou *a fortiori* celles de Lausanne et de Bâle – se livrent véritablement concurrence?) Autrement dit, les universités européennes comportent, pour la plupart, un élément de **monopole** et c'est d'ailleurs pourquoi on attend généralement d'elles qu'elles observent un certain devoir de réserve, en tant qu'institutions, dans les grands débats qui agitent les opinions publiques, devoir de réserve

qu'on peut opposer aux prises de position tranchées de beaucoup d'universités américaines, par exemple sur l'Afrique du Sud.

La comparaison entre la situation aux Etats-Unis et dans la plupart des pays européens peut être poussée plus loin. Les Etats-Unis sont de taille continentale, les universités y sont très nombreuses, elles vont des plus prestigieuses aux plus ordinaires, il y en a de privées et de publiques – bref, Outre Atlantique, il y a véritablement un **marché** où les universités sont en situation de concurrence.

Ce n'est donc pas par hasard que nombre d'universités américaines sont organisées à l'image d'entreprises privées et qu'elles sont dirigées par des présidents désignés, c'est-à-dire non élus par le corps des enseignants et chercheurs. La liberté de ces derniers reste néanmoins préservée dans une large mesure: en effet, si le président et les organes dirigeants non élus conçoivent et appliquent une politique que des enseignants et chercheurs ne peuvent accepter, ces derniers pourront en général – étant donné l'existence d'un véritable marché – trouver ailleurs chaussure à leur pied. Comme, par analogie, c'est le cas des cadres moyens qui, dans les entreprises privées, sont en désaccord profond avec les organes dirigeants (direction générale, conseil d'administration, actionnaires).

La situation est entièrement différente dans des petits pays comme la Suisse où il n'existe rien qui ressemble à un «marché universitaire» à la manière américaine. C'est là une première raison fondamentale pour laquelle on ne peut vraiment assimiler une université comme celle de Lausanne à une entreprise.

De façon tout à fait générale, il vaut peut-être la peine de souligner que c'est lorsqu'on se trouve en présence d'une situation où l'élément de monopole domine qu'une organisation démocratique s'avère nécessaire, sauf à sacrifier toute liberté, aussi paradoxal que cela puisse paraître à première vue. Ainsi, à moins de «voter avec ses pieds», c'est-à-dire d'émigrer (quand c'est permis) avec tous les coûts matériels et psychologiques que cela entraîne, on ne choisit pas la communauté

politique dans laquelle on vit. C'est entre autres pourquoi, en tout cas dans les sociétés occidentales, la nécessité d'un contrôle démocratique a fini par s'imposer généralement, avec l'obligation pour les autorités politiques de se soumettre périodiquement à élection ou réélection, et cela quand bien même la continuité et l'efficacité de la gestion publique peuvent en souffrir (et elles en souffrent fréquemment).

Supposons, concrètement, que l'Université de Lausanne soit à l'avenir dirigée par un président ou un recteur désigné par les autorités politiques et qui aurait tous les pouvoirs discrétionnaires d'un patron. Etant donné la grande hétérogénéité de l'Université, le nombre de disciplines fort diverses qui s'y enseigne, la multiplicité des directions d'études et de recherches, il faudrait que ce patron soit un despote particulièrement éclairé et instruit pour qu'il puisse concevoir et appliquer une politique qui, dans tous ces domaines, tiendrait compte à la fois de l'évolution du savoir et des besoins présents et futurs de la société. En réalité, il aurait sans doute – en toute bonne foi, on veut l'espérer – une vue aussi partielle qu'affirmée des choses, vue qu'il serait en situation d'imposer, au grand dam des enseignants et chercheurs qui n'y seraient pas inclus et qui n'auraient pas alors les mêmes moyens de se défendre (en s'adressant au Conseil des Doyens ou au Sénat) que dans une institution qui, pour l'essentiel, «s'auto-gouverne». Le résultat en serait, dans un premier temps, de grandes tensions internes; ensuite, dans la mesure où il y aurait des vainqueurs et des vaincus, une institution déséquilibrée, une université qui serait de moins en moins «universelle». Par ailleurs, le comportement rationnel des responsables subordonnés (doyens, directeurs d'instituts et même professeurs) serait, dans ces circonstances, de chercher à tout prix à être dans les bonnes grâces et les «petits papiers» du patron – d'où une recrudescence des intrigues, des manœuvres, de la plus politicienne des politiques internes, le tout aux dépens de ces missions premières que sont l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

A cet égard, il est frappant que les universités américaines qui sont dirigées de manière autoritaire tendent souvent à se

spécialiser; c'est-à-dire que certains de leurs «*departments*» (= facultés) deviennent de plus en plus forts, alors que d'autres en sont réduits à la portion congrue et ne survivent souvent que parce qu'une certaine pluralité apparente est indispensable pour continuer de mériter le nom d'université.

Dans un très grand pays pratiquement unilingue et monoculturel comme les Etats-Unis, cette tendance à la spécialisation n'est pas nécessairement mauvaise – mais dans le cas d'un petit pays hétérogène comme la Suisse? Et puis, les patrons non plus ne sont pas éternels et qui peut garantir que le passage d'un despote éclairé à un autre ne s'accompagnerait pas de grands coups de barre qui tendraient à déstabiliser le navire?

Dans une petite économie ouverte comme la Suisse, le secret de la réussite pour une entreprise privée consiste souvent à identifier et à occuper un créneau («*a niche*», comme on dit en anglais) et, pour cela, il est concevable qu'il faille un chef, avec la vision claire d'une direction précise. L'université, en revanche, ne saurait chercher à occuper de créneau, du moins pas dans le contexte d'un petit pays, comme vu plus haut. Elle a bien plutôt la responsabilité générale d'un certain équilibre dans tous les domaines du savoir, ce qui s'accommode mal d'une structure autoritaire du pouvoir.

A tout cela, on objectera peut-être que les Ecoles polytechniques suisses sont pourtant dirigées par des présidents non élus. Mais, précisément, ces Ecoles polytechniques sont – nonobstant leur nom – beaucoup plus homogènes que les universités, lesquelles regroupent des disciplines aussi différentes que la théologie et la gestion d'entreprise, que la chirurgie et l'archéologie, que la littérature et les mathématiques, que l'histoire et la pharmacie, que la sociologie et l'astronomie, que le droit et l'histoire de l'art, etc., etc. Et puis, il semblerait – si nous sommes bien informés – que même dans les Ecoles polytechniques, les présidents ne peuvent vraiment exercer leurs responsabilités que dans la mesure où ils sont soutenus par une très large majorité du corps des enseignants et chercheurs, question sur laquelle on reviendra.

Il reste que le souci d'une certaine continuité dans la gestion de l'Université n'a rien d'illégitime, tout au contraire, et qu'il en va de même pour les rapports entre l'autorité politique et les autorités universitaires. Certes, il est ou devrait être relativement rare de voir une équipe rectorale entièrement renouvelée au bout de quatre ans et c'est assez souvent un ancien vice-recteur qui est élu recteur. On se souvient que, sous l'empire de l'ancienne loi sur l'Université de Lausanne, le nouveau recteur était assisté de deux vice-recteurs: l'ancien recteur et le recteur élu pour la période suivante, formule entièrement démocratique, mais certainement propre à assurer la continuité dans la gestion de l'institution et dans les relations avec l'autorité politique. Peut-être l'Université d'aujourd'hui et de demain aurait-elle, dans son propre intérêt, avantage à s'inspirer d'une formule analogue, *de facto* sinon *de jure*, formule qui est d'ailleurs en vigueur à Bâle aujourd'hui .

A noter cependant que cela signifie que la même personne reste douze ans au Rectorat. En principe, si on choisit la carrière universitaire, c'est avant tout parce qu'on a une vocation scientifique, en prenant ce dernier mot au sens le plus large, mais non parce qu'on veut «faire» de l'argent, ou parce qu'on se sent un talent de gestionnaire, ou parce qu'on a le goût du pouvoir (encore que, dans ce dernier cas, cela puisse venir avec l'expérience de la chose). D'où un conflit latent entre l'objectif premier de la vie universitaire et les exigences d'une certaine auto-gestion. C'est sans doute pourquoi plus de la moitié des professeurs ne vient pour ainsi dire jamais aux séances du Sénat. C'est aussi pourquoi ceux qui acceptent de consacrer deux, quatre, huit ou dix ans et plus à des fonctions dirigeantes assument un risque certain – celui de se trouver ensuite démonétisés, scientifiquement parlant, même si divers aménagements peuvent les aider à conserver et à développer leur capital professionnel; et même si c'est la découverte et la fascination du pouvoir (dont nous n'avons pas besoin de répéter qu'il tend à corrompre) qui les poussent à «rempiler». Indiscutablement, il y a un équilibre, un équilibre difficile, à trouver entre l'objectif premier de l'institution et les nécessités de son administration.

Mais de manière générale, nous concluons en disant qu'à notre avis une entité aussi hétérogène et diverse que l'Université ne peut être organisée autrement que sur le **mode fédéral**, à l'image du pays tout entier, et que son caractère d'institution éminemment publique plaide en faveur d'une large autonomie et d'une structure interne de type démocratique, décentralisé et «*self-governing*», si on nous pardonne d'emprunter à l'anglais ce terme qui va plus loin que celui d'auto-géré (= *self-managing*).

Dans ce contexte, on nous permettra peut-être de terminer cette discussion de la structure du pouvoir à l'Université en rapportant ou en rappelant une anecdote aussi célèbre que significative. Après avoir été commandant en chef des forces alliées en Europe et avant d'être élu à la tête des Etats-Unis d'Amérique, Dwight D. Eisenhower fut pendant quelque temps président de la Columbia University. Or un jour, s'adressant aux enseignants et aux chercheurs réunis en assemblée, il les apostropha d'un: «Vous autres, employés de Columbia University...» On vit alors un vieux et très digne professeur se lever et lui répondre: «Non, Monsieur le président, nous ne sommes pas les employés de Columbia University – nous **sommes** Columbia University.»

5. L'UNIVERSITÉ, LIEU DE PASSAGE OBLIGÉ

On a déjà évoqué, dans la partie consacrée à l'enseignement, cette récente étude selon laquelle le taux d'échec et d'abandon des étudiants à l'Université de Lausanne était voisin de 50% (cf. Cl. Roulin, Service d'orientation et conseil, 1987). Pour diverses raisons, cette étude n'a pu appliquer la méthode stricte dite des cohortes, cette méthode qui revient à suivre les étudiants individuellement, pour ainsi dire, et à déterminer la proportion de ceux qui, souvent après divers échecs, réinscriptions, changements de faculté et autres péripéties, quittent définitivement l'Université sans avoir obtenu le moindre diplôme. Tout, cependant, porte à croire que cette estimation d'un taux global d'échec et d'abandon voisin de 50% n'est pas faussée, encore qu'il puisse y avoir des écarts prononcés entre facultés.

A première vue, un tel taux d'échec et d'abandon semble représenter un fantastique gaspillage social et individuel, de temps et de ressources. Ne vaudrait-il pas mieux, pourrait-on dès lors se demander, effectuer un tri à l'entrée, au moyen par exemple d'examens d'admission. C'est-à-dire au moyen d'un *numerus clausus* d'un type ou d'un autre.

Dans un article paru dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* en 1986 (NZZ N° 99), l'hypothèse plus ou moins hérétique, voire fantaisiste, était défendue que les deux premières années d'étude en médecine, dites années pré-cliniques, ne contribuaient pratiquement en rien à la formation professionnelle *stricto sensu* des futurs médecins et qu'elles remplissaient avant tout une fonction de filtre. Bien entendu, cette prise de position fut suivie de diverses contre-attaques et mises au point (cf. NZZ N° 125 et 221, 1986). Néanmoins, on peut se demander si, plutôt que de laisser nombre d'aspirants-médecins perdre, du moins en apparence, une ou deux années d'une vie qui, selon la Bible et les démographes, n'en compte en moyenne qu'environ soixante-et-dix, il ne vaudrait pas mieux leur opposer d'entrée un feu rouge, à eux et à leurs condisciples des autres facultés.

L'idée serait assurément et pleinement défendable si – si – on pouvait être certain que ceux qui buteraient sur ces barrières à l'entrée étaient aussi, à coup sûr, ceux qui se trouveront éliminés ou abandonneront plus tard dans un système qui, comme aujourd'hui, refuse le *numerus clausus*.

Mais la réalité humaine est plus complexe et plus incertaine. Les vocations tardives, acquises à l'expérience et « sur le tas », ne sont pas rares, à l'université comme ailleurs ; autrement dit, il y a ceux que l'anglais appelle les « *late bloomers* » (littéralement, les plantes à floraison tardive comme les chrysanthèmes). A l'inverse, on voit aussi des étudiants prometteurs se mettre, pour toutes sortes de raisons, à péricliter plus ou moins soudainement en cours d'études. Plus généralement, dans des situations caractérisées comme celle-ci par beaucoup d'incertitude, rien ne peut vraiment remplacer l'épreuve vécue. Dans une société où les notions de justice et d'équité sont au moins aussi importantes que celles d'efficacité et d'économie, il est donc préférable, à notre avis, d'accepter « trop » d'étudiants à l'entrée plutôt que de chercher à

faire un tri qui, comme on a pu le voir récemment en France et en Espagne, heurte de front l'idée, peut-être sommaire mais profondément ancrée, de l'égalité des chances au départ.

Certes, l'université reste, dans une large mesure, la voie – le passage obligé – qui mène à diverses professions et fonctions considérées, à plus ou moins juste titre, comme socialement, matériellement ou intrinsèquement désirables. Par conséquent, nombreux – trop nombreux le plus souvent – sont ceux qui y aspirent. Mais mieux vaut, à notre avis, que l'inévitable sélection se fasse en cours de route – « sur pièce », si l'on ose dire – qu'au moyen de filtres préalables qui seraient nécessairement ressentis comme arbitraires et injustes, en restant conscient que cela exige des fonds et ressources supplémentaires (en enseignants, équipements, bâtiments) qui pourraient être utilisés à d'autres fins. Il n'est pas exclu que, dans des sociétés qui se sont élevées bien au-dessus du niveau de subsistance, la paix sociale soit (aussi) à ce prix.

6. LA « MULTIPLICATION » DES PROFESSEURS ÉTRANGERS

« Le problème du choix des professeurs est également énorme. Ce qu'il faut savoir, c'est que d'ici une dizaine d'années la moitié de nos professeurs seront à la retraite. Il faudra trouver des remplaçants; on va donc prendre des étrangers, ce qui n'est pas un mal, au contraire, car l'université est universelle. Mais il faut aussi maintenir une relation étroite entre le milieu universitaire et le pays: je pense à la préparation de nos futurs professeurs – il est bon que l'esprit vaudois joue un certain rôle dans l'université vaudoise de Dorigny. Je pense aux séminaires: il est bon que les professeurs puissent suivre les étudiants, au lieu de rentrer à (...) par le premier (...) »

Le Conseiller d'Etat Pierre Cevey, in *Gazette de Lausanne*, 25 février 1986.

[Lieu de destination et moyen de transport ont été omis pour éviter au lecteur la tentation de chercher à y reconnaître tel ou tel cas individuel]

Dans les chapitres précédents, nous avons beaucoup insisté sur l'importance du « service à (et de l'intégration dans) la collectivité », étant donné que cette fonction n'est pas toujours mise, à l'intérieur de l'institution, sur le même pied de légitimité que celles de l'enseignement et de la recherche. C'est bien parce qu'il nous semble évident que chercheurs et enseignants ont le devoir de participer pleinement à la vie de l'institution et à celle de la société – devoir avant tout moral, certes, mais aussi intérêt propre bien compris.

Du moins en est-il ou en devrait-il être ainsi des enseignants et chercheurs à plein temps dont on peut attendre qu'ils s'intègrent à la collectivité lausannoise et vaudoise et y élisent vraiment résidence; et cela – il faut le dire – qu'ils soient étrangers ou... Confédérés ou... Vaudois. Dans le cas des professeurs extraordinaires et autres « employés » (selon Eisenhower) à temps partiel, il est en revanche concevable et probablement souhaitable que l'accent puisse, à l'occasion, être mis davantage sur ce qu'ils peuvent apporter strictement à titre d'enseignants et de chercheurs, et moins sur leur intégration dans l'institution et dans la collectivité.

Cela dit, il nous tient à cœur d'évoquer ici une leçon fondamentale qu'on démontre en économie et qui a portée générale, à savoir que, même dans un environnement de plus en plus protectionniste, il vaut mieux rester ouvert au monde, et cela dans son propre intérêt.

Quand il est question de l'engagement de professeurs étrangers dans les universités suisses et particulièrement à Lausanne, le thème de la non réciprocité vient souvent sur le tapis. De fait, les universités françaises, par exemple, n'engagent pratiquement que des nationaux (ou, ce qui revient presque exactement au même, que ceux ou celles qui ont passé par l'agrégation). Nous ne connaissons, quant à nous, qu'un seul cas d'un non Français non agrégé qui ait fini par être nommé dans une université française, celle d'Aix-en-Provence. Mais c'était parce que, profondément attachée à la région, cette personne, très hautement qualifiée, accepta de subir sans broncher pendant des années toutes les

injustices, avanies et crève-cœur qu'on peut imaginer – tant et si bien qu'à la fin elle fut nommée parce que cela devenait vraiment trop gênant. Et encore fallut-il pour cela un décret signé du Président de la République.

Ce qui nous paraît parfaitement évident, c'est qu'avec ses pratiques malthusiennes et corporatistes, l'Université française nuit d'abord et avant tout à elle-même. Léon Walras et Vilfredo Pareto (ce dernier étant Italien de naissance, mais de formation française) comptent parmi ceux qui, historiquement, ont le plus contribué à la renommée internationale de l'Université de Lausanne. Or on ne sait pas toujours que s'ils vinrent à Lausanne, ce fut parce qu'ils se trouvèrent rejetés ou ignorés par le système universitaire de leur pays. Dans le cas de Walras, cela est décrit et analysé de manière particulièrement lucide et émouvante dans un récent ouvrage d'Hervé Dumez (1985); lequel montre aussi à quel point Louis Ruchonnet, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, était conscient de l'absolue nécessité, pour une petite Université comme celle de Lausanne, de rester très ouverte au monde extérieur si elle voulait se faire une place au soleil – attitude partagée, dans le cas de Pareto, par un des successeurs illustres de Ruchonnet, à savoir Eugène Ruffy, ainsi que l'ont bien montré les travaux de Giovanni Busino.

Cela étant, la proportion actuelle des professeurs étrangers à l'Université de Lausanne est **inférieure** à la moyenne nationale – voir le dépliant en page 3 de la couverture. Il ne saurait donc être question d'une *alma mater* en passe d'être « colonisée »... Au contraire, le problème concret est plus souvent, du moins dans certaines facultés, celui de savoir comment faire pour attirer à Lausanne de bons candidats étrangers; et quelquefois de savoir comment faire pour être sûr que ces candidats se mettent sur les rangs de manière sérieuse et, le cas échéant, qu'ils viennent réellement occuper leurs fonctions après avoir été choisis et même officiellement nommés.

C'est évidemment lors des « concours » pour la pourvue ou repourvue de postes vacants que se pose le plus souvent le problème du choix entre candidats suisses et étrangers. A notre connaissance,

il n'existe pas, dans ce domaine, de règle consignée dans les textes. A ce que nous croyons savoir et avons pu observer dans plusieurs cas, l'usage à Lausanne est cependant à peu près le suivant : si, indiscutablement, le meilleur candidat est étranger, c'est lui qui sera retenu ; s'il y a une marge d'incertitude entre un étranger et un Suisse, c'est ce dernier qu'on choisit. Etant donné les efforts consentis par l'institution et l'Etat vaudois, ainsi que par le Fonds national de la recherche scientifique, pour former la relève – et ce problème se pose et se posera de manière toujours plus aiguë –, cette « zone d'indifférence », comme disent les économistes, peut même être définie de manière relativement large. Mais que cela ne fasse jamais oublier l'impératif premier de l'ouverture – ou nous ne donnerions pas cher des perspectives à long terme de l'institution lausannoise et vaudoise.

7. LA « TOUR D'IVOIRE »

« On est frappé de constater que l'Université (...) se manifeste extrêmement peu en tant que corps social, bien qu'elle rassemble un nombre considérable de personnes. »

Philippe Barraud, in *Gazette de Lausanne*, 25 février 1986.

« L'Université (de Genève) est à un tournant de son histoire (...) Comment réagit à ces nouveautés la vieille dame prestigieuse, jusqu'ici frileusement retranchée dans sa tour d'ivoire et ses privilèges ? »

Françoise Buffat, in *Journal de Genève*, 24 mars 1987.

Voilà, à notre avis, un chapitre sur lequel un vigoureux plaidoyer *pro domo* se justifie entièrement.

Nous voulons en effet espérer que ce rapport aura contribué à montrer que la tour d'ivoire n'est rien d'autre qu'un mythe et nous nous limiterons, dans cette partie finale, à un thème particulier qui est très proche de ce mythe.

On reproche souvent à l'université d'être «coupée du monde réel» et de ne pas donner à ses étudiants une formation qui leur sera immédiatement utile dans «la pratique».

Qu'il nous soit permis d'être parfaitement net à cet égard : l'Université n'est **pas** ou pas seulement une sorte d'école professionnelle supérieure, et la pratique s'apprend avant tout ... dans la pratique. Bien entendu, l'Université doit aussi assurer à ses étudiants une formation scientifique (au sens le plus large, c'est-à-dire y compris dans des disciplines comme l'histoire ou la littérature), voire technique, mais on peut penser que son caractère distinctif, sa raison d'être, son avantage comparatif (comme disent les économistes) est d'être le lieu où l'on peut aussi, et peut-être surtout, prendre et apprendre un certain recul et une certaine distance par rapport aux choses ; un lieu où l'on apprend à penser par soi-même ; un lieu enfin où l'on a aussi l'occasion d'acquérir – n'ayons pas peur du mot – une certaine culture. Tout cela bien sûr à des degrés différents selon les facultés et les disciplines : les nécessités de la formation professionnelle et technique sont certainement beaucoup plus contraignantes en médecine ou en sciences qu'en lettres ou en économie, par exemple.

Avant de dépouiller notre enquête auprès du corps enseignant, nous soupçonnions déjà que les interactions entre la collectivité et l'Université de Lausanne étaient plus nombreuses et importantes qu'on ne le pense généralement, particulièrement pour ce qui est de la fonction de service au sens de la partie 3. Mais nous avons été surpris par la multiplicité, la diversité et l'ampleur des contacts de toute sorte entre l'Université et la collectivité que notre enquête a mis en évidence. Le problème est donc plutôt que cette imbrication est très **diffuse** et, par conséquent, mal connue et sous-estimée.

Le professeur X publie, dans la presse, un article qui ne passe pas inaperçu ; ou il soumet un avis de droit, une expertise, une analyse qui, à tort ou à raison, font autorité. Le professeur Y s'exprime à la radio ou «passe» à la télévision, avec des effets plus ou moins heureux mais qui ne laissent pas indifférent. L'Institut (le Département, la Section, la Faculté) Z publie un

mémoire ou autre document qui frappe les esprits et alimente les débats qui sont au cœur des sociétés démocratiques.

Dans tous ces cas, ce seront le professeur X, le professeur Y, l'institution Z qu'on mentionnera et dont on se souviendra peut-être. Mais pas, ou rarement, l'Université en tant que telle. D'où le sentiment, exprimé par Ph. Barraud dans l'encadré ci-dessus, que *l'Université se manifeste extrêmement peu en tant que corps social, bien qu'elle rassemble un nombre considérable de personnes*. Alors, nous posons la question: l'Université est-elle pour autant une tour d'ivoire? Et le profil relativement bas qui est le sien **en tant qu'institution** n'est-il pas non seulement normal, mais souhaitable, étant donné le devoir de réserve qui, comme vu plus haut, s'impose pour une entité publique disposant d'un certain monopole?

8. CE LIEU OÙ SÉVIT LA COOPTATION

«Cooptation: nomination d'un membre nouveau, dans une assemblée, par les membres qui en font déjà partie.»

Petit Robert, 1985.

«D'ailleurs, le destin de l'institution se trouve toujours dans les mains des conseils de facultés, véritables clubs livrés aux périls de la cooptation, laquelle met à rude épreuve la force de caractère des professeurs. Pour éminents qu'ils soient, ces messieurs ne restent pas toujours insensibles aux attraits d'un certain mandarinat, aux perspectives des chasses gardées (...)»

Dominique Rivier, 1985.

D'après la loi, c'est l'autorité politique qui nomme les professeurs, sur proposition du Rectorat et de la faculté concernée. Cet arrangement, qu'on retrouve dans la plupart des universités, traduit bien un fait incontournable: si on admet que les chercheurs et enseignants titularisés se situent à la pointe des connaissances dans leur domaine, qui mieux qu'eux peut savoir qui vaut quoi,

et qui mérite d'être admis dans le cénacle? D'où les situations très difficiles qu'on a pu et qu'on peut observer ailleurs lorsque, d'aventure, l'autorité de nomination s'oppose aux propositions de l'institution.

Autrement dit, la cooptation et ses dangers sont **nécessairement** dans la nature des choses universitaires et le mieux qu'on puisse espérer est que ces dangers soient réduits à leur minimum. Le sont-ils?

A ce stade, nous devons avouer notre embarras. Dans toutes les universités, ou presque, les facultés représentent des mondes relativement clos où il est très difficile de savoir ce qui se passe vraiment sur ce plan si on n'en fait pas partie – ou plus exactement, si on ne fait pas partie du conseil de faculté. Dans tel ou tel cas précis, les membres de ce conseil ont-ils suivi la voix de leur conscience et choisi le meilleur? Ou ont-ils cédé «aux attraits d'un certain mandarinat, aux perspectives des chasses gardées», pour reprendre les mots de Dominique Rivier, en assortissant leur proposition de toutes les justifications «bien ficelées» que peuvent trouver des pédagogues rompus à la nécessité de convaincre leur auditoire?

Impossible pour nous – et sans doute pour quiconque – d'émettre une appréciation générale et fondée sur les pratiques suivies dans ce domaine à l'Université de Lausanne. Et même si nous disions (c'est surtout le troisième auteur qui parle) que, dans notre expérience limitée, ce sont quand même, le plus souvent, les critères de l'intérêt général qui l'ont emporté en fin de compte, qui voudra nous croire?

Cela étant, on s'aventurera à énoncer un certain nombre de règles dont on peut penser qu'elles tendent à minimiser les dangers que la cooptation, qu'on ne peut vraiment éluder à ce niveau, ne débouche sur l'inceste systématique et la sclérose générale. Premièrement, les commissions (dites de présentation) qui ont charge de proposer des candidats doivent, selon la LUL, comprendre un certain nombre d'experts extérieurs. La pratique vaudoise a, en particulier, ceci de bon que ces experts extérieurs

participent aux travaux des commissions depuis le début. Dans d'autres universités, on ne fait appel à eux qu'au stade ultime du processus, ce qui peut les mettre – nous parlons en connaissance de cause – dans une situation très difficile : ou bien suivre la voix de la conscience et refuser d'avaliser le ou les choix proposés, ce qui revient à désavouer le travail de toute une faculté amie et composée de collègues qu'on connaît fort bien ; ou bien dire simplement « amen » par gain de paix.

Evidemment, dira-t-on, ce sont souvent (mais pas toujours) les facultés qui proposent les experts – et qui peut garantir que, le cas échéant, ces experts ne soient choisis un peu trop « à bon escient » ? Dans la mesure où ce risque existe en effet, une manière de le minimiser serait de demander que, lorsque c'est elles qui les proposent, les facultés soumettent à l'autorité de nomination une liste relativement longue d'experts extérieurs potentiels, liste dans laquelle l'autorité pourrait alors faire son choix.

Une autre manière de tempérer au maximum l'élément de cooptation est de donner une certaine publicité et une certaine transparence au processus de sélection des professeurs. Par exemple, les membres du groupe restreint de candidats retenus après un premier tri dans la foule des espoirs que suscitent presque toujours les mises au concours, ces membres devraient chacun donner une leçon d'essai **publique**. Si nous sommes bien informés, c'est ce qui se passe dans la plupart des facultés et dans la plupart des occasions, mais pas dans toutes.

Dans la même veine, on pourrait imaginer que certains éléments des dossiers de ce groupe plus restreint de candidats puissent être consultés par quiconque s'y intéresse – par exemple, les publications, travaux de recherche et curriculum vitae ; mais non, pour d'évidentes raisons de protection de la sphère privée, les lettres de recommandation et autres témoignages personnels.

Plus délicate est la possibilité, réalisée dans certaines facultés, de demander **formellement** leur avis aux membres du corps

(c'est-à-dire surtout aux assistants), voire aux étudiants. En effet, cette possibilité n'a de sens que si, en général, on tient ensuite compte des avis exprimés. Or l'expérience suggère que les attitudes des étudiants et même du corps intermédiaire peuvent fluctuer fortement au cours du temps, dans la mesure où leur « vitesse de rotation » est beaucoup plus élevée que celle du corps professoral; ce dernier étant par conséquent généralement plus conscient des nécessités d'une certaine continuité des choses. En tout cas, d'après ce qu'on a pu observer dans certaines universités étrangères, particulièrement en Allemagne fédérale, où les corps intermédiaire et étudiantin ont pu à l'occasion exercer une influence déterminante, cette participation a quelquefois débouché sur des nominations qui, par la suite, se sont révélées proprement désastreuses.

Il y a une situation où les dangers de la cooptation sont particulièrement grands, c'est celle des candidatures dites de l'intérieur. Après avoir obtenu sa licence ou un titre équivalent, un étudiant particulièrement brillant devient assistant, écrit et soutient une thèse tout en collaborant avec tel ou tel professeur; puis il est nommé maître-assistant ou professeur-assistant. Enfin, étape capitale, il se met sur les rangs pour devenir professeur ordinaire. Le danger de ce genre de situation est que le candidat de l'intérieur ne soit choisi au détriment de candidats extérieurs plus qualifiés parce qu'il représente une quantité connue dont on peut penser qu'elle se révélera respectueuse de l'ordre existant des choses et, en particulier, qu'elle s'abstiendra, une fois nommée, de marcher sur trop d'orteils. Et même si le candidat de l'intérieur est objectivement le plus qualifié — ce qui après tout peut se produire et se produit même assez souvent —, il y aura toujours le danger qu'à l'extérieur on ne conçoive le soupçon de favoritisme, ce qui n'est bon ni pour l'institution ni pour le candidat.

Une manière de minimiser ces risques est ou serait de suivre la pratique de certaines grandes universités américaines où il est admis qu'on ne nomme pas les candidats qui ont fait toute leur carrière à l'intérieur de l'institution. Autrement dit, tout candidat

doit avoir passé quelques années ailleurs et y avoir fait ses preuves. L'ennui, c'est que ce genre de règle est beaucoup plus facile à appliquer dans un grand pays où il existe vraiment un « marché » universitaire aux multiples possibilités. Dans le cas des universités européennes et en particulier suisses, il n'est pas toujours possible de s'inspirer de cette règle et il y aura, croyons-nous, toujours des cas où une candidature de l'intérieur s'imposera en toute objectivité. Il convient alors de s'entourer d'un maximum de précautions pour s'assurer que ces nominations ne soient pas perçues comme des produits de sérail.

9. QUAND TOUT EST DIT

Peut-être nous pardonnera-t-on si, à la fin de ce dernier chapitre, le troisième auteur évoque son expérience propre, quelque limitée qu'elle soit. Quand, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, il était étudiant à l'Université de Lausanne, cette dernière était indiscutablement, dans la plupart des disciplines, une petite université plus ou moins provinciale. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu, à l'époque, de personnalités de premier plan à Lausanne (ainsi, dans son cas, feu Jean Meynaud auquel un récent colloque a rendu hommage). Il n'empêche que passer de l'Université vaudoise à une grande université américaine pour y poursuivre ses études revenait alors véritablement à changer de planète, du moins dans une discipline comme l'économie politique.

Aujourd'hui, les choses se sont beaucoup modifiées et un tel passage se fait plus facilement, en tout cas dans les domaines qui nous sont familiers. De manière plus globale et au risque de généraliser indûment, on se risquera donc à dire que notre *alma mater* est aujourd'hui devenue, à l'échelle suisse et même internationale, une université de moyenne importance.

Cette évolution heureuse, mais qu'il s'agira de consolider et de développer, n'aurait jamais été possible sans l'appui, la clairvoyance et la générosité de la collectivité et de ses autorités. A cet

égard, il convient de rendre tout particulièrement hommage au **très grand effort** consenti par la collectivité en faveur de son université à l'occasion de son installation au bord du Lac. Les bâtiments et les équipements de Dorigny représentent indiscutablement un magnifique outil et cadre de travail, même si tous n'en sont pas toujours ou pas encore pleinement conscients. Peut-être le plus bel hommage à cet effort provient-il, comme nous avons souvent eu l'occasion de le vivre, de ces conférenciers étrangers qui, après avoir donné leur exposé, se voient à l'heure du repas de midi guidés par leurs hôtes à travers le « campus » lausannois en direction des bâtiments centraux et qui, en découvrant cet ensemble exemplaire de constructions et d'équipements situés dans le plus magnifique des sites, s'exclament : « Mais..., c'est mieux qu'en Californie ! »

On peut penser qu'armée de la sorte, l'Université de Lausanne n'est pas en mauvaise posture pour affronter l'avenir, se développer et progresser au mieux de ses intérêts et de ceux de la collectivité. C'est en tout cas ce que nous lui souhaitons de tout cœur.

ANNEXE 1

L'ENQUÊTE AUPRÈS DU CORPS ENSEIGNANT DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE : DÉMARCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

Le présent ouvrage se fonde principalement sur une enquête par questionnaire envoyée aux enseignants et chercheurs de l'Université de Lausanne. Ce questionnaire visait à saisir d'une part, la manière dont les enseignants et les chercheurs lausannois conçoivent la nature et les fonctions de l'Université et, d'autre part, à faire un inventaire de l'activité universitaire dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et des services à la collectivité. Il est reproduit dans l'annexe 2.

1. Démarche

Après avoir dépouillé la littérature pré-existante et analysé les travaux semblables réalisés dans d'autres universités suisses à l'initiative du Conseil suisse de la science (travaux qui ont été généreusement mis à notre disposition), nous avons établi un projet de questionnaire. Celui-ci a été discuté au cours d'une dizaine d'entretiens avec des membres des différentes facultés et modifié en conséquence. Ce test préliminaire, réalisé sous forme d'entretiens personnels, nous a conduits à tenir compte d'une large diversité de points de vue et à renforcer certains axes du questionnaire. La version définitive du questionnaire a été adressée à tous les enseignants de l'Université de Lausanne, à l'exception des professeurs honoraires et invités, soit 580 personnes.

Le questionnaire était accompagné d'un texte synthétique exposant les principales définitions utilisées, de manière à permettre à chaque personne interrogée de se faire une idée précise des buts de l'enquête.

Les questions ont été posées dans l'ordre suivant :

- A. Mission de l'université
- B. Enseignement
- C. Recherche scientifique
- D. Service à la collectivité
- E. Questions générales.

Dans le souci d'inventorier au maximum les liens directs entre l'Université et la collectivité (partie D ci-dessus), nous avons recueilli systématiquement des informations concernant les activités actuelles ainsi que celles fournies au cours des cinq dernières années. Une partie importante de l'enquête visait ainsi la saisie d'une information, jusqu'alors diffuse, sur l'étendue et la variété des prestations de l'Université à la collectivité.

Nous inspirant de l'enquête réalisée à l'Université de Genève pour le Conseil suisse de la science (S. Hagemann, 1985), nous avons ordonné ces **activités de service** en quatre sous-catégories :

- recherche-conseil
- formation
- animation culturelle
- autres services.

Les trois premières sous-catégories concernent des services rendus régulièrement par des membres de l'Université, à l'exclusion toutefois des prestations socio-médicales fournies par les services cliniques. Ces dernières sont certainement de première importance. Cependant, une enquête sur ce type de services, déjà largement connus et reconnus du public, aurait risqué d'alourdir démesurément le questionnaire. La dernière sous-catégorie nous a permis de recenser un ensemble de prestations ponctuelles et généralement informelles vis-à-vis d'autres milieux et d'autres publics que la communauté scientifique (par exemple demandes d'information,

renseignements bibliographiques, publication sporadique d'articles dans des média non-spécialisés, etc.). Dans les questions générales, nous avons cherché à savoir où se localisaient les destinataires de ces services. De plus, deux questions ouvertes nous ont permis d'obtenir une première impression quant aux facteurs qui semblent favoriser ou entraver le développement des services à la collectivité. Enfin, une dernière question cherchait à cerner l'idée que le milieu universitaire se fait lui-même de l'image qui est celle de l'Université lausannoise dans le public. La même question figurait d'ailleurs dans le deuxième questionnaire que nous avons adressé à un certain nombre de personnalités de la région lausannoise et du Canton (cf. Annexe 3).

2. La représentativité de l'échantillon

Dans notre enquête au sein de l'Université, nous avons opté pour la méthode du sondage exhaustif. Comme on sait et d'une manière tout à fait générale, plus grand est l'échantillon et plus grande est la précision avec laquelle il reproduit les caractéristiques de la population de référence. Des 580 questionnaires envoyés aux enseignants et chercheurs de l'Université, nous en avons reçu 406 en retour, soit un taux de réponse de 70%, ce qui d'expérience s'avère plus que satisfaisant. A titre de comparaison indiquons qu'une enquête semblable réalisée à l'Université de Genève avait atteint un taux de réponse de 50% environ. De fait, le résultat lausannois, atteint après un deuxième appel auprès de l'ensemble des enseignants et chercheurs, est assez exceptionnel.

Nous avons déterminé la représentativité de notre échantillon en tenant compte d'un nombre restreint de caractères principaux. D'une part le statut académique de la personne interrogée: professeur ordinaire, autre professeur (extraordinaire, associé et assistant), membre du corps intermédiaire (agrégé de faculté, maître assistant, lecteur, suppléant, autre). D'autre part la faculté dans laquelle l'enseignant exerce principalement son activité d'enseignement et de recherche. Le tableau ci-dessous indique la structure de l'échantillon par statut.

Tableau 1: Population de référence et structure de l'échantillon

Statut	Population		Echantillon		Taux de réponse
Prof. ordinaire	195	33,6%	141	34,7%	71,3%
Autre professeur	135	23,3%	99	24,4%	73,3%
Corps interméd.	250	43,1%	166	40,9%	66,4%
Total	580	100,0%	406	100,0%	70,0%

La structure de notre échantillon par statut est très proche de celle de la population de référence. Il convient cependant de noter que dans le détail certaines des catégories formant le corps intermédiaire sont moins bien représentées que d'autres, en particulier les suppléants et les privat-docents, ce qui s'explique aisément par leur moindre intégration dans l'institution universitaire en raison d'un statut que l'on qualifie souvent du vilain mot de « précaire ».

Tableau 2: Répartition des réponses selon les facultés

	Population de référence		Echantillon	
Théologie	14	2,4%	12	3,0%
Droit	33	5,7%	26	6,4%
Lettres	99	17,2%	70	17,2%
SSP	43	7,5%	28	6,9%
HEC	48	8,3%	26	6,4%
Sciences	102	17,0%	69	17,0%
Médecine	202	35,1%	144	35,5%
EFM	21	3,7%	20	4,9%
Pharmacie	18	3,1%	11	2,7%
Total	580	100,0%	406	100,0%

Une analyse de la répartition des réponses selon les facultés (cf. tableau 2) démontre que notre échantillon respecte également les critères de la méthode dite des quotas selon laquelle l'échantillon doit présenter la même structure que la population de référence. Le croisement des deux critères mobilisés (statut académique et faculté) aboutit au tableau 3.

Tableau 3: Structure de l'échantillon

STATUTS	Professeurs ordinaires	Autres professeurs	Corps intermédiaires	TOTAL
FACULTÉ	%	%	%	%
Théologie	5,0	3,0	1,2	3,0
Droit	8,5	8,1	3,6	6,4
Lettres	20,6	12,1	29,5	22,2
SSP	9,9	4,0	6,0	6,9
HEC	7,1	14,1	1,2	6,4
Sciences	20,6	23,2	16,9	19,7
Médecine	28,4	35,4	41,6	35,5
TOTAL	34,7	24,4	40,9	100,0

L'application du test du χ^2 nous a permis de mesurer l'écart qu'il y a entre les fréquences observées et les fréquences attendues. Si la valeur du χ^2 est plus grande qu'une certaine valeur critique, on en conclut que les fréquences observées diffèrent significativement des fréquences attendues et l'on rejette l'hypothèse de la représentativité de l'échantillon au seuil de signification correspondant. Cette façon de procéder est appelée test de signification du χ^2 . A la limite, une valeur du χ^2 proche de zéro signifie qu'on ne peut rejeter l'hypothèse selon laquelle les fréquences observées concourent parfaitement avec les fréquences attendues, ce qui tendrait à suggérer qu'échantillon et population réelle sont semblables.

Avec un χ^2 de 3,83 pour 34 degrés de liberté, on peut espérer que l'échantillon et la population ne diffèrent pas au seuil de 0,005. Autrement dit, on peut escompter, avec un degré de confiance égal à 99,5%, que l'échantillon est proche de la structure réelle de la population des enseignants de l'Université, même si on peut constater des taux de réponse par faculté parfois plus différenciés. En effet, d'une manière générale le taux de réponse a été plus élevé dans les petites facultés (théologie, Ecole de français moderne, droit), les taux de réponse les plus faibles étant enregistrés en HEC (54,1 %) et en Pharmacie (61,1%).

ANNEXE 2

ENQUÊTE AUPRÈS DU CORPS ENSEIGNANT DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Identification

1. Désignation de la Faculté:
2. Unité (section, institut, département, etc.):
.....
3. Nom, prénom:
4. Statut: professeur ordinaire
 professeur extraordinaire
 professeur associé
 professeur assistant
 agrégé de faculté
 maître assistant
 lecteur
 suppléant
 autre:
5. Depuis combien d'années enseignez-vous à l'Université de Lausanne?

Ce questionnaire est à renvoyer jusqu'au 15 mars 1986 à l'adresse suivante:

Centre de recherches économiques
appliquées («CREA»)
Université de Lausanne
B.F.S.H. – Dorigny
1015 LAUSANNE

Temps nécessaire pour remplir le questionnaire : 20 à 40 minutes.

Objectifs de l'enquête

On assigne généralement trois grands objectifs à l'institution universitaire : **l'enseignement ; la recherche ; le service à la collectivité.**

La présente enquête vise d'une part, à cerner la conception qu'ont les enseignants eux-mêmes des missions de l'Université (partie A) et, d'autre part, à recenser partiellement les activités d'enseignement (partie B), de recherche (partie C) et de service à la collectivité (partie D).

Certes, il n'est pas facile de dissocier la fonction de **service à la collectivité** (partie D) des fonctions de recherche et d'enseignement. Les contraintes de l'organisation du questionnaire nous ont cependant amenés à les séparer.

Par **service à la collectivité** nous entendons ici toute activité qui n'entre pas directement dans le cadre de l'enseignement universitaire ou de la recherche scientifique destinée aux spécialistes de la discipline (exemple: recherches appliquées, expertises, publications dans des média non spécialisés, animation culturelle, etc...). En d'autres termes, le **service à la collectivité**, dans le sens restreint que nous prêtons ici à cette notion, se distingue des autres activités à deux égards: le **destinataire** des prestations (public extra-universitaire) et le **média** utilisé (non spécialisé).

Plan de ce questionnaire

- A. Mission de l'Université
- B. Enseignement
- C. Recherche scientifique
- D. Service à la collectivité
 - D.1 Recherche-conseil
 - D.2 Formation
 - D.3 Animation culturelle
 - D.4 Autres services
- E. Questions générales

Avertissement

S'il vous semble impossible de répondre à certaines questions – notamment celles où l'on vous demande une évaluation numérique –, laissez-les en blanc et veuillez passer aux suivantes.

A. Mission de l'Université

1. Selon vous, quelle est/devrait être l'importance relative des trois missions que vous remplissez à l'Université de Lausanne (indiquez un pourcentage approximatif, même si certaines de ces missions vous paraissent indissociables)?

	Effectivement	Idéalement
Enseignement		
Recherche scientifique		
Service à la collectivité		
	100%	100%

	a)		b)	
	fonct. effective	fonct. idéale	fonct. effective	fonct. idéale
– Former une élite				
– Développer la capacité d'agir				
– Développer l'esprit critique et créatif				
– Participer à la formation professionnelle				
– Participer à la formation continue				
– Conserver les valeurs socio-culturelles				
– Créer des valeurs socio-culturelles nouvelles				
– Innover en matière de science				
– Apporter des éléments scientifiques à la discussion des questions contemporaines				
– Jouer un rôle critique dans les grands débats publics				
– Apporter des aides à la prise de décision politique				
– Susciter des débats sur les questions contemporaines				
– Autres :				
.....				

2. Globalement, dans l'exercice de ces trois fonctions, quelle est la part de votre temps consacrée à des activités de gestion et d'administration (indiquez un pourcentage approximatif)?

- jusqu'à 10%
- de 10 à 20%
- de 20 à 30%
- plus de 30%
- ne sais pas

3. Dans le cadre de votre Faculté, quelles sont/devraient être les fonctions de l'Université en tant que telle? (cf. p. 244).

- a) Veuillez cocher les cases qui conviennent
- b) Veuillez donner un No d'ordre à chacune de ces fonctions selon l'importance que vous leur attribuez (la No 1 étant la plus importante). Si deux fonctions vous apparaissent d'égale importance, attribuez-leur le même rang.

B. Enseignement

1. Combien d'heures enseignez-vous chaque semaine?

- 1-2 heures
- 3-4 heures
- 5-6 heures
- 7-8 heures

2. Etes-vous investi d'une charge administrative à l'Université (Rectorat, Décanat, etc.)?

- oui
- non

Si oui, laquelle:

3. Sur l'ensemble de l'année académique, quel temps hebdomadaire moyen consacrez-vous à la préparation de la totalité de vos cours?

..... heures hebdomadaires

4. Au cours des cinq dernières années, avez-vous invité des conférenciers extérieurs à votre Faculté, et cela dans le cadre de votre enseignement régulier ?

- souvent (plus de 3 fois par année)
- parfois (3 fois par année ou moins)
- jamais

5. Du point de vue du contenu, votre enseignement privilégie-t-il plutôt (réponses multiples possibles) :

- l'acquisition d'un savoir théorique
- l'acquisition d'un savoir-faire pratique
- l'acquisition d'un savoir-être (acquisition de valeurs nécessaires à l'épanouissement de la personnalité)

6. Dans le cadre de votre enseignement, manquez-vous de certains moyens techniques et pédagogiques que vous jugez nécessaires ?

- non
 - oui – Lesquels?
-

C. Recherche scientifique

1. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été requérant, co-requérant ou collaborateur scientifique auprès du FNRS ?

- oui
- non

2. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été appelé à donner votre avis sur des projets de recherche qui vous auraient été soumis par le FNRS ?

- souvent (plus de 3 fois par année)
- parfois (3 fois par année ou moins)
- jamais

	Sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences biologiques et médical.
– Recherche fondamentale			
– Médecine et santé			
– Education			
– Communication et média			
– Langue(s) et littérature			
– Histoire et civilisation(s)			
– Philosophie et épistémologie			
– Arts et culture			
– Sports et loisirs			
– Sécurité et administration de la justice			
– Individu et Etat			
– Emploi et sécurité sociale			
– Famille, environnement social			
– Vie politique			
– Relations internationales			
– Transports, télécommunica- tions			
– Economie politique et gestion			
– Energie			
– Aménagement du territoire			
– Environnement naturel			
– Qualité de la vie			
– Technologie et dévelop- pement scientifique			
– Défense et armée			
– Autres domaines :			
.....			

3. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été appelé à donner votre avis sur des études, ou articles scientifiques qui vous auraient été soumis pour publication dans des revues spécialisées (« refereeing »)?

- souvent (plus de 3 fois par année)
- parfois (3 fois par année ou moins)
- jamais

4. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été membre d'un comité d'édition ou de rédaction de livres ou de revues destinés à un public spécialisé?

- oui
- non

5. Dans quel(s) domaine(s) pouvez-vous classer les recherches que vous avez réalisées au cours des cinq dernières années? (Catégories non mutuellement exclusives, cf. p. 247).

6. Au cours des cinq dernières années, avez-vous eu une activité spécifique ou une responsabilité particulière dans une société savante (commission, groupe de recherche, comité, etc.)?

- oui
- non

7. Au cours des cinq dernières années, avez-vous participé à d'autres activités concernant la recherche scientifique (organisation de colloques, congrès, etc.)?

- oui
- non

Si oui, lesquelles?

.....

.....

D. Fonction de service à la collectivité

(NB: Les prestations socio-médicales fournies par les services cliniques ne sont pas incluses dans le questionnaire ci-après.)

D.1. Recherche-conseil

1. Au cours des cinq dernières années, avez-vous effectué des recherches non destinées aux seuls étudiants et spécialistes universitaires ?

- souvent (plus de 3 fois au cours des cinq dernières années)
- parfois (de 1 à 3 fois au cours des cinq dernières années)
- jamais

2. Quels ont été les destinataires de ces recherches :

- le grand public
- le public savant
- la Confédération
- le Canton ou la Ville de Lausanne
- les autres cantons
- les communes
- les entreprises privées
- les groupes ou associations professionnels
- presse et média
- autres:

3. Au cours des cinq dernières années, avez-vous contribué régulièrement ou fréquemment à des publications non destinées aux seuls spécialistes universitaires (p.ex. vulgarisation scientifique dans des journaux) ?

- oui
- non

4. Au cours des cinq dernières années, avez-vous effectué régulièrement ou fréquemment :

- des activités de consultation
- des expertises
- des analyses ou des tests de routine

5. Quels ont été les destinataires de ces prestations?

- la Confédération
- le Canton ou la Ville de Lausanne
- les autres cantons
- les communes
- les entreprises privées
- les groupes ou associations professionnels
- presse ou média
- autres:

6. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été membre d'une commission d'experts?

- oui, cantonale
- oui, fédérale
- oui, internationale
- oui, autre:
- non

7. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été membre d'un comité d'édition ou de rédaction de revues ou de livres destinés à un public non nécessairement scientifique?

- oui
- non

8. Au cours des cinq dernières années, avez-vous participé à d'autres activités de conseil destinées à la collectivité?

- oui
 - non
- Si oui, lesquelles?
-

D.2. Formation

1. A côté de la formation universitaire traditionnelle aboutissant à l'obtention d'un diplôme universitaire ou d'une formation de troisième cycle destinée aux doctorants, avez-vous, au cours des

cinq dernières années, participé à des actions de formation (formation professionnelle ou culture générale) destinées à un public extra-universitaire?

- souvent (plus de 3 fois au cours des cinq dernières années)
- parfois (de 1 à 3 fois au cours des cinq dernières années)
- jamais

2. Dans quel(s) domaine(s)?

.....

3. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été expert d'une commission ou d'un jury d'examen en dehors de l'Université (p.ex. commission de maturité)?

- oui
- non

4. Au cours des cinq dernières années, avez-vous participé à des commissions ou à des groupes d'étude sur les problèmes de formation (à l'extérieur de l'Université)?

- oui
- non

D.3. Animation culturelle

1. Au cours des cinq dernières années, avez-vous participé à l'animation culturelle de la collectivité?

- oui
- non (dans ce cas, passez à D.4.)

2. De quelle manière?

- en tant que membre actif d'une société culturelle ou à vocation scientifique pour non-professionnels
- en soutenant régulièrement les musées par l'apport de vos connaissances ou la mise à disposition de matériel
- en donnant des conférences ou cours réguliers au grand public (p. ex. université populaire)

- en organisant des expositions pour des publics non-scientifiques
- autres:

3. En dehors de la recherche-conseil, avez-vous eu, au cours des cinq dernières années, des contacts avec les média?

- oui
- non

4. Quelle a été la fréquence de ces contacts?

a) presse écrite b) radio c) télévision

- | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> souvent | <input type="checkbox"/> souvent | <input type="checkbox"/> souvent |
| <input type="checkbox"/> parfois | <input type="checkbox"/> parfois | <input type="checkbox"/> parfois |
| <input type="checkbox"/> jamais | <input type="checkbox"/> jamais | <input type="checkbox"/> jamais |

Note: souvent = plus de 3 fois par année
parfois = 3 fois par année ou moins

D.4. Autres services

Il s'agit ici de prestations **ponctuelles** ou **brèves**, et généralement **informelles**, avec d'autres milieux et d'autres publics que la communauté scientifique (p.ex. demandes d'information, renseignements bibliographiques, publication sporadique d'articles dans des média non-spécialisés, etc.).

1. Dans le cadre défini ci-dessus, avez-vous fourni, au cours des cinq dernières années, les services suivants:

- conférences
- articles de vulgarisation
- conseils et renseignements
- autres:

2. Au cours des cinq dernières années, avez-vous reçu des appels téléphoniques, des lettres ou autres prises de contact provenant d'un public extra-universitaire?

- souvent (au moins 1 fois par mois)
- parfois (environ 1 fois tous les trois mois)
- plus rarement (moins de 1 fois tous les trois mois)
- jamais

3. Y avez-vous répondu ?

- toujours
- parfois
- jamais

4. Au cours des cinq dernières années, avez-vous fourni d'autres services ponctuels à la collectivité (ex: lettres de recommandation, etc.)?

- oui
- non

Si oui, lesquels?

.....

E. Questions générales

1. Localisation des destinataires des services mentionnés sous les points D.1. à D.4.

	Recherche conseil	Formation	Animation culturelle	Autres services
Région lausannoise				
Canton de Vaud				
Cantons romands				
Ailleurs en Suisse				

2. Dans le cadre de votre Faculté, quels sont les facteurs qui vous semblent favoriser le service (au sens défini en p. 242) de l'Université à la collectivité?

.....

3. Dans le cadre de votre Faculté, quels sont les facteurs qui vous semblent nuire au développement du service de l'Université à la collectivité?

.....

4. Selon vous, l'image générale de votre Université dans l'opinion publique est-elle:

- très bonne
- assez bonne
- indifférente
- assez mauvaise
- franchement mauvaise
- ne sais pas

5. Commentaires éventuels sur ce questionnaire:

.....

.....

.....

ANNEXE 3

ENQUÊTE SUR L'IMAGE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Tableau 1 : Selon vous, et de façon **idéale**, quelles **devraient** être la (les) principale(s) fonction(s) d'une université ?
Veuillez cocher les cases qui conviennent dans la colonne A

FONCTIONS	A	B		
		1	2	3
– Former une élite				
– Développer la capacité d'agir				
– Développer l'esprit critique et créatif				
– Participer à la formation professionnelle				
– Participer à la formation continue				
– Conserver les valeurs socio-culturelles				
– Créer des valeurs socio-culturelles nouvelles				
– Innover en matière de science				
– Apporter des éléments scientifiques à la discussion des questions contemporaines				
– Jouer un rôle critique dans les grands débats publics				
– Apporter des aides à la prise de décision politique				
– Susciter des débats sur les questions contemporaines				
– Autres :				
.....				
.....				
.....				

2. Pensez-vous que l'Université de Lausanne remplisse les fonctions que vous avez cochées à la page précédente? Veuillez cocher les cases correspondantes de la colonne B
- en B1 si vous estimez qu'elle les remplit parfaitement
 - en B2 si vous estimez qu'elle les remplit partiellement
 - en B3 si vous estimez qu'elle ne les remplit pas du tout.
3. Si vous estimez que l'Université de Lausanne ne répond que partiellement ou pas du tout à votre attente, pouvez-vous expliciter dans quel sens vous souhaiteriez la voir se développer:
-
-
-
4. Votre commune/association/parti a-t-elle (il) eu des contacts avec l'Université de Lausanne?
- oui
 - non
5. Si oui, de quel type étaient ces contacts?
- recherche-conseil, expertises
 - cours de formation
 - animation culturelle (conférence, exposition,...)
 - autre:
-
-
6. Estimez-vous que l'Université de Lausanne devrait, au-delà de sa tâche d'enseignement et de recherche scientifique, s'engager plus dans le domaine du service à la collectivité?
(NB: Par **service à la collectivité** nous entendons toute activité qui n'entre pas directement dans le cadre de l'enseignement universitaire ou de la recherche scientifique

destinée aux spécialistes de la discipline. Par exemple : recherches appliquées, expertises, publications dans des média non spécialisés, animation culturelle, etc...)

- oui
- non

7. Si oui, de quelle manière?

8. Selon vous, l'image générale de l'Université de Lausanne dans l'opinion publique vaudoise est-elle :

- très bonne
- assez bonne
- indifférente
- assez mauvaise
- franchement mauvaise
- ne sait pas

9. Considérant l'apport de l'Université de Lausanne à sa région et à son Canton (voir le dépliant ci-joint), pensez-vous que son coût est :

- trop élevé
- normal
- peu élevé
- ne sait pas

10. Veuillez donner un rang aux professions suivantes, en fonction de la confiance que vous leur accordez. (Si deux professions vous semblent équivalentes, donnez-leur le même rang)

- médecin
- journaliste
- avocat
- professeur à l'Université
- homme politique
- écrivain

..... enseignant secondaire

..... prêtre ou pasteur

11. Autres remarques:

.....

.....

.....

.....

ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS

ADIL	Association des intérêts de Lausanne
AIESEC	Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales
ALUET	Association lausannoise Université/EPFL – Tiers-Monde
APLIM	Association pour l'information médicale
APUL	Association des professeurs de l'Université de Lausanne
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
BFSH	Bâtiment des facultés des sciences humaines (I et II)
CEDIDAC	Centre du droit de l'entreprise (droit industriel, droit d'auteur, droit commercial)
CEMCAV	Centre d'enseignement médical et de communication audio-visuelle du CHUV
CERI	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (créé par le Conseil de l'OCDE en juin 1968, chaque pays participant y est représenté par un expert)
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CME	Centre de microscopie électronique
CRE	Conférence permanente des recteurs des universités européennes

CREA	Centre de recherches économiques appliquées
CRLR	Centre de recherches sur les lettres romandes
CSS	Conseil suisse de la science (organe consultatif du Conseil fédéral pour toutes les questions de politique scientifique et universitaire)
DDA	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères
DEEP	Département d'économétrie et d'économie politique
DLSL	Département des langues et sciences du langage
EFM	Ecole de français moderne
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
FNRS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
HEC	Ecole des hautes études commerciales
IAHA	Institut d'archéologie et d'histoire ancienne
IBC	Institut Benjamin-Constant
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IMEDE	Institut pour l'étude des méthodes de direction de l'entreprise
IPSC	Institut de police scientifique et de criminologie
IRAL	Institut de recherches sur le droit de la responsabilité civile et des assurances
IRRI	Institut de recherches régionales interdisciplinaires
ISA	Institut de sciences actuarielles
ISREC	Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer
IUHEI	Institut universitaire des hautes études internationales
IUMTHI	Institut universitaire de médecine du travail et d'hygiène industrielle
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités (1968, 1971)
LUL	Loi sur l'Université de Lausanne (1977)
MBA	Programme postgrade en gestion de l'entreprise conduisant à l'obtention d'un «Master of Business Administration»
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques (créée en décembre 1960, 24 pays membres)

OMS	Organisation mondiale de la santé
OVCI	Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie
PIUL	Service de presse et d'information de l'Université de Lausanne
SSP	Faculté des sciences sociales et politiques
UNIL	Université de Lausanne

Dans les tableaux et dans le texte, les facultés sont présentées selon l'ordre suivant :

thé.	Faculté de théologie
dro.	Faculté de droit
let.	Faculté des lettres
SSP	Faculté des sciences sociales et politiques
HEC	Ecole des hautes études commerciales
s.h.	Facultés des sciences humaines (= les cinq facultés ci-dessus)
sci.	Faculté des sciences
méd.	Faculté de médecine

Dans l'ensemble de l'ouvrage, nous avons adopté les conventions suivantes :

- université (avec minuscule), lorsqu'il s'agit de l'université en général;
- Université (avec majuscule), lorsque l'on parle de l'Université de Lausanne ou d'une université particulière.
- Même règle pour « faculté ».

BIBLIOGRAPHIE

- D. F. Abell (1982), «IMEDE, past, present and future», in *IMEDE Digest* (1984), Lausanne.
- K. Akert (1985), «Quelques aspects du financement de l'Université», in *Bulletin du Crédit suisse*, no. 3, p. 17-19.
- Association lausannoise Université/EPFL – Tiers-Monde, ALUET (1984), «Situation sociale et académique des étudiants du Tiers-Monde à Lausanne», *Rapport d'enquête*.
- Association suisse pour l'orientation universitaire (1982), «La situation de l'emploi des jeunes universitaires en 1981», in *Politique de la science*, Supplément 29, Berne.
- M. Barde (1981), «Monde économique et monde universitaire», in *Cre-Information*, no. 53, p. 6-12.
- C. Bridel (1986), «L'Université du troisième âge à Lausanne et dans le monde, Une attente à combler», in *Uni-Lausanne*, no. 48, p. 43-44.
- C. Bridel, J.-B. Dupont, W. Stauffacher, R. Woodtli (1979), «Fidélité et imagination, Message du nouveau Rectorat», in *Uni-Lausanne*, no. 26, p. 1.

- G. Busino (1982), Allocution prononcée lors de la séance d'ouverture des cours de la Faculté des SSP, le 25 octobre 1982.
- H. Carrier (1984), «Avenir de l'université et avenir de la société», exposé introductif à la VIIIème assemblée générale de la Conférence des recteurs européens consacrée à «L'avenir de l'université, son affaire», in *CRE-Information*, no. 68, p. 65-75.
- Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, CERI, (1982), *L'Université et la collectivité, une problématique nouvelle*, OCDE, Paris.
- P. Cevey (1985), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, LXVI, Payot, Lausanne, p. 11-17.
- P. Cevey (1986), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, LXIX, Payot, Lausanne, p. 9-16.
- J. Chuard (1961), «L'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne», in *Recueil de travaux publiés à l'occasion du cinquantenaire*, Payot, Lausanne.
- Commission du bilan (1981), *L'enseignement et le développement scientifique*, La documentation française, Paris.
- Commission sur la formation continue (1986), *Rapport à l'intention du Sénat*, Université de Lausanne.
- Commission de la recherche scientifique (1986), *Rapport d'activité*, FNRS, Lausanne.
- Conférence des recteurs des hautes écoles de la Suisse (1976), Déclaration approuvée le 5 mars, in *Politique de la science*, no. 1, p. 39-42.
- Conférence universitaire suisse, Commission de planification universitaire (1983), Planification universitaire suisse 1984-87, *Document B: Projet de plan de développement*.

- Conférence universitaire suisse, Commission de planification universitaire (1985), *Recommandations pour l'établissement des plans pluriannuels 1988-91 des universités et hautes écoles*.
- Conseil suisse de la science (1985a), «Emploi et politique universitaire, Hier-aujourd'hui-demain», in *Politique de la science*, Supplément 32.
- Conseil suisse de la science (1985b), *Objectifs de la politique suisse en matière de recherche*, Propositions du Conseil suisse de la science au Conseil fédéral, Berne.
- Conseil suisse de la science (1985c), *Rapport annuel*, Berne.
- Conseil suisse de la science (1986a), *Détection avancée en politique de la recherche*, Berne.
- Conseil suisse de la science (1986b), *La fonction de service des universités, Faits, Problèmes, Propositions pour une politique universitaire des activités de service*, Berne.
- Cours général public (1982), *Visages de l'informatique*, Payot, Lausanne.
- A. Cunha, C. Delapierre, J.-C. Lambelet (1987), Dépliant de présentation de l'Université de Lausanne.
- J.-F. Dällenbach, P. Boschetti (1985), «La fonction de service de l'Université : l'exemple de Fribourg», in *Informations de l'Université de Fribourg*, document 21.
- J.-F. Dällenbach, E. Fiala, S. Hagemann (1986), *Un territoire mal connu: la fonction de service des universités*, Conseil suisse de la science, Berne.
- G. Declercq (1981), «Un troisième point de vue sur les «deux cultures»: la nouvelle mission économique de l'université», in *Revue internationale de gestion des établissements d'enseignement supérieur*, vol. 5, no. 2, p. 133-139
- A. Delessert (1983), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, Payot, Lausanne, LXI, p. 23-28.

- A. Delessert (1985), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, Payot, Lausanne, LXVI, p. 27-33.
- J. Denis (1971), «Action universitaire dans l'acquisition et la transmission des connaissances», in *L'Université dans son milieu*, actes du colloque de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), Tananarive, p. 77-90.
- Dossier informatique et Université (1984), in *Uni-Lausanne*, no. 40, p. 1-43.
- J. Dreze, J. Debelle (1968), *Conceptions de l'université*, Paris, Editions universitaires.
- P. Ducrey (1980), «La Faculté des lettres et la mise en valeur du patrimoine culturel», discours de la Journée des facultés et écoles, in *Uni-Lausanne*, Numéro spécial, no. 30, p. 40-41.
- P. Ducrey (1987), «L'Université en quête d'ouverture», in *Gazette de Lausanne*, 8 février 1987.
- H. Dumez (1985), *L'économiste, la science et le pouvoir – Le cas Walras*, P.U.F., Paris.
- Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne (1986), *HEC, 75 ans*, Lausanne.
- Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, *Les Institutions ou le pouvoir chez les Vaudois* (1974), vol. 5, Editions 24 Heures, Lausanne.
- Etude spéciale sur la formation permanente (1986), *Rapport à l'intention de la Conférence universitaire suisse*, Université de Lausanne
- Faculté des sciences (1986), *Brochure d'information*, Année académique 1986-1987, Université de Lausanne.
- R. Frey, M. Kaufmann (1984), «Die regionale Ausstrahlung der Universität Basel», in *Schriften der Regio* 8, Bâle.

- B. Gaillard, M. Bitton, M. Falkowski (1982), *Coûts et avantages de l'Université pour la collectivité genevoise*, Service des plans multiannuels et du budget, Université de Genève.
- G. Gaudard (1974), «Le financement de l'Université dans un canton pauvre», in *Informations de l'Université de Fribourg*, document 12.
- G. Gaudard (1982), «La relève dans la recherche universitaire», in *Civitas*, no.3, p. 98-100.
- G. Gaudard (1983), «La recherche scientifique et la transformation de la société», in *Civitas*, no. 12, p. 374-377.
- E. Gautier (1983), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, Payot, Lausanne, LXI, p. 29-31.
- P. Gisel (1980), «La théologie: pour quoi?» in *Uni-Lausanne*, no. 28, p. 5-6.
- E. Golay (1937), Discours du Recteur lors de la cérémonie du 4 juin, in *Quatrième centenaire de l'Université de Lausanne*, p. 284-289.
- Ch. Graf, J. Stäubli (1985), «Räumliche Auswirkungen der Universität Zürich», in *Rapport des programmes nationaux de recherche «Problèmes régionaux en Suisse»*, no. 49, Berne.
- Groupe de Montheron (1984), *Le chercheur à la recherche de lui-même, Sens et limites de la recherche scientifique*, Presses polytechniques romandes, Lausanne.
- Guide de l'étudiant (1986), Université de Lausanne.
- Guide du lecteur (1986), Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne
- S. Hagemann (1985), *Le service à la collectivité*, Université de Genève (diffusion limitée).

- J.-P. Häring (1985), *Projet PUNCH, (Promotion Université NeuCHâtel)*, Une étude sur les relations entre l'Université et l'Economie, Des propositions adaptées à l'Université de Neuchâtel, Del Val, Neuchâtel.
- W. Hess, J. Matti (1984), *Die Ausgabenstruktur der Universität Bern aus regionaler und branchenmässiger Sicht*, Berne.
- J. Hofstetter (1984), «La Faculté de droit», in *Uni-Lausanne*, no. 38, p. 16-22.
- Ch. Iffland (1986), «Objectifs», in *HEC, 75 ans*, Lausanne.
- IMEDE (1986), *IMEDE: ses objectifs et ses activités, Pour la presse ...*, Lausanne.
- F. Jequier (1986), Allocution prononcée lors de la séance d'ouverture des cours de la Faculté de lettres.
- R. Jolivet (1982), «L'informatique et les disciplines littéraires», in *Visages de l'informatique, Cours général public*, Payot, Lausanne, p. 69-81.
- H.-U. Jost (1985), «Angelus novus, Histoire et société», in *Uni-Lausanne*, no. 42, p. 20-21.
- R. Junod (1980), Discours du Dies academicus, in *Uni-Lausanne*, Numéro spécial, no. 30, p. 21.
- R. Junod (1982), Discours du Dies academicus, in *Uni-Lausanne*, Numero spécial, no. 36, p. 40.
- R. Junod (1983), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, Payot, Lausanne, LXI, p. 9-17.
- C. Keller (1972), Allocution prononcée lors de la séance d'ouverture des cours de la Faculté de théologie.
- P. Kohler, U. Huber (1984), «Le cycle des francs, l'université employeur et client de l'économie bernoise», in *A la découverte de notre Université*, Plaquette publiée à l'occasion du 150e anniversaire de l'Université de Berne.

- G. Leresche (1980), Discours du Dies academicus, in *Uni-Lausanne*, Numéro spécial, no. 30, p. 18.
- G. Leresche, G. Palmade (1982), Informatique et société, in *Visages de l'informatique, Cours général public*, Payot, Lausanne, p. 51-67.
- G. Leresche (1983), Discours du Dies academicus, in *Publications de l'Université de Lausanne*, Payot, Lausanne, LXI, p. 33-36.
- Loi sur l'Académie (1837), in *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du Canton de Vaud*, tome XXXIV.
- Loi sur l'Instruction publique supérieure (1869), in *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du Canton de Vaud*, tome LXVI.
- Loi sur l'Instruction publique supérieure, Université de Lausanne (1890), in *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du Canton de Vaud*, tome LXXXVII.
- Loi sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne (1916), in *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du Canton de Vaud*, tome CXIII.
- Loi sur l'Université de Lausanne (1977), in *Recueil annuel de la législation vaudoise*, tome CLXXIV.
- J.-Cl. Maestre (1971), «L'action universitaire sur les structures physiques, économiques et sociales», in *L'Université dans son milieu*, actes du colloque de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), Tananarive, p. 91-140.
- J. Martin (1986), «Le rôle des universités dans la coopération au développement, Un problème de société et d'individus», in *Uni-Lausanne*, no. 47, p. 6-9.
- M. Matthey (1972), «Civitas Hippocratica», in *Uni-Lausanne*, no. 2, p. 18-21.

- H. Meylan (1937), *La Haute Ecole de Lausanne 1537-1937*, Esquisse historique publiée à l'occasion de son quatrième centenaire, Rouge, Lausanne.
- H. T. du Montcel (1985), *L'Université peut mieux faire*, Seuil, Paris.
- P. Moor (1977), «La Faculté de droit», in *Uni-Lausanne*, no. 21, p. 4-8.
- Office fédéral de l'éducation et de la science (1982), «Le bilan social de l'Université», in *Politique de la science*, suppl. no. 28.
- Office fédéral de l'éducation et de la science (1986), «Etudiants et étudiants débutants dans les universités et hautes écoles suisses, Résultats des prévisions 1985-1993», in *Politique de la science*, no.1, p. 11-34.
- C. N. Parkinson (1957), *Parkinson's Law*, Houghton, Boston.
- Ph. Pinchemel (1971), «Responsabilité des universités dans le développement économique et social en pays développés et vis-à-vis des pays en voie de développement», in *L'Université dans son milieu*, actes du colloque de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), Tananarive, p. 41-54.
- A. Pletscher (1982), «La politique d'encouragement de la recherche du Fonds national suisse en période d'austérité», in *Uni-Lausanne*, no. 35, p. 38-41.
- Politique de la science (1986), *Bulletin d'information des organes suisses de politique de la science*, no. 2, Berne.
- G. Pult (1977), *Coûts et avantages de l'université pour la collectivité neuchâteloise*, Documents d'économie appliquée, Faculté de droit et sciences économiques, Université de Neuchâtel.
- Rapports d'activité de l'Université de Lausanne de 1979 à 1985.

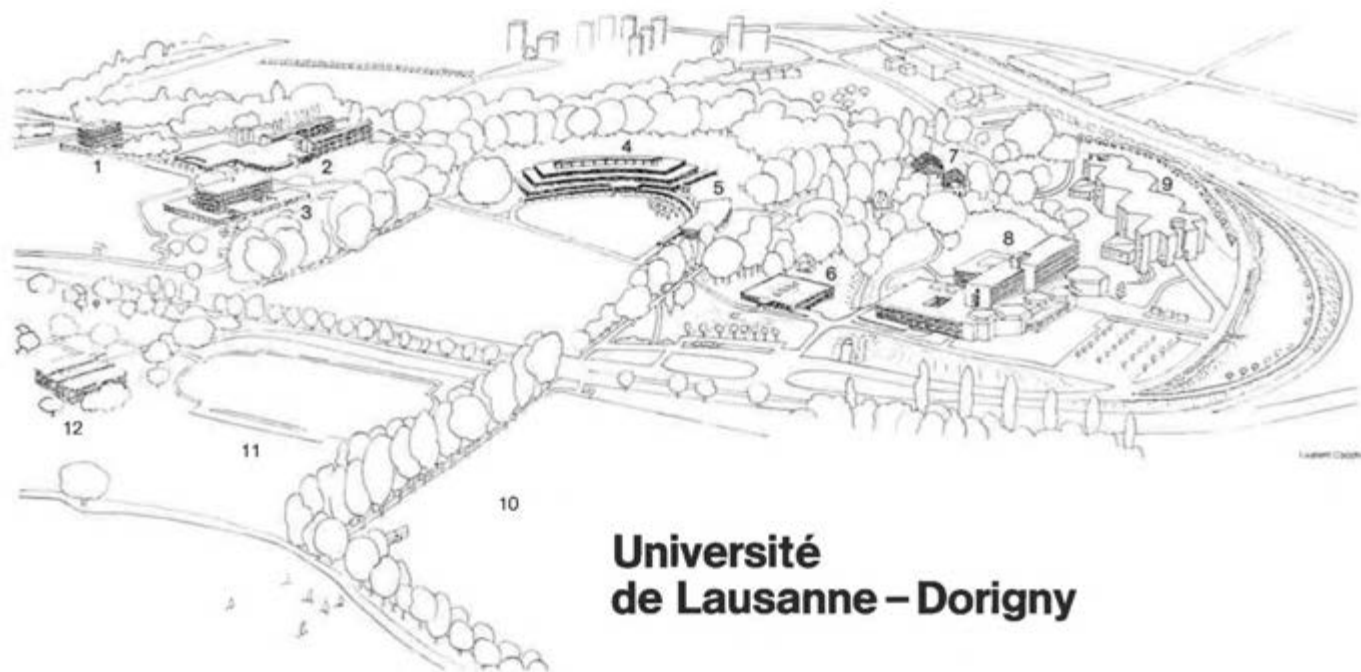
- Rapport de la commission ad hoc de la recherche (1984), Faculté de médecine.
- Rectorat de l'Université de Lausanne (1987), *Fonds du 450ème anniversaire, Une réponse aux nouveaux défis, Devenez partenaire de l'Université de Lausanne.*
- H. Rieben (1986), «L'écriture et la lecture», in *Uni-Lausanne*, no. 49, p. 53.
- D. Rivier (1982), «L'Université aujourd'hui: une institution peut-être dépassée», in *Le Temps stratégique*, p. 87-92.
- D. Rivier (1985), «Pour une nouvelle université», in *Revue économique et sociale*, no. 3, p. 120-128.
- Cl. Roulin (1987), «Echecs et abandons à l'Université de Lausanne», in *Uni-Lausanne*, no. 50, p. 26-35.
- L. Schwartz (1983), *Pour sauver l'Université*, Seuil, Paris.
- C. Seylaz (1984), «L'Université face au public», in *Uni-Lausanne*, no. 41, p. 41.
- P. Signorell (1980), «Regionalpolitische Bedeutung der Universität für den Kanton Zürich, Verschiedene Betrachtungsebenen und die Möglichkeit ihrer Quantifizierung», in *Planungsstudie II*, Universität Zürich.
- A. Touraine (1972), *Université et société aux Etats-Unis*, Paris, Seuil.
- K. Weber, M. Arend, P. Weiss (1985), «Emploi 2000», in *Politique de la science*, Supplément 32, p. 127- 140.

BIOGRAPHIE DES AUTEURS

Antonio Cunha est né en 1952 au Portugal. Il obtient sa licence ès sciences économiques mention « économie politique » à l'Université de Lausanne en 1976. Il poursuit ses études à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED, Genève) où il entreprend des recherches dans le domaine de l'écodéveloppement. Assistant diplômé à l'École des hautes études commerciales de 1978 à 1984 il oriente ses recherches vers l'analyse des processus de développement territorial à l'échelle urbaine et régionale. Chercheur au Fonds national de la recherche scientifique, il enseigne les méthodes quantitatives depuis 1985 à l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne en qualité de maître assistant. Antonio Cunha est l'auteur de plusieurs études touchant la méthodologie des sciences sociales, l'analyse des réseaux urbains et des systèmes productifs régionaux et la géographie de la qualité de la vie. Parallèlement il termine une thèse de doctorat portant sur *La problématique du développement territorial: le cas du Portugal*.

Claudine Delapierre, née à Lausanne en 1954, y accomplit toutes ses études. Elle obtient sa licence en lettres en 1980 avec un mémoire en géographie, *Du centre à la périphérie: le cas de l'Université de Lausanne* consacré au déplacement de la Haute Ecole à Dorigny. Assistante diplômée à l'Institut de géographie jusqu'en 1985, ses intérêts s'orientent vers les analyses urbaines et la perception de l'espace, portant en particulier sur la connaissance du territoire lausannois et les images de la Suisse.

Né en 1938 à Lausanne, Jean-Christian Lambelet obtient une licence ès sciences politiques de l'Université de Lausanne en 1962. Il poursuit ses études aux Etats-Unis, à l'Université Harvard, où il obtient un *M.A. in Economics* en 1965 et un doctorat en science économique (*Ph.D.*) en 1969 avec une thèse sur la stabilité des prix et l'offre de main-d'œuvre dans l'économie suisse. Après avoir travaillé comme consultant à l'OCDE en 1968-69 et comme chargé de recherches à Harvard (1969-70), il enseigne de 1970 à 1972 à l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie, comme professeur assistant. Professeur invité à l'Ecole des HEC en 1972-1973, il est nommé professeur extraordinaire en 1973, puis en 1978 professeur ordinaire au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Ecole des HEC. Par ailleurs, il est depuis 1976 professeur associé à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève. Fondateur (en 1974) et animateur du Centre de recherches économiques appliquées («Créa») à l'Université de Lausanne, il est l'auteur de nombreuses publications portant sur l'économie suisse et l'économie internationale. Par ailleurs, il a également publié une dizaine d'études sur des problèmes touchant aux courses aux armements et aux équilibres stratégiques globaux.



Université de Lausanne – Dorigny

- 1. Bâtiment des sciences physiques
- 2. Collège propédeutique
- 3. Bâtiment de biologie
- 4. Bibliothèque cantonale et universitaire
+ restaurants

- 5. Rectorat et administration
- 6. Institut suisse de droit comparé
- 7. Ferme et grange de Dorigny
- 8. Bâtiment des sciences humaines (1^{re} étape)

- 9. Bâtiment des sciences humaines (2^e étape)
- 10. Terrains de football et de tennis
- 11. Terrain d'athlétisme
- 12. Salle omnisports

Achévé d'imprimer
en juin 1987, sur les presses
de l'Imprimerie Grafiheld S.A.
à Renens (Suisse)

Tour d'ivoire, école professionnelle, centre de recherche, service public... ?

Comment définir l'Université de Lausanne aujourd'hui ?

Qu'en pensent ses enseignants et chercheurs ? Qu'attend la collectivité ?

Au moment où la Haute Ecole affirme sa politique d'ouverture, cet ouvrage tente d'esquisser son portrait critique, de capter son image, de cerner ses apports à la collectivité.



Dans la même collection :

XI. *La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*. Esquisse historique publiée à l'occasion de son quatrième centenaire par Henri Meylan. Seconde édition, 1986.

XII. *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*. Textes réunis par Agostino Paravicini, 1987.

XIII. *Le latin à l'Académie de Lausanne du XVI^e au XX^e siècle*, par Jean-Pierre Borle, 1987.

XIV. *Le coup d'Etat académique du 2 décembre 1846*, par Nathalie Gardiol, 1987.

XV. *L'Ancienne Académie de Lausanne. Innovation et tradition dans l'architecture scolaire du XVI^e siècle*, par Brigitte Pradervant-Amiet, 1987.

XVI. *L'aula du Palais de Rumine: le décor de Louis Rivier*, par Patrick Schaefer, 1987.

XVII. *Les portraits professoraux de la Salle du Sénat, Palais de Rumine*, par Françoise Belperrin et Patrick Schaefer, 1987.

XVIII. *Histoire des sociétés d'étudiants à Lausanne*, par Olivier Meuwly, 1987.

XIX. *La philosophie dans la Haute Ecole de Lausanne*, par Daniel Christoff, Gabriel Widmer, André-Jean Voelke et Pierre Javet, 1987.

XX. *Histoire de l'histoire ancienne et de l'archéologie à l'Université de Lausanne, 1537-1987*, par Anne Bielman, 1987.

XXI. *L'éveil médical vaudois, 1750-1850. Auguste Tissot, Jean-André Venel, Mathias Mayor*, par Antoinette Emch-Dériaz, Eugène Olivier et Jean-Charles Biaudet. Etudes réunies par Guy Saudan, 1987.

XXII. *L'enseignement du droit à l'Académie de Lausanne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, par Jean-François Poudret, Philippe Conod, Jacques Haldy et Willy Heim, 1987.

XXIII. *L'Ecote de Lausanne, de Léon Walras à Pasquale Boninsegni*, par Giovanni Busino et Pascal Bridel, 1987.

XXIV. *L'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne, 1892-1987*, par Catherine Saugy, 1987.